

Jadis et naguère

Episodes de la vie fribourgeoise II

Avec des échappées en d'autres régions



*Magnedens, 1974 ; source :
Musée gruérien, « Jean-Lou Tinguely, La célébration du réel », 1975*

Jean-Marie Barras 2013

Table des matières

Jeux et soirées de nos ancêtres	7
Deux témoignages sur la « voisinance »	8
<i>Jean Risse : Quand les voisins s'occupaient de tout</i>	8
<i>Jadis à Fribourg, la voisinance était festive...</i>	10
500 ans, un sacré Chapitre	11
Un centre catholique ultramontain : le « No 13 ».....	13
L'hégémonie de la pensée unique	14
Le chanoine Schorderet	15
<i>Une machine de combat</i>	16
<i>Description authentique</i>	17
<i>Opposé aux évêques¹</i>	17
Le Pius-Verein, une pierre importante de l'édifice ultramontain	19
<i>Un homme engagé</i>	21
<i>Le cœur à Fribourg, la vie à Genève</i>	22
Anecdote : réponse du berger à la bergère	22
Ueli va-t-en guerre.....	23
L'UDC s'est moquée du peuple.....	24
Riches ? Alors vous aurez droit à la grande cloche... ..	25
<i>Présentation du bourdon d'Estavayer</i>	25
<i>Question d'argent</i>	25
<i>Une seule gerbe</i>	26
Qu'est-ce que le corporatisme?	26
<i>Synthèse</i>	27
La xénophobie : pas née d'hier !	28
Eglise et école dans l'entre-deux-guerres	31
<i>Dans la Broye, la mainmise de l'Eglise</i>	31
<i>L'église et l'école : des éteignoirs</i>	32
<i>L'instruction religieuse</i>	33
Trois récits tirés de <i>De siècle en siècle, des hommes au quotidien</i>	33
<i>Denise Rouiller, Porsel, née en 1931, ma Première communion</i>	34
<i>Maurice Jaquet, Estavannens, né en 1903, se souvient de 14-18</i>	34
<i>Léon et Marie-Thérèse Pittet, Siviriez, nés en 1923, l'hygiène</i>	35
Guerre 39-45 : seize soldats suisses fusillés	36
<i>L'exécution : spécificités helvétiques</i>	36
<i>Un mitrailleur bâlois exécuté près de Vicques (Jura)</i>	37

<i>Tous les exécutés étaient des Alémaniques. Pourquoi ?</i>	37
<i>Notes sur les auteurs des articles</i>	39
Hommage post mortem de Gilbert Perritaz à Denis Clerc	39
Pour étayer les propos de l'abbé Perritaz sur les grandes familles	41
Louis Ruffieux : propos louangeux adressés à Jean Ammann	41
Le mythe du bon fromage	43
C'est comment, un bon maître d'école ?	44
<i>Eric Bonnet</i>	45
La bonne école : celle de l'encouragement	46
<i>Marcher pour s'en sortir</i>	46
<i>L'effet Pygmalion</i>	47
<i>« L'effet Pygmalion », clef de la réussite éducative</i>	47
Extraits de « Contes et légendes de Fribourg »	49
<i>François Mauron, Ependes</i>	49
Professeur d'université	49
<i>Francis Tanner, Bonnefontaine</i>	50
Le vol du vélomoteur de Monsieur le curé	51
La Motosacoche de Pelâ	51
Chanter en sciant	52
Marly au début du XX^e siècle	53
Laissez-nous danser !	54
<i>Il fut un temps où même les curés dansaient</i>	55
<i>Une immoralité en augmentation ?</i>	56
<i>La loi sur les auberges de 1888</i>	56
<i>Un article fait obstacle</i>	57
<i>Et la danse a continué</i>	58
<i>Mgr André Bovet et le tango</i>	58
Si tu continues, on te mettra à Drogens	59
<i>Fondation ; direction de l'Institut de 1889 à 1963</i>	59
<i>But</i>	60
<i>Evolution</i>	60
<i>Âges, durée d'internement, origine sociale, provenance</i>	61
<i>Les fautes qui ont provoqué l'internement</i>	62
<i>Les punitions</i>	62
<i>L'emploi du temps ; la gymnastique</i>	64
<i>Omniprésence de la religion</i>	64
<i>A l'école, dans les champs, les jardins et les ateliers</i>	65
<i>Drogens ne convient plus</i>	66
Hommage de Louis Ruffieux à Denis Clerc lors de son décès	66
<i>Le diable, c'est lui</i>	67
<i>Le retour triomphal</i>	67

« <i>Vingt ans d'avance</i> ».....	68
« <i>Une porte s'ouvrira</i> ».....	68
<i>Bref curriculum vitae de Denis Clerc</i>	69
« Le Tableau noir » d'Alphonse Layaz.....	69
« <i>Max la menace</i> » dans les années 40-50	69
<i>Hue Max !</i>	71
<i>La mort de Germain</i>	71
Revenons à Léon Savary (1895-1968)	72
Léon Savary décrit par Maurice Zermatten	73
Dans « <i>Lettres à Suzanne, du venin envers le « Landdienst</i> »	73
Le chanoine Pierre Noël, un curé hors normes !	75
<i>L'hommage de « La Liberté » au curé Noël</i>	76
« <i>Sa serviette à miracles</i> »	77
<i>L'hommage d'Alain Morisod au chanoine Pierre Noël</i>	78
« <i>On le prête aux autres</i> »	79
« Gruyère » contre « Liberté », en 1901 ; le candidat Soussens	80
<i>Les enjeux du scrutin</i>	80
<i>Un candidat diabolisé</i>	81
<i>Un recours inutile</i>	81
L'exaltation religieuse ; résister en latin	82
<i>Le rayonnement de Corboz</i>	83
<i>L'instituteur et le curé</i>	83
<i>Le plain-chant, le latin</i>	84
La contestation politique : Robert Colliard – Jean-Marie Musy	85
<i>Assumer ses origines</i>	85
« <i>Les semeurs d'ivraie</i> ».....	86
« <i>Frau Nationalrat</i> »	86
Histoire vivante : La Suisse, havre de paix pour les enfants	87
« <i>De grands yeux noirs</i> »	88
<i>Par trains entiers</i>	88
<i>Acte d'humanité</i>	89
<i>Reconnaissance</i>	89
<i>Les petits carrés de chocolat</i>	90
<i>Retrouvailles après 70 ans</i>	90
Les zones d'ombre de la générosité suisse	91
<i>Genevoise internée</i>	91
<i>Sauvée par le vicaire général</i>	92
<i>Expulsion en Hollande</i>	92
<i>Sous les bombes</i>	92
« <i>Mesure humanitaire</i> »	93
<i>A replacer dans le contexte de l'époque</i>	93
Premier intermède patois : la tsoutheviye	94

<i>Les NEF de 1904 et la « tsoutheviye »</i>	95
<i>Les cauchemars de la Chauchevieille, par Gilbert Salem</i>	96
<i>Un extrait de Wikipédia sur le cauchemar</i>	96
Second intermède patois : le mahyè, le mijérèrè	97
Un dimanche... au milieu du siècle	98
<i>La communion toutes les demi-heures</i>	98
<i>La « matinale » et la grand-messe</i>	99
<i>Le confesseur « étranger »</i>	100
<i>Le catéchisme à la messe ou aux vêpres</i>	100
<i>Pain bénit, toilette des dames et ite missa est</i>	101
<i>Les vêpres</i>	101
<i>La foi quand même...</i>	102
On bi modzon	102
<i>Rassemblement à la laiterie</i>	103
<i>Eux, les paysans, savaient</i>	103
Grolley, 1939-1945	104
<i>Les années 30</i>	104
<i>La mobilisation à Grolley</i>	105
<i>Rationnement et plan Wahlen</i>	106
<i>Témoignage de « mémoires vivantes »</i>	106
Les vangles	108
Jean-Lou Tinguely, 1937 - 2002, peintre hors norme	110
<i>Le peintre marginal célébré</i>	110
<i>Que la vie est difficile pour Jean-Lou !</i>	111
<i>Rectitude de sillon</i>	111
<i>Recherches tous azimuts</i>	112
Quand le « Bon Dieu » quittait le village	112
La Bénichon, du four banal au micro-ondes	114
<i>Sermon et menu</i>	115
<i>Ça sent la Bénichon</i>	117
<i>L'art du beignet</i>	118
Quelques « affaires broyades » au tournant du XIX^e au XX^e siècle	119
<i>Les sans-logis</i>	119
<i>Enfin une plage équipée</i>	120
<i>On aime « la goutte » à Portalban</i>	120
<i>« Mège » et délit de mœurs à Vuissens</i>	121
<i>Incendies : omerta de la population</i>	121
<i>Le mécanicien braconnier</i>	121
<i>Décès tragiques</i>	122
<i>Il puisait de l'argent dans les sacs du Crédit</i>	123
<i>Le directeur de l'Hospice voit brûler Planfayon</i>	123
Georges Ducotterd : une campagne électorale venimeuse	124

<i>Ducotterd, candidat inattendu.....</i>	<i>124</i>
<i>En parcourant la presse</i>	<i>125</i>
<i>Communiqué de « La Liberté » du 5 février 1952</i>	<i>125</i>
<i>Marcel Renevey.....</i>	<i>125</i>
<i>Propos de Marcel Renevey lors de l'assemblée cantonale du 11 février</i>	<i>126</i>
<i>Divers articles qui ont marqué la campagne</i>	<i>126</i>
<i>En conclusion.....</i>	<i>134</i>
1919 – 1936 : autopsie de l'huître conservatrice	134
<i>Comme la mante religieuse</i>	<i>135</i>
<i>Le « microbe agraire ».....</i>	<i>136</i>
1999 : tu sauras l'allemand, mon fils	137
<i>Les articles de loi incriminés</i>	<i>137</i>
<i>10 - 15 - 50 % ?</i>	<i>137</i>
<i>Les francophones ont dit non.....</i>	<i>138</i>
<i>Un de mes nombreux articles ou rapports :.....</i>	<i>138</i>
<i>Immersion : on nous en rebat les oreilles. Mais c'est quoi ?</i>	<i>140</i>
<i>Bobards et approximations</i>	<i>141</i>
Construire sur l'épave	142
Cultures fribourgeoises vues par Nicolas Morard	143
<i>Vérité historique : la culture était romane</i>	<i>144</i>
<i>L'opportunisme de 1481</i>	<i>144</i>
En 2006, on reparle d'immersion	145
Emile Aebischer, dit Yoki.....	146
<i>Le voyage en Israël.....</i>	<i>148</i>
<i>La vie difficile d'autrefois.....</i>	<i>149</i>
Caisse-maladie : mémoire courte	152
<i>Quelques notes sur la Mutualité scolaire</i>	<i>153</i>
Guerre 1914-1918, une navigation sans boussole.....	154
<i>Election houleuse</i>	<i>155</i>
<i>L' « Affaire des colonels »</i>	<i>159</i>
<i>« L'Affaire » dans le DHS</i>	<i>160</i>
<i>Commandement à la prussienne, par Denis Moine</i>	<i>161</i>
Constitutions de notre canton, préfectures et droits populaires.....	161
Estavayer-le-Lac, bref aperçu de son histoire	163
<i>Humbert le Bâtard.....</i>	<i>164</i>

Jeux et soirées de nos ancêtres

Le texte qui suit est une partie d'un article publié par Jeanne Niquille dans « La Liberté » du 22 avril 1944.

Jeanne Niquille (1894-1970), docteur en histoire, fut archiviste aux Archives de l'Etat de Fribourg. Malgré le nombre et le niveau scientifique de ses travaux, le poste et le titre d'archiviste de l'Etat lui fut refusé...

La passion du jeu était fortement enracinée à Fribourg, dès la fin du XIV^e siècle. Les plus sages s'adonnaient aux jeux d'adresse - les sports d'autrefois - qui étaient l'arc, l'arbalète, le maniement des armes, les boules, les quilles, la paume... Beaucoup de Fribourgeois jouaient aux dés et aux cartes et perdaient en un soir le gain de plusieurs journées de travail. Contrairement aux jeux actuels, bridge, yass, écarté, dans lesquels l'habileté est un facteur appréciable. (...)

C'est dans les auberges et dans les abbayes¹ de métiers que les joueurs trouvaient leurs partenaires et que les amis de la bouteille passaient leur soirée en chantant la chanson bachique, composée par le notaire Dumont d'Autigny :

Qui boit le bon vin
Il fait bien sa besogne.
L'on voit souvent
Venir vieux un ivrogne
Et mourir jeune
Un savant médecin.
O le bon vin !

Noé
Ce patriarche digne
Fut le premier
Qui fit planter la vigne
Et s'enivra
Du jus de ce raisin. O le bon vin !

Et il y en avait quinze couplets du même genre.

Des troupes ou des artistes isolés venaient de temps en temps égayer les soirées des Fribourgeois. Ils présentaient des pièces françaises ou allemandes, des ballets, des danses sur la corde, des marionnettes, des ombres chinoises. Les séances, qui se donnaient tantôt en plein air, tantôt à la Grenette, commençaient à cinq heures de l'après-midi et devaient, sur l'ordre du gouvernement, être terminées avant huit heures. Ces représentations profanes étaient rigoureusement interdites les dimanches et fêtes.

La journée des Fribourgeois rangés était finie à neuf heures et le guetteur parcourait les rues en criant : *Höret, Ihr, Herren, was ich will Euch sagen, es hat neun Uhr geschlagen* (Ecoutez, Messieurs, ce que j'ai à vous dire : il a sonné neuf heures). Il ajoutait à sa phrase la formule

du couvre-feu : *Löschet Für und Licht, dass Euch Gott und Maria behüt* (Eteignez feux et lumières, que Dieu et la Vierge vous gardent).

Le service du guet, auquel était astreint, à tour de rôle, chaque bourgeois, durait du soir au matin. On veillait afin d'empêcher les ennemis ou les malfaiteurs d'entrer dans la ville, et surtout pour dépister les commencements d'incendies, pour rétablir l'ordre dans les rues obscures où des rixes éclataient parfois.

L'éclairage public était presque inexistant ; il consistait en quelques lampes à poix aux coins des rues. Celui que la nécessité poussait hors du logis, la nuit tombée, se munissait habituellement d'une lanterne ou d'une torche. Et, souvent, le guetteur devait accompagner avec son falot de ronde les bourgeois qui, pour être restés trop longtemps à l'auberge, n'arrivaient plus à retrouver leur domicile.

La vie de nos lointains aïeux n'avait rien du rythme rapide et parfois brutal de la nôtre.

Jeanne Niquille

¹*Abbaye peut avoir plusieurs sens : société fondée pour l'exercice du tir ; journée de tir ; un corps de métier (l'abbaye des maçons) ; local qu'une corporation utilisait comme auberge. C'est ce dernier sens qu'il faut donner à abbaye dans le texte de Jeanne Niquille.*

Deux témoignages sur la « voisinance »

Jean Risse : Quand les voisins s'occupaient de tout

Le premier témoignage rapporte une conférence de Jean Risse intitulée « Quand les voisins s'occupaient de tout ». Dans « La Radio en Gruyère », collection des Cahiers du Musée gruérien No 4, 2003, on peut lire une présentation de cette causerie faite à La Roche en 1939, sous la plume de Sébastien Julan. (On peut entendre Jean Risse prononcer sa conférence sur le CD joint au livre.)

Mais qui était Jean Risse ? Je l'ai présenté dans « Au temps de l'Ecole normale » :

Une intelligence et une sensibilité d'exception ! Jean Risse, le poète qui fut l'un des plus ardents défenseurs de notre patois, est né en 1888 à Pont-la-Ville. Au Collège St-Michel, il est l'élève d'un professeur de français remarquable, l'abbé Charpine, qui remarque les dons de son jeune élève gruérien pour la littérature et la poésie. Grâce à ses études littéraires, Jean Risse obtient son brevet à Hauterive après un stage effectué en 4^e, durant l'année scolaire 1908-1909. Mentionnons deux camarades de la même classe que Jean Risse : Auguste Chatton, instituteur à Forel de 1909 à 1911, puis à Romont, avant de devenir dès 1913 le professeur de mathématique d'innombrables élèves du Pensionnat St-Charles de Romont ; Léon Pillonel, brevet 1909, auteur de nombreux poèmes publiés régulièrement dans le

Bulletin pédagogique, qui fut régent à Estavayer-le-Gibloux, à Arconciel, à Torny de 1921-1925.

Dans mon ouvrage « Histoire et histoires de Noréaz », les lignes qui suivent se rapportent également à Jean Risse :

En 1909, un jeune et brillant instituteur de 21 ans, Jean Risse, bénéficie de tous les préavis pour être nommé à Noréaz. La direction de l'Instruction publique - qui n'en fait qu'à sa tête - nomme à sa place Amédée Dévaud, contre l'avis des autorités locales. A Noréaz, on est furieux ! (...) Le 11 septembre 1913, l'inspecteur scolaire envoie un rapport à la direction de l'Instruction publique sur le mécontentement manifesté à Noréaz au sujet du régent Amédée Dévaud. L'inspecteur qui rédige ce rapport est... Jean Risse, nommé inspecteur l'année précédente, à l'âge de 24 ans, alors qu'il était instituteur à La Roche.

Jean Risse n'affichait-il pas assez cette componction qui collait au personnage d'un inspecteur scolaire ? Faisait-il montre de trop d'indépendance d'esprit ? Toujours est-il que le Conseil d'Etat l'a relégué au secrétariat de la direction des Travaux publics. Inspecteur, président de la Société fribourgeoise d'éducation, il bénéficiait pourtant d'une large estime et ses talents étaient admirés. Mais, les têtes qui dépassent... Il est remplacé à l'inspection des écoles de la Sarine et du Lac français le 21 janvier 1921 par Arthur Rosset (1879-1943), instituteur à Rue. (Note : Jean Risse est le grand-père du philosophe Jean Romain.)

Présentation de la causerie de Jean Risse

Par le passé, quand la mort frappait une famille, la nouvelle s'en répandait dans le voisinage. « Dès cette minute, ce sont les voisins, et non plus les parents, qui s'inquiètent des formalités des funérailles et pourvoient à tout. » Les propos que Jean Risse adresse aux auditeurs romands font sortir de l'oubli une coutume dont l'origine se perd dans la nuit des temps. Un usage qui, loin de concerner les seules sociétés villageoises de la Gruyère, a touché de près ou de loin une bonne partie de l'Europe à partir du Moyen Age. Il a aujourd'hui pour l'essentiel disparu, à moins que des bribes ne survivent sous une forme ou sous une autre.

Dans les années 1940, la tradition persiste encore en Basse-Gruyère sous le terme patois de *vejenan*, ou voisinance en vieux français. Les maisons paysannes y sont éparpillées et souvent éloignées les unes des autres. C'est pour cela, explique l'orateur, que des associations informelles de voisins ont survécu là depuis des temps immémoriaux. « Il en a toujours été ainsi, confirment en patois les anciens du village. Le réflexe de solidarité fonctionne automatiquement, en vertu d'un usage acquis une fois pour toutes et auquel nul ne songe à déroger ». On s'en doute, la radio des années de guerre n'est pas insensible à cette loi non écrite qui assure la cohésion du groupe et instaure de fait une trêve entre voisins parfois en mauvais termes...

Le voisinage regroupe les maisons, et non les hommes qui n'en sont que d'éphémères habitants. Jean Risse parle d'une douzaine d'habitations environ, et pas forcément les plus proches les unes des autres. Car des fermes ont pu avec le temps s'intercaler entre deux, sans forcément devenir membres de ce *vejenan*. On ne sait souvent plus pourquoi « on

voisine » avec telle demeure et pas telle autre. Il semble qu'un ruisseau, une haie, un talus servaient à délimiter une voisinance. Agé de 86 ans, Jean des Neiges, à La Roche, avance un autre trait d'union possible : le four banal qu'utilisait un groupe de foyers pour cuire le pain. La gestion des mêmes alpages, ou des bisses en Valais, l'usage d'un puits ou d'un lavoir ont aussi pu jouer un rôle.

Toujours est-il qu'« on faisait appel au voisinage pour effectuer des tâches communes : entretien des chemins, application des lois et ordonnances, secours en cas de malheurs tels que décès, incendies, trombes d'eau, ouragans, etc. » Outre le secours mutuel, on faisait appel aussi au voisinage lors des grands travaux agricoles - semailles, fenaisons, récoltes, etc. - à mi-chemin entre les corvées de jadis et les coopératives d'aujourd'hui. Aux origines peut-être, mais plus au XX^e siècle : l'association tacite de voisins s'ébranle uniquement en cas de décès, histoire de laisser sa famille à sa douleur. Et encore seulement lors de la mort « d'une grande personne », à savoir celle qui a fait sa première communion.

Notre causerie l'atteste, de même qu'un texte de l'abbé François-Xavier Brodard (1903-1978) publié en 1945 : les voisinants accomplissent la toilette funèbre, veillent le mort durant les nuits précédant l'enterrement, se chargent du transport du cercueil jusqu'à l'église, puis au cimetière. Ils remplissent en particulier la fonction de croque-mort, et l'on comprend mieux pourquoi ces usages sont tombés en désuétude avec l'arrivée des pompes funèbres.

Au sens étymologique, voisinance appartient à la famille de voisin, lui-même descendant du latin vicus (village) et de l'habitant du vicus, le vicinus (voisin). *Vejenan* est attesté lors des enquêtes menées de 1900 à 1920 par le *Glossaire des patois de la Suisse romande* comme substantif masculin, passé en toponymie - surtout ancienne - puis en anthroponymie (le nom de famille Visinand dans le canton de Vaud, par exemple). A Evolène, on l'utilisait pour désigner tout un village. Mais à Lourtier, également en Valais, il se limitait à un quartier ou une division d'un village, « soit l'ensemble des habitations voisines d'un village dont les habitants, lors d'un décès, accompagnent au cimetière le défunt ». Du côté de Fribourg, en Gruyère mais aussi dans la Broye, il s'agit de l'ensemble des voisins ou encore d'une contrée.

Contrastant avec l'individualisme actuel, ces services de voisin à voisin étaient, comme le résume Jean Risse dans l'entretien radiophonique, motivés par « l'urgence de s'entraider quand s'abat sur l'un d'eux l'horrible calamité de la mort » : solidarité des humbles, fraternité des paysans, unanimité devant la mort qui passe... Sébastien Julan

Jadis à Fribourg, la voisinance était festive...

Extrait d'un article de Jeanne Niquille, « La Liberté » du 29 avril 1944, qui présente d'autres aspects de la voisinance.

Il y avait, parmi les fêtes profanes, les assemblées de voisinage qui s'ouvraient par une messe, à laquelle assistaient tous les habitants d'une même rue ou d'une partie du quartier, et qui se continuaient par un banquet copieux. De l'église à l'auberge, on se rendait en un cortège. Chaque « cavalier » avait tiré au sort sa partenaire : on y voyait une noble dame au bras d'un simple cordonnier et un magistrat à particule accompagnant la femme de son

boulangier. Une gaieté fraternelle et une franche bonhomie régnaient durant le repas, qui était long. En 1773, à la fête du voisinage de Saint-Nicolas qui réunit environ cent participants, on servit, à chaque table, trente plats différents, nombre dans lequel n'étaient pas compris les sauces, les fruits et les desserts. Dès que le banquet était achevé, on dansait et, vers le soir, l'hôtelier servait un repas froid, qui s'appelait un *ambigu*¹.

Les plaisirs gastronomiques étaient très goûtés chez nous. « Les Fribourgeois - disait en 1750 le médecin Laurent Schiller - mangent et boivent trop. » Ce jugement a été répété par les hygiénistes de tous les pays et de tous les temps.

¹*L'ambigu était un repas où l'on servait à la fois les viandes et le dessert.*

500 ans, un sacré Chapitre

Les chanoines de Saint-Nicolas forment « Le Chapitre », créé il y a 500 ans. « La Liberté » du 24 novembre 2012 présente cet anniversaire en interviewant l'historien et journaliste Jean Steinauer.

Introduction de Annick Monnod.

Quiconque tenterait la psychanalyse du canton de Fribourg et de ses névroses singulières (son rapport tarabiscoté au pouvoir et à l'Eglise, son folklore choral et agricole, ses collègues... et sa *Liberté*), ferait bien de commencer par lire ce bouquin. A deux semaines des festivités officielles du jubilé des 500 ans du Chapitre cathédral de Saint-Nicolas, l'historien Jean Steinauer publie *La République des chanoines*. Sous-titré *Histoire du pouvoir à Fribourg*, cet ouvrage se focalise sur l'inextricable proximité, dès la fondation du Chapitre en 1512, du politique et du religieux dans la cité zaehringienne.

Ilot catholique au milieu de terres réformées, éternel rival de Berne, Fribourg a bâti sa spécificité sur ce corps de chanoines issus des familles patriciennes du cru. «Je ne connais aucune autre institution ecclésiastique qui ait vécu à ce point en symbiose avec le pouvoir, dans la durée», note Jean Steinauer. Une proximité d'autant plus intéressante à déchiffrer que ses traces sont aujourd'hui en train de disparaître.

Pas de religion dans votre livre : il n'y est question que de pouvoir.

Jean Steinauer : C'est un parti pris délibéré. Je n'ai aucune compétence pour traiter de la dimension spirituelle. A l'occasion de ce jubilé, on a cherché à offrir une lecture éclairante pour tous, catholiques ou non. J'ai donc choisi de traiter de la place du Chapitre dans la politique fribourgeoise – c'est-à-dire du pouvoir.

Pour Fribourg, la création du Chapitre est une façon d'affirmer sa place.

Bien sûr ! Le prestige est très important dans la société médiévale finissante. Et comme Berne est déjà dotée d'un Chapitre, il faut que Fribourg en ait un. C'est aussi un gage d'indépendance. Le Chapitre de Fribourg, comme celui de Berne, était « exempt » : c'est une sorte de club de prêtres séculiers, dispensé de l'autorité de l'évêque et soumis directement

à Rome. Mieux vaut que le patron soit le plus loin possible...

D'entrée, ce sont les familles patriciennes qui dirigent le Chapitre.

Le pouvoir à Fribourg se présente comme une médaille à deux faces. D'un côté le Conseil de la ville, avec ses bannerets, son avoyer et ses conseillers, tous issus des familles « aptes à gouverner ». De l'autre, le Chapitre, où siègent leurs frères et cousins. Il faut se souvenir que les sociétés anciennes sont très fortement intégrées : le politique, le religieux, l'économique, le militaire, le culturel, tout cela n'est pas dissociable. Pas étonnant donc qu'au plafond de la cathédrale, on ait peint les armoiries des gouvernants : il faut bien apprendre au peuple qui le gouverne. Et pendant que l'Eglise promeut le gouvernement, celui-ci édicte des lois, par exemple pour interdire de boire et traîner dans les rues à l'heure de la messe.

Longtemps, le Chapitre fera la guerre à l'évêque...

L'évêque de Lausanne a été déboulonné par les Bernois quand ils ont pris le Pays de Vaud en 1536 et introduit la Réforme. Il se promène en exil et mendie le droit de résider à Fribourg, qu'on lui accorde très chichement. Pourquoi ? Parce qu'entre-temps, le Chapitre s'est arrogé ses pouvoirs et une partie de ses possessions, comme la ville de Bulle. La question ne sera vraiment réglée que lorsque l'évêque sera choisi parmi les chanoines, avec Pierre Montenach, en 1688.

Au début, le Chapitre assoit le pouvoir de la Ville de Fribourg. Quand s'ouvre-t-il sur la campagne ?

Le Chapitre reflète l'organisation de la société. De 1500 à 1800 environ, la ville domine le reste du canton, dont les territoires étaient sujets. Après la Révolution, tous les territoires ont un statut égal. A la chute du régime patricien, le Chapitre accueille progressivement des gens issus de la campagne. Christophore Cosandey, fils de paysan singinois, deviendra chanoine puis évêque en 1879. Mais il s'agit d'une démocratisation sociale plus que politique : le Chapitre reste foncièrement réactionnaire. Il y a bien de petites éclaircies à la faveur du régime radical, mais elles restent isolées.

Avec la « République chrétienne » de Georges Python - conseiller d'Etat de 1886 à 1927 -, l'influence du Chapitre atteint un nouvel apogée.

La fonction d'encadrement du Chapitre se déplace du domaine purement politique à la politique scolaire et culturelle. Sous Python, pratiquement tous les directeurs d'établissements et tous les inspecteurs scolaires du canton sont des chanoines. Le Chapitre est aussi très présent dans la vie des paroisses, notamment par le chant, qui connaît une immense popularité avec l'abbé Bovet - encore un chanoine !

Et il y a la création de *La Liberté*...

... en 1871, par le chanoine Schorderet. Un caractériel fini, dévoré par sa quête « d'apostolat par les médias », qui crée la congrégation des Sœurs de St-Paul pour ne pas dépendre de syndicats de typographes. *La Liberté* ne trouve son indépendance face au clergé et au Parti conservateur que dans les années 1970, avec François Gross. Aujourd'hui, ironiquement, c'est son appartenance religieuse qui garantit l'indépendance du journal : la pire menace pour la presse n'est plus l'autoritarisme de l'Eglise, mais l'argent des capitalistes.

Cette période a laissé des traces!

Oui, l'organisation politique du canton a longtemps gardé des traits de l'Ancien Régime : une société fortement intégrée, où le politique et le religieux sont difficiles à dissocier. C'est resté très perceptible jusqu'aux années 1950-60. La séparation des pouvoirs judiciaire et législatif n'a été effective qu'en 1966. Quant au prévôt du Chapitre, il était nommé par le Conseil d'Etat jusqu'en 1981.

En 1924, le Chapitre rend la cathédrale à l'évêque. Peu à peu, il perd l'essentiel de son pouvoir. Aujourd'hui, n'est-il qu'un vestige décoratif ?

Pas du tout ! Hors de la dimension religieuse, le Chapitre garde un rôle culturel important. Il veille à l'entretien et au renouvellement d'un patrimoine qui devient difficile à comprendre et à apprécier, parce qu'on ne sait plus lire les symboles. Le Chapitre conserve aussi un rôle civique : il met du liant dans la société. Avec le prévôt Ducarroz, il est incarné par une figure extraordinairement populaire. Cela rend l'épaisseur de l'histoire humainement perceptible. En tant qu'historien, je m'en félicite. Car qu'on le veuille ou non, ce passé appartient à tout le monde.

Un centre catholique ultramontain : le « No 13 »

Extrait de Hans Ulrich Jost, « Les avant-gardes réactionnaires », Editions d'En-Bas, 1992

Dans le milieu de la droite catholique, on voit émerger des cercles souvent informels qui développent un zèle et une mentalité fort proches de ceux des avant-gardes de la nouvelle droite non-catholique.

On trouve sans doute un tel créneau à Fribourg, au numéro 13 de la Grand-Rue. Ce «No 13» - c'est ainsi que le langage populaire désignait cette institution - représente le centre nerveux et le poste de commandement de la force politique du régime de Python. Il s'agit de l'Œuvre de Saint-Paul, une officine de la presse catholique fondée en 1873 par le chanoine Schorderet. Lors de son arrivée au pouvoir, Georges Python s'empare rapidement de cette précieuse entreprise. Du « No 13 », il fait le centre dynamique de la nouvelle droite catholique. Les publications, comme par exemple *La Liberté* et *L'Ami du Peuple*, sont mises entièrement au service des objectifs pythoniens. Quatre hommes - deux laïcs et deux ecclésiastiques - dirigent la centrale. A sa tête se trouve le rédacteur en chef de *La Liberté*, Jean-Mamert Soussens, surnommé le « père du mensonge ». A son côté travaille l'autre laïc de choc, Pie Philipona, longtemps correspondant de la presse catholique à Berne. Quant aux deux ecclésiastiques, il s'agit des abbés Jean Quartenoud et Raphaël Horner. Or, petite anecdote non sans intérêt pour notre propos, cette imprimerie fonctionne parfois au moyen de rapports de force directs. Pour contrecarrer par exemple les revendications des employés typographes, on les licencie et, à leur place, on met au plomb des jeunes filles « honnêtes » dont le travail est moins payé et le caractère plus docile. Schorderet avait lui-même recruté ces nouvelles employées modèles dans un pensionnat des Ursulines dont il était le directeur. Formées à Lyon, on les a installées, après leur retour à Fribourg, dans une communauté étroitement surveillée par des religieuses. Tenant compte du fait que la droite catholique

n'accorde en général aux femmes qu'un statut social « privé », cette démarche étonne quelque peu.

Mais au delà de la propagande diffusée par sa presse, le « No 13 » influence largement la sociabilité fribourgeoise, voire une grande partie de la Suisse catholique. Il a notamment la main sur l'Union gouvernementale, une organisation appelée par ailleurs la « franc-maçonnerie noire », qui tente de quadriller les communes du canton et de contrôler, si possible, les élections et les votations. Des hommes de confiance - établis dans les communes comme agents - travaillent en secret et sont directement reliés à la centrale « No 13 ».

Contrairement aux Bürgervereine et aux gardes civiques (*cf. note*), le « No 13 » n'est pas parallèle ou marginal, mais il se trouve au centre même du pouvoir politique et de l'Etat. Il s'agit donc, en l'occurrence, d'une véritable « avant-garde institutionnelle ». Ce qui n'empêche nullement que ses activités échappent aux règles démocratiques et que ses buts, reliés aux autorités ultramontaines les plus intransigeantes, s'inscrivent tacitement dans une politique contre-révolutionnaire. Mais, plus important que l'orientation idéologique, c'est me semble-t-il ses modes d'intervention qui lui donnent un profil caractéristique : monopole de presse, discrétion du centre nerveux de l'organisation et mise en scène quasiment théâtrale de sa politique rénovée. Dans l'ensemble, une activité qui, comme celle des gardes civiques, sort largement des voies officielles du système politique démocratique traditionnel.

Note : (http://www.unil.ch/webdav/site/hist/shared/docutile/hsc_Togni2000.pdf)

Les gardes civiques naissent dans les cantons dès le début du XX^e siècle en réaction aux manifestations du mouvement ouvrier. Tout est fait pour alimenter dans la population suisse la peur de désordres, voire d'une révolution socialiste. Ces mouvements prétendent représenter toute la population, sans distinction de classes, contre les extrémistes bolchevistes et pour la défense de la Patrie.

L'hégémonie de la pensée unique

L'analyse est tirée de Daniel Sebastiani, « Jean-Marie Musy (1876-1952), un ancien conseiller fédéral entre rénovation nationale et régimes autoritaires », thèse de doctorat à l'Université de Fribourg, 2004. Les références ont été supprimées pour alléger le texte. Elles peuvent être retrouvées dans la thèse de Sebastiani publiée en ligne : <http://ethesis.unifr.ch/theses/downloads.php?file=SebastianiD.pdf>

Arrivés au pouvoir, Python et les «jeunes loups» conservateurs alliés à un clergé ultramontain revigoré rompent rapidement avec la ligne modérée du régime conservateur-libéral de 1856. La collaboration entre pouvoirs temporel et spirituel s'intensifie, chaque partie y trouvant un intérêt pour renforcer sa position. Influencé par une question romaine lancinante et le durcissement des idées ultramontaines, puis par la révision de la Constitution fédérale et le Kulturkampf dès le début des années 1870, le cours intransigeant du nouveau régime conservateur s'inscrit à Fribourg dans la lignée des idées défendues par

le bouillant chanoine Joseph Schorderet, conservateur extrême, fondateur en 1871 du journal catholique *La Liberté* et maître spirituel de Python.

L'ascension de Python et des conservateurs ultras profite beaucoup du catholicisme organisé mis sur pied par Schorderet, notamment animateur efficace du *Piusverein*, machine de guerre dont se servent ses émules pour mobiliser les masses populaires. Dans les années 1870, à l'apogée du Kulturkampf, les assemblées cantonales du *Piusverein* réunissent jusqu'à 8000 Fribourgeois environ. Beaucoup des initiatives de Python tendent vers la réalisation d'une République chrétienne homogène à Fribourg. Le modèle suivi se rapproche quelque peu de la théocratie équatorienne du dictateur Gabriel García Moreno.

Ayant pris l'ascendant au gouvernement, Python étend son influence à l'ensemble du système politique fribourgeois. Grâce à un réseau de cercles qui recouvrent le territoire, le régime pythoniste contrôle l'électorat et distribue les emplois par l'intermédiaire de personnes dévouées. Dans les localités, des hommes de confiance observent leurs concitoyens et signalent les adversaires du régime. Au moyen de ce système d'allégeances et de clientélisme, presque toutes les places de l'appareil d'État sont occupées par des hommes attachés au parti gouvernemental. Par opportunisme ou tout simplement pour avoir un emploi, certains renoncent à leurs convictions intimes.

Les « mauvais » éléments sont « dégomés » et remplacés par des partisans de la politique gouvernementale. En outre, le parti pythoniste s'efforce de contrôler et d'éduquer les esprits à l'aide de *La Liberté*, « principal medium du régime ». L'embrigadement des masses par le parti gouvernemental bénéficie également de l'appui d'une très grande partie du clergé, garant de l'ordre moral et allié des autorités politiques. En 1911, le régime Python est à son apogée, mais aussi à la veille de l'éclatement des scandales de la BEF qui précipiteront sa chute. Sous le régime Python, le parti gouvernemental occupe tous les sièges du Conseil d'État et est aussi largement majoritaire au Grand Conseil, dans l'ordre judiciaire et la fonction publique. Cependant, tout paternaliste et tentaculaire qu'il est, ce régime s'en tient aux institutions démocratiques. En outre, les aspirations hégémoniques du parti au pouvoir ne vont pas sans susciter les contestations jusqu'au sein du mouvement conservateur. Nous y reviendrons, d'autant plus que le jeune Jean-Marie Musy assistera à l'une d'entre elles en spectateur privilégié.

Le chanoine Schorderet

Et le chanoine Schorderet inventa la citadelle catholique fribourgeoise

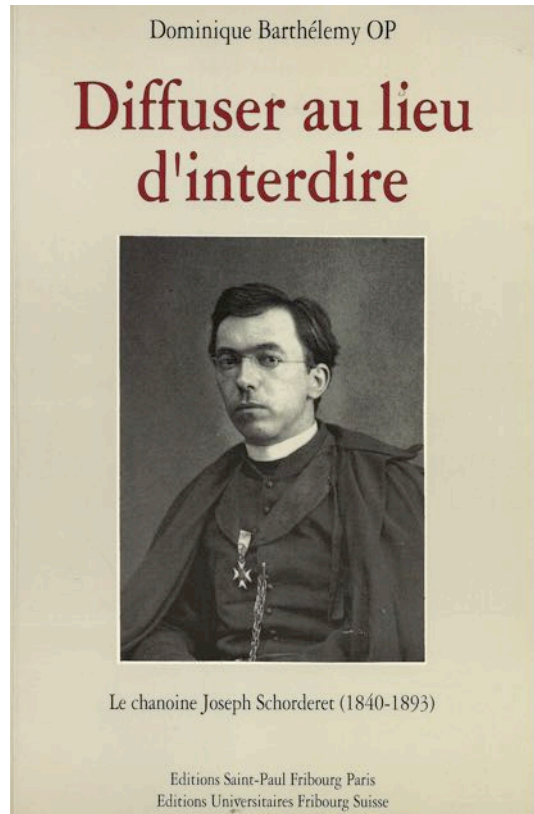
Article de *La Liberté* du samedi 24 - dimanche 25 avril 1993, par Patrice Borcard

A l'occasion du centenaire de la mort de Joseph Schorderet, « La Liberté » dont il est le fondateur lui consacre un dossier. Cet article de Patrice Borcard est tiré de ce dossier.

Le 20 avril 1893, au terme d'une pénible « descente vers le crépuscule », mourait le chanoine Joseph Schorderet. Il était âgé de 53 ans. Rarement, dans l'histoire cantonale, une

personnalité n'avait suscité autant d'admiration et autant de haine. Véritable penseur de cette citadelle catholique que fut Fribourg durant plus d'un demi-siècle, Joseph Schorderet fut l'architecte de la République chrétienne (1882-1914), ce régime qui voulait « construire le ciel sur la terre ». Régime dont les instruments ont persisté tout en changeant de fonction : une université, un parti (aujourd'hui démocrate-chrétien), un journal *La Liberté*.

Sans oublier l'Œuvre de Saint-Paul, port d'attache du prêtre et le phare dont il ne s'éloigna jamais.



Le Père dominicain Jean-Dominique Barthélemy, à l'issue d'une année de patientes recherches, publie à l'occasion du centenaire de la mort du fondateur de *La Liberté* une biographie¹. En plus de 600 pages, il restitue le cheminement de ce personnage hors du commun et parfois déroutant, il reconstruit la « planète Schorderet ». Et trace le portrait de cette période de douloureuse métamorphose au terme de laquelle Fribourg s'ouvrira à la modernité. Un temps où les passions sont exacerbées et où les enjeux semblent parfois dépasser les acteurs.

Si le besoin de voir l'événement mieux situé dans son contexte n'est pas toujours satisfait, le plaisir de la lecture est en revanche enrichi par une foule de documents inédits. L'auteur offre un relief nouveau à cette période et ouvre des pistes de recherche.

Une machine de combat

Une question au seuil de la démonstration. Comment un canton campagnard, aux ressources dérisoires, prendra-t-il en 1889, sous l'impulsion d'un jeune conseiller d'Etat de 29 ans, Georges Python, la décision de fonder une université ? Sa réponse, le Père Barthélemy la construit en neuf chapitres, démontrant le rôle majeur du chanoine Schorderet dans cette phase de redressement des catholiques suisses, marqués par le Kulturkampf. Il analyse, avec un goût prononcé pour le détail, la construction de la « machine schorderétienne ».

La création de l'Université fut rendue possible grâce à un parti dont la mainmise sur le canton devait être totale. Eduquer les électeurs à la bonne cause fut le rôle du journal *La Liberté*, rouage essentiel du mécanisme tandis que l'Œuvre de Saint-Paul et l'imprimerie assuraient l'intendance. Pour travailler à l'alphabétisation des campagnes, Schorderet fonda en 1872 la Société fribourgeoise d'éducation, unissant ainsi les deux piliers de cette société, le curé et l'instituteur. La constitution d'un grand mouvement de défense et de promotion de la foi catholique (Piusverein), une attention pour les pèlerinages et les grandes liturgies festives enracinèrent cet idéal dans le peuple. Ces bases ainsi constituées, la République

chrétienne pouvait se consacrer à son objectif : l'instauration du Règne social de Jésus-Christ.

Description authentique

Qui est donc ce jeune prêtre natif de Bulle, à l'origine de toutes ces initiatives ? Le mérite du Père Barthélemy est d'éviter les travers de l'hagiographie à l'eau de rose, pour rendre toute l'épaisseur du personnage. Le héros est rendu dans son humanité. Son itinéraire spirituel, son caractère, ses enthousiasmes et ses crises : l'homme apparaît dans ses ombres et ses lumières. De cet homme, ordonné prêtre en 1866, on retient d'abord la formidable énergie créatrice. Le chanoine Schorderet, c'est un volcan en constante éruption, un homme bouillonnant d'idées et d'initiatives. Ce digne héritier des croisés médiévaux sera de tous les combats qui rythment la fin du XIX^e siècle fribourgeois. A la fois brouillon et tâtonnant, ce passionné tient du « prestidigitateur ». Doué d'un « flair politique exceptionnel », il fut avant tout un visionnaire qui dut surmonter de lourds handicaps qui sont l'objet d'une minutieuse analyse.

Trois moments semblent essentiels à la compréhension de ce cheminement souvent tortueux et impétueux. A travers le journal intime du prêtre, le Père Barthélemy décrit les années capitales passées à l'Ecole normale. « Des années de ravages et de dégradation », dira plus tard le chanoine. Eveillé à la sensualité par un prêtre « infâme » qui réveille chez le jeune homme des tendances homophiles, Schorderet se battra jusqu'à la fin de son séminaire contre ces penchants. Dans l'esprit doloriste du siècle dernier, il en viendra même à se flageller. Mais ces tentations contre la chasteté ne le laissent pas indemne : un comportement étrange, des gestes qui surprennent le feront passer pour un déséquilibré. En réaction, il se réfugie dans une attitude d'ascèse qui entraîne des moqueries et l'enferme dans une profonde solitude.

Opposé aux évêques¹

Le jeune prêtre trouvera son salut dans sa rencontre avec saint Paul. Le chapitre XIII de la première épître aux Corinthiens devient sa règle de vie. A cette illumination correspond le début de sa croisade. Schorderet s'attache des hommes politiques de haute valeur, établit des réseaux, entreprend, agit. Son pouvoir s'accroît rapidement au point d'entrer en conflit avec la hiérarchie ecclésiastique. Ses évêques ont de la peine à le supporter. Mgr Marilley parlera de lui comme d'« une tête chaude, peu remplie et mal meublée », tandis que Mgr Mermillod l'accusera d'avoir transformé la religion en « une enseigne frelatée pour attirer l'argent des fidèles naïfs ». Mais les deux évêques qui sont entrés en conflit avec lui devront quitter l'Evêché dans les deux années qui suivirent. C'est dire l'appui des autorités vaticanes et politiques du canton sur lequel le chanoine put compter.

Cet « hyperactif », orateur talentueux, est perçu parfois comme un personnage intrigant. Certains prêtres évoqueront « ses bizarreries, ses exagérations et ses excentricités ». D'autres le présenteront comme « un homme étrange, jaloux et emporté, exigeant de ses Sœurs une soumission plus qu'aveugle ». Malgré les attaques et les injures, il poursuit inlassablement le combat pour lequel il croit avoir été élu : diffuser la vérité en faisant « descendre des nuées du rêve sur la terre des hommes, quelque chose de l'utopie radicale

dont sa jeunesse fut imprégnée ». La presse lui apparut comme le moyen le plus efficace pour établir le règne de cette vérité.

Le charisme de Schorderet ne fut pas celui d'un fondateur d'institutions. Le Père Barthélemy le décrit comme un « prophète crucifié » dont la principale tâche fut de susciter des fondateurs. Mamert Soussens, Pie Philipona, Georges Python, Eunice Zurkinden ou Phébée Bersier furent ceux qui, en réalité, ont établi, structuré et géré ce que Schorderet avait fait germer. Témoin intransigeant, impulsif et critique à l'égard de ses proches, il appartient à ces personnalités capables de détruire ce qu'ils avaient bâti. Schorderet maudira ceux qu'il avait placés sur orbite.

Tragiques sont les dernières années du chanoine. Il sombre dans l'alcoolisme, fréquente les auberges de la ville. Ses états de surexcitation alcoolique seront tels qu'il sera, une nuit durant, emprisonné. Son évêque l'interdit d'auberge et lui retire le droit de confesser et de dire la messe. Objet d'un vrai « délire de persécution », il souffre de phases d'excitation et de dépression successives. Et pour combattre son orgueil, il supplie même ses Sœurs de lui « marcher sur la tête ».

A partir du moment où le Parti catholique-conservateur fut au pouvoir et dès que l'idée d'une université prit de la consistance, le chanoine devint un prophète en demi-solde progressivement éliminé. Sa mort fut pour beaucoup un grand soulagement. Ce chanoine « cyclothymique à tendance éthylique » - l'expression est de Jean-Dominique Barthélemy - n'en demeure pas moins une personnalité de premier plan dans l'histoire fribourgeoise, et plus largement dans l'histoire du catholicisme helvétique.

Patrice Borcard

¹ Jean-Dominique Barthélemy : *Diffuser au lieu d'interdire. Le chanoine Joseph Schorderet (1840-1893)*. Aux Editions Saint-Paul de Fribourg et Paris et Editions Universitaires, 1993.

Notes de JMB : *Pie Philipona, cousin du chanoine, fut notamment rédacteur de « L'Ami du Peuple ». Mamert Soussens, Français puis naturalisé, fut rédacteur de « L'Ami du Peuple » et de « La Liberté ». Eunice (Catherine) Zurkinden et Phébée (Maria) Bersier étaient des Sœurs de Saint-Paul auxquelles furent confiées d'importantes responsabilités.*

Précisions sur la vie de Joseph Schorderet avant qu'il ne devienne, à Fribourg, « l'architecte de la République chrétienne »

En 1845, Joseph Schorderet a cinq ans lorsque des revers de fortune obligent sa famille à s'établir à Posieux. Le curé de la paroisse d'Ecuvillens-Posieux est Pierre Joye, de Prez-vers-Noréaz, qui devra quitter la Suisse pour affaires de mœurs en 1850, après cinq années passées à Ecuvillens. Son influence sur Joseph Schorderet fut néfaste. A l'âge de 13 ans, Schorderet est admis à l'Ecole cantonale de Fribourg. Cette institution a remplacé le Collège St-Michel de 1848 à 1856, à l'époque du régime radical. L'Ecole cantonale comprend une section pédagogique - appelée Ecole normale - que fréquente le jeune Schorderet. A 16 ans, il achève ses études et acquiert le brevet d'instituteur. Il se présente à Grolley où un poste est vacant. Il sort le premier du concours organisé pour les candidats. Il est évincé en raison de tensions entre la commune de Grolley, le préfet et le Conseil d'Etat. Le curé de Grolley, le jugeant très doué, lui conseille de continuer des études littéraires au Collège Saint-Michel à Fribourg. En 1858, il est reçu à la Société des Etudiants suisses. Il sera chargé de rédiger la

partie française des « Monat Rosen », organe de cette société. Il accède à la prêtrise en 1866. De 1867 à 1869, il exerce la fonction d'aumônier de l'Ecole normale d'Hauterive de manière ultraconservatrice et intrigante.

Le Pius-Verein, une pierre importante de l'édifice ultramontain

Le Pius-Verein - ou Piusverein - a fait l'objet d'un mémoire de licence présenté à l'Université de Fribourg en 1974 par Jacques Jenny : « Le Piusverein à Fribourg : une association politico-religieuse 1857-1899 ». Quant aux lignes qui suivent, elles sont extraites du mémoire de licence de Marianne Schweizer, « L'almanach catholique de la Suisse française et quelques autres almanachs édités à Fribourg au XIX^e siècle », Fribourg 1982.

Le Pius-Verein témoigne lui aussi de la prégnance de la religion en cette fin du XIX^e siècle. En 1904, ce fut la fondation de « l'Association populaire catholique suisse » qui réunit les divers mouvements catholiques que comptait le pays, dont le Pius-Verein.

Texte de Marianne Schweizer :

Le Pius-Verein ou Association de Pie IX fut fondée en Allemagne en 1848, dans le but de défendre les droits et les libertés catholiques. C'est le 21 juillet 1857 qu'une cinquantaine de catholiques suisses - parmi lesquels des Fribourgeois : Louis Esseiva, Frédéric Gendre, qui firent tout de suite partie du comité central - se réunirent à Beckenried pour créer une association semblable, se présentant comme *un groupement de défense face à l'idéologie étatiste et laïcisante des radicaux de 1848*. Ses objectifs étaient définis ainsi, d'après les statuts qui parurent dans *l'Almanach catholique* : « Les catholiques de la Suisse, pour conserver et sauvegarder leur sainte foi, pour exercer activement cette foi par la charité chrétienne et par ses œuvres, et pour soutenir l'art et la science catholiques, s'unissent sous la protection de l'immaculée Vierge Marie, de saint Charles Borromée et du bienheureux Nicolas de Flüe, patron du pays, en une Société qui reçoit le nom d'Association de Pie IX. »

A l'article des moyens, on trouvait les prières communes, les réunions publiques, les travaux scientifiques, les offrandes pécuniaires mensuelles, l'assistance aux bonnes écoles et aux établissements d'éducation, le soutien des associations approuvées par l'Eglise, l'exercice des œuvres de miséricorde, et ceci qui nous intéresse spécialement dans notre recherche et sera l'un des *leitmotive* de l'association : « la propagation des bons livres et d'utiles écrits mis à la portée du peuple. »

La première réalisation dans ce sens fut la création de *l'Almanach catholique de la Suisse française*, lancé par le comité de Fribourg en 1858, pour l'année 1859 ; la Commission française se chargea de cette œuvre, qui tint lieu d'organe officiel du Pius-Verein jusqu'à la parution des *Annales de l'Association de Pie IX* en 1862, sous l'impulsion du Chanoine Schorderet (...)

L'activité pour la propagation des bons livres et la lutte contre les mauvais prit diverses formes : achat et distribution de livres, création de bibliothèques populaires, organisation de

concours de composition, résolutions contre les mauvais écrits, conférences et discussions dans les sections, communications et résolutions lors des assemblées cantonales et générales.

Dans une note, Marianne Schweizer signale la prise de position de l'abbé Tobie Loffing, curé de Villaz-St-Pierre, puis de Fribourg de 1870 à 1880 : Ses idées sont exposées dans son *Discours sur les bibliothèques paroissiales*, du 18 mai 1865 à l'assemblée générale des sections du Pius-Verein du canton de Fribourg. Il préconise la bibliothèque familiale - livres religieux et utiles - et la bibliothèque paroissiale, dans les paroisses des villes et des campagnes où le goût de la lecture est généralement répandu. Les bibliothèques seront toujours placées sous l'influence de l'autorité spirituelle. La conception de l'abbé Loffing restait très restrictive : **« Je trouve l'idée de généraliser les connaissances désastreuse. Quand vous aurez formé à la campagne des masses de lecteurs, vous aurez formé des raisonneurs, des orgueilleux, des paresseux et puis en définitive des révolutionnaires. » (...)**

A partir des années septante, la lutte se cristallisa autour de la presse. Inutile sans doute de rappeler à ce sujet l'action du Chanoine Schorderet qui fit de l'apostolat par la presse son *cheval de bataille*, lançant de nombreuses publications, dont *La Liberté*, et fondant l'Œuvre Saint-Paul et l'Imprimerie catholique.

A titre d'exemple, relevons qu'à l'assemblée générale du Pius-Verein de 1880 on acclama une proposition de la section spéciale de la presse, recommandant une réunion des journalistes catholiques de la Suisse pour délibérer des sujets relatifs à la publicité, aux annonces et feuillets. Lors de cette même assemblée, la section édicta une série de résolutions pour les membres du Pius-Verein :

- a) Chaque associé du Pius-Verein s'engage à ne jamais s'abonner, sous aucun prétexte, à un journal libéral.
- b) Chaque associé s'abonnera au moins à un journal catholique-conservateur et fera son possible pour trouver d'autres abonnés.
- c) Chaque associé s'engage à ne jamais donner d'annonces, sous aucun motif, aux journaux libéraux et radicaux, et de les porter aux bons journaux catholiques conservateurs.
- d) Chaque membre qui a les talents nécessaires s'engage à écrire au moins une fois par mois, soit un article de fond, soit une correspondance.
- e) La section s'engage à propager l'*Almanach catholique de la Suisse française* publié sous le patronage du Pius-Verein par l'Imprimerie catholique.

Un Fribourgeois à Genève

Patrick Pugin, *La Liberté* du 12 août 2011

Comme de nombreux Fribourgeois, Robert Kolly est un exilé économique. Il a dû quitter le canton pour s'établir à Genève. Mais son cœur est resté noir et blanc.

Plus d'un demi-siècle qu'il a posé ses valises dans la cité de Calvin, Robert Kolly. Pour y travailler, comme tant d'autres. « C'était notre lot. Parce que du boulot, à Fribourg, il n'y en avait pas... » A l'époque, la campagne se mécanise. Elle n'a plus besoin de toute cette main-d'œuvre qui grouille dans les fermes. Les jeunes *Dzodzets*¹ sont contraints à l'exil. Et les douze enfants de la famille Kolly ne font pas exception : « A part un frère qui est resté à Treyvaux, on s'est tous retrouvés éparpillés ! Dans le Jura bernois, à Lausanne, à Yverdon... »

Robert, lui, s'en ira œuvrer au bout du Léman. Pour les Transports publics genevois. « J'ai commencé le 3 février 1958 », se souvient parfaitement le septuagénaire. Pas évident, la grande ville, lorsque l'on débarque de l'archaïque pays fribourgeois... D'autant moins que le canton traîne une épouvantable réputation, en raison notamment du poids de l'Eglise. Moqueries, quolibets. « On faisait figure d'arriérés ! Même les Valaisans se fichaient de nous ! » Immigrés dans leur propre pays, malmenés par leurs propres compatriotes.

« On sait ce qu'ont dû ressentir ceux qui sont venus après, les Italiens, les Espagnols, les Portugais... » Couplées à une légitime peur de l'inconnu, les vexations ont engendré un repli communautaire. Un peu partout en Suisse, la diaspora noir et blanc se réunit au sein de cercles, d'amicales, de chorales. « Ces sociétés ont d'abord été créées pour des questions de solidarité. On tentait d'y résoudre les différents problèmes que pouvaient rencontrer les membres », rappelle Robert Kolly. Lui-même, à peine arrivé au bout du lac, avait spontanément adhéré au Cercle fribourgeois de Genève. Une adresse par ailleurs idéale pour nouer de nouvelles amitiés. Et pour... causer patois. « Moi qui étais bilingue - à la maison, papa nous parlait patois - je ne le pratiquais plus ! Ce fut un immense plaisir de recommencer. » Depuis, il n'a jamais cessé de cultiver, au pied du Salève, la langue des enfants du Moléson. Il préside d'ailleurs aujourd'hui aux destinées des « patêjan dè Dzenèva ».

¹ *Dzodzet ou Dzoset, surnom des Fribourgeois ; il s'agit du prénom de Joseph, en patois, prénom qui était très courant dans le canton de Fribourg*

Un homme engagé

Au bout du Léman, Robert Kolly accomplira une carrière professionnelle tout à fait remarquable. Le timide receveur des premiers temps - c'est lui qui délivre les billets aux passagers du tram - finira chef de secteur, chargé de l'accompagnement des nouveaux arrivants. Deux cents chauffeurs sous sa responsabilité.

Son curriculum vitae souligne par ailleurs sa présidence - dix années durant - du syndicat des cheminots. Un mandat qui l'amène à siéger au conseil d'administration des TPG. « Les hautes sphères », plaisante-t-il. Avant de compléter : « Une période très intéressante. » Engagé, Robert Kolly le sera également en politique. Il bataillera pendant vingt ans au Parlement de sa commune d'Onex. Sa bannière ? « En tout cas pas celle du PDC ! » Et de pester contre ce parti qui fut tout-puissant en terre fribourgeoise et qui « avait obligé le canton » à demeurer à la remorque de la Suisse, pour contenir l'infection socialiste. Avec la bénédiction de l'Eglise, bien sûr.

Une Eglise tyrannique : « Imaginez ! A l'époque, il fallait l'autorisation du curé pour ramasser le foin, le dimanche, si l'orage menaçait ! » Sa détestation du joug clérical l'avait même conduit, en son temps, à refuser de rejoindre un syndicat chrétien. « Ce fut un bol d'air de partir », confesse Robert Kolly. « Et lorsque l'on revenait, en congé ou en vacances, on ne la ramenait pas trop. On se fondait dans le moule. » Pas question de se comporter en donneur de leçons. Même si la tentation, parfois, était forte... Et ce canton qui n'a pas toujours bien traité ses enfants, l'homme ne l'a jamais renié. Difficile de trouver plus fribourgeois que lui. Même l'accent - cet autre objet de raillerie au bout du Léman - il n'a pas cherché à le perdre. Mieux surtout : il n'a pas chopé celui des Genevois. « Et j'en suis bien content », rit-il.

Le cœur à Fribourg, la vie à Genève

Reste que, si le cœur est à Fribourg, la vie est à Genève. « C'est là-bas que sont nos attaches principales. » Avec son épouse - une fille de Sorens - ils y ont élevé trois enfants. Pas question donc, comme certains copains l'ont fait, de regagner la terre des ancêtres... « Mais nous passons entre trois et quatre mois par année en Gruyère », se console Robert Kolly. Et puis, si lui n'est pas revenu, l'une de ses filles l'a fait : « Elle a épousé un agriculteur, à Romanens. Et elle est présidente de l'Association fribourgeoise de paysannes », relève non sans fierté son papa, président de l'Association Joseph Bovet, organisation qui chapeaute vingt et une sociétés fribourgeoises disséminées à travers toute la Suisse romande. Des sociétés vieillissantes, même si, de temps à autre, « un jeune de 45-50 ans s'inscrit ». Robert Kolly se montre fataliste : « C'est dans l'ordre des choses. Nos enfants n'entretiennent pas avec Fribourg les mêmes liens que nous. Leur vie est là où ils sont nés. »

En rapport avec la vie de Robert Kolly, **extrait d'un éditorial de Louis Ruffieux**, paru dans *La Liberté* du 21 mars 2006 :

*Fribourg bon élève de la Suisse, romande tout au moins. Fribourg, objet de curiosité. Le registre exotique, le canton connaît, lui qui fut longtemps perçu comme l'archétype d'une terre miséreuse, d'une indécrottable ruralité, rétive aux choses de l'intellect comme à l'industrialisation, davantage encline aux aspersions d'eau bénite qu'aux bains, riche en enfants... exportés. **De la fin du XIX^e siècle aux années 1960, 80 000 Fribourgeois ont dû s'exiler pour trouver du travail.** Quel contraste avec l'évolution démographique actuelle - l'une des plus fortes du pays - tandis que le taux de chômage reste le plus bas de Romandie !*

Anecdote : réponse du berger à la bergère

Le 1^{er} avril 1987, la rédaction de « La Liberté » répondait à l'abbé Léon Barbey, pédagogue renommé, professeur à l'Université, qui s'était insurgé contre le titre d'un article... La lettre de l'abbé, suivie de la réponse de « La Liberté »... pas piquée des vers !

Monsieur le rédacteur,

Apparemment, il y a dans votre équipe un préposé au choix des titres qui les veut particulièrement accrocheurs. Ils le sont souvent, du reste, mais de très différentes façons :

tantôt si énigmatiques qu'il est impossible de deviner ce qu'ils recouvrent, à moins d'être initié au genre d'esprit (!) de leur auteur. Tantôt suintants d'une ironie insidieusement voilée, quand elle n'est pas ouvertement méprisante, qui a suscité du reste déjà plus d'une protestation. Dans « La Liberté » du 23 mars, je me hérise en lisant ce litre : « La bien-aimée du cardinal », manifestement équivoque et j'imagine son auteur se frottant les mains, après avoir conçu cet intitulé aguicheur et sournoisement insultant pour le cardinal Journet. Ne pourriez-vous pas mettre le holà à ces gamineries d'un goût plus que douteux ?

Léon Barbey

Réponse de la Rédaction : On aurait envie de paraphraser Rabelais : « Ci n'entrez pas, vétilleux, acrimonieux, acariâtres, grognons, atrabilaires et ronchons, rouspéteurs, protestataires et grinches... » On se gardera de le faire, par respect du lecteur et de sa libre expression.

Qu'on nous permette de dire que le titre incriminé ici avait été tiré du texte même de l'exposé de Mgr Pierre Mamie. Et l'on ne saurait soupçonner celui-ci de manquer à la mémoire du cardinal Charles Journet qui avait, lui, de l'humour à revendre - comme il convient aux saints - et ne reculait pas devant un brin de roserie. Il ne faut quand même pas confondre presse quotidienne et Actes du Saint-Siège.

Ueli va-t-en guerre

Dans « Echo Magazine » du 15 août 2013, François Gross commente le discours tenu le 1^{er} août par le président de la Confédération Ueli Maurer, ancien président suisse de l'Union démocratique du centre.

Si c'était pour débiter de telles fadaïses, il eût mieux valu renoncer à courir monts et vaux pour les ressasser neuf fois. Aucun Suisse n'attendait du président actuel de la Confédération un feu d'artifice oratoire, une pétarade novatrice. Il n'a pas surpris en revêtant les fringues de chef d'un parti qu'il mena naguère au combat. En revanche, il a déçu. Le jour était mal choisi pour administrer, derechef, la preuve qu'il n'habite pas la fonction de premier parmi ses pairs, loin des bisbilles boutiquières.



Dégoulinant d'admiration pour le Goliath chinois récemment visité - et dont il feint d'ignorer l'impitoyable politique répressive -, Ueli Maurer a donné dans l'imagerie biblique : la Suisse serait victime d'Etats et d'organismes internationaux qui en veulent au « teint clair et à la jolie figure » du David alpin. Enhardi par sa comparaison, le chef du Département de la défense avertit les méchants : le peuple souverain, armé de sa fronde, n'hésitera pas à viser au front les Philistins d'Europe et d'outre-Atlantique. Grotesque, presque désolant !

Il serait injurieux de penser qu'il est possible de siéger au gouvernement fédéral en ignorant des réalités fondamentales. Et pourtant... Un écolier sait, ou devrait apprendre, que la Suisse, dépourvue de matières premières et d'un accès direct à la mer, est, de ce fait, contrainte de composer non seulement avec ses voisins immédiats mais, pour échapper à leur étau, de tisser dans le monde entier des relations indispensables à son existence. Elle est redevable à des immigrants d'une part importante de son développement industriel et bancaire. Le rappeler ne diminue en rien les mérites d'une population qui a élevé l'ardeur au travail au rang de vertu cardinale. Pas plus que de reconnaître l'apport de la main-d'œuvre étrangère.

Au risque de s'étrangler, Monsieur Maurer devrait, à partir de ces données élémentaires, admettre que l'appât du gain et la rapacité d'une partie de la gent financière ont terni l'image d'Epinal que les Confédérés aiment à broser de leur pays. Celles et ceux de ses collègues qui négocient durement pour sauver un secret bancaire aux soins palliatifs n'apprécient pas d'être affublés d'un bonnet d'âne par le gardien de la collégialité. S'ils ont un zeste d'humour, ils percevront dans les propos présidentiels l'écho de ce que diagnostiquait Friedrich Dürrenmatt : « Nous sommes en guerre avec le présent. »¹ Sur sa lancée, l'auteur ajoutait : « De toute façon, il ne faut pas trop présumer des conseillers fédéraux. »

¹Friedrich Dürrenmatt, *Justice*, Editions L'Age d'Homme, 1986.

L'UDC s'est moquée du peuple

Tribune libre parue dans La Gruyère du 5 novembre 2011

L'ancien préfet de la Gruyère Placide Meyer est revenu sur l'éviction de Christoph Blocher du Conseil fédéral en 2007.

Pourquoi les adhésions à l'UDC ont-elles afflué après la non-réélection de Christoph Blocher au Conseil fédéral en décembre 2007 ? Il y en aurait moins eu si le livre de François Cherix, *Christoph Blocher ou le mépris des lois*, paru en septembre 2007, avait été mieux connu.

L'auteur y développe « les 33 infractions qui font de Christoph Blocher un magistrat fautif : mensonges en public et devant les Chambres, manipulations diverses, dénis de fonction, atteintes à l'indépendance de la justice ou à l'ordre juridique suisse, Ces fautes ne peuvent être laissées impunies. Si l'on veut une Suisse plus sûre, comme le réclame l'UDC, ne convient-il pas de sanctionner ceux qui ne respectent pas la loi ? »

Et de poursuivre : « Dans ses dysfonctionnements, il a violé des dispositions légales, mais aussi la Constitution fédérale. Ces fautes sont graves. Au moins dix-neuf fois, il a attaqué la collégialité. Il a violemment et souvent ridiculisé la loi, la collégialité, ses collègues, le Parlement, les juges, le droit international, les experts ; il veut imposer sa vision et ses méthodes. » Il s'est moqué du peuple, car aucun mot de la Constitution ne peut être modifié sans son accord. Ce qu'il a fait est très grave !

Lorsque les Chambres fédérales l'ont sanctionné, en décembre 2007, en lui préférant une pure UDC grisonne, l'UDC Fribourg a soutenu l'exclusion d'Eveline Widmer-Schlumpf du parti. Pour ne pas avoir sanctionné Christoph Blocher, l'UDC s'est manifestement aussi moquée du peuple.

Les sections de district de l'UDC ne se sont pas opposées à leurs leaders cantonaux. Espérons que les Fribourgeois s'en souviendront le 13 novembre au moment d'élire le Conseil d'Etat et, dans les districts, les députés.

Placide Meyer, Bulle

Riches ? Alors vous aurez droit à la grande cloche...

Gérard Périsset - qui fut rédacteur à « La Liberté » - a écrit « Saint-Laurent à tous les vents », la vie de la paroisse catholique d'Estavayer-le-lac, 2007. L'article qui suit est inspiré de cet ouvrage.

Il y avait autrefois des enterrements pour riches, et d'autres pour pauvres... Comme il existait dans certains réfectoires - par exemple à l'école ménagère de la rue de Morat dirigée par des Ursulines - la table des plus aisées et celle des plus démunies !

Présentation du bourdon d'Estavayer

Fondue en 1872 à Estavayer par François-Joseph Bournez - auquel succéda Charles Arnoux - le bourdon de la collégiale Saint-Laurent atteint le poids respectable de 4200 kg. Sa mise en place ne se déroula pas sans mal puisque, au moment de l'élever sur les hauteurs de la tour, on constata que la corde nécessaire à la manœuvre avait été cisaillée. La chronique n'accuse personne mais on peut imaginer le drame qui fut ainsi évité. On sait en tout cas que le parrain de la cloche était François Chaney qui ne portait pas moins de trois casquettes : conseiller national, président du tribunal et syndic. Faut-il chercher la cause de « l'attentat » manqué du côté de ce personnage nullement à l'abri des vengeances politiques ? Peut-être.

Avant son électrification en été 1946, le bourdon exigeait quatre solides gaillards pour tirer sur sa corde. Leur recrutement s'effectuait sans trop de difficultés, exception faite durant les périodes de mobilisation.

Question d'argent

Destiné à souligner les événements marquants de la vie paroissiale, le bourdon suscita fréquemment des interrogations quant à son utilisation, notamment aux funérailles. En 1933 par exemple, un paroissien interpella le Conseil paroissial sur le silence de la grande cloche que les Staviacois entendaient traditionnellement le matin des enterrements. Pourquoi sonne-t-elle pour les uns et pas pour les autres ? La réponse fut sans équivoque : « On ne peut pas empêcher la parenté qui en a les moyens de faire sonner la grande cloche. » La formule ne plut guère à l'assemblée.

En 1946, suggestion fut faite d'unifier la sonnerie pour les pauvres comme pour les riches, pour les gens d'ici comme pour les étrangers. A l'utilisation du bourdon s'ajoutait encore la possibilité de choisir une classe d'enterrement supérieure, avec diacre et sous-diacre, moyennant une contribution de 6 fr. pour le clergé. La classe inférieure, limitée à une seule cloche, était réservée aux personnes assistées de l'hospice ou à d'autres démunis.

La question revint en 1947. L'électrification toute récente de la sonnerie devait rendre celle-ci gratuite, pensa-t-on. La gratuité le sera effectivement pour les enterrements de deuxième classe avec trois cloches mais il en coûtera 30 fr. pour l'adjonction du bourdon. Pour les enfants qui n'avaient pas effectué leur Première Communion, une seule cloche était utilisée, celle dite des enterrements, appelée aussi la « Fausse » », voire la « Fosse ».

Les choses s'éclairciront en 1968 avec la décision de placer tous les défunts sur un pied d'égalité. « La grande cloche aux enterrements doit être supprimée » déclara le Conseil paroissial qui insista en rappelant son mauvais état. Son remplacement coûterait 100 000 fr. à la paroisse. Cette constatation ne fut pas étrangère au vote de mars 1969 confirmant l'abandon du bourdon par huit voix contre une.

Le registre de la grande cloche couvrant la période 1888-1966 rappelle que l'encaissement de la taxe auprès des familles pour la sonnerie de la grande cloche s'élevait à 12 fr. en 1944 et précédemment, 35 fr. en 1966 et 80 fr. en 1967. Drôle d'égalité face à la mort !

Une seule gerbe

Une autre mesure supprimant toute discrimination aux enterrements fut prise en 1969 avec la suppression de l'amoncellement de fleurs recouvrant les cercueils, au point que ceux-ci disparaissaient parfois sous les gerbes et les couronnes. Cette abondance de fleurs faisait l'objet de comparaisons fort déplaisantes. Le curé Paul Castella obtint le dépôt d'une seule gerbe que la paroisse accepta d'offrir aux proches des défunts peu argentés.

Qu'est-ce que le corporatisme?

Un terme souvent rencontré dans l'histoire contemporaine, mais rarement expliqué. Essayons d'y voir un peu plus clair. Difficile ! Si le corporatisme était devenu réalité, quelle aurait été l'organisation de la société, le fonctionnement du pouvoir, la répartition des prérogatives entre gouvernants et corporations ? On ne trouve guère de réponses précises... Des personnalités politiques fribourgeoises étaient acquises aux thèses corporatistes : Gonzague de Reynold, Jean-Marie Musy, Joseph Piller...

Une présentation du corporatisme est donnée au début de l'ouvrage de Philippe Maspoli, « Le corporatisme et la droite en Suisse romande », Histoire et société contemporaines, Tome 14/93, Lausanne 1993

Il est nécessaire d'abord d'esquisser dans les grandes lignes la notion de corporatisme. Il s'agit d'une doctrine politique qui s'est précisée vers la fin du XIX^e siècle. Après la Première

Guerre mondiale, cette doctrine a suscité un vif intérêt alimenté par la séduction exercée par le fascisme. Les corporatistes veulent en effet une réforme de la société et de l'Etat libéral. En 1936, l'économiste François Perroux désigne comme corporatiste : « Tout régime qui, à l'intérieur d'un système capitaliste organise, dans l'intention de corriger les défauts et les abus d'un tel système, la collaboration de l'élément patronal et de l'élément ouvrier. » La corporation représente pour lui **« un groupement de caractère public où sont représentés paritairement patrons et ouvriers, départagés en cas de conflit par l'Etat, et qui fixe par voie de décision autoritaire les prix des produits et les revenus, au lieu de les laisser s'établir par le jeu du marché libre. »**¹

Cette définition met l'accent sur les aspects rationnels du corporatisme : sa volonté d'instaurer la « collaboration des classes », en empêchant les ouvriers de recourir à la grève, et par l'appui qu'apporterait l'Etat aux organisations professionnelles, les corporations.

Mais elle néglige l'aspect irrationnel qui, pourtant, a fait figure de programme politique pour de larges cercles bourgeois dès la fin du XIX^e siècle. Le corporatisme s'insère en effet dans un mouvement de remise en cause de la démocratie, en particulier du suffrage universel. Ce courant de pensée compte parmi ses principaux représentants des hommes comme Pareto, Le Bon, Barrès, Maurras. Il conteste le rationalisme et l'individualisme, fondements de la démocratie et du suffrage universel. Son discours repose sur des thèmes qui relèvent de l'exaltation, de la passion et de l'inconscient, tels la race, l'« âme » du peuple, les « racines » historiques. Dans ce contexte, la nation se voit glorifiée comme unité humaine fondamentale, composée non pas d'individus, mais de familles, de métiers, de communautés locales, les « organes » de la nation. Parmi ces « organes » figure en bonne place la corporation. On peut parler de néopatriotisme : la patrie est déterminée par sa « nature » et non plus, comme dans la conception bourgeoise issue des Lumières, par des individus rationnels qui se donnent leurs institutions par la voie du suffrage universel. La conception de la société devient « organique. »²

¹ Perroux François, *Capitalisme et communauté de travail*, Paris, 1936, cité par Ruffat Michèle, « A quoi sert le néocorporatisme ? », *Vingtième siècle - Revue d'histoire*, n° 13, janvier-mars 1987, p. 97.

² Sternhell Zeev, *Ni droite, ni gauche, l'idéologie fasciste en France*, Paris : Complexe, 1983, p. 46.

Synthèse

Passages de l'article *Corporatisme* présenté dans le DHS. Olivier Meuwly, auteur de l'article, a consulté :

- R. Ruffieux, *Le mouvement chrétien-social en Suisse romande*, 1969
- Q. Weber, *Korporatismus statt Sozialismus*, 1989
- K. Angst, *Von der "alten" zur "neuen" Gewerbepolitik*, 1992
- Ph. Maspoli, *Le corporatisme et la droite en Suisse romande*, 1993
- Ch. Werner, *Für Wirtschaft und Vaterland*, 2000
- J.-F. Cavin, dir., *Liberté économique et responsabilité sociale: des corporations au mondialisme*, 2004

Doctrine prônant une **« troisième voie » entre le capitalisme sauvage et le socialisme qui exalte la lutte des classes**, le corporatisme cherche une solution à la question sociale, sérieuse dès les années 1870. Tourné vers le passé et la nation, il voit la solution dans

l'organisation des professions, dans la modernisation des corporations d'Ancien Régime, symboles d'une supposée harmonie ancestrale brisée par la Révolution française. La doctrine, qui connaît de multiples tendances, trouve un écho dans les encycliques *Rerum novarum* (1891) de Léon XIII et *Quadragesimo Anno* (1931) de Pie XI qui inspire le Mouvement chrétien-social. Le corporatisme est présent en France dès la fin du XIX^e siècle dans le courant catholique social et le projet d'« ordre social chrétien ». Dans les Etats totalitaires, Italie fasciste, Portugal salazariste et Espagne franquiste, il sera appliqué sous la forme du corporatisme d'Etat, ce dernier créant autoritairement les organisations corporatives et les contrôlant. Par contre, **le corporatisme d'association, celui proposé en Suisse, veut laisser aux métiers la liberté de s'organiser.** En Suisse, le corporatisme apparaît dans les années 1880 (Conservateurs catholiques, Union de Fribourg). Son véritable développement se fera dans l'entre-deux-guerres. Opposé à la démocratie parlementaire, le corporatisme remet en cause les fondements de l'Etat rationnel issu de 1848, œuvre des radicaux. Il prône une société soustraite au suffrage universel, considéré comme une illusion. Le corporatisme préconise un Etat dans lequel toutes les couches sociales se sentiraient intégrées et non assistées. Il pénètre en Suisse par l'intermédiaire d'associations de laïcs fortement encadrés par le clergé. Son principal porte-parole, l'abbé fribourgeois André Savoy, vise surtout à organiser les travailleurs. Entre 1920 et 1925, l'abbé enregistre d'importants progrès, à la suite de l'échec de la grève générale de 1918.

Nostalgique de la Suisse d'avant 1798, le corporatisme postule une limitation de la libre concurrence par le biais d'une planification coordonnée non par l'Etat mais par les corporations, et le rejet des institutions parlementaires, qu'il juge sources de chaos. Il rejette l'interventionnisme centralisateur de la Confédération et l'avancée de l'Etat social, à ses yeux facteurs de divisions. **Anticapitaliste et antisocialiste, le corporatisme veut la réconciliation et non la lutte des classes, la collaboration entre le capital et le travail, la défense des classes moyennes.** Fédéraliste, fidèle à l'image transmise par la tradition d'une Suisse primitive authentiquement démocratique, il rêve d'un Etat arbitre soutenu par les corps constitués de la société, uniques piliers de l'unité nationale : la commune, la famille, le métier, l'Eglise, la nation ; en somme une démocratie directe qui serait de nature organique.

Le Conseil national, en tant que représentant des corporations de droit public, devait être désigné par les exécutifs communaux dans chaque canton et non plus par le peuple. Mais une lourde hypothèque obère le projet corporatiste. L'appui des divers « fronts » fascisants d'extrême droite - l'attrance pour le système italien mussolinien notamment - soulève de vives oppositions. Le corporatisme s'épuise : le rejet de l'initiative pour la révision de la Constitution, en septembre 1935, marque le début de son déclin. Le discrédit que lui inflige le fascisme, l'échec de l'unité patrons-ouvriers au sein des corporations dès 1940 et le non-aboutissement d'une nouvelle révision constitutionnelle en 1942 (Initiative Stalder) ruinent ses espoirs.

La xénophobie : pas née d'hier !

Ce texte est tiré de Hans Ulrich Jost, « Les avant-gardes réactionnaires », Editions d'En Bas, 1992.

Un autre des résultats de la Grande Guerre (1914-1918) réside dans la nouvelle tonalité du nationalisme. Le repli militaire et culturel - une évolution contraire à celle de l'économie qui ouvre ses portes à une large production de guerre pour les belligérants - renforce la composante xénophobe de l'esprit national. Au cours des années 20, les débats au sujet de la « surpopulation étrangère » font désormais partie de l'ordre du jour de la politique fédérale. L'activité de l'Office central de la police des étrangers - appuyée sur une législation toujours plus affinée - quadrille efficacement la population étrangère et les immigrants potentiels. Cette attitude défensive est corroborée par la croissance d'une certaine identité nationale. Certes, le plus souvent, celle-ci s'exprime de manière floue et peu cohérente, mais elle attise efficacement les sentiments xénophobes. Autour de la notion de *schweizerisch* (suissitude) se construit un imaginaire social mythique dans lequel l'étranger est fortement stigmatisé. Le *Message du Conseil fédéral concernant le séjour et l'établissement des étrangers* du 2 juin 1924 comporte déjà le catalogue de toutes les mesures restrictives qui seront plus tard appliquées et élargies systématiquement - préparant ainsi le terrain à la consigne de « la barque est pleine », prononcée le 30 août 1942 par le Conseiller fédéral von Steiger. Ce dernier, il est utile de le rappeler, est le représentant du Parti des paysans, bourgeois et artisans au gouvernement.

Les répercussions de l'attitude xénophobe propre à la politique menée à l'égard des étrangers se manifestent notamment dans la prolifération de l'adjectif *unschweizerisch*. Ce terme, introduit de manière abusive dans le discours patriotique de l'Entre-deux-guerres, va perdurer jusqu'à la fin des années 50. Or *unschweizerisch* - qu'on ne peut traduire mieux que par « à l'encontre de l'esprit suisse » - est la forme négative de *schweizerisch*. Une notion qui se trouve à la clé du *Message du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale concernant les moyens de maintenir et de faire connaître le patrimoine spirituel de la Confédération* du 9 décembre 1938. Cette formule a pour fonction d'exclure et de dénigrer toute manifestation politique ou culturelle qui échappe au cadre normatif de l'« esprit suisse » : une substance labile enfin rentrée dans le rang comme l'exhortaient, depuis le début du siècle, des paroles comme celles du « besoin de l'ordre ». Mais l'ordre désormais s'appellera « suissitude » (*schweizerisch*), un nom bien de chez nous ! Autant il est difficile de définir concrètement les valeurs et les concepts de ce terme, autant il est facile de cerner la notion par la négative : est *unschweizerisch* l'architecture moderne, le cubisme, l'étranger, le marxisme, le pacifisme, le rouge à lèvres, ainsi que le mariage d'un Suisse avec une femme étrangère. Ce dernier exemple d'*unschweizerisch* a été montré du doigt à l'Exposition nationale de 1939 où, sous la forme d'une maquette très parlante, on a mis au pilori l'homme suisse qui a osé épouser une étrangère.

La peur latente engendrée par la Grande Guerre, ainsi que les menaces d'une éventuelle implication de la Suisse dans les combats, ont aussi provoqué des déplacements insolites dans les mentalités collectives. En effet, le danger extérieur - qui s'est manifesté de manière plutôt incertaine - s'est traduit dans la société suisse en peur intérieure greffée sur des objets proches et concrets. Un des résultats de cette anxiété aura pour conséquence, par exemple, de diviser la population en deux camps linguistiques opposés. Et l'on voit se développer une confrontation violente qui passe de la critique mutuelle à la haine ouverte. C'est le fameux « fossé », provoqué par différentes causes que je ne discuterai pas dans ce contexte. (Note : l'une des causes est la sympathie manifestée par des Alémaniques pour l'Allemagne durant la guerre de 14-18.) Je tiens tout simplement à rendre attentif au fait que

dans une ambiance d'exclusion « d'autrui », propre à la xénophobie et au racisme, même le compatriote peut apparaître comme un ennemi héréditaire. En dépit d'un culte exaltant l'unité de la communauté nationale, la droite helvétique ne cesse d'attaquer violemment l'ennemi intérieur, tandis que la bourgeoisie du « juste milieu » renforce intrinsèquement cette lutte par un état d'esprit patriotique et étriqué.

Bien que cette question ait déjà été mise en évidence dans cette étude, j'aimerais une fois encore relever le soi-disant problème de la « surpopulation étrangère ». En effet, en dépit du départ d'un grand nombre d'étrangers qui se rangent sous les drapeaux de leur pays respectif, le sentiment qu'ils représentent une menace pour la Suisse gagne en importance. Tout se passe comme si le danger extérieur s'était greffé sur une proie facilement et immédiatement accessible de l'intérieur. Cette situation ouvre un champ propice à la propagande xénophobe et discriminatoire, et les articles prônant des « théories » racistes continuent à remplir les publications. Mais le langage xénophobe entre aussi en force dans les sphères de la politique officielle. Ainsi Jean-Marie Musy, dans son discours incendiaire contre les socialistes du 10 décembre 1918, suggère par exemple au Conseil national d'« éloigner la vermine étrangère ». Durant tout l'Entre-deux-guerres, ce genre de propos va prendre de l'extension et trouvera son apogée en 1942. Car si le Conseiller fédéral von Steiger se contente encore, comme on l'a déjà vu, d'une métaphore relativement modérée comme celle de « la barque pleine », Eugen Bircher se manifeste par des discours beaucoup plus musclés, et parle ouvertement de « venin » et de « corps étranger » qui doivent être expulsés. (*Eugen Bircher, 1882-1956, médecin renommé, colonel divisionnaire, hostile à la gauche*)

Dans ce climat, l'antisémitisme ne peut que se renforcer. Les autorités politiques introduisent des mesures discriminatoires de plus en plus nombreuses à l'égard des Juifs. Le succès est tel que le chef de la police fédérale des étrangers, Heinrich Rothmund, peut constater avec satisfaction que cette politique a réussi à empêcher « l'enjuivement » (*Verjudung*) de la Suisse. Cependant, il ne faut pas considérer cet antisémitisme comme l'apanage personnel de Rothmund ou de quelques « extrémistes ». Au contraire, ce sentiment est partagé par de nombreux responsables politiques et quelques maîtres à penser, comme par exemple un Marcel Regamey dont l'antisémitisme virulent rejoint largement celui d'Ulrich Dürrenmatt. (*Note : Ulrich Dürrenmatt est un journaliste conservateur bernois né en 1849 et décédé en 1909. Il était le grand-père de l'écrivain Friedrich Dürrenmatt.*)

Pour ce comportement, et aussi pour d'autres raisons, Regamey peut être qualifié d'héritier légitime de cette personnalité de la droite traditionaliste bernoise. La *Ligue vaudoise*, dont il est le chef spirituel, n'hésite pas à reprendre et prolonger les discours des Musy et Bircher. Et même si je cours le risque d'élargir un peu trop ce paragraphe, force est de prendre une fois sérieusement note de l'envergure de cette attitude antisémite qui, trop souvent, a fait l'objet d'une banalisation indéfendable. Pour étayer mes propos et conclure sur ce sujet, retenons un passage tiré d'une publication de la *Ligue vaudoise* en 1941 : « Il en est cependant qui causeront toujours des désordres et abaisseront toujours la valeur professionnelle de leur profession : ce sont les Juifs. Ils se donnent de faux airs de contribuer au bien-être général ; mais ils édifient d'énormes fortunes prises sur la moelle du pays et les transfèrent ensuite à l'étranger. Si les classes moyennes font avec fierté les sacrifices

nécessaires à l'indépendance de la Suisse, ce n'est pas pour permettre à des éléments internationaux rapaces et sans gêne de se livrer à la curée de nos professions et d'en dégrader les meilleurs principes ».

Eglise et école dans l'entre-deux-guerres

Source : Gérard Guisolan, « La Broye vaudoise et fribourgeoise dans l'entre-deux-guerres », mémoire de licence, Fribourg, 1992

Précisions : AEF : archives de l'Etat de Fribourg ; AEV : archives de l'Evêché de Lausanne, Genève et Fribourg ; quaesita : questionnaire rempli par le curé avant la visite pastorale qui a lieu, en principe, tous les sept ans ; JdE : Journal d'Estavayer ; encyclique de 1929 : c'est l'encyclique « Divini illius magistri » dans laquelle Pie XI expose la pensée de l'Eglise sur l'éducation.

Texte de Gérard Guisolan tiré de son mémoire :

Le *Journal d'Estavayer* du 11 janvier 1938 écrit que « la mission de Fribourg est avant tout d'ordre spirituel et intellectuel. Fribourg n'est pas appelé à jouer un rôle de premier plan dans l'ordre industriel. Une autre tâche lui a été réservée par la Providence. » (...)

Dans la Broye, la mainmise de l'Eglise

Dans ce district, les grands principes de l'école chrétienne, tirés de l'encyclique de 1929, sont également repris. En 1949, Robert Loup, directeur de l'école secondaire de la Broye, met aussi en évidence la place privilégiée de l'Eglise dans l'éducation : « L'école relève à la fois de l'Eglise, de l'Etat et de la famille. L'Eglise, qui fut et demeure la première éducatrice, parce qu'elle a reçu l'ordre d'enseigner les nations, a le devoir d'instruire l'enfant de sa destinée humaine et des grands problèmes qui touchent aux relations de la créature avec son Créateur. » (JdE 12 juillet 1949)

L'école est confessionnelle, « c'est-à-dire qu'elle se base sur la famille chrétienne et, dans une parfaite entente avec les parents, construit son programme d'éducation et d'instruction selon l'idéal chrétien. » L'école confère à l'enseignement le caractère social que la famille ne peut donner.

Les curés encouragent parfois les pères de familles à permettre la poursuite de l'instruction de leurs enfants, luttant contre « l'erreur tenace » de ces campagnards, à savoir qu'« on en sait vite assez pour être paysan ». Pour le doyen de Surpierre, être artisan est un sort préférable à celui d'employé dans les chemins de fer, où toutes les places sont prises et les gains maigres. La carrière idéale pour un enfant appliqué et docile à l'école ? Non pas devenir médecin ou notaire, mais professeur ou curé : « Voyez si vous ne pourriez pas les acheminer vers la carrière de l'enseignement. Ou mieux encore, voyez s'ils n'auraient pas des attraites et des aptitudes pour arriver au sacerdoce, ce haut sommet social dans notre pays catholique. » (*Bulletin paroissial de Surpierre*, mai 1913)

Mais au-delà des principes, comment vit l'école primaire dans les villages de la Broye ? La belle unanimité sur les théories partagées par l'Eglise et l'Instruction publique ne débouche pas toujours sur une alliance du curé et de l'instituteur.

Le prêtre visite officiellement l'école plusieurs fois par année, souvent à titre de président de la Commission scolaire. Il s'y rend aussi chaque semaine pour le catéchisme et rien ne lui échappe : « Officiellement, je visite l'école deux ou trois fois par an, mais chaque semaine, j'y vais trois ou quatre fois un quart d'heure avant la sortie et avant de faire le catéchisme, et je vois tout ce qui s'y passe. » (AEV, quaesita, Ménières 1923)

Pour le curé, un bon instituteur, c'est un homme pieux, de préférence marié, avec une nombreuse famille, qui quotidiennement consacre du temps à la répétition des leçons de catéchisme, assiste à la messe et communie, surveille les enfants, joue de l'orgue, dirige le chœur. Mais il n'est pas facile de rester dans le droit chemin... et le curé protège l'instituteur en péril : « Le nouvel instituteur fait bien la classe; il a une bonne discipline tout en étant bon avec ses élèves. A l'église, il fait une bonne surveillance. Il accompagne presque tous les matins ses élèves pour entendre la sainte messe. Les leçons de catéchisme sont apprises consciencieusement à l'école. Il n'est pas marié, c'est un tout jeune instituteur et il court des dangers pour sa vertu à cause des nombreuses jeunes filles qui désireraient l'épouser, parce que du nombre de ces jeunes filles, il y en a qui cherchent par tous les moyens à le faire tomber. » (AEV, quaesita, Rueyres 1931)

Le mauvais maître néglige le catéchisme, se contente de la messe dominicale, est anticlérical et n'est pas du bon parti. Célibataire, il a des amourettes, s'attarde facilement au cabaret. Si son bagage technique n'est pas souvent remis en cause, c'est le défaut des qualités d'éducateur qui est dénoncé.

Pour les institutrices, toujours célibataires, il suffira qu'elles soient dévotes et assez autoritaires pour donner satisfaction. Dans plusieurs villages, les classes des petits sont tenues par des religieuses.

Les curés satisfaits sont beaucoup plus nombreux que les mécontents, mais on peut noter à partir des années quarante une influence moins marquée du curé sur l'école. Les commentaires des jeunes prêtres dans le « quaesita » deviennent laconiques, tandis que les curés âgés voient leur influence diminuer, comme le regrette le doyen de Surpierre en 1940 : « L'enseignement est méthodique et soigné, l'éducation y est négligée. Messieurs les instituteurs croient avoir tout fait quand ils ont instruit leurs élèves en conformité des programmes : ils oublient l'éducation, parfois parce qu'ils n'ont pas eux-mêmes reçu une éducation. Le curé les visite de temps en temps, les instituteurs n'ont pas l'air de le goûter et de l'apprécier dans son action sur les élèves. » (AEV, quaesita, Surpierre 1940)

L'église et l'école : des éteignoirs...

Si les principes de l'éducation catholique tendent à promouvoir la marche de l'homme vers sa destinée surnaturelle, **l'autorité des curés et des régents a plutôt la faculté de ne pas favoriser l'épanouissement.** A l'école règnent la peur et la contrainte. C'est l'impression qui ressort d'une remarque du préfet Léonce Duruz sur l'école broyarde, pour l'année 1935 :

« Je voudrais cette année mentionner un autre trait frappant de l'école primaire broyarde. Il s'agit de la timidité excessive de nos élèves. Certes, nous ne désirons pas rencontrer à l'école des enfants arrogants et effrontés. Mais il semble que chez nous l'on pêche un peu trop par excès contraire. Interrogez un élève lors d'une visite de classe, demandez-lui simplement son nom : il vous répondra d'une voix faible, les yeux baissés, au lieu de fixer crânement son interlocuteur. Toute son attitude démontrera qu'il est embarrassé, craintif, qu'il manque de confiance en lui-même. De là naît cet absurde sentiment d'infériorité qu'éprouvent beaucoup de Fribourgeois lorsqu'ils se trouvent en compagnie de ressortissants d'autres cantons. Tous ceux, par exemple, qui ont fait du service militaire à Colombier connaissent cela. Eh bien, je suis persuadé que c'est à l'école primaire qu'il importe de réagir - et avec une énergie indomptable - contre cette *maladie fribourgeoise*. Si on réussit à donner à nos enfants à l'école déjà une allure décidée, cela leur profitera pour toute la vie. Et la formation du caractère n'est assurément pas le dernier but de l'école. » (AEF rapport du préfet de la Broye, 1935) Il faut préciser que Léonce Duruz est né à Berne et qu'il y a suivi toute sa scolarité, jusqu'à la fin du gymnase. D'autre part, il est officier (colonel de justice militaire !) et aime donc les attitudes martiales...

L'instruction religieuse

A l'école catholique, le catéchisme est souvent considéré comme une branche principale et occupe de longues heures dans le programme scolaire hebdomadaire. Du début à la fin de la scolarité, jusqu'à quinze ou seize ans, l'élève mémorise d'abord le *Petit catéchisme du diocèse de Lausanne, Genève et Fribourg, cours inférieur et moyen*, puis le *Catéchisme catholique de la Suisse romande*, cours supérieur, vendu par le Bureau du Matériel scolaire.

Comment ces catéchismes abordent-ils les autres confessions ? Dans les publications de l'entre-deux-guerres, le catéchisme du cours inférieur et moyen définit le *chrétien catholique*, en précisant qu'il ne suffit pas d'être chrétien, mais qu'il faut encore être catholique. L'Eglise catholique est la seule fondée par Jésus-Christ, en ajoutant en explication : « Nous qui, nés catholiques, savons que l'Eglise catholique est la seule fondée par Jésus-Christ, nous ne pouvons pas être sauvés en dehors d'elle, c'est-à-dire que nous ne pourrions pas aller au ciel si nous changions de religion. » Dans le chapitre *La communion des saints*, il est précisé que « les protestants de bonne foi qui ont la charité parfaite peuvent être sauvés : ils n'appartiennent pas au Corps de l'Eglise, mais ils appartiennent à son Ame. » C'est leur ignorance qui les sauve, et ils sont « excusés par la bonne foi, c'est-à-dire s'ils ne savent pas que l'Eglise catholique est la seule véritable Eglise fondée par Jésus-Christ pour le salut des hommes et que le Pape est le chef de cette Eglise, établi comme tel par Jésus-Christ. Dans ce cas, on a, au moins implicitement, le désir d'appartenir à l'Eglise catholique, parce qu'on entrerait dans l'Eglise catholique si on savait qu'elle est l'Eglise du Christ. »

Trois récits tirés de *De siècle en siècle, des hommes au quotidien*

Cet ouvrage de Sylvie Baeriswyl est le manuel officiel d'histoire de 5 et 6 P, édité par l'Office cantonal du matériel scolaire du canton de Fribourg en 1997.

Denise Rouiller, Porsel, née en 1931, ma Première communion

Durant les trois jours précédant la fête, nous avions une retraite prêchée par un Père capucin. Les enfants de toutes les classes primaires y participaient, ce qui faisait beaucoup de monde, entre 60 et 80 enfants.

Au cours de cette retraite, nous apprenions des chants. A la récréation, le Père venait jouer avec nous et cela nous faisait grand plaisir : on jouait au ballon sur la place de l'église. Il y avait également un temps pour la confession : nous étions un peu anxieux d'aller dans ce confessionnal où il faisait toujours si sombre. Je garde un très bon souvenir de la retraite. C'est un moment heureux dans ma vie. A cette époque, on ne communiait pas pendant la messe, mais avant la messe matinale, ou entre la messe matinale et la messe de 9 h 30. Le jour de la première communion, les communiantes avaient le droit de communier pendant la messe. Il fallait être à jeun depuis minuit « par respect pour le Seigneur Jésus que nous allions recevoir ».

Les filles étaient vêtues d'une robe blanche jusqu'à mi-jambe et d'un voile qui descendait de la tête jusqu'à la ceinture. Selon le porte-monnaie de la famille, certaines fillettes possédaient de superbes robes, presque des robes de mariées, et d'autres en avaient de toutes simples qu'on se passait de la grande sœur à la plus petite. Les garçons portaient un complet sombre, généralement bleu marine, avec un brassard blanc au bras gauche.



A l'église, il y avait des fleurs, des chants, une certaine intensité de prière. Je ne me souviens plus du tout du repas de midi ; je crois que c'était comme un dimanche ordinaire. En guise de cadeau, on recevait un très beau missel blanc et un chapelet. Il y avait aussi la joie de recevoir une orange : ce n'était pas du tout dans les habitudes de manger des oranges. Dans certaines familles aisées, les enfants recevaient une montre de leur parrain, mais c'était très, très rare. Monsieur le Curé nous offrait, au nom de la paroisse, un tableau de la Sainte Cène où notre nom était inscrit.

L'après-midi, on retournait à l'église pour une célébration de trois quarts d'heure à une heure, avec une consécration et des chants à Marie. Je conserve le souvenir d'une fête simple, intérieure, essentiellement religieuse.

Maurice Jaquet, Estavannens, né en 1903, se souvient de 14-18

Notre domaine du bas comptait vingt poses réparties en plusieurs parcelles. S'y ajoutait un fanage à 930 m d'altitude (Les Petits-Plains) comprenant vingt-deux poses dont le tiers en forêts.

La famille était composée des parents, de dix enfants (dont deux décédés en bas âge, respectivement à cinq ans et à vingt jours) et d'un oncle resté célibataire. Ma mère s'en est allée en 1915, à l'âge de 42 ans seulement, peu après la naissance de son dernier-né. Mon père décéda en 1924, lors de mon école de recrues à Frauenfeld.

L'agriculture était peu rentable à cette époque. (...) Les jours de fenaïson, il fallait se lever vers 4 h 30 - 5 h et la journée se terminait peu avant 22 h. Mon travail consistait à conduire le cheval, à chasser les taons qui le dévoraient et à m'occuper des chars.

L'essentiel de l'outillage était constitué de cinq à six faux, douze râteaux, trois à quatre fourches en bois pour charger et trois à quatre fourches plus petites. En 1913, mes parents ont acheté une faucheuse à cheval de marque « Helvétia ». Le bétail se composait de 13 à 15 vaches de race fribourgeoise pure, noires et blanches, auxquelles s'ajoutaient des génisses et des veaux; 4 à 5 chèvres et 3 cochons constituaient le menu bétail.

La guerre de 14-18 m'a laissé de nombreux souvenirs. Le premier jour de la mobilisation était, je crois, le 2 août. Nous jouions au fanage des Petits-Plains. Durant le repas de midi, les cloches se mirent à sonner, c'était le tocsin. Mon oncle Louis, alors syndic, est descendu tout de suite avec un employé.

Au cours de cette même période, le fléau de la fièvre aphteuse sévit dans le village et entraîna l'abattage de plusieurs bêtes. Durant quatre semaines, mon frère Robert et moi-même (âgés respectivement de 18 et 15 ans) sommes restés séquestrés au rural où l'on nous apportait à manger. Par mesure de protection, la ferme était entourée d'une haie d'interdiction d'accès.

En souvenir de la guerre de 1914-18 et en mémoire de son épouse, mon père a planté, en 1915, un tilleul en direction de la chapelle, à la croisée des deux chemins. L'arbre est toujours là et domine le village.

Léon et Marie-Thérèse Pittet, Sviriez, nés en 1923, l'hygiène

Nous habitons une ferme en campagne. Nous étions dépourvus de tout confort. L'hygiène, pour nous, était presque une inconnue. Pas de salle de bains, ni d'eau chaude ! Les grandes lessives se faisaient deux fois par année : on cuisait le linge dans des romaines ou des couleuses, avec des cendres comme lessive¹. Les lits étaient changés tous les deux ou trois mois. Notre hygiène corporelle allait de pair, bien entendu ! Enfants, on nous lavait dans une seille en fer, sans shampooing, ni bain de mousse, avec du savon de Marseille. Les toilettes étaient très rudimentaires, l'endroit peu confortable : ni eau, ni nécessaire hygiénique.

Puis vinrent les années d'école. On faisait notre toilette nous-mêmes : en vitesse, eau froide, lavette très dure, les oreilles souvent oubliées. La brosse à dents n'était alors guère connue, le dentifrice encore moins. Parfois, nos têtes étaient « habitées », c'était alors un lavage au pétrole mélangé à de l'eau après lequel, généralement, les hôtes indésirables avaient disparu. On n'allait pas chez le coiffeur : nos parents nous coupaient les cheveux avec des ciseaux ou avec une tondeuse à main qui parfois nous faisait bondir !

Petit à petit, les choses ont évolué, le progrès est arrivé. Les vieilles habitudes ont disparu. Le confort, heureusement, s'est installé. C'était plus agréable.

¹ *Les cendres contiennent de la potasse qui dissout la graisse.*

Guerre 39-45 : seize soldats suisses fusillés

Des événements qui ont certainement touché le cœur de bien des Fribourgeois, ou qui en ont rassuré certains, disciples d'une droite inconditionnelle... La documentation est donnée par Hervé de Weck, présenté à la fin de cette chronique.

Durant le service actif 1939-1945, on dénombra 468 délits de trahison commis par des Suisses. Bien que la peine de mort ait été abolie dans le Code pénal, le Conseil fédéral l'a réintroduite le 28 mai 1940 dans le Code pénal militaire de 1927 pour le temps de guerre ou de danger de guerre imminente (art. 87). Entre 1939 et 1945, les tribunaux militaires prononcèrent 372 condamnations à des peines d'emprisonnement et 33 condamnations à mort (22 Suisses et 11 étrangers), dont 15 par contumace, approuvées par l'opinion publique. Seize Suisses, tous Alémaniques, et un Liechtensteinois furent passés par les armes ; parmi eux, un major, un premier-lieutenant, un lieutenant et trois fourriers.

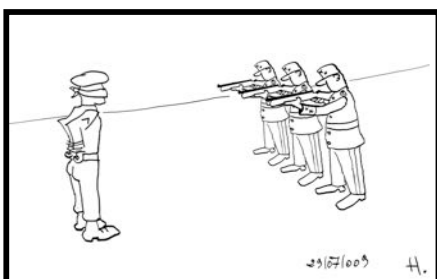
Entre 1933 et 1945, aucun frontiste ou national-socialiste suisse ne passa en justice pour haute trahison, bien que certains - Max Leo Keller du Mouvement national suisse par exemple - aient voulu l'annexion de la Suisse par l'Allemagne : les conditions juridiques d'un tel délit n'étaient pas réunies. Les hommes qui s'étaient engagés dans la Wehrmacht ou dans les Waffen-SS furent jugés pour absence à la défense du pays et pour s'être rendus coupables de service étranger, non pour trahison.

Depuis la guerre, seul le brigadier Jean-Louis Jeanmaire, directeur de l'Office fédéral des troupes de protection aérienne, a été condamné en 1977 pour transmission de renseignements à l'Union soviétique. **La peine de mort prévue dans le Code pénal militaire a été supprimée en 1992.**

Hervé de Weck

Bibliographie en français citée par Hervé de Weck : Louis-Edouard Roulet, «L'application de la peine de mort dans l'armée suisse pendant la Seconde Guerre mondiale», in Des étoiles et des croix, 1995, 203-211

L'exécution : spécificités helvétiques



La véritable spécificité helvétique résidait dans la présence du commandant de régiment du condamné et, surtout, dans le fait que le peloton, commandé par un officier subalterne, était constitué de vingt soldats de l'unité à laquelle appartenait l'homme qui allait mourir. Cette disposition peut paraître cruelle; elle remontait à

l'Ancien Régime, plus particulièrement au statut des régiments suisses capitulés au service des princes étrangers.

- *Est-il vrai que plusieurs fusils du peloton d'exécution, pris au hasard, étaient chargés à blanc, afin de laisser un doute à chaque tireur sur son rôle véritable ?*
- On ne trouve aucune mention de cette astuce dans les lois et les textes. On ne peut pas exclure que certains officiers aient pris cette précaution morale.

Brigadier Louis-Edouard Roulet

Un mitrailleur bâlois exécuté près de Vicques (Jura)

Les nombreuses personnalités militaires officielles que nous avons consultées restent toutes d'une grande discrétion sur le lieu où s'est déroulée chaque exécution, lieu qui était laissé au libre choix du commandant responsable. Quelques anciens affirment qu'il y a eu une exécution dans la région de Vicques, à la Fin-de-Val, au lieu dit La Goule. Jean Friche, l'astronome, d'une famille de Vicques établie depuis des générations, est catégorique : « C'était en septembre 1944, après les longues vacances, j'avais treize ans, et j'étais en convalescence suite à un accident de vélo. Une compagnie de Bâlois, des artilleurs je crois, était stationnée dans le village. Ils étaient sympathiques. Ils avaient de bons contacts avec la population. Un jour est arrivée une voiture de la police militaire. Deux soldats sont allés à la menuiserie pour emprunter une masse et une barre à mine qu'ils ont rapportées une demi-heure après. Un jour ou deux jours plus tard, dès l'aube, les chemins d'accès au secteur de Fin-de-Val étaient truffés de sentinelles qui ont bouclé le passage pendant plusieurs heures. »

Le père de Jean Friche, agriculteur, ne put se rendre à ses champs : « On a appris par les communiqués officiels de l'armée qu'il y avait eu des exécutions. Des soldats de la place nous ont confirmé sans autre émotion qu'une d'entre elles avait eu lieu ici. Ils disaient que le condamné avait fumé sa dernière cigarette assis sur son cercueil. Ce ne devait pas être un de leurs proches camarades, j'imagine. Et c'était un climat de guerre, de fin de guerre plutôt. »

Grâce à l'aide de plusieurs services de l'administration militaire fédérale, nous avons pu vérifier les souvenirs de Jean Friche. Les archives militaires confirment qu'une exécution a bien eu lieu à deux kilomètres au nord de Reolaine, le 28 septembre 1944. Ce fut la seule condamnation à mort exécutée en Suisse romande. Le condamné était un mitrailleur de 29 ans, Fritz H., reconnu coupable de trahison au profit de l'Allemagne, comme la grande majorité des soldats condamnés. Ils étaient plus souvent motivés par l'argent ou quelques avantages matériels plutôt que poussés par des idéaux politiques, rapportent les chroniques.

Jacques Houriet

Tous les exécutés étaient des Alémaniques. Pourquoi ?

Brigadier Louis-Edouard Roulet :

L'engagement judicieusement conçu des différentes organisations de renseignement du Reich ne suffit pas à expliquer le nombre relativement considérable de Suisses ayant trahi leur pays. Une raison importante ne doit pas être négligée. Elle est de nature politique. L'idéologie nationale-socialiste voulait regrouper en un seul Etat tous les *Allemands de*

souche. Cet appel qui avait connu le succès que l'on sait à Danzig, chez les Sudètes ou encore en Autriche, ne pouvait être entièrement ignoré de la partie alémanique de la Suisse, partie qui comprenait plus des trois quarts de la population. L'immense majorité de celle-ci, dans son attachement aux valeurs démocratiques et au respect des droits de l'homme, est demeurée rebelle au mythe d'une prétendue consanguinité comme à la doctrine d'une supériorité raciale.

Mais la partie alémanique du pays n'a pu empêcher l'apparition et surtout l'activisme de partis, mouvements, groupes ou groupuscules d'extrême-droite, plus ou moins inféodés au Reich et que l'opinion publique désignait généralement sous le nom de frontistes.

Les seize militaires suisses, exécutés pour délits de haute trahison, ont tous, à des degrés divers, milité dans ces formations, de manière plus ou moins suivie il est vrai, mais sans jamais renier une évidente attirance idéologique. Plusieurs condamnés, pour préparer leur mission, pour s'insérer dans les filets des informateurs, tissés sur le pays, ont séjourné à Stuttgart, au Panoramaheim¹. D'ailleurs, le fait que, parmi les militaires exécutés, on ne trouve aucun Suisse romand ou Tessinois - il existait pourtant aussi des formations d'extrême-droite dans ces régions du pays - suffit à rappeler que, pour des raisons évidentes, le recrutement d'espions était plus facile dans la partie alémanique. L'idéologie n'explique pas tout. Il y a bien sûr le goût du lucre, l'attrait de la récompense. Le besoin de paraître aussi, surtout chez les êtres faibles, au caractère instable, au tempérament fragile. A la limite enfin, la soif d'aventure, l'amour du jeu, l'attraction du risque. Pour ce qui est du gain financier, on demeure étonné, à deux exceptions près, de la modicité des sommes versées, généralement quelques centaines, au plus quelques milliers de francs.

Louis-Edgar Roulet

¹ Le DHS renseigne sur le *Panoramaheim* dans l'article réservé à **Franz Riedweg**, né à Lucerne en 1907 et décédé à Munich en 2005. Il fut déchu de la nationalité suisse en 1944. Son épouse s'appelait Sibylle von Blomberg, fille de Werner, feld-maréchal et ministre de la Guerre du Troisième Reich. Franz Riedweg effectua ses études de médecine à Berne, Rostock et Berlin. Membre du Front national (1933-1935), il fonda avec le conseiller fédéral Jean-Marie Musy *l'Action nationale suisse contre le communisme* en 1936 et produisit le film *La peste rouge* en 1937-1938.

Après s'être installé en Allemagne en 1938, il entra dans les Waffen-SS où il fut promu au grade de lieutenant-colonel, atteignant ainsi le rang le plus élevé occupé par un Suisse. Chef d'état-major de 1941 à 1943, il commanda à Berlin la *Germanische Leitstelle*, qu'il avait créée, chargée du recrutement de volontaires « européens ou germaniques » pour les Waffen-SS. En 1941, il fit construire à Stuttgart le **Panoramaheim**, centre d'accueil pour les Suisses et les Liechtensteinois entrés pour la plupart illégalement en Allemagne. Après son déplacement forcé sur le front de l'Est en 1944-1945, il fut fait prisonnier par les Anglais. En 1947, il fut condamné par contumace à Lucerne à seize ans de réclusion, mais il n'accomplit jamais sa peine. Riedweg était lié d'amitié avec le commandant de corps Ulrich Wille (fils du général en chef l'armée suisse durant la guerre 14-18), le conseiller fédéral Rudolf Minger et le conseiller d'Etat lucernois et conseiller national Heinrich Walther. A l'issue de la guerre, il exerça la médecine à Munich.

Notes sur les auteurs des articles

Hervé de Weck, Fribourgeois, est né en 1943 à Fribourg. Sa famille s'installe à Porrentruy en 1960 car le père est chargé de l'estimation et de l'acquisition des terrains de la future place d'armes de Bure. Hervé de Weck, licencié ès lettres, a enseigné l'histoire et la littérature française au gymnase de l'Ecole cantonale de Porrentruy jusqu'en 2003. Il avait le grade de colonel. Il fut rédacteur en chef de la *Revue militaire suisse* (1991-2006). Il a écrit une dizaine de livres et environ 800 articles et contributions touchant aux problèmes de défense, d'histoire contemporaine politique, sociale et militaire.

Louis-Edgar Roulet (1917-1996), neuchâtelois, fut professeur aux Universités de Neuchâtel et de Berne. A l'armée, il avait conquis le grade de colonel brigadier.

Jacques Houriet est un journaliste jurassien talentueux. Il a notamment publié un ouvrage intitulé *A propos... les Jurassiens pensent aussi*, Editions D+P, Delémont, 2008. Il a compilé 350 citations des personnes qu'il a rencontrées dans le cadre de sa rubrique « L'invité de la rédaction » lancée en 1998 dans le *Quotidien Jurassien*.

Hommage post mortem de Gilbert Perritaz à Denis Clerc



L'abbé Gilbert Perritaz est avantagement connu pour son ouverture d'esprit, ses ouvrages, ses articles dans « La Gruyère » signés « La Louise du Perchoir » et ses homélies jamais ennuyeuses (!). Le 8 mai 2012, un mois après les funérailles de son ami Denis Clerc qui fut un conseiller d'Etat hors du commun par son intelligence et sa causticité, la « Louise du Perchoir » s'adressait à son interlocuteur factice Mimile pour honorer la mémoire du disparu.

Gilbert Perritaz a une jolie formule pour rappeler que son ami Denis a quitté le parti socialiste : il s'était rendu compte que les siens mangeaient la soupe sans lui. Il avait oublié de demander au Seigneur de s'occuper de ses amis pendant qu'il se chargeait de ses adversaires...

Mon cher Mimile,

Tu es radical, je vote PDC. Pour tous deux, Denis reste un grand bonhomme. De la ferme du Chêne, à Rossens, à celle de Champin, à Villarlod, il n'y a que quelques kilomètres à vol d'oiseau. Nous y sommes nés, Denis et moi, dans les années 1930. Notre terroir est identique : famille paysanne, catholique, conservatrice. Quinze enfants d'un côté, douze de l'autre. Numéro douze de la fratrie, Denis est l'enfant du confessionnal, me disait-il. C'est dans ce meuble devenu poussiéreux que s'exerçait alors le contrôle ecclésiastique des naissances. Curés, capucins inquisiteurs et curieux - passons - questionnaient les femmes sur la date de leur dernier accouchement : « Comment, une année, deux ans, et encore rien ? »

Cela pouvait aller jusqu'au refus d'absolution. Ma mère, très croyante, en savait quelque chose. C'est qu'il fallait des bras pour tenir le domaine et fournir à l'Eglise et à la société une piétaille abondante et docile. L'envoi d'une fille au couvent et d'un garçon aux études était le prélude à une ascension autant sociale que spirituelle. A table, on se taisait et le soir, après le souper, on récitait le chapelet et les litanies de la Sainte Vierge, avec crainte et ferveur.

Nous nous sommes découverts dans la salle d'étude de Saint-Charles, à Romont, ce pensionnat qui servait de petit séminaire et d'école secondaire. Lui, discret, brillant, moi taciturne, bûcheur. Peu portés sur le ballon rond, nous devisions dans la cour, guettant le retour du chanoine Vermot qui revenait de sa messe à la collégiale avec la *Tribune de Lausanne* sous le bras. Fallait le faire pour l'époque !

Le bac passé, nous nous sommes peu revus. Lui avait suivi sa vocation, celle de l'enseignement et de la politique, moi la voie du grand séminaire. Je lisais *Le Travail* où sa plume se révélait l'une des plus acides et des plus belles du canton. A Châtel-Saint-Denis, où j'étais vicaire, Denis était voué aux gémonies. Le syndic Henri Liaudat réclamait sa tête. Le sujet de mécontentement était l'hôpital qui, selon Denis, dépassait les besoins et les moyens du petit district de 8000 habitants. « Si l'on m'avait écouté jusqu'au bout, me rappelait Denis il n'y a pas si longtemps, on aurait deux hôpitaux modernes dans le canton, à la hauteur de Fribourg et de Vaulruz. On me disait : Tu as raison, mais c'est vingt ans trop tôt. »

Un samedi soir, je pérorais à l'église Saint-Pierre-aux-Liens, à Bulle. J'avais cité un article de Denis paru dans *Le Giblotin*, l'organe d'information du home de Farvagny. Il y parlait de ce bon vieux temps où la morale rigide et dure cédait rarement la place à la miséricorde et au pardon, où les seules couleurs connues étaient celles des vitraux d'église. Ce texte avait tellement touché l'assistance qu'après l'office une dizaine de fidèles s'étaient rapprochés de l'autel pour m'en demander la copie. Je leur ai dit la vérité : « Ces lignes ne sont pas de moi, l'auteur en est le conseiller d'Etat de Rossens. » Un inconnu fit alors cette remarque : « Celui-là, il aurait mieux fait sur une chaire qu'à la tête de la Santé ! »

Et voilà que Denis se rend compte que les siens mangent leur soupe sans lui. C'est vrai que son langage épicé ne pouvait pas plaire à tous les estomacs. C'est bien clair. Il avait oublié de demander au Seigneur de s'occuper de ses amis pendant qu'il se chargeait de ses adversaires. Et comme il l'a écrit si savoureusement dans ses Mémoires après quinze ans de gouvernement : « J'ai libéré la basse-cour de ma présence funeste. » Et les siens, avec qui il avait rompu, lui offraient une gerbe de fleurs comme on fait à mémé le jour de ses 80 ans. Nous nous sommes retrouvés à l'apéro de la bénichon, un dimanche matin au café de Villarlod. On s'est remémoré le passé; il me parlait de ses amis fidèles du clergé ou de ce qu'il en reste, Arsène Jorand, Jean-Marie Pasquier, du chrétien qu'il était, attendant beaucoup d'explications dans l'au-delà. Sa foi n'était pas niaise. Et il ajoutait : « Quel drôle de destin que les deux. Toi tu écris quelques papiers dans *La Gruyère*, journal radical d'origine et moi, chroniqueur à *La Liberté*, qui fut naguère la voix de l'évêché et du Parti conservateur. » Et je lui rappelais ce que me disait l'abbé André Bise, ancien recteur du Collège Saint-Michel : « Denis Clerc à la tête de l'Instruction publique, ça aurait eu de la gueule. » Il en était tout remué.

C'est avec tellement de tendresse dans la voix qu'il me parlait de son épouse Geneviève, admirable compagne, de ses enfants Alexandre et Valérie, dont il était fier. Valérie l'historienne qui lui a rendu un poignant témoignage devant l'assemblée présente à ses funérailles. Denis, devant ta tombe encore fraîche, Mimile et moi ne pouvons oublier ta devise préférée : « Quand on ne sait plus que dire au peuple, il faut lui dire la vérité. »

Ta Louise du Perchoir

Pour étayer les propos de l'abbé Perritaz sur les grandes familles

Pendant la guerre 1939-1945 a paru un journal portant le titre « Le domestique fribourgeois ». Le No 3-4 de juillet-août 1944 présente un poème qui corrobore en vers doucereusement naïfs les propos de Gilbert Perritaz sur l'incitation à procréer...

En hommage aux braves femmes de nos domestiques qui, en dépit des difficultés matérielles écrasantes, acceptent les enfants comme un cadeau du Ciel et acquièrent ainsi des mérites exceptionnels devant Dieu et le Pays. *Rédaction de « Le domestique fribourgeois »*

Le chant d'une maman

Il est venu le beau poupon,
Petite fille ou gros garçon.
C'est le bon Dieu qui nous l'envoie
Pour que s'accroisse notre joie.

Nous l'aimerons, ce tout petit
Qui vient prendre sa place au nid.
L'amour est tel que le partage
A chacun donne avantage.

Le beau poupon nous tend les bras.
Il va faire ses premiers pas ...
Nous guettons : son esprit s'éveille...
Son premier mot : une merveille !

Louis Ruffieux : propos louangeux adressés à Jean Ammann

Louis Ruffieux, rédacteur en chef de « La Liberté », signe l'introduction des Chroniques 1997-2010 de Jean Ammann, intitulées « ZE VERY BEST OF », Editions La Sarine, 2010.

Deux plumes hors du commun, celle du rédacteur en chef et celle de celui qu'il présente, le journaliste Jean Ammann, explorateur omniscient au verbe corrosif et/ou hilarant...

La Chronique indispensable de Jean Ammann

Inclassable, Jean Ammann. S'il fallait le greffer à un arbre généalogique, on choisirait le saule rieur de Pierre Desproges, féroce chroniqueur de la haine ordinaire. Leur tronc commun ? La sève et la saveur de la langue française, l'art de prendre leurs lecteurs au collet, de les scotcher au fil d'une narration décapante, de les secouer (de rire), de les surprendre, de les tournebouler et de les amener au bord du précipice pour une chute tantôt détonante, hilarante ou d'une lucidité glaciale. « Soignez la chute ! », répètent les professeurs ès journalisme. Parapentiste et journaliste de haut vol, Jean Ammann soigne ses envolées et ses atterrissages.

Quelle tête bien faite ! Voilà un journaliste aussi incollable sur Tintin - et Milou, naturellement - que sur les circonvolutions du cerveau, l'alpinisme himalayen, les sportifs de l'extrême, le cyclisme, le dopage des athlètes ou Slava Bykov. Voilà un féru de philosophie et de médecine capable de restituer des scènes entières des « Bronzés », ton et mimiques compris. Eclats de rire garantis, parenthèses vitales dans le récurrent questionnement existentiel de Jean Ammann, plus angoissé qu'il n'y paraît par le vertige de l'infiniment petit - l'homme - face aux grands mystères de l'infini.

Oui, l'homme est petit quand il oublie qu'il n'est peut-être qu'un accident de l'univers et qu'un jour, « les droits de l'homme s'effacent devant les droits de l'asticot » (Desproges). Il est minuscule quand son incommensurable orgueil et son appât du gain le poussent à détruire sans vergogne son environnement. La planète va mal et Jean Ammann prend sur ses épaules chaque kilo de CO² rejeté dans l'atmosphère (il ne tolère le carbone que s'il allège son cadre de vélo ...). Chaque crime contre la nature le plonge dans une marée noire de colère. A son tribunal des flagrants délits, il requiert la perpète contre le cirque de la Formule 1, incarnation absolue et définitive, à ses yeux, du crétinisme humain. Les conducteurs de quatre-quatre, les adeptes des grosses cylindrées et des pare-bœufs, bref tous ceux qui siphonnent les ressources de la Terre et qui la couvrent d'une burqa de pollution n'échappent pas non plus à sa fatwa.

Comme Desproges, Jean Ammann cultive quelques obsessions qui rendent prévisible son « courroux coucou ». Dans son anthologie de la bêtise humaine et des personnages en disgrâce éternelle, se bousculent les consommateurs de kérosène et de foie gras, les bétonneurs et les asphaltateurs, les culs-bénits et les militaires obtus (pléonasme, ricanera-t-il !), les snobinards et les puissants autoproclamés, les hypocrites et les obséquieux, les fats qui exhibent leurs certitudes argileuses, les sherpas d'idées reçues, les journalistes paresseux qui collectionnent les clichés comme les vignettes Panini, la télé bêtifiante, les jeunes radicaux, les vieux présidents américains rassis et François Mitterrand... Il a donc parfois tort (pour éviter la fâcherie, sera d'ailleurs tue ici son impardonnable obstination à tacheter de fientes la statue de Federer). Il a parfois tort, mais allez changer les aiguillages de ce quadragénaire un poil soupe au lait qui, collégien, refusait déjà de se laisser encager dans le thomisme par un séduisant professeur de philosophie promis aux honneurs épiscopaux !

Aux damnés de son enfer - et ça fait du monde ! - Jean Ammann réserve le supplice d'une plume trempée dans le curare ; elle les embroche, ces malheureux, pour les griller au point d'incandescence d'un style en fusion. Des victimes puisent dans leur indignation la force

d'appeler les Urgences - entendez le bureau des réclamations. Faut-il préciser que ces grands brûlés, les plaies purulentes, les nerfs flambés et la haine recuite, sont assez peu sensibles aux explications sur les différences entre le premier et le deuxième degré ? Le préposé aux réparations, alors, a autant de chance d'être compris qu'un politicien désossant en schwyzertütsch les mécanismes de la péréquation intercommunale devant un parterre de Chinois cultivés. L'impertinent chroniqueur lui-même ne se soustrait pas aux colonnes de grêle. Par temps d'orage, on l'entend, pénitent penaud, tenter de glisser une suave justification dans le fortissimo de grêlons : « Mais Monsieur, c'est de l'humour... » De l'humour, oui, mais ça ne rigole pas. La tête cabossée, l'humoriste nu mesure alors l'impuissance de l'incompris. Dans ces moments de solitude, désespère-t-il encore un peu plus du genre humain ? Serait-il tenté par quelque sirène misanthrope qu'il pourrait changer de fréquence pour entendre le chœur populaire de ses partisans. A condition, pourtant, de ne pas répudier les hommages sous prétexte qu'ils sont au mieux intéressés, au pire serviles, et toujours immérités...

Car ils sont nombreux, les fidèles de Jean Ammann ! Ils guettent dans le journal leur évangile selon saint Jean. Ils admirent ce talent capable de rendre délectable un reportage sur une modeste course à pied. Ils attendent le verbe jubilatoire de ses chroniques comme une promesse de caviar (désolé, Jean, c'est juste pour le cliché). Ils rangent ses pépites langagières dans leur boîte à bijoux, s'inclinent devant son courage. Ils lui pardonnent ses piqûres de mauvaise conscience, ses sarcasmes et ses brusqueries d'iconoclaste. Ils sont prêts au strabisme pour suivre son regard décalé, ils goûtent ses incises fracassantes et son ironie abrasive, ses références historiques et culturelles. Que voulez-vous, quand il plante sa plume là où ça fait mal, ça fait tant de bien aux esprits libres ! Ainsi Jean Ammann le modeste, plus proche des étoiles littéraires que de la charrue journalistique, écrit-il une inestimable ode à La Liberté.

Il y avait la Minute nécessaire de Monsieur Cyclopède, il y a la Chronique indispensable de Jean Ammann. L.R.

Le mythe du bon fromage

Chronique de Jean Ammann dans « La Liberté » du 14 février 2004

Les anthropologues sont parmi nous. Ils étaient toute la semaine à La Roche et aux Colombettes, deux bien beaux endroits de la bien belle Gruyère si bien habitée. L'équipe de *Zig Zag Café*, mandatée par Jean-Philippe Rapp, qui est un peu notre Stanley, qui découvre les sources de la Sionge à chaque fois qu'il quitte la tour de la TSR, a franchi les portes de la fromagerie de La Roche. La caméra se plante devant le maître des lieux, un solide et sympathique fromager campé derrière une galerie de fromages, comme il arrive parfois dans les fromageries. Quelques compliments sur la beauté de ses fromages avant que le journaliste ne vienne à l'essentiel : le fromager chante-t-il toute la journée ? Lecteur, mon perspicace ami, tu demanderas : pourquoi cette question farfelue dans le contexte quasiment laitier d'une fromagerie ? Parce que Jean-Philippe Rapp enquête sur les derniers armaillis et c'est bien connu, les armaillis chantent comme le fait la bouilloire, comme le font

les lendemains. Auriez-vous oublié *Jean l'armailli du Lac Noir* qui dit sa youtse au vent du soir ? Et les armaillis des Colombettes qui liobalisent à tout vent malgré le caractère matutinal de leur réveil ? Revenons à nos moutons, à nos 100 % chèvres et à notre fromager de La Roche : « Oui, cela m'arrive de chanter. Quoi ? Oh, un peu de tout » Ah ! Ah ! je te tiens mon gaillard, se dit in petto le journaliste : « Vous pourriez pas nous faire une petite démonstration, là, maintenant ? » Le fromager se rebiffe : « Oh ! non. » Dernière question en forme de diagnostic : « Vous êtes heureux, vous ? » Demanderait-on au garagiste genevois et à l'architecte lausannois s'il est heureux ? Dans la tête d'un homme de télévision, quelqu'un qui vend des fromages à pâte dure ne peut être qu'heureux. Il y a une relation de cause à effet entre le lait coagulé et le bonheur qui m'échappe. C'est le mythe du bon fromage.

Un peu plus au sud, dans la région des Colombettes, là où Victor Hugo et Rossini (pourquoi pas le Grand Moghol Aurangzeb pendant qu'on y est ?) trempèrent leurs rhumatismes, il semble que les habitants soient un peu moins farouches. « Ici, le buraliste chante, le fromager chante et le forestier chante », s'est félicité Jean-Philippe Rapp. Devant la caméra, Norbert Papaux, forestier, s'exécute. Il entonne au milieu des conifères qui tendent leurs oreilles d'épines : « Perdu au cœur de la forêt, un sapineau se lamentait... » « Merci », dit avec sobriété Jean-Philippe Rapp qui vient de trouver l'armailli chantant, ce représentant de la cryptozoologie tout comme le yéti, le monstre du Loch Ness et Oussama bin Laden (j'écris bin Laden, parce que j'ai remarqué que cela donnait au locuteur un supplément d'autorité ; les ploucs disent ben Laden).

Nous sommes en Gruyère, ses vanils, ses chenayi, ses loyi, ses catchière où il fait bon s'y catchi, nous sommes dans le plus bel endroit de la terre et un voyage n'y serait pas réussi sans une visite à Zèzè. Zèzè Doutaz est l'avant-dernier tavillonneur du district, du canton, du monde et peut-être de l'univers (parce que les extra-terrestres ne sont pas encore parvenus à l'âge du tavillon). Zèzè Doutaz est l'homme qui est le plus souvent passé à la télévision, après Patrick Poivre d'Arvor. La TSR ne s'arrête pas en Gruyère sans filmer Zèzè Doutaz. Nous qualifierions bien volontiers ce sujet de marronnier s'il ne s'agissait dans le cas du tavillonneur de sapin, bien entendu.

Note de JMB. *Marronnier ? Je n'ai pas compris et Wikipédia m'a expliqué. Un **marronnier**, dans le journalisme, est un article d'information de faible importance meublant une période creuse, consacré à un événement récurrent et prévisible. Tout comme le marronnier (l'arbre) qui invariablement, tous les ans, produit ses fruits, le marronnier journalistique reproduit les mêmes sujets avec plus ou moins d'originalité.*

C'est comment, un bon maître d'école ?

Des maîtres d'école, des professeurs - ces vocables valent pour les deux sexes - il en existe de toutes sortes. Des consciencieux rivés et limités aux programmes, des imaginatifs qui ouvrent des fenêtres, des minimalistes, des chahutés, des ternes, des soumis et des émancipés, des enthousiastes...

A mon avis, le bon maître est chaleureux, empathique, curieux des multiples aspects de la vie passée et présente, tolérant en sachant soupeser les divers points de vue, soucieux de parfaire sa culture sans relâche. Il aime ses élèves et il s'efforce de partager avec eux ses propres valeurs. Sans être rivé au programme officiel, il le fait assimiler en variant les méthodes et en trouvant les motivations dans une lecture, un problème posé, une question... Il donne la priorité aux savoirs fondamentaux et connaît l'importance primordiale de la répétition pour leur donner des bases solides.

En lisant l'article nécrologique d'Eric Bonnet, que j'ai connu et apprécié jadis, je me suis dit : Eric fut un bon maître.

Eric Bonnet

Article nécrologique, *La Gruyère*, 21 septembre 2013

Il aura été la boussole de beaucoup de jeunes en quête de repères. Eric Bonnet vient de s'éteindre après une vie tout entière consacrée à l'enseignement. Il avait 75 ans.

« Quelle recette avez-vous pour aider les jeunes qui peinent à trouver leur place dans la société ? » lui a-t-on demandé un jour. « Il faut juste les aimer », a-t-il répondu. Eric Bonnet avait le chic pour « mettre en confiance », pour trouver en chacun le germe d'une compétence et donner quelques clés pour la faire valoir, n'hésitant pas à aller frapper à la porte des familles, à dialoguer avec les parents, à tout mettre en œuvre pour ouvrir un chemin.

Né en 1938 à l'ombre du stade de Servette qu'il fréquente assidûment avec son père, Eric Bonnet suit une formation d'enseignant à Genève. C'est là qu'il rencontre Stella Evans, sa future épouse, qu'il accompagne dans le Gibloux lorsqu'elle est nommée institutrice à Villargiroud.

A la tête d'une grande classe tous degrés confondus, les Bonnet y enseignent en couple dès 1961, s'intégrant rapidement à la vie locale. Près de dix ans plus tard, jeunes parents adoptifs de trois enfants, ils s'installent à Broc. En poste à l'école du village, Eric Bonnet est alors sollicité par Marcel Delley, directeur de l'Ecole secondaire de Bulle.

C'est le début d'une nouvelle aventure. Le jeune professeur, qui s'acquitte d'une formation complémentaire, est orienté vers les classes de développement. Au « Pavillon », il verra défiler une cohorte d'élèves jusqu'à sa retraite en 2003. Au fil des ans, il se familiarise avec les communautés étrangères, s'imprègne des diverses cultures qui composent la classe, sans jamais se départir de cette qualité première : l'écoute.

Ses élèves, il les convie à de grandes évasions. Avec eux, dans le périmètre de l'école, il monte des expositions - près de deux cents - aux thèmes aussi colorés que disparates, de l'art esquimau à la Bourgogne romane, en passant par le cinéma, les transports ou les goûts du terroir, dans des décors parfois hollywoodiens.

Eric Bonnet l'animateur, observateur, fin psychologue. Eric Bonnet la cheville ouvrière,

l'homme de société qui cultive l'humour comme un art de vivre, qui secoue la tablée de son rire sonore, deux traits de malice au fond de ses yeux plissés.

Quelques jardins lui étaient précieux, à commencer par la colombophilie, une passion héritée de son père, et les chevaux. Membre du Club équestre de Bulle, il était également l'un des fondateurs des Compagnons du cheval, à l'origine des courses populaires qui animent la Gruyère en septembre.

Et puis l'homme de théâtre, qu'on vit sur les planches avec les Tréteaux de Chalamala et la troupe Imago, partenaire des Rencontres théâtrales avec une phalange de jeunes qu'il initia à la scène. Et puis le chanteur, le musicien, le conteur. Avec son ami Dominique Pasquier et quelques proches, il avait fondé il y a quelques années une petite troupe, *Les Clandestins*, ouverte aux contes « de partout et de nulle part ».

L'automne de sa vie aura été ensoleillé par ses petits-enfants. Il en avait six, que lui ont donné sa fille Valérie et Evelyne, sa fille de cœur. Ils perdent un grand-père en or. Rattrapé par la maladie, Eric Bonnet a vu ses forces décliner ces dernières semaines. Il a été très affecté, dans les derniers jours d'août, par le décès de son fils Philippe.

A Stella, à sa famille, à tous ceux qui l'aimaient va notre amicale sympathie. GRU

La bonne école : celle de l'encouragement

Le 2 novembre 2013, en écoutant de bon matin à la RSR l'écrivain voyageur Bernard Ollivier, « l'Effet Pygmalion » m'est revenu à l'esprit. Un principe qui nous a secoués à la fin des années 60 ! Avant d'en parler, une brève présentation de Bernard Ollivier lue sur internet :

Marcher pour s'en sortir

Comment aider les adolescents à sortir de la délinquance ? « En les transformant en héros, acteurs de leur propre réinsertion », affirme Bernard Ollivier, président de l'association *Seuil*. A chaque poussée de fièvre des jeunes des banlieues, des mesures répressives ont été prises, des murs ont été élevés... Et le constat est amer. Alors, **puisque la méthode du bâton ne fonctionne pas, pourquoi ne pas prendre le pari de l'intelligence, de l'ouverture, de l'avenir ?** *Seuil* innove résolument dans le domaine difficile, douloureux de l'adolescence marginale en proposant, individuellement à des mineurs en grande difficulté, des marches qui se déroulent sur 2000 km dans un pays étranger, en toutes saisons. Accompagné d'un adulte, chaque jeune se trouve alors devant un vrai défi à relever. Des spécialistes de l'adolescence mais aussi des acteurs - éducateurs, psychologues, et adolescents ayant accompli une marche - analysent cette méthode exigeante. Ils témoignent de cette aventure humaine qui valorise des jeunes, les remet sur « le bon chemin » alors qu'ils avaient sombré dans la délinquance après qu'on leur eût tant répété qu'ils ne valaient rien et ne feraient rien de bon dans leur vie...

L'effet Pygmalion

Pygmalion, sculpteur chypriote de l'Antiquité, a créé, d'après la légende, une statue de femme d'une telle beauté qu'il en est tombé amoureux. Ayant demandé aux dieux de donner vie à cette statue, la déesse Aphrodite l'a exaucé.

En pédagogie, effectuer des hypothèses - positives ou négatives - sur le devenir scolaire d'un élève, et les voir effectivement se réaliser, a pris le nom d'*effet Pygmalion*. Le problème est d'importance, car si les enfants des milieux défavorisés réussissent moins bien à l'école que les enfants des milieux favorisés, la cause pourrait ne pas être uniquement celle que l'on croit.

Rosenthal - psychologue américain né en 1933 - a découvert l'effet Pygmalion en réalisant l'expérience suivante en 1968 : Après avoir constitué deux échantillons de rats **totalemt au hasard**, il informe un groupe de six étudiants que le groupe n° 1 comprend six rats sélectionnés d'une manière extrêmement sévère. On doit donc s'attendre à des résultats exceptionnels de la part de ces animaux

Il signale ensuite à six autres étudiants que le groupe des six rats n° 2 n'a rien d'exceptionnel et que, pour des causes génétiques, il est fort probable que ces rats auront du mal à trouver leur chemin dans le labyrinthe. Les résultats confirment très largement les prédictions fantaisistes effectuées par Rosenthal : certains rats du groupe n° 2 ne quittent même pas la ligne de départ.

Après analyse, il s'avère que les étudiants qui croyaient que leurs rats étaient particulièrement intelligents, leur ont manifesté de la sympathie, de la chaleur, de l'amitié ; inversement, les étudiants qui croyaient que leurs rats étaient stupides, ne les ont pas entourés d'autant d'affection.

« L'effet Pygmalion », clef de la réussite éducative

Comment réussir l'école ? Toute l'énergie déployée à penser des programmes, des structures, des organisations, n'est certes pas inutile : la réussite de l'éducation semble en dépendre. Mais pas tellement... La loi principale, le vrai secret d'un enseignement réussi tient dans le regard que porte l'adulte, le pédagogue, sur l'élève : ce dernier « se conforme » au regard, à l'attente qu'exprime l'adulte, consciemment ou non. Le mécanisme, souvent décrit, est le suivant : tôt dans l'année scolaire, l'enseignant se forme une attente - positive ou négative - à l'égard de l'élève. Si l'attente est précaire ou nulle, si l'attention manifestée envers l'enfant et les exigences à son endroit sont faibles, l'attention et les résultats de l'enfant seront médiocres. Si, au contraire, l'attente, l'attention et les exigences sont élevées, le comportement et les résultats seront positifs.

D'où l'extrême importance de formuler une attente positive. Positive ne veut pas dire béate, exagérée. Il faut savoir raison garder. Ces remarques valent aussi pour les parents... En réalité, le secret d'une formation réussie, c'est-à-dire faisant progresser au maximum chaque élève, tient dans cette formule : avoir à son égard une attente positive, exigeante et adaptée. Dans le même sens, et bien qu'elle soit formulée dans un contexte tout différent,

on peut citer la phrase de Jean-Jacques Rousseau : « Constaté que je réussissais me fit réussir davantage. »

Une illustration dans « Le Petit Chose » d'Alphonse Daudet

Cet exemple, qui n'est pas scolaire, montre les effets désastreux des remarques toujours négatives et de l'absence d'encouragements sur un enfant.

Pauvre Jacques ! il n'était pas heureux, lui non plus. Son père, M. Eyssette, de le voir éternellement la larme à l'œil, avait fini par le prendre en grippe et l'abreuvait de taloches... On entendait tout le jour : « Jacques, tu es un butor ! Jacques, tu es un âne !... » Le fait est que, lorsque son père était là, le malheureux Jacques perdait tous ses moyens. Les efforts qu'il faisait pour retenir ses larmes le rendaient laid. M. Eyssette lui portait malheur. Écoutez la scène de la cruche :

Un soir, au moment de se mettre à table, on s'aperçoit qu'il n'y a plus une goutte d'eau dans la maison.

- Si vous voulez, j'irai en chercher, dit ce bon enfant de Jacques. Et le voilà qui prend la cruche, une grosse cruche de grès. M. Eyssette hausse les épaules :

- Si c'est Jacques qui y va, dit-il, la cruche est cassée, c'est sûr.

- Tu entends, Jacques - c'est Mme Eyssette qui parle avec sa voix tranquille - tu entends, ne la casse pas, fais bien attention.

M. Eyssette reprend :

- Oh ! tu as beau lui dire de ne pas la casser, il la cassera tout de même.

Ici, la voix éplorée de Jacques :

- Mais enfin, pourquoi voulez-vous que je la casse ?

- Je ne veux pas que tu la casses, je te dis que tu la casseras, répond Eyssette, et d'un ton qui n'admet pas de réplique.

Jacques ne réplique pas ; il prend la cruche d'une main fiévreuse et sort brusquement avec l'air de dire : « Ah ! je la casserai ? Eh bien, nous allons voir ... »

Cinq minutes, dix minutes se passent ; Jacques ne revient pas. Mme Eyssette commence à se tourmenter :

- Pourvu qu'il ne lui soit rien arrivé !

- Parbleu ! Que veux-tu qu'il lui soit arrivé ? dit M. Eyssette d'un ton bourru. Il a cassé la cruche et n'ose plus rentrer.

Mais tout en disant cela - avec son air bourru, c'était le meilleur homme du monde - il se lève et va ouvrir la porte pour voir un peu ce que Jacques était devenu. Il n'a pas à aller loin ; Jacques est debout sur le palier, devant la porte, les mains vides, silencieux, pétrifié. En voyant M. Eyssette, il pâlit, et d'une voix navrante et faible, oh ! si faible - Je l'ai cassée, dit-il... Il l'avait cassée ! ...

Extraits de « Contes et légendes de Fribourg »

Auteurs et éditeur de cet ouvrage : Christine Détraz et Philippe Grand, Ed. Monographic SA, Sierre, collection Mémoire vivante, 1984

En 1984, après avoir interrogé des conteurs valaisans en collaboration avec la Télévision romande, Philippe Grand s'est lancé à la recherche de récits fribourgeois. Il a écrit aux 221 communes du canton afin de découvrir des narrateurs susceptibles de raconter des histoires traditionnelles. En définitive, parmi les nombreux noms qui lui ont été indiqués par les communes et diverses sociétés et institutions, il a été possible à Philippe Grand de retenir seize personnes. Voici un bref « échantillon » d'histoires fribourgeoises rapportées par deux personnes. Les récits sont précédés d'un bref curriculum vitae des conteurs.

François Mauron, Ependes

La présentation de François Mauron a été résumée et légèrement modifiée dans sa forme, le texte étant une transcription du langage oral.

Né le 30 décembre 1907 à Sales, dans la commune d'Ependes, il décrit sa vie : « Mon papa était charpentier. Quand j'ai commencé l'école ici, à Ependes, en 1914, je ne savais pas un mot de français. Je ne parlais que le patois. L'été, on nous engageait dans les tourbières à Senèdes pour trente centimes de l'heure, onze heures par jour ; ça a duré pendant toute la guerre (celle de 14-18). A dix-sept ans, étant l'aîné, je suis parti comme domestique dans une grande ferme à Villarsel-sur-Marly. J'y suis resté onze ans et je me suis marié avec une bonne fille de paysan. J'ai été très bien marié. On a loué un petit domaine à Praroman. On avait cinq vaches. On est resté dix ans sur ce petit domaine et puis, comme le nombre d'enfants augmentait toujours, j'ai acheté en 1943 ici à Ependes un domaine de huit hectares.

J'ai eu dix enfants, sept garçons et trois filles, qui sont tous placés. La plupart ont fait des études. Seul reste à la ferme le fils qui tient le domaine. On a « partagé » et moi, le bon vieux, je travaille encore le matin à l'écurie et j'aide un peu dans les champs. J'ai ma chambre, je suis tranquille, j'ai une belle-fille qui me gâte. Je tire mon AVS, je suis bien. J'ai été président de la Société de chant et de celle de tir, secrétaire de la Société de laiterie. Il y a vingt-cinq ans que je suis président de l'Amicale des patoisants qui s'appelle « Lè Triolè ». Je suis l'un des cinq membres fondateurs. Je suis aussi un pigeon voyageur. J'aime les voyages. Une fois que j'ai eu soixante ans, j'ai décidé de faire chaque année un voyage. Je suis allé en Israël, en Amérique, à Londres, Paris, Rome, Sofia, Casablanca, Florence... et cette année c'est Budapest. Je voyage toujours en bredzon. On me reconnaît partout comme Suisse et Fribourgeois. On me demande souvent de chanter « Les armaillis des Colombettes » ! Pourtant je n'ai jamais été armailli ; les montagnes ne m'ont jamais attiré. »

Une histoire racontée par François Mauron :

Professeur d'université

Même remarque que ci-dessus quant à la forme du texte. L'histoire, dans sa conclusion, n'est pas un modèle de convenance. La population campagnarde aimait ces histoires... rustiques.

Vous savez qu'il y a une université à Fribourg. Les professeurs y enseignent la théologie, les mathématiques, les sciences... Ils ont des fois trois, quatre heures de cours par jour et c'est très pénible, très pénible d'enseigner autant que ça !

Une fois, un de ces professeurs a dit : « Je suis fatigué aujourd'hui. Je ne sais pas ce que j'ai. Je veux faire une petite sortie. »

Il prend son auto, il sort de ville, il arrive à Ependes et il continue jusqu'à la belle forêt qui est au-dessus du village. Il arrête l'auto et il continue à pied sur le chemin qui relie Ependes à Senèdes à travers la forêt. Il regarde la nature, assis sur un tronc : « Comme c'est reposant, comme c'est magnifique ici. Oh, les beaux sapins, les beaux foyards, oh ! un écureuil, un chevreuil... » Et les oiseaux chantaient. Il se dit : « Que j'aimerais écrire ce que je vois, ce que je ressens ! » Il cherche dans sa poche. Il a bien un stylo, mais impossible de trouver du papier. Quel dommage !

Au bout d'un moment, passe une jolie jeune fille qui venait de Senèdes en direction d'Ependes. Il la salue : « Bonjour Mademoiselle. » Elle lui répond, un peu timide : « Bonjour Monsieur. » Le professeur lui demande : « Pardon Mademoiselle, vous auriez peut-être du papier ? » La jeune fille, un peu interloquée, hésite et elle dit : « Non Monsieur, j'ai déjà dû aller il y a un moment et j'ai dû prendre de l'herbe ! »

Francis Tanner, Bonnefontaine

Francis Tanner est né en 1923 à Praroman. A la fin de sa scolarité, un désir : faire l'Ecole normale. Malheureusement la mobilisation chasse brutalement et définitivement tous ses rêves d'enseignement. Dès lors Il travaillera à la campagne, sur les chantiers, dans une scierie à Fribourg, et comme marchand de vin. Dans le village, Francis Tanner est actif : boursier communal depuis 1954, secrétaire-caissier de la Société de laiterie pendant quinze ans, membre fondateur du groupe patoisant « Lè Triolè », membre de L'Amicale du Burgerwald, président de la FCTC (Fédération chrétienne des travailleurs de la construction) pendant vingt ans, secrétaire du Syndicat d'élevage du Mouret dont l'ensemble des troupeaux totalise plus de cinq cents vaches.

(...) Francis Tanner se marie en 1955. Sa femme Régine, de douze ans sa cadette, est singinoise et sa famille est venue s'établir à Bonnefontaine en 1946. Régine rappelle qu'une heure de marche la séparait de l'école lorsqu'elle était en Singine. En hiver, sa mère lui donnait des pommes de terre ou des cornettes qu'elle allait faire « fricasser » chez une voisine de l'école.

A Bonnefontaine, sa maîtresse est une ivrogne et, plutôt que lui apprendre le français, elle la place au fond de la classe avec des livres en allemand ! Sa scolarité est abrégée en tant qu'aînée de la famille : il lui faut aller gagner pour les autres. A quinze ans, elle est engagée comme sommelière. Des souvenirs parfois pénibles sont tempérés par des étés de rêve qu'elle passait comme chevrrière à la montagne. Ils étaient une bonne dizaine de gamins à monter tous les jours garder les chèvres et construire d'interminables cabanes en mousse, jouer, au point d'en oublier les chèvres !

Mariée, mère de cinq filles, elle poursuit diverses activités : cours de cafetier, caissière dans un grand magasin, cuisinière dans un centre scolaire. Et son grand plaisir : faire de la peinture sur porcelaine.

Trois histoires racontées par Francis Tanner

Le vol du vélomoteur de Monsieur le curé

Le langage oral a été transcrit en langage écrit.

Un jeune curé est arrivé dans une paroisse. Impossible de se payer une auto : il a bien trop peu d'argent. Il doit se contenter d'un «crouille» vélomoteur, acheté d'occasion.

Et voilà qu'un jour il s'aperçoit que son vélomoteur a disparu. Il en déduit qu'il y a des voleurs dans la commune. Il va chez le syndic et lui dit : « Dites donc syndic, il y a des voleurs dans la commune. Moi, pauvre curé, pauvre diable, je n'ai pas les moyens de m'acheter une voiture. J'ai seulement un vélomoteur d'occasion et il faut encore qu'on me le vole ! »

Le syndic rétorque : « C'est simple. Ecoutez : dimanche prochain, vous raccourcissez le sermon de quelques minutes et vous donnez lecture des dix Commandements de Dieu. Quand arrivera le commandement *Tu ne voleras pas*, il faudra bien le prononcer et puis, moi, je regarderai dans la foule. S'il y en a un qui rougit, c'est celui qui a volé le vélomoteur ! »

Malheureusement, ce dimanche-là, le syndic n'est pas venu à la messe. Il avait une vache qui voulait vèler ou je ne sais quoi. Quelques jours après, il rencontre le curé qui est sur son vélomoteur. Le syndic l'arrête et lui dit : « Je constate que vous avez retrouvé votre vélomoteur. Ça m'intéresse de connaître le voleur. » Réponse du curé : « Je veux bien vous dire : ce n'est pas grâce à ce commandement-là que j'ai pu le retrouver. C'est quand je suis arrivé au commandement *Tu n'auras pas de désirs impurs* que je me suis souvenu où je l'avais laissé ! »

La Motosacoche de Pelâ



Le curé Galley avait un bon copain qui était marchand de bétail. Il s'appelait Maxime Eggertswyler. Comme sobriquet on lui disait Pelâ. Il avait une Motosacoche. C'était dans les années trente. En ce temps-là, il n'y avait presque pas d'autos. Un jour Pelâ dit au curé : « Ecoute voir, lundi c'est la foire, tu viens avec moi ? » Réponse du curé : « Eh bien d'accord ! On va à la foire les deux. »

Ils y sont allés. Ils ont bu de bons verres car ils aimaient tous deux bien picoler. Quand ce fut le moment de partir, Pelâ a voulu mettre en marche sa Motosacoche. Il a donné un coup de pédale, ça n'a rien donné ; il en a donné un deuxième, en vain ! Il a crié : « Nom de Dieu ! »

Le curé lui dit : « Non Pelâ, tout s'est bien passé ce matin, il ne faut pas jurer parce que ça nous portera malheur en rentrant. Vois-tu, il te faut dire *Mon Dieu je vous aime*. Tu verras la moto partira du premier coup. »

Pelâ répond : « Je m'en fiche pas mal de tes chinoiseries. Mais, pour te faire plaisir, je vais essayer. » Et Pelâ de dire rapidement en donnant un coup de pédale : « *Mon Dieu je vous aime*. » Et la moto est partie du premier coup ! Vous ne savez pas ce qu'a dit le curé ? « Ah ! nom de Dieu, j'aurais jamais cru ! »

Chanter en sciant

Vous savez que le Conseil de paroisse fournissait le bois de chauffage au curé. Celui-ci devait se débrouiller pour le faire scier et couper. Dans une paroisse, le curé a mis en soumission sur la petite feuille locale qu'on appelle *Le Messenger* «sciage et coupage de bois à la cure ».

Un petit paysan dit à sa femme : « Qu'est-ce que tu crois, avec toutes mes vaches qui sont à goutte, il y a peu de lait, pas grand-chose comme paie de lait. Cet hiver, je crois que je vais soumissionner pour scier le bois de la cure. » Sa femme l'a approuvé car cela allait « faire quelques petits sous ».

Le petit paysan a soumissionné pour trois francs quinze à l'heure, en espérant qu'il serait choisi. Quelques jours après, il a reçu la réponse. Il était le seul à avoir soumissionné et le travail lui était attribué. Il a pris sa scie et il s'est dit : « Tout d'abord il faut scier, je couperai après. »

A la cure, il s'est mis à scier le bois tout gentiment, tout « pépère ». Il s'en fichait, il était payé à l'heure. Le voyant scier sans se presser, le curé lui a dit : « Ecoute mon ami, moi j'aime les gens qui chantent en travaillant. » Le curé a pensé qu'en chantant il irait un peu plus vite !

En arrivant le soir à la maison, notre bûcheron occasionnel dit à sa femme : « J'en ai fait une belle de soumissionner pour scier ce bois à la cure. Le curé qui me demande de chanter ! Qu'est-ce que tu veux que je chante à la cure ? J'ose quand même pas chanter une chanson d'amour... » Sa femme lui suggère : « Tu peux chanter *Salve Regina* ou bien *Les saints et les anges*. » Son mari lui répond : « Je vais chanter *Les saints et les anges*. Ce cantique, je le sais bien et il a un tempo pas trop rapide, ça veut aller. »

Et le lendemain, en sciant, il chantait en marquant chaque syllabe à chaque coup de scie : *Les saints et les anges en chœur glorieux chantent vos louanges ô Reine des cieux*. L'entendant, le curé s'est dit : « C'est moi qui en ai fait une belle de lui dire de chanter, il va encore plus lentement qu'avant ! » Et il fait remarquer au chanteur : « Je vais te montrer comment on sciait du bois chez nous dans le temps. Avant d'aller au séminaire, j'ai aussi scié du bois, donne-moi ta scie je vais te montrer. » Le curé a pris la scie et, en sciant, il a chanté à vive allure *Viens poupoule, viens poupoule, viens...*

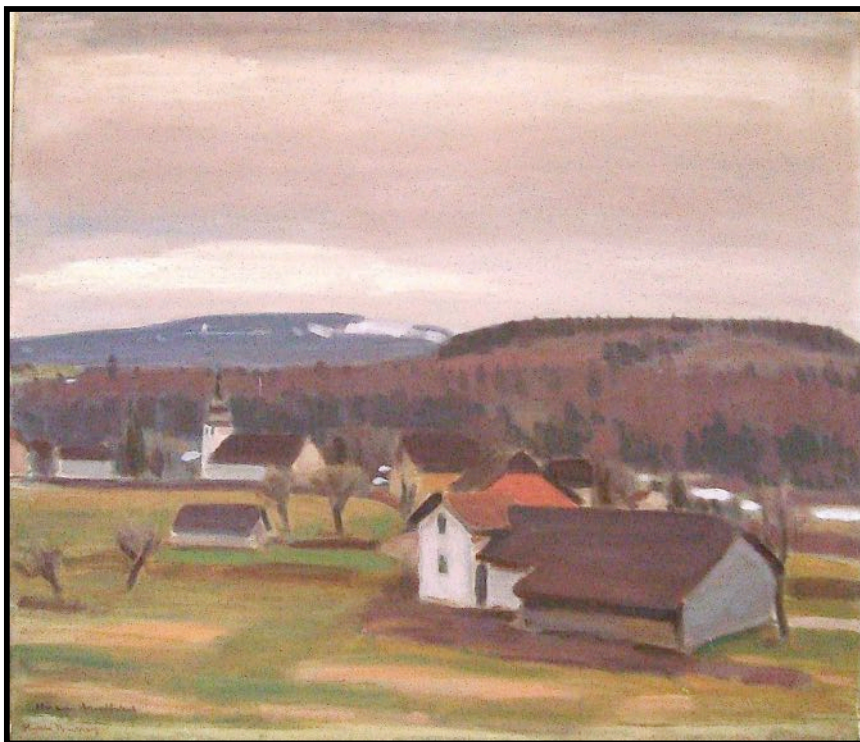
Marly au début du XX^e siècle

Ces souvenirs - publiés dans « Marly, son histoire », ouvrage édité par la Société de développement de Marly et environs en 1992 - ont été confiés par Emile Clerc à Jean-Luc Pachoud, instituteur à Marly. Si le fond a été respecté, la forme a été parfois modifiée

Le tableau représentant Marly au temps passé est une œuvre d'Hiram Brülhart(1878-1947).

Extrait des souvenirs d'Emile Clerc :

Un jour d'automne 1912. Sur la route de Bourguillon menant de Bulle à Fribourg , les piétons déambulent vers la capitale. Ils s'arrêtent parfois pour faire un brin de causette avec ceux qui en reviennent, porteurs des dernières nouvelles. De temps en temps, il faut se tirer de côté pour faire place à un attelage, comme ces deux chevaux tirant avec peine trois énormes billes de bois. Les bêtes, en sueur, sont dévorées de taons. Dans le calme de la campagne sarinoise, une sonnette retentit : une bicyclette. Une des premières dans la région. Toute neuve, elle nous vient d'Allemagne, c'est une *Panzer*.



Si seulement j'en avais une, j'en gagnerais du temps, se dit Emile Clerc ! Il a 17 ans et, chaque jour, il se rend à pied à Pérolles pour suivre les cours du Technicum, passant par Bourguillon et Lorette. Depuis longtemps déjà, on réclame une voie plus directe vers Fribourg. Un pont sur la Sarine, vers les Rittes, éviterait un grand détour. Il faudra encore attendre l'année 1922 pour vivre l'ouverture du pont de Pérolles. (...)

Emile Clerc a commencé sa scolarité en 1902 à Marly-le-Grand. Dans sa classe, on comptait une septantaine d'enfants de tous les cours autour de M. Bochud, instituteur. La classe durait de 8 heures à 11 heures et de 13 heures à 15 heures en été et à 16 heures en hiver. A cette époque, à Marly, beaucoup de familles parlaient le patois et on l'entendait non seulement durant les récréations, mais aussi pendant les leçons. Une loi avait pourtant été votée dans le canton en 1886 pour lutter contre le patois à l'école. Le maître distribuait des mauvais points à ceux qu'il entendait parler patois.

Lorsque la cloche sonnait, indiquant la fin de la journée, les gamins se dispersaient tous azimuts. Emile retrouvait ses copains dans les grottes de la forêt de Villarsel ou dans celles bordant la Sarine près des Rittes, pour jouer aux hommes des cavernes. (...) Mais il y avait d'autres distractions. En luge ou à skis, on dévalait les pentes proches du ravin de Pérolles, celles de Montiver ainsi que le long du chemin du Publiet. Ce même chemin du Publiet servait aussi de piste aux jeux de boules réservés aux hommes.

En automne, tout le monde se réjouissait pour la Bénichon. « C'était important, la fête d'alors. Un très grand pont de danse était dressé près de la Croix-Blanche. Beaucoup de couples s'enlaçaient au rythme des mélodies d'un orchestre de Berne », se souvient Emile Clerc. La Croix-Blanche était aussi renommée comme lieu de séjours. Le soir, en allant au lait, on s'arrêtait devant les magnifiques calèches qui transportaient les touristes vers Fribourg. Les gamins imitaient les accents des voyageurs non francophones.

Les échos d'une discussion animée, en patois, parvenaient parfois du même établissement. Il faut dire que la Croix-Blanche, tenue alors par la famille Kuenlin, était aussi le « stamm » des radicaux. Leurs grands adversaires politiques, les conservateurs, avaient le leur depuis 1880 au Cercle catholique, l'actuel Café de la Gérine. La papeterie, dont l'origine se situe au XV^e siècle, provoquait discussions animées autour des années 20. Car, après avoir été florissante, cette fabrique connaissait des difficultés dont elle ne se relèvera pas. Elle sera fermée en 1921.

Au sortir de l'école primaire, Emile Clerc a été engagé à la papeterie qui compte plus de 80 employés. Il a 16 ans et ne peut entrer au «Tech» avant l'année suivante. On est en 1911. Il aide aux machines. Il travaille chaque jour de 6 heures à 18 h 30, avec une pause d'une heure à midi. Le samedi, le travail se termine à 17 heures. Son salaire est de 1 fr. 60 par jour ; une femme gagne 1 fr. Le lait s'achète 3 ct. le litre. La vie n'est pas facile : on sait ce que vaut l'argent ! La viande, par exemple, ne se trouve sur la table que le dimanche. C'est le plus souvent du lard, de la saucisse ou du bœuf bouilli. La pomme de terre est présente chaque jour, souvent comme plat principal.

La papeterie comprend alors deux complexes de bâtiments : dans celui où se trouveront plus tard - dès 1935 - l'Ecole ménagère agricole et les Ursulines, on fabrique le carton, alors que dans le second, un peu plus loin vers Marly-le-Petit, on crée le papier. (...)

Laissez-nous danser !

« Entre interdits et contestations populaires » est le sous-titre du mémoire de licence de Marc Vallotton intitulé « Le gouvernement et le clergé fribourgeois face aux danses et aux réjouissances populaires (1848-1918) ». Ce mémoire d'histoire a été présenté à l'Université de Fribourg en 1999. J'en extrais quelques passages significatifs, avec des modifications dans la forme.

Il fut un temps où même les curés dansaient...

Autrefois, si l'on en croit le *Dictionnaire du parler neuchâtelois et suisse romand*, « les curés eux-mêmes ne se gênaient pas de danser la première sur le pont de danse ».

Les milieux libéraux-radicaux, surtout, rappelaient ce temps béni : « Assis à la place d'honneur, M. le Curé ou Doyen retenait dans une sage modération l'essor de la joie, par l'esprit de paix et de respect naïf que répandait sa présence ; il l'encourageait à propos par un sourire de contentement qu'il ne craignait pas de laisser apercevoir. Voyant l'innocence à côté du plaisir, son cœur et sa conscience étaient également satisfaits », peut-on lire dans *Le Confédéré* de Fribourg du 27 mai 1848. On retrouve même cette idée dans quelques chansons populaires :

« Jadis nos bons curés
Étaient bien plus vénérés,
Plus simples, plus pieux,
Moins pédants, moins orgueilleux.
Ils étaient si bons
Que nous les voyions
Danser sans façon
Nos vieux rigodons
Avec les villageois.
Vivent les curés d'autrefois ! ».

Cependant, dès le XVI^e siècle environ, les curés s'élevèrent contre le nombre trop important de fêtes et surtout contre les danses qui les accompagnaient la plupart du temps. (...) Cette opinion était partagée par l'Etat. Ensemble, ils entreprirent au XVIII^e siècle de limiter le nombre de fêtes annuelles, spécialement celles qui étaient accompagnées d'excès. Mais la résistance populaire se fit rapidement sentir. Rappelons simplement que la suppression des fêtes a constitué l'une des causes de la révolte de Chenaux en 1781.

L'image du curé « empêcheur de danser en rond » s'affirma tout au long du XIX^e siècle. Elle culmina même dans la seconde moitié du XIX^e siècle. François Walter l'a démontré : « Le schéma fribourgeois est développé et diffusé par un clergé combatif, spécialement dans la seconde moitié du siècle - dans l'esprit du Syllabus - et par un pouvoir politique attentif à faire de Fribourg la cité chrétienne idéale. »¹

Fribourg n'est évidemment pas seul dans ce cas-là. En France, dans une lettre restée célèbre intitulée *Pétition pour les villageois tourangeaux qu'on empêche de danser* (1822), Paul-Louis Courier dénonce la guerre menée par nombre de curés contre les danses publiques.

¹François Walter : « Le Fribourgeois et son image. Un pied dans l'église et l'autre au cabaret », in « Choisir », Juillet-août 1981

Une immoralité en augmentation ?

Note : Marc Valloton a puisé les citations qui suivent dans les « Quaesitae », documents fournis à l'évêque par les curés avant sa visite pastorale dans les paroisses. Les références figurent dans son mémoire.

Dans la seconde moitié du XIX^e siècle, il semble que les « causes de démoralisation » dénoncées par les curés augmentèrent. Le 30 août 1864, le curé de Saint Aubin relevait ces causes, toujours croissantes : « Les mauvais discours dans les réunions publiques et privées, les relations trop fréquentes entre personnes de sexe différents, les veillées sans conditions, la fréquentation des vogues (*fêtes locales, bénichons*) dans le voisinage, la légèreté naturelle du caractère, l'amour des plaisirs et des réjouissances, l'agglomération des habitations qui donnent la facilité de se voir, de se parler et de contracter dès le jeune âge des relations d'intimité, le défaut de décence dans le langage, le luxe et l'intempérance. »

Les plaintes des curés se multipliaient à propos de la fréquentation des vogues, souvent mises sur le compte du développement des transports publics, en particulier le rail, permettant une plus grande mobilité des « ruraux ». « Les jeunes filles aiment à courir de bénichon en bénichon, et c'est alors qu'elles se gâtent », notait le curé d'Echarlens en 1871. La même année, celui de Villars-sur-Glâne renchérissait : « La grand-messe est fréquentée convenablement, mais les bénichons multiples, les annonces de bonne musique et la danse dans les pintes voisines et autres causes nuisent beaucoup à la dévotion et à la fréquentation des vêpres. On va à Fribourg mener la belle vie. » (...)

Conséquence non négligeable aux yeux des curés, cette plus grande fréquentation des bénichons entraînait évidemment une augmentation des naissances illégitimes. En 1871, le curé de Vuisternens-devant-Romont s'indigne : « Une des principales causes corruptrices des mœurs que j'ai pu remarquer, c'est l'époque de la bénichon ; car il arrive quelquefois plusieurs naissances illégitimes l'une après l'autre. J'en ai compté jusqu'à quatre de suite, qui sont probablement une conséquence de la vogue, vu qu'elles sont arrivées entre huit et neuf mois après. » Deux ans plus tard, celui de Treyvaux renchérit : « Il y a quelques jeunes gens et quelques jeunes personnes surtout qui courent à toutes les vogues des environs. C'est là un des abus avec celui des foires qui multiplient les naissances illégitimes et augmentent le nombre de mariages forcés. »

Face à tous ces abus, les curés ne restèrent pas sans réaction. Durant le XIX^e siècle, la plupart luttèrent avec diverses mesures censées détourner les danseurs de l'effervescence du pont de danse. Les *Quaesitae* ne permettent pas de déterminer avec quelle « arme » le curé luttait contre la danse. Mais nous savons au moins qu'il le tentait.

La loi sur les auberges de 1888

Au XIX^e siècle, à l'image de toutes celles relatives à la danse, une succession de lois ont réglementé la fréquentation des établissements publics, la fabrication et la vente des boissons alcoolisées.

En 1888, la loi en vigueur était celle du 14 mai 1864. Celle-ci prévoyait notamment la fermeture des auberges les jours de fête et les dimanches durant les offices religieux du matin et de l'après-midi. Ces mesures restrictives visaient à réprimer l'ivresse et à sauvegarder l'ordre moral public. Pourtant, la réalité était tout autre. Une enquête fédérale le démontrait, les auberges représentaient un secteur économique clé pour le canton. Les 557 cabarets et 400 000 litres d'eau-de-vie du canton concernaient forcément un grand nombre de consommateurs. De même, les données fournies par les préfets dans leurs rapports annuels laissaient imaginer l'ampleur du fléau. Tous constataient que la consommation de boissons distillées était en augmentation depuis 1870. D'après Martine Lambert¹, « dès le début des années 1880, les préfets constatent que l'eau-de-vie remplace de plus en plus le vin ou la bière, en raison du prix élevé du vin, et que cette nouvelle habitude a des effets déplorables sur la moralité et la santé de la population. »

Toutes ces considérations poussèrent le clergé et le Grand Conseil à revoir la loi sur les auberges. En 1882 déjà, une motion du député Grand et quelques pétitions des districts de la Singine et de la Sarine dénoncèrent les abus de boissons alcoolisées. Malgré quelques oppositions, le Conseil d'Etat décida le 6 novembre 1885 de modifier la loi. (...)

Suite à la discussion d'entrée en matière le 19 mai 1888, le Conseil d'Etat présenta un projet complet de loi sur les auberges et les autres établissements analogues et sur la vente de boissons alcoolisées. Le Grand Conseil entra en débats lors d'une session extraordinaire en septembre.

¹Martine Lambert, *Les élites fribourgeoises face à l'alcoolisme au tournant du XIX^e siècle (1874-1994). Actions et réactions*. Mémoire de licence, Fribourg, 1994.

Un article fait obstacle

L'article 31 prévoyait que la danse ne pouvait avoir lieu dans les établissements qu'aux conditions posées par la loi ; jusque là, rien de nouveau. La pierre d'achoppement pour les députés se trouvait dans la seconde partie de l'article, qui ajoutait à propos de la danse : **« Elle est absolument interdite les dimanches et jours de fête. »**

Le 24 septembre, le rapporteur de la commission chargée d'étudier le projet de loi commença par justifier cet article. Il expliqua qu'on ne dansait plus le dimanche dans la majorité des paroisses du canton, sauf dans la Broye et le Lac. Il ajouta, exemple à l'appui, que la danse était véritablement cause d'immoralité : « Les grossesses illégitimes remontent très souvent à ces divertissements dangereux. Il faut faire droit aux sollicitations du clergé qui en réclament l'abolition. » (...)

Le défenseur du projet rappela que la suppression de la danse répondait aux souhaits d'un grand nombre de pères de famille soucieux de la conduite et de l'avenir de leurs enfants. Mais les opposants ne s'en laissèrent pas compter. Les radicaux du Lac, surtout, attaquèrent la nouvelle loi. Le premier coup fut donné par Frédéric-Edouard Hug, qui fit remarquer : « Nos gens iront hors du canton, dépenseront leur argent sur un autre territoire, et c'est le fisc de Vaud, Berne et Neuchâtel qui profitera de ce nouvel état de choses. » De son côté, Oscar Engelhart battit en brèche l'argument du rapporteur qui avait trait aux grossesses

illégitimes : « C'est un argument ridicule; l'amour existe la semaine comme le dimanche; chaque occasion fait le larron. »

Edouard Biemann, l'un des leaders radicaux du Lac, expliqua qu'aucun canton suisse n'avait une loi aussi sévère et demanda que l'on renonçât à interdire la danse le dimanche. « Il ne faut pas être plus catholique que le pape et plus royaliste que le roi », ajouta-t-il en proposant de supprimer purement et simplement l'article incriminé. Enfin, conscient des maigres chances qu'il avait d'être entendu, il conclut par une mise en garde : « Au cas où cette proposition serait rejetée, je propose qu'il soit permis au préfet de donner des autorisations spéciales dans les circonstances exceptionnelles. » (...)

Et la danse a continué...

Malgré les mesures prises, les autorités ne sont pas parvenues à empêcher de danser ceux et celles qui le désiraient. D'après les *Quaesitae* ou les *Rapports des préfets*, tant les danses privées, dans les fermes ou les maisons particulières, que les danses publiques, dans les cafés ou sur les ponts de danses, ont proliféré durant le XIX^e siècle. Même les articles défendant la danse le dimanche, contenus dans la loi sur les auberges de 1888, ne parvinrent pas à déraciner cette coutume populaire. Au contraire, le gouvernement dut faire marche arrière avant que la situation ne dégénère complètement. (...) Le pouvoir civil avait de lui-même abandonné l'idée de lutter contre la danse. Au début du XX^e siècle, seul le clergé poursuivit son opiniâtre résistance contre les danses, anciennes et nouvelles, et contre les divers « plaisirs mondains ». Une attitude qui ne changea véritablement qu'après le Concile de Vatican II (1962-1965).

Mgr André Bovet et le tango



Mgr André Bovet, évêque du diocèse de 1911 à 1915 - un authentique Fribourgeois, d'Autigny - fait le procès du tango qui « introduit un corps-à-corps inconnu jusqu'alors ». Il est cité par Marc Vallotton dans son mémoire : « En même temps que les modes inconvenantes, nous ne pouvons nous empêcher de réprouver les divertissements dangereux importés des grandes villes et que des salons ont eu le triste privilège d'introduire dans notre pays. Certes, il est des maîtresses de maison qui se sont montrées à bon droit inflexibles quand on a essayé de faire accepter chez elles la danse à laquelle nous faisons allusion. Mais d'autres ont permis, par une coupable faiblesse, que cette danse fût exécutée par leurs fils et leurs filles. Et l'exemple, venu de haut, a été suivi jusque dans les milieux populaires. Nous le savons : on a prétendu qu'il y avait manière et manière d'exécuter cette danse. Mais, facilement, la pire manière trouve plus d'adeptes. Combien coupables ceux qui propagent des divertissements qui sont si voisins du mal ; s'ils ne sont déjà eux-mêmes le mal formel ! Une danse contre laquelle tant de protestations se sont élevées, non seulement au nom de la morale catholique, mais au nom de la dignité humaine et de l'honnêteté naturelle, n'aurait jamais dû et ne devrait jamais trouver accès dans une famille chrétienne. »

Les propos de Mgr Bovet connurent par la suite le même sort que l'article 31 de la loi de 1888...

Si tu continues, on te mettra à Drogneus...

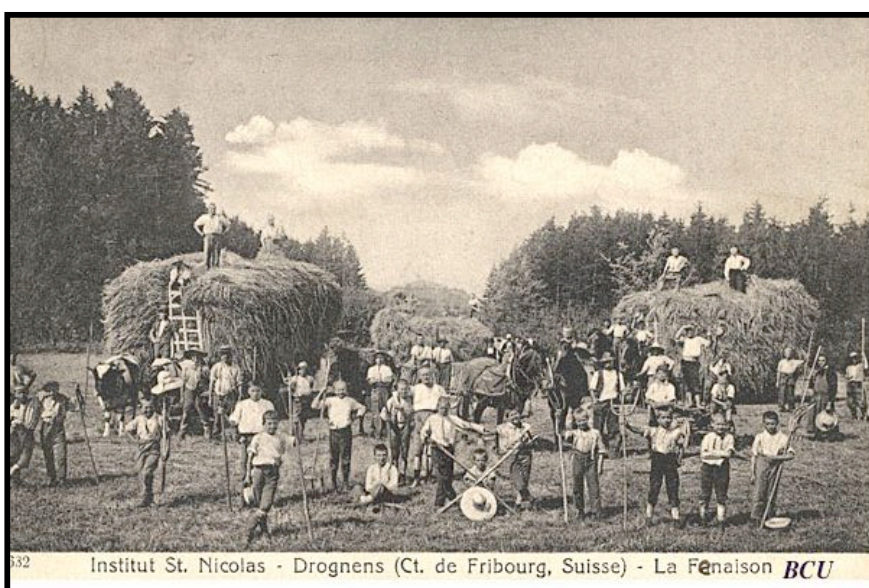
Combien d'enfants et d'adolescents n'ont-ils pas entendu dans la bouche de leurs parents cette menace provoquée par de quelconques incartades ? Après 1963, il a fallu varier les menaces : Drogneus avait fermé ses portes...

Drogneus - avant de devenir une place d'armes inaugurée en 1972 - était une institution d'éducation pour « garçons difficiles » appelée tantôt Maison d'éducation, tantôt Maison de correction ou de redressement, ou encore Institut de Drogneus, ou Colonie de St-Nicolas... Anne Schmutz, de Romont, a consacré à cet Institut son mémoire de licence présenté à l'Université de Fribourg en 1997. Sa recherche couvre toute l'existence de cet établissement de 1889 à 1963. Les renseignements contenus dans la présentation qui suit ont été puisés dans ce mémoire. Les lecteurs qui s'intéresseraient aux sources les trouveront dans l'ouvrage précité, disponible pour consultation à la BCU et aux AEF. L'évocation de la fondation, ainsi que des précisions relatives à la scolarité et le tableau concernant l'origine sociale des pensionnaires de Drogneus proviennent d'un livre d'Armand Maillard : « Historique des enfants différents », IPC, Université de Fribourg, 2000.

Fondation ; direction de l'Institut de 1889 à 1963

Le Conseiller d'Etat Philippe Fournier, natif d'Estavayer, mourut le 18 août 1886. Il avait institué l'Etat son légataire universel, moyennant qu'il se chargeât de créer un établissement d'éducation pour « enfants vicieux ». Le Grand Conseil approuva, cette même année, la fondation d'une maison de correction et de discipline pour ces enfants.

Apprenant cela, le curé Joseph Comte de Châtel-Saint-Denis, membre influent du Pius-



Verein, acheta à un Français dénommé Keulin le domaine de Drogneus qui comprenait 223 poses dont 14 de forêts en vue d'y créer cet établissement. L'abbé Comte espérait que la fondation Fournier lui serait attribuée et qu'elle allait lui permettre d'amortir son achat. Le 1^{er} novembre 1888, il entre en jouissance du

domaine et le 4 mai 1889, il institue, devant notaire, l'acte de fondation de la Colonie de Drognefs.

Il fit aussitôt appel au Père Brisson, fondateur de l'Ordre des Oblats de Saint-François de Sales, à Troyes, pour diriger l'institution. Mais celui-ci ne restera que deux ans à ce poste. Les dix premiers pensionnaires qui lui sont envoyés lui posent des problèmes presque insurmontables, et cela malgré un règlement de discipline des plus sévères. Le 17 septembre 1890, les statuts de la Société de la Colonie de Saint-Nicolas, nouvelle détentrice de Drognefs, sont acceptés. L'Institut n'est plus propriété de l'abbé Comte. Le 23 octobre 1890, est constituée la Société intercantonale de la colonie, dont l'assemblée générale est composée d'une cinquantaine de sociétaires, la plupart membres du Pius-Verein, représentant les cantons catholiques de toute la Suisse. Un contrat est signé entre la Société intercantonale et les Spiritains. Le 30 avril 1891, Georges Python fait inscrire la société ainsi constituée au registre du commerce de Romont et le 4 mai de la même année la convention avec l'Etat est paraphée.

En fait, l'Etat ne contribue en rien à la marche de cette nouvelle institution, qui a un caractère entièrement privé ; il exige simplement d'elle qu'elle accueille en priorité les enfants vicieux fribourgeois.

Les Pères spiritains assumeront la conduite de l'établissement de décembre 1891 à novembre 1895. Puis, pendant vingt ans, de novembre 1895 à mars 1915, la responsabilité passera aux Pères salvatoriens. Notons enfin qu'en 1913, l'Institut sera racheté par l'Etat qui lui donnera, le 10 mai 1915 une loi organique. Durant la période de 1915 à 1919, l'établissement sera dirigé par des directeurs temporaires clercs ou laïques. De juillet 1919 à avril 1934, Drognefs sera confié aux Frères des écoles chrétiennes et enfin, de 1934 à 1963, on assistera au retour des Salvatoriens.

But

Il s'agit d'arrêter la criminalité à sa source, qui est la jeunesse. C'est en sortant les enfants montrant des dispositions perverses et, en règle générale, moralement abandonnés, des *griffes* de leurs parents, qu'on parviendra à diminuer la délinquance. Mais les envoyer dans des prisons pour adultes ne les amende pas, bien au contraire. Les mineurs ressortent *presque toujours pires* de cette école du vice. Il faut refaire totalement l'éducation primitive déficiente qu'ils ont reçue.

Un long internement dans un établissement de discipline permettra la rééducation. L'instruction primaire neutralisera l'ignorance, l'enseignement religieux moralisera, le travail jugulera la fainéantise et l'alcoolisme. C'est aussi pour éviter l'extension du paupérisme que la société doit s'occuper activement de l'éducation de l'enfance.

Evolution

Les Spiritains, responsables de Drognefs de 1891 à 1895, soulignent l'inadaptation des salles. Le rapport de 1893 signale la défectuosité de l'unique local pour les deux classes

d'allemand et de français, et qui tient encore lieu de réfectoire et de salle de récréation aux jours de pluie et de grand froid.

Bien que sans ressources financières, Python se résout à construire un pensionnat. Des plans sont faits en décembre 1896 et les travaux commencent début 1897. A la fin de la même année, les élèves peuvent occuper le nouveau bâtiment qui a une capacité de 80 lits. Un incendie ayant détruit un bâtiment rural il faudra, également en 1897, bâtir une ferme.

Dès 1905, les locaux ne sont plus assez grands. Plus de 80 élèves occupent l'Institut. De plus, le bâtiment de 1897 semble peu solide et n'est guère approprié à une maison d'éducation. En 1908, le Père directeur écrit au Conseil d'Etat : « Nous n'avons qu'une salle qui sert de réfectoire, de salle de récréation et de salle d'étude. Nous n'avons pas de salle de travail pour abriter nos enfants pendant l'hiver et pas de salle pour les répétitions de musique. Nous n'avons pas de salle de bain et pas de salle pour étendre et sécher le linge en hiver. Le dortoir est beaucoup trop petit. Les enfants y sont entassés ».

Les Salvatoriens vont réclamer, à plusieurs reprises, l'agrandissement des immeubles, ainsi qu'une aide financière de l'Etat. Faute de réponses et devant l'incapacité de la Société de St-Nicolas à trouver des fonds, ils poseront un ultimatum qui amènera le canton de Fribourg à devenir propriétaire de Drognens. Le 1^{er} mai 1914, un crédit de 430 000 fr. est ouvert par le gouvernement fribourgeois pour l'acquisition de la Maison de correction. L'achat avait été accepté à l'unanimité par le Grand Conseil. En 1916-1917, puis en 1935-1937, l'Etat a investi dans les bâtiments.

L'effectif des Salvatoriens, outre le Père directeur, est constitué au 31 décembre 1934 de six Pères prêtres, un Frère surveillant, un Frère économe, dix Frères occupés à la direction des ateliers et à l'agriculture. En tout, dix-neuf réguliers appuyés par trois laïcs. Le service intérieur est assumé par sept religieuses. En 1935, vingt-deux religieux sont à Drognens et, en 1938, vingt-huit.

Ages, durée d'internement, origine sociale, provenance

Les âges d'admission s'étendent de 8 à 18 ans, voire jusqu'à 20 ans. Une liste des élèves présents à Drognens le 1^{er} décembre 1930 indique que, sur 88 élèves, un seul a 9 ans, un a 10 ans, 39 sont âgés de 11 à 15 ans et 47 de 16 à 20. L'établissement réunit donc enfants et adolescents. Ce mélange comporte des inconvénients : influence néfaste que peuvent avoir des grands sur les plus jeunes, difficultés pédagogiques car un enfant de 9 ans n'a pas les mêmes goûts et les mêmes intérêts qu'un adolescent de 18 ans, punitions à différencier. Tous ces problèmes amèneront les Salvatoriens à dénoncer, en septembre 1958, le contrat les liant à l'Etat de Fribourg.

D'après les statuts et règlements de Drognens, l'internement ne doit pas durer moins de 3 ans. Dans la réalité certains placements s'achèvent avant les 3 ans requis. Des pensionnaires sortent de l'établissement après une ou deux années, quelques mois, voire quelques jours. Pour beaucoup d'autres en revanche, le minimum prescrit comme temps de « claustration » est bel et bien respecté. Des internements de 4, 5 et même 6 ans sont nombreux. Un jeune arrivé à l'Institut en 1924 y est resté 9 ans et 2 mois.

Près de la moitié des enfants et des adolescents placés à Drogneus sont des enfants naturels, des orphelins des deux parents ou de l'un des deux. Si, en 1926, 69 % des pensionnaires sont illégitimes ou orphelins, leur taux descend en 1948 à 25 %. Les données de 1927 et 1928 font état de « victimes de l'alcoolisme », respectivement 28 et 15 pensionnaires. En 1926 et 1927, 6 et 8 d'entre eux appartiennent à une famille touchée par le divorce ou la séparation.

Si, dans l'idée du conseiller d'Etat Fournier, l'établissement était destiné aux Fribourgeois, très vite la colonie va ouvrir ses portes aux autres cantons. Sa reprise par la Société intercantonale est synonyme d'hélicétisation. Elle admet les enfants abandonnés et les jeunes délinquants de la Suisse catholique, avec cependant un droit préférentiel pour les Fribourgeois. Le rachat par l'Etat ne change guère les règles d'admission, pas plus que le retour des Salvatoriens. La population juvénile de l'établissement provient donc, d'une manière générale, en majorité des autres cantons. Tous les cantons sans exception ont eu, à un moment ou à un autre, un de leurs ressortissants interné à l'Institut St-Nicolas. Lucerne, St-Gall, Soleure, Valais, Genève, Vaud et Neuchâtel semblent être les plus représentés. Le nombre des Romands tend cependant dès 1934 à diminuer, voire à disparaître, au profit d'une germanisation toujours plus forte.

Les fautes qui ont provoqué l'internement

Ces fautes sont classables en trois groupes : atteinte à la propriété, délit contre les mœurs et, parfois, violence. A relever dans cette dernière catégorie deux affaires de brutalité envers des animaux, trois cas de lésions corporelles et un cas de voies de fait. Un homicide a été commis en 1916 par un enfant de 9 ans. Il piétina si vivement la tête d'un bambin de quatre ans et demi ans avec lequel il jouait que celui-ci mourut quelques jours plus tard.

Les délits contre les mœurs sont des infractions plus communément rencontrées. Il s'agit généralement d'attentats, voire même de tentatives d'attentat à la pudeur commis sur des filles ou des femmes dont l'âge varie entre 4 et... 70 ans. Il s'agit aussi parfois de délits contre nature, fréquemment accompagnés de scandale public. Les actes immoraux comme l'onanisme, la sodomie, l'exhibitionnisme sont rares, tout comme la bestialité.

La grande majorité des infractions commises par les enfants de Drogneus ressortissent à l'atteinte à la propriété, tant en 1889 qu'en 1940. Des fautes exceptionnelles : deux incendies, l'emprunt d'un cheval sans permission... Les faux et surtout les abus de confiance, ordinairement au préjudice d'un patron, sont plus courants. Il faut ajouter le vagabondage - souvent lié à la mendicité - qui a provoqué à maintes reprises des internements à Drogneus.

Les punitions

Les punitions sont bien plus fréquentes que les récompenses. La remontrance est très courante dans toute l'histoire de Drogneus. Cette semonce peut être individuelle ou collective. Elle est administrée en privé ou en public. Dans ce dernier cas, est recherchée l'humiliation du mineur jugé fautif.

Les privations peuvent concerner les « vacances » chez les parents ou les visites de ces derniers. La privation de tout ou partie de la nourriture est également infligée, notamment dans les cas d'un enfant qui ne veut pas travailler. L'adage ne dit-il pas « qui ne travaille pas ne mange pas » ? En 1916, cinq élèves seront privés de nourriture pour bris de vitre avec des marrons. L'année suivante la direction décide que les sujets mouillant leur lit n'auront plus qu'un morceau de pain et quelques pommes de terre à souper. Les petits travaux supplémentaires - dont les punitions écrites - figurent aussi dans l'éventail des sanctions.

Le directeur signale en 1915 des punitions à genoux dans la cour, appliquées à des élèves pour avoir parlé pendant les repas. Cette punition - qui sans doute ne fut pas seulement donnée en 1915 - se veut exemplaire. Elle a également pour but de mortifier et de susciter la honte. Plus humiliants encore le port des pantalons rayés – évoqué une seule fois, en 1916 -, les chaînes aux pieds signalées plusieurs fois entre 1915 et 1919 et la tonsure des cheveux à ras, appliquée à partir des années 1940. En 1954, le Père directeur explique que ce rasage est considéré par les élèves comme une punition sévère et humiliante. La plupart préfèrent encore l'isolement dans la cellule.

La claustration dans une petite pièce est un châtiment qui a toujours existé à Drognens. Cependant, la fréquence de son application varie. Généralement administrée en cas d'évasion, voire de tentative d'évasion, elle l'est aussi pour désobéissance, cas divers d'indiscipline, grossièretés, paresse, mensonge, révolte, vol, immoralité. La durée - qui peut s'accompagner, jusqu'en 1919 du moins, du régime « au pain et à l'eau » - oscille entre deux heures et quinze jours, avec une moyenne se situant entre un et trois jours.

La correction corporelle est considérée comme utile, voire nécessaire, par les directeurs successifs. Elle prend généralement la forme de coups de verge ou de baguette sur les fesses ou les doigts. Les gifles ne sont pas exclues.

Lorsqu'il est repris, souvent par un gendarme, le fugueur est fréquemment enfermé quelques jours dans une prison pour adultes, avant d'être ramené à Drognens. Ce séjour dans le monde carcéral des grands peut être plus long, lorsqu'à la fuite s'ajoute un délit. Ainsi, un fugitif est condamné en 1916 à un mois de prison pour menaces graves envers un agent. Trois ans plus tard, les autorités vaudoises viennent chercher un sujet afin qu'il subisse une réclusion à Aigle à la suite d'un larcin commis lors de son évasion. En 1922, un garçon est puni d'un mois de prison à Romont pour vol d'un vélo lors de sa fugue. En 1927, un élève est envoyé en prison à Romont pour insubordination et grossièreté envers ses camarades. Dix-neuf ans plus tôt, un pensionnaire connaissait le même sort : il avait commis plusieurs vols à l'aide d'une fausse clef, notamment dans la chambre du directeur. Après avoir subi sa peine, le jeune homme réintègre le plus souvent Drognens. Toutefois, son renvoi est parfois décidé.

Pour que la surveillance soit facilitée les dimanches et jours de fête - marqués par une part de détente plus importante -, les pensionnaires sont vêtus d'un costume militaire. Cette précision est apportée par *L'Almanach catholique* de 1902. Cette uniformisation de la tenue dominicale est également adoptée lors de l'ère « étatique » de 1914 à 1934.

L'emploi du temps ; la gymnastique

Pour un grand établissement comme Drogens, nécessitant une discipline rigide, l'ordre du jour a une grande importance. L'occupation doit être constante. La semaine se répartit en six jours de travail et un jour de « repos », le dimanche. L'horaire et la répartition des activités diffèrent l'été et l'hiver, en fonction des travaux agricoles et des vacances scolaires.

Les horaires journaliers varient un peu selon les époques. Le lever a été fixé soit à 5 h, à 5 h 30 ou à 6 h, et le coucher à 20 h 30 ou 21 h. La journée peut être répartie en cinq moments, soit deux grands - un dans la matinée et un dans l'après-midi - et trois petits, à l'aube, à midi et le soir. L'école et le travail occupent les deux grands moments, généralement interrompus par une petite pause. La toilette, les travaux de nettoyage, les prières, les repas, les récréations et le temps libre s'inscrivent dans les trois petites parcelles de temps. Les changements d'activité sont, semble-t-il, signalés par la cloche de la chapelle et se font de façon ordonnée, généralement en rangs.

La gymnastique a, de tout temps, occupé une place dans l'horaire. Le sport est en effet pratiqué à Drogens dès la fondation de la Maison. Jusqu'en 1902, il consiste essentiellement en exercices de gymnastique car l'établissement ne possède aucun engin. Dès 1902, des recks, une poutre d'appui, des tremplins, des paires d'arçons et des barres parallèles permettront - en plus des « préliminaires » traditionnels - un travail gymnique plus sérieux et plus varié. La gymnastique, de même que les autres activités sportives, se pratique à l'extérieur, car l'Institut ne possède pas de salle appropriée. Ainsi, le sport doit être souvent abandonné pendant la mauvaise saison, comme le regrette régulièrement la direction dans les années 1940 et 1950, les terrains étant impraticables. Il faut dire qu'au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale, le sport, à l'instar de ce qui se passe ailleurs, prend une place plus importante. A partir de 1940, des élèves participent à des courses d'orientation, à des concours de jeunes tireurs, à des marches et à des courses populaires. Dans les années 50, le Père Bernard Sallet entraînait si bien ses jeunes que les résultats obtenus aux examens de l'Instruction préparatoire, puis de Jeunesse et Sport, étaient de loin les meilleurs du district.

Omniprésence de la religion

Une messe de trente minutes marque le début de la journée. Bénédicité et action de grâces marquent le début et la fin des repas. Une prière est récitée le soir avant le coucher. Le temps imparti à la religion, bien que bref, encadre toutes les activités. Les livres, les chants et les pièces de théâtre qu'exécutent les pensionnaires, les films - le premier est présenté en 1924 déjà - sont tous censés inciter à la piété. La majorité des fêtes sont religieuses et les références au christianisme abondent dans les manuels scolaires.

Conformément à la loi fribourgeoise sur l'instruction primaire, des leçons de catéchisme figurent au programme de l'école. Plusieurs heures par semaine y sont consacrées. Les rapports annuels de 1931, 1932 et 1933 évoquent au chapitre « aumônerie » les méditations de chaque soir. Elles sont remplacées dès 1934 par des conférences données une à trois fois par semaine.

Les retraites de quatre jours sont destinées à renforcer la foi. Selon les dires du directeur, en 1900, elles offrent aux pensionnaires l'occasion de se rendre compte de leurs vices dominants, de leurs fautes, de leurs mauvaises habitudes et de trouver les moyens nécessaires pour les combattre et pour les vaincre. Ces retraites annuelles se terminent par les confessions.

Les pensionnaires doivent se présenter au confessionnal une à deux fois par mois. Certains célèbrent leur Première communion et leur Confirmation à Drogens. Une instruction particulière de plusieurs mois les y prépare. La messe journalière de trente minutes est prolongée, à la fin du XIX^e siècle du moins, par la récitation du chapelet. La messe dominicale et celle des jours fériés est plus longue et plus imposante. La chorale formée d'élèves s'y produit et, dès 1930, un orgue peut apporter un supplément de solennité. Deux sermons sont prononcés, l'un en français et l'autre en allemand.

A l'instar de ce qui se pratique dans le canton de Fribourg, d'autres actes religieux sont très certainement accomplis par les jeunes de l'Institut : prières du matin et du soir, récitation de l'angélus, exercices du mois de Marie, vêpres, jeûnes, etc.

A l'école, dans les champs, les jardins et les ateliers

Les classes de Drogens ne seront longtemps que primaires. L'accent - comme dans toutes les classes du canton - porte sur la langue maternelle, les mathématiques et l'instruction religieuse. Jusqu'en 1902, ainsi qu'entre 1924 et 1958, l'Institut comporte une classe française et une classe allemande. Ces classes dites « uniques » comprennent tous les niveaux. De 1903 à 1923, les élèves de langue française sont répartis dans deux cours distincts, l'un dit supérieur et l'autre inférieur. Dès 1959, l'enseignement en français n'est plus dispensé à Drogens. A partir de 1937, la possibilité de suivre l'école secondaire pendant deux à trois ans est offerte aux élèves les plus doués. Une section secondaire est française et une autre allemande. Ce qui n'a pas l'heur de plaire aux autorités politiques, car la très grande majorité des jeunes Fribourgeois devaient se contenter de l'école primaire...

Le grand domaine de Drogens a besoin de bras. Les jeunes colons vont être mis à forte contribution. Les travaux agricoles se passent en trois endroits : à la ferme, aux champs et au jardin. Les pensionnaires attribués aux travaux de la ferme soignent les animaux domestiques, spécialement des bovins. Deux à sept élèves travaillent dans les étables de Drogens et sont formés au métier de vacher.

Jusqu'à vingt-cinq pensionnaires s'occupent des jardins de l'Institut qui produisent des légumes, des fruits et des fleurs. Le jardinage représente une possibilité de formation plus intéressante que celle de vacher ou de domestique. Les jeunes gens occupés au jardin ont la possibilité d'effectuer un apprentissage complet, couronné par un certificat final officiel. Mais la majorité des élèves travaillent dans les champs. Les tâches varient au gré des saisons. Du printemps à l'automne se succèdent l'épandage du fumier, les labours, les semis, les fenaisons, les moissons, les récoltes de pommes de terre et de betteraves... L'hiver, ces futurs domestiques de campagne s'adonnent à la coupe du bois, à la réparation et à l'entretien des outils et des machines agricoles.

Dans les premières années, les activités artisanales étaient fort réduites. Aux métiers sur le métal et le bois s'ajouteront bientôt la cordonnerie et la confection. Selon le rapport de direction de 1919, les installations ne permettent pas d'occuper, dans chaque atelier, plus de trois élèves. La présence des Frères des écoles chrétiennes - 1919-1934 - va coïncider avec l'expansion des ateliers. Dès 1919, en accord avec la Commission administrative, la nouvelle direction décide une réorganisation : les locaux sont réaménagés et agrandis, l'équipement est modernisé et complété. De nouvelles voies de formations professionnelles sont créées. En automne 1921, l'Institut reprend l'outillage d'une reliure et ouvre un nouvel atelier. La même année, le charronnage a ses propres locaux, ce qui permet à la menuiserie de se développer. En 1923, un atelier de serrurerie est ouvert. Ces agrandissements et ces innovations permettent d'augmenter le nombre d'apprentis dans les métiers artisanaux.

Drogens ne convient plus

L'Office cantonal des mineurs, dans son rapport annuel de 1953, constate l'inadaptation des structures de Drogens : « La maison d'éducation d'autrefois, à effectif relativement fort, tend à disparaître au profit d'une communauté moins nombreuse mais où le travail est plus profond et plus efficace. A l'intérieur même de l'établissement, on cherche à constituer des groupes restreints qui se rapprochent autant que possible de la famille et permettent ainsi une éducation plus individualisée et plus proche de la vie ».

En 1959, un député déclare en Grand Conseil que Drogens ne convient plus aux buts qu'il faut assigner à la rééducation des jeunes gens. Drogens est une grande institution où, assure le député, le système de familles est difficilement applicable. Pourtant, ajoute-t-il, l'individualisation est nécessaire à l'application d'un traitement approprié. Aussi le Grand Conseil décide-t-il de vendre Drogens. Aux Salvatoriens qui sont les seuls à avoir répondu à la mise en soumission ? A une autre institution ? En définitive, après de longues tergiversations, la vente aux Salvatoriens est ajournée. L'acquéreur sera en définitive le Département militaire fédéral. Son offre s'est élevée à 2 200 000 fr., soit 850 000 fr. de plus que celle des Salvatoriens. Ce n'est que le 19 janvier 1962 que l'acte de vente pourra être signé. La Place d'armes sera aménagée entre 1968 et 1971.

Hommage de Louis Ruffieux à Denis Clerc lors de son décès

Le rédacteur en chef de *La Liberté* a publié le 10 avril 2012 un article nécrologique intitulé *Denis Clerc, l'homme d'Etat*

L'ancien conseiller d'Etat, décédé le 7 avril 2012 à l'âge de 77 ans, aura marqué la politique fribourgeoise par sa forte personnalité et ses actes.

Il était de la race des hommes d'Etat : vision, fidélité (parfois intransigeante) à une ligne, détermination et courage pour l'assumer jusqu'au bout - jusqu'à l'impopularité - autorité naturelle, maîtrise du verbe et humour corrosif, goût du pouvoir et du combat, pouvoir élevé de conviction. Il détestait l'eau tiède. Il indisposait donc autant qu'il séduisait. Mais même ses plus farouches détracteurs reconnaissent à Denis Clerc une envergure supérieure à la

moyenne. Le rejet du politicien n'excluait pas une part de fascination : celle de la souris pour le boa.

Quand il adhère au Parti socialiste, à la fin des années 1960, Denis Clerc connaît le régime politique fribourgeois de l'intérieur : il a fréquenté les Jeunes conservateurs. Il s'inscrit désormais résolument en rupture avec le système politico-religieux qui maintient depuis un siècle Fribourg à l'écart de ce qu'on appelle alors la modernité. La démographie cantonale stagne, voire régresse. Les Fribourgeois doivent s'exiler pour trouver du travail. L'opposition socialiste ronronne. Avec d'autres - les François Nordmann, Félicien Morel, John Clerc... - Denis Clerc contribuera à l'intellectualiser et à la vivifier. Ils arrivent au bon moment : le régime se craquelle, le canton s'ouvre, le terreau est mûr. Secrétaire politique du PSF et rédacteur de « Travail », le professeur Denis Clerc devient, avec Jean Riesen, le premier socialiste à accéder au Conseil d'Etat, en 1971.

Le diable, c'est lui

A 36 ans, il hérite de la Direction de la police et de la santé. La Santé ? Une poignée de fonctionnaires, un désert législatif. Les « affaires sociales » n'existent pas : elles sont l'apanage de la Providence, de la charité et de la piété filiale. Elles apparaissent dans l'organigramme à la faveur d'une réorganisation de l'exécutif. Voilà désormais Denis Clerc en charge de la Santé et des affaires sociales : un champ vierge pour faire atterrir la politique jusqu'alors confinée au « ciel »...

Mais le diable sur terre, c'est lui. La Société de médecine s'oppose violemment à toute intrusion étatique dans les relations entre Etat, médecins et assureurs. Les praticiens



distribuent des tracts dans leur cabinet contre ce conseiller d'Etat qui veut « étatiser » la médecine. Les radicaux, meurtris d'avoir été évincés du gouvernement par les socialistes, le peignent sur la muraille électorale de 1976 en intellectuel rouge, nourri au lait du marxisme, qui prépare la révolution de sa « datcha » de Rossens... L'histoire montrera pourtant que Denis Clerc n'aura eu de cesse de revendiquer son « bon sens terrien » et de combattre les « gauchistes » de son parti, de doucher les rêveries autogestionnaires et les « camarades » qui voulaient en finir avec le capitalisme. En 1989, ces divergences idéologiques, mais plus encore ses difficultés à supporter la contradiction, seront à l'origine de son départ du PSF.

Le retour triomphal

En 1976, pourtant, l'homme tel qu'il est caricaturé fait peur. Il n'est pas réélu pour 235 voix et le radical Hans Baechler - qui vient lui aussi de décéder - lui succède. On finit par proposer au jeune père de famille un poste de professeur à l'Institut de français de l'université. Le lion

panse ses plaies vives et prépare la reconquête. Il préside le PSF, ferraille contre le gouvernement dans « Travail », avec un sens de la formule et une plume incisive d'une rare efficacité.

En 1981, fait unique, il est réélu au Conseil d'Etat avec Félicien Morel (le duo se déchirera). Il retrouve la Santé et les affaires sociales. Il sait par cœur ce qui a été fait - et surtout pas fait - durant la précédente législature.

Au pas de charge, il mène à chef, pendant dix ans, une abondante œuvre législative : sur les hôpitaux, l'assurance-maladie, l'accueil et l'hébergement des personnes âgées (rénovations et constructions de plus de 50 homes) et des personnes handicapées, les allocations familiales et de maternité, l'aide sociale, le centre de planning familial, etc. Il n'est pas exagéré de dire qu'il a été l'architecte et le maître d'œuvre de l'Etat social cantonal.

Mais que de combats souvent vifs derrière cette sèche énumération ! Au Grand Conseil, quand pleuvent les salves de critiques, Denis Clerc, le coude sur son pupitre et la tête en appui sur sa main droite, ne se départit pas d'un rictus qui annonce une riposte de félin. Les députés sont alors scotchés à sa démonstration. Orateur flamboyant, le « commissaire du gouvernement » puise dans sa vaste culture littéraire et historique, passe de l'humour au sarcasme (« hilarité », note invariablement le verbatim des séances), tamise les arguments de ses adversaires pour mettre à nu leurs contradictions ou leurs faiblesses... Il a le pouvoir de retourner une majorité et il le sait. Ses flèches font de grands blessés qui se taisent... Jusqu'au jour où la vengeance peut s'exprimer dans le froid secret de l'urne. Denis Clerc sera élu président de l'exécutif pour 1988 avec un score historiquement bas. Guillotine pour la tête orgueilleuse qui dépasse !

« *Vingt ans d'avance* »...

Cogneur redoutable, définitivement inapte à la langue de bois, Denis Clerc n'a pas été épargné par les coups. Dès 1989, « Médiplan » lui a valu une forte hostilité dans les régions dont l'hôpital de soins aigus était menacé : les sentiments identitaires prévalaient sur la raison économique et médicale. Un préfet parlait du « tyran de la Santé publique ». Le journaliste se souvient d'un débat surchauffé, où Denis Clerc affrontait une salle de 600 personnes largement hostile. Les micros éteints, son principal contradicteur, un médecin, avait fait cet aveu : « Vous avez raison, Monsieur le conseiller. Mais vous avez vingt ans d'avance... »

« *Une porte s'ouvrira* »...

Retraité en 1991, Denis Clerc a commencé une longue collaboration avec « La Liberté ». Comme l'enseignant, comme le politicien, l'auteur d'« opinions » divisait : adoré ou détesté. Au-delà de ses préoccupations parfois obsessionnelles (la germanisation du canton, les dérives de l'UDC...), au moins faisait-il l'unanimité sur ses bonheurs d'écriture. On les retrouve dans « La chute de la Maison Blocher » (L'Aire) et surtout dans ses savoureux mémoires, « Les lacets rouges » (La Sarine), lecture colorée (en rose-rouge, bien sûr) de l'histoire fribourgeoise qu'il décrypte dans un subtil parallélisme avec celle de sa famille. Il y livre cette part intime de lui-même : « Dans ce monde j'ai joué mon rôle, infime. Je quitterai

la scène ébloui. Mon destin sera accompli avant et après des milliards d'autres. Une porte s'ouvrira et j'aurai l'explication des choses cachées. Car je crois qu'une explication existe. »

Louis Ruffieux

Bref curriculum vitae de Denis Clerc

Denis Clerc est né le 18 décembre 1935 à Rossens et il est décédé le 7 avril 2012. Fils d'Olivier et de Rosa Ducrest, douzième sur quinze enfants, il est issu d'une famille paysanne qui a compté aussi plusieurs ecclésiastiques dans ses rangs. En 1969, il épouse Geneviève Gobet, institutrice. Ils auront deux enfants.

Après son baccalauréat, il fréquente l'Université de Fribourg où il obtient sa licence en 1959. Sa thèse de doctorat est consacrée à Albert Béguin, critique littéraire et directeur de la revue « Esprit ». Il est professeur de lettres classiques à l'Ecole secondaire de Romont, puis au Collège Saint-Michel de Fribourg. (Ses anciens élèves gardent souvent un souvenir mitigé de ce professeur dur, exigeant, voire méprisant avec les moins brillants...) Il fait un séjour d'une année à Milan dans une maison d'édition. De retour en 1966, il est tenté par la politique dans un canton qui s'éveille après une léthargie centenaire imposée par le régime conservateur. Rompant avec la tradition familiale, il entre au parti socialiste. Il en devient aussitôt le secrétaire politique et l'un des rédacteurs de « Travail », l'organe du PSF. En 1971, il est élu conseiller d'Etat, directeur de la Santé publique. Il siégera durant 15 ans à l'Exécutif cantonal, avec une interruption de 5 ans due à sa non-réélection en 1976. Il quitte le Conseil d'Etat en 1991.

« Le Tableau noir » d'Alphonse Layaz



Alphonse Layaz a publié en 2013, aux Editions de l'Aire, des souvenirs de son enfance passée dans le village broyard de Fétigny. Il les a intitulés « Le tableau noir ». Sûrement à cause de la place - pesante ! - qu'a occupée l'école dans son enfance... (Photo ci-contre)

Alphonse Layaz est né en 1940. Très tôt, comme indiqué dans la quatrième de couverture du « Tableau noir », il a mené de front plusieurs activités : journalisme, écriture, peinture. Il est l'auteur de pièces radiophoniques, de romans, de recueils de nouvelles et de poésie. Sa sœur Bernadette a épousé Joseph Chatton qui fut directeur du CO de la Broye.

« Max la menace » dans les années 40-50

Max Sauter a été l'instituteur d'Alphonse Layaz à la fin des années 40 et au début des années 50, à Fétigny. Max - que j'ai bien connu - n'était ni meilleur ni pire que la plupart des régents fribourgeois. Mais pas seulement fribourgeois... Lisez ce souvenir d'école - qui date

de 1948 - de Martine Desarzens, la fille du chef d'orchestre (cf.site Notre histoire). Son institutrice, Madame Trezzini enseignait dans une classe de l'Ecole normale de Lausanne, à la Place de l'Ours. « Elle nous terrorisait. Ses méthodes éducatives étaient le bonnet d'âne, le coin en punition, le bain d'eau glacée, le tirage d'oreille et les coups de règle sur les doigts. »

Voici le texte d'Alphonse Layaz :

Max Sauteur a une tête ronde et boursouflée comme un chou-fleur. Je n'aime pas les choux-fleurs. Il dirige l'école des garçons de neuf à quinze ans. Une nonne, sœur Joseph, à tête d'inquisiteur, « dresse » les filles du même âge. Les deux premières années, mixtes, sont prises en charge par une autre nonne, sœur Damien, qui est gentille et qui tranche l'allemand.

Le curé passe dans les différentes classes pour l'instruction religieuse, très importante dans un canton où la religion a tout misé sur l'au-delà. Le paradis est promis aux personnes de bonne conduite, sans oublier les indulgences pour le rachat des péchés. A condition toutefois de ne pas être en état de péché mortel à l'heure du râle. Là, patatras ! On vous condamne au feu éternel quel que soit le résultat de la balance.

A ma grand-mère, je pourrais lui expliquer : Max et sa manière d'être brutal, tapant sur les doigts avec sa règle, au moindre prétexte, tirant les cheveux au-dessus de l'oreille, là où ça fait mal, son injustice avec les élèves les plus faibles, quand il sait que personne ne viendra se plaindre de sa conduite à lui. Les adultes sont des lâches : un enfant se plaint ? A la punition du maître s'ajoute le blâme parental. Alors, dans la crainte d'un double châtiment, on se tait.

Ma grand-mère Bertha prendrait le temps de m'écouter ? Non ! Elle n'irait pas dire son fait à l'instituteur. Elle ne saurait comment démêler l'écheveau de ses pensées. On n'écoute pas une vieille femme qui ne sait probablement plus lire ni écrire, laissant en friches le terrain de la connaissance. Une fois, elle m'a aidé pour une rédaction, un sujet idiot : « Je cueille des petits pois. » Une catastrophe : le régent m'a demandé si j'avais perdu mon imagination.

Non ! Grand-mère ne bougerait pas de son fauteuil; elle mettrait simplement sa main sur la mienne et j'aurais du courage à lui raconter. Une seule fois, ma mère a osé contredire « Monsieur Sauteur ». L'objet de sa plainte ? Il m'avait puni à rester debout dans l'allée et j'avais osé me rasseoir. Ma mère lui a rappelé qu'à cause de la polio... Mon père, lui, se contente d'une réflexion sur la manière dont on est dirigé dans ce pays de *tépelets*¹. Il évoque le souvenir de son instituteur, Monsieur Albert Goumaz, qui ne se conduisait pas mieux que Monsieur Sauteur. Mais pourquoi diable devient-on enseignant si on n'aime pas les enfants ?

¹ Dans les années 1870 le chanoine Joseph Schorderet a fondé les Cercles catholiques. Dès la première nouvelle de la fondation du cercle de l'Espérance, les adversaires avaient cherché à ridiculiser les ouvriers qui en faisaient partie en leur donnant le sobriquet de **tépelets**, qualificatif **dérivé du mot allemand *tölpel*, lourdaud**. Le chanoine Schorderet fit remarquer que les ouvriers « tépelets » étaient en bonne compagnie ; ils avaient avec eux le Conseil d'Etat, le clergé, la plupart des députés au Grand Conseil, le nouveau Conseil communal

conservateur de Fribourg. Pour ma part, dit Schorderet, je me fais gloire d'être « tépelet ». Le mot fit fortune.

Hue Max !

C'est mystérieux le monde des animaux. En automne, les vaches accourent dès qu'on les appelle par leur nom ; elles mangeraient dans notre main. A force de les regarder, on leur trouve des correspondances avec les humains : Fauvette, c'est la tante Julia qui est une costarde, Mignonne et voilà la tante Thérèse qui parle en bougeant la tête... Ou ce cheval que mon père achète pour les gros travaux. Jusque-là, Brun d'Or était attelé avec une vache pour les labours, mais ce n'est pas le couple idéal. Le cheval a son pas de cheval et la vache peine à le suivre avec ses pieds fendus qu'on ne peut pas ferrer. Quand le nouveau gail descend de la bétailière, on sait qu'il s'appellera Max. Sa tête ronde, l'œil méchant... Prêt à mordre quand on ne s'y attend pas. Lorsqu'on passe devant l'école à l'heure de la récréation, on ne manque de l'invectiver : « Hue Max, vieille feignasse... » Je crois que nous sommes injustes envers ce Franc-Montagnard qui ne rechigne pas à la peine et qui est nerveux de ses élans de jeunesse.

La mort de Germain

Fragile, le tintement de la petite cloche s'égaye et s'égare dans les airs ; à elle seule, elle annoncerait la mort d'un enfant. On se consolerait, en s'accrochant à la religion : « Un ange est monté au paradis. »

A la voix frêle du début s'unit maintenant la cloche moyenne ; à elles deux, elles disent qu'une femme s'en est allée... Une vieille, une jeune, une épouse, une vieille fille ?...

Voilà que la grosse cloche, avec la gravité de son timbre, se mêle aux deux premières pour annoncer la mort d'un homme.

- Qui est parti ?...
- C'est probablement Germain...
- On ne savait pas de quoi il vivait... De quoi est-il mort?

Ce questionnement, c'était il y a deux jours ; aujourd'hui, on l'enterre le pauvre Germain qui était vieux mais rien ne pouvait laisser prévoir un départ si rapide. Les hommes s'attardent sous le porche au contraire des femmes qui pénètrent dans l'église sans s'arrêter, un chapelet à la main qu'elles égrèneront en attendant la cérémonie. Sur les lèvres, on peut lire les *Je vous salue Marie*. Le porche résonne des commentaires des uns et des autres :

- Il y a trois jours, je l'ai encore croisé devant l'auberge...
- Il allait de son pas mal assuré sans regarder ni à gauche ni à droite.

On le revoit pousser la porte de l'Auberge communale, s'installer à la petite table ronde qu'un pied unique en laiton tient en équilibre et que flanque un poêle à bois, l'hiver à la recherche d'un peu de chaleur, les autres saisons par accoutumance et pour dire aux autres : « Voilà ma place ! » La patronne lui apporte le journal *La Liberté* où il consulte en priorité la page des morts comme tous les vieux, et un canon d'Algérie. Il a reçu sa rente de l'Assurance des Veufs et des Survivants et ce jour-là, il se permet une prodigalité : « Thérèse, encore un

verre ! » Ce sont les seules paroles que la journée offre à sa solitude. Même ces quelques mots d'exception, il les taira à jamais, le vieux Germain que la Faucheuse a coupé sec il y a deux jours.

Germain pour qui la rente de l'AVS avait grandement amélioré le sort. Comme chez tous les vieux qu'on regarde maintenant avec les yeux de l'intérêt et que l'on est moins pressé de conduire au cimetière. Mais pour Germain, personne ne regrettera son départ, Germain qui apparaît dans une dernière vision terrestre, couché dans son cercueil dont on a cloué le couvercle ce matin. Pendant deux jours et deux nuits, on s'est relayé à son chevet malgré le sommeil qui alourdit les paupières quand l'été adoucit l'atmosphère, malgré les travaux. On regarde une dernière fois le visage de Germain que la mort a « figé dans la sérénité éternelle » pour que la mémoire en fixe les traits comme une photographie. A son souvenir, on a un petit pincement au cœur. On le voit encore marcher sur la route, le dos voûté et sa jambe gauche qui fait un cercle devant lui à chaque pas. L'attend un ballon d'Algérie qui est le vin des travailleurs.

Dies irae, dies illa... Le chœur d'hommes chante le jour de colère en l'honneur de Germain, sous la conduite de Max Sauter qui joue de l'orgue et dicte les départs d'un signe de tête. Aujourd'hui, je chante à la tribune avec les adultes. Je n'ai pas encore mué et j'ai gardé la voix « cristalline des anges ». Pour Germain, je chanterais dix messes des vivants contre une des morts. L'église est à moitié vide du côté des hommes, pleine chez les femmes, qu'on place à gauche parce que les hommes ont la primauté de Rome. Beaucoup d'hommes sont absents à cause des travaux dans les champs « qui n'attendent pas ». On n'aura pas à rendre les honneurs : Germain n'avait plus personne pour le pleurer et « plus personne ne nous portera ombrage si on n'assiste pas à son enterrement ».

Revenons à Léon Savary (1895-1968)



Rappel : né dans le canton de Neuchâtel, de père vaudois et de mère balte, Léon Savary connut un destin étonnant. Ce fils de pasteur se convertit au catholicisme et séjourna de nombreuses années à Fribourg où il fréquenta le collège Saint-Michel et l'Université. Il poursuivit ensuite une carrière de journaliste et d'écrivain à Genève tout d'abord, puis à Berne et à Paris au titre de correspondant de la « Tribune de Genève ».

*Portrait de Léon Savary par Frédéric von Wurstemberger, Musée gruérien, Bulle.
(In « La tête des nôtres », Verena Villiger, Jean Steinauer, Caroline Schuster Cordone)*

Erudit, sarcastique, Léon Savary était un observateur privilégié des mœurs politiques de ce pays. Il fut pendant plus de dix ans correspondant à Berne et connaissait bien les arcanes du Conseil fédéral et des Chambres. Jack Rollan lui proposa un jour de donner une chronique liée à ce thème dans la fameuse revue satirique « Le Bonjour ». Le recueil de ces articles fournit la matière de « Voulez-vous être conseiller national ? » paru en 1958 aux Editions Jack Rollan.

Jean-Claude Mayor, journaliste et écrivain, est coauteur avec Maurice Zermatten, Pierre Trolliet et Francis Meyer de « Léon Savary, à l'occasion de son soixante-dixième anniversaire », Ed. du Panorama, 1965.

La « dent dure » de Savary

On a dit de Léon Savary qu'il eut parfois la dent dure, qu'il s'est montré méchant. C'est vrai. Mais il n'a combattu violemment que deux classes d'individus : les orgueilleux et les imbéciles. Les premiers n'ont pas à se plaindre. J'aurais un peu plus pitié des seconds, qui ne possèdent souvent pas d'armes pour se défendre. On dit aussi du vautour qu'il est méchant, mais s'il n'était pas là pour enlever certaines immondices, l'hygiène aurait à en souffrir...

Son mariage, ses deux filles

Le mariage de Léon Savary déroula ses fastes le 14 avril 1926. Michèle naquit le 14 septembre 1927 et Marie-José le 8 août 1934. Le jeune ménage habita d'abord à la rue Madame-de-Staël, puis à la rue de l'Ecole-de-Médecine, assez près de l'Arve. Léon Savary avait installé son cabinet de travail au salon, ce qui ne l'enchantait guère car l'exubérance des filles s'allie mal au labeur de l'écrivain.

Léon Savary décrit par Maurice Zermatten

Léon Savary déteste par-dessus tout ce qu'il nomme d'un terme assez péjoratif : le « bourgeois ». Il ignore les gens primitifs, mais il vomit ces prétentieux petits fonctionnaires que l'inquiétude métaphysique n'a jamais effleurés. Le bourgeois est orgueilleux, méprisant à l'égard du peuple, dédaigneux à l'égard des artistes, des intellectuels, des prolétaires. Le bourgeois est exécrable, ennemi du mouvement, étriqué, ennuyeux, lâche : « Il crie vive la Suisse et fait dans sa culotte. »

Le bourgeois, c'est le temps de Louis-Philippe, de l'immobilisme, de l'enrichissez-vous. Voilà ce que Léon Savary hait par-dessus tout : la cafardise, les pharisiens, le chat-fourré, gros et gras, la lenteur, la pesanteur de la conduite et du langage, la religion comme garantie de bonne renommée, les visages clos qui dissimulent leurs vices sous la cendre de fausses vertus. C'est à eux qu'il dédie ses plus sûrs sarcasmes.

Ce qu'il aime c'est la franchise, même et surtout quand elle est impertinente, insolente, qu'elle bouscule les idées reçues, qu'elle scandalise. Ce qu'il aime ce sont ces bohèmes qui professent les idées les plus singulières ; ce qu'il aime ce sont les belles cérémonies liturgiques, dans la splendeur des fêtes de première classe...

Dans « Lettres à Suzanne, du venin envers le « Landdienst »

Les « Lettres à Suzanne » ont été écrites entre le 17 mars 1946 et le 10 août 1948.

Le « Landdienst » - une aide à la paysannerie - fait partie du « plan Wahlen » au sujet duquel on lit dans Clio Texte : « Dès 1940, le Conseil fédéral prend des mesures supplémentaires pour assurer le ravitaillement. La consommation de combustibles, de graisses et de

carburants est contrôlée par la Confédération. On recherche dans le sous-sol suisse quelques rares gisements de charbon et de pétrole. Mais la mesure la plus spectaculaire est le Plan Wahlen. Friedrich Traugott Wahlen est professeur à l'école polytechnique fédérale. Le Plan permet de doubler la surface cultivée, ce qui doit permettre à la population de tenir pendant une assez longue période, même si les importations étaient coupées. Mais, plus que sa réussite économique, c'est son aspect socio-psychologique qui va être déterminant. **On fait participer les populations urbaines aux travaux des champs** et les patates se cultivent en plein centre de Zurich. »

Michèle, fille de Léon Savary, fut engagée pendant la guerre dans le « Landdienst ». Description de cet engagement dans les « Lettres à Suzanne » :

Tu connais Michèle : aussi indépendante de caractère que son père, mais généreuse. Eussé-je voulu la contraindre, elle se serait rebiffée : du moment que je lui laissais le choix, elle fit le moins agréable, parce qu'il me mettait à couvert. Son mérite n'était pas mince. Outre qu'après une année scolaire très chargée, elle avait besoin d'un autre repos que celui qui consiste à faire les foin. Une de ses amies, Mlle Simone B. lui avait raconté des choses peu édifiantes sur le Landdienst. On y avait envoyé l'an d'avant cette jeune fille. Elle fut sans cesse en butte aux grossières sollicitations d'un garçon de ferme qui, dans la journée, lui faisait - et dans quels termes ! - des propositions et qui, la nuit, essayait de forcer sa porte verrouillée. Elle se plaignit au patron qui haussa les épaules et rigola lourdement. *O fortunatos nimium...* (Note. Citation complète de Virgile : *O fortunatos nimium, sua si bona norint agricolas : trop heureux les hommes des champs s'ils connaissent leur bonheur.*)

Comme la persécution ne cessait pas, Simone parvint à avertir sa famille, non sans peine, ses parents résidant à l'étranger. Démarches immédiates du père indigné, alerte à l'Office cantonal du travail, où l'on prit peur. On retira la jeune Simone de chez ces satyres, mais, imagine-toi, ce fut pour l'envoyer laver la vaisselle jusqu'à onze heures du soir ou minuit dans une auberge de montagne, où il n'y avait pas plus de « plan Wahlen » que dans mon soulier. Voilà « l'aide à la campagne » ! Des domestiques gratuits, des plongeuses bénévoles, pour les hôtels de station d'été !

En dépit de ce précédent, Michèle partit avec courage.

Je ne te narrerai pas longuement ce qui s'ensuivit et du reste je crois que nous t'avons raconté ça de vive voix. Du point de vue moral, au sens où on l'entend chez nous, c'est-à-dire sexuel, il n'y eut rien à dire du tout. Mais le maître de ferme était un rustaud, habitué à mener les bêtes à coup de fouet et les gens à coup de jurons ; sa femme, une de ces harpies de village qui a la haine des « dames » auxquelles, pourtant, elle voudrait ressembler. Levée à cinq heures, Michèle travaillait tout le jour aux champs, puis à la cuisine. Le patron, la considérant comme sa domestique, l'envoyait tirer du cidre à la cave. Un jour que sa fille voulait lui rendre ce service, il le lui défendit :

- Non, non, la *Welsche*, proféra-t-il dans son jargon de barbare ostrogoth.

Le valet, après avoir marché pieds nus dans le fumier, se lavait les pieds dans l'évier où ma fille devait ensuite laver la vaisselle. Eh bien, non ! Il n'y a pas de Dr Wahlen, ni de Walther

Stampfli qui tiennent. Je proteste contre ces mœurs nouvellement introduites dans notre pays et qui consistent à faire, avec un sadisme évident de rustres jaloux, les citadines servantes des culs terreux. Ma fille n'est ni une Clerc, ni une Petitpierre, ni une Berthoud ; mais elle n'a pas été élevée dans le purin et à mon domicile on n'a pas accoutumé de se laver les pieds dans l'évier, ni de laver les assiettes dans la merde. Aux paysans, bernois ou autres, de se comporter comme il leur plaît. Je n'entends pas, pour ma part, qu'on impose à mes enfants un régime qui ne saurait leur convenir et qu'elles n'ont aucun motif d'accepter et de subir.

Bien entendu, comme en dépit des beaux discours sur la bonne entente entre Confédérés de langues et de mentalités diverses, nos braves Alémaniques nous détestent. Michèle entendit de nombreuses allusions visant les *Welsches*, ces Suisses romands honnis, dédaignés pour leur « manque de sérieux », leur désordre, etc. Ma profession de journaliste ne fut pas épargnée et le fermier ne se gêna point pour lancer constamment à table des traits désobligeants, voire injurieux, aux gens qui passent leur temps à écrire et n'ont rien de mieux à faire. Tout le monde ne peut pas cultiver des pommes de terre et du froment. Je pense, avec Horace et Virgile - qui l'ont dit, mais ne le pensaient sincèrement ni l'un, ni l'autre - que les paysans ont choisi la meilleure part. Ils le pensent aussi, puisque cela leur permet de s'enrichir. Mais qu'ils nous foutent donc la paix.

Nous sommes las, dans les villes, de ce perpétuel chantage des agriculteurs, qui se font grassement payer leurs services, qui se font garantir le prix de leurs récoltes de blé par la Confédération, qui paient des impôts dérisoires, grâce à des lois fabriquées par eux et pour eux (je versais plus, en fait de contributions directes, à Berne, que de richissimes paysans de Schüpfen ou d'Ostermundigen, et cela bien que je ne possède aucune fortune et vive de ma plume au jour le jour). Messieurs les paysans, vous avez suffisamment abusé de notre patience. Je vous envoie, pour ma part, au petit endroit que vous placez dans votre potager et dont vous utilisez le produit pour arroser les laitues que vous nous vendez ensuite à prix d'or. Si quelqu'un n'est pas à plaindre, c'est le paysan suisse, qui obtient tout ce qu'il veut, qui fait tout ce qui lui plaît et qui n'est jamais content. Existe-t-il un métier dont le produit soit acheté d'avance par l'Etat, comme c'est le cas pour ces individus ? (...)

Note : Walther Stampfli (ou Stämpfli) fut conseiller fédéral de 1940 à 1948 et Max Petitpierre de 1944 à 1961. Les deux autres personnalités citées par Léon Savary, neuchâteloises comme Max Petitpierre et comme lui, sont Henri Berthoud, juriste et homme d'Etat, et Louis Clerc, juriste, directeur de l'Office fédéral de l'air.

Le chanoine Pierre Noël, un curé hors normes !

Le chanoine Pierre Noël est décédé le 1^{er} août 1989. Il avait 74 ans. « La Liberté » du lendemain a consacré à l'inoubliable curé des articles signés Christophe Schaller et Jean-Luc Piller. L'office d'enterrement a été célébré à la cathédrale de Saint-Nicolas et l'inhumation a suivi au cimetière de Vuissens.

L'hommage de « La Liberté » au curé Noël

Christophe Schaller

Le chanoine Pierre Noël n'est plus. Il est décédé à l'hôpital de zone de Payerne, emporté par un cancer, à l'âge de 74 ans. Le prêtre au charisme extraordinaire, figure légendaire de notre canton, s'est tu à tout jamais. On n'entendra plus sa voix et on ne verra plus sa silhouette dans les églises, autour des stades et des patinoires, ou à la mise du bâton de la Madeleine à Surpierre. Le chanoine Noël venait de Vuissens, dans la Broye, où ses parents étaient agriculteurs. Né le 10 septembre 1915, il était l'aîné d'une famille de six enfants. Ordonné prêtre en 1939, il fut d'abord une année vicaire à Albeuve, puis deux ans à Prez-vers-Noréaz. En 1942, il devint curé de Corbières. Dès le début de la construction du barrage de Rossens, il fut aumônier des ouvriers.

Aumônier sans titre

Après la mise en eau du barrage, il fut nommé curé de la paroisse Saint-Jean à Fribourg. C'était en 1950. C'est lorsqu'il était curé de Saint-Jean qu'il devint aumônier de la Concordia. Comme le souligne Philippe Schaller, président d'honneur de la Concordia, le chanoine n'a jamais été nommé officiellement aumônier du corps de musique. « C'est en participant aux prestations et aux soirées de la Concordia qu'il est devenu, petit à petit, notre aumônier. Le seul qu'ait jamais eu la Concordia ! » explique Philippe Schaller.

Un été difficile

Le curé Noël fut également aumônier de l'Ordre des chevaliers de Malte et chanoine honoraire de la cathédrale de Saint-Nicolas. En été 1975, il reçut une lettre de l'évêché lui signifiant son déplacement à Vuisternens-en-Ogoz. Car il n'était pas assez disponible pour ses paroissiens, disait l'évêché. A l'époque, la nouvelle fit l'effet d'une bombe. Les



paroissiens se mobilisèrent pour que leur curé restât parmi eux.

Une mise bien gaie

Quant à la traditionnelle mise du bâton de la Madeleine qui avait lieu à Surpierre, le 22 juillet de chaque année, elle était unique. Les gens venaient de loin à la ronde de La Haute-Broye pour suivre les enchères dans l'église. Le

chanoine Noël faisait monter la mise en florins de Moudon avec son bon accent broyard, tout en saupoudrant le tout de boutades. Et l'assistance, pour une fois, rigolait bien à l'église.

Pastorale de terrain

La pastorale du chanoine se faisait sur le terrain, avec les gens. Il parcourait les hôpitaux pour s'entretenir avec les malades et les personnes âgées. Car « il y a tellement de gens qui ont besoin d'aide et de réconfort », disait-il. Si le chanoine a abandonné toutes ses activités en 1985, il a tenu presque jusqu'au bout à visiter les détenus de la prison centrale de Fribourg. Georges Chassot, directeur, témoigne : « C'était quelqu'un d'extraordinaire. Il avait le contact facile avec tous et le mot qu'il fallait. Que les détenus soient catholiques ou protestants. »

Un guide inoubliable

Rappeler la mémoire du chanoine Noël et oublier sa passion du sport serait cacher une face de sa personnalité. Moults sportifs ont croisé le curé Noël, drapé dans sa soutane, au bord d'un stade ou dans les gradins de la patinoire : une parole aimable aux hockeyeurs de Gottéron, un conseil aux footballeurs de Fribourg ou de Central. Là aussi, sa présence devenait légende... Luigi Musy, ancien président du Gottéron, garde de lui « un souvenir merveilleux : c'était un guide qu'on ne pourra pas oublier ».

Fin de vie

Originaire de Vuissens, il était resté très attaché à son village. Le 4 juin dernier, la paroisse avait prévu de fêter son jubilé sacerdotal. Manifestation renvoyée au dernier moment en raison de la détérioration de son état de santé. Il fut alors hospitalisé à Payerne et resta six semaines en observation. Il y a peu, il est remonté dans son village dont il avait acheté la cure. Le chanoine Noël pensait y vivre ses derniers jours.

Lundi soir, son état a empiré et il a dû être hospitalisé d'urgence à Payerne. C'est là qu'il a rendu son dernier soupir.

« Participer à un enterrement est une manière de dire merci au défunt pour tout le bien qu'il vous a fait » disait celui qui a suivi tant et tant d'enterrements. Sûr qu'ils seront nombreux les parents, amis et anciens paroissiens du chanoine Noël à assister vendredi à sa messe d'enterrement à la cathédrale de Saint-Nicolas.

« Sa serviette à miracles »

Jean-Luc Piller

Y'a comme ça des moments pas drôles dans la vie. Comme quand on apprend la mort du curé Noël. Alors, soudain, son visage poupon me saute aux yeux. Sa voix à l'accent tranché me résonne aux oreilles. Et les anecdotes pleuvent... Car quel *Dzodzet* n'a pas, une fois dans sa vie, côtoyé le saint homme !

Ses courbes arrondies lui gonflent la soutane. Dans les dernières années de sa vie, une, puis deux cannes l'aideront à déambuler. « T'es le fils à qui ? » me lance-t-il, l'air malicieux. Et de

réciter, en guise de réponse, l'arbre généalogique du pays de Fribourg... Une mémoire encyclopédique. Eléphanterque. A la mesure de sa curiosité, de son intelligence.

« Tu m'diras pas que t'es venu à l'hôpital voir ta femme à pied... Moi, je vais redescendre à la rue des Epouses... » L'invite est claire. Spontanée. Le contact est branché, il ne rompra plus. Alors on quitte l'hôpital sans oublier de prendre à la réception, la serviette. « Je la laisse là, histoire de ne pas l'oublier dans une chambre... » Une serviette ? Que dis-je ? Un tabernacle, une pharmacie, un kiosque, un cabinet de psy ! Car, dans les corridors des hôpitaux, comme dans ceux des prisons, dans la rue comme au bistrot, le curé Noël apporte la vie. Un paquet de « Virginie » au prisonnier. Une médaille de la Vierge dans une boîte en plastique rose pour la maman du bébé. Un souvenir au vieillard hospitalisé. Un réconfort au désarroi. Une solution au problème. Une présence à la solitude. Bref, un type « bonnard » comme témoignait cet ouvrier du barrage de Rossens.

Car le curé Noël, c'est l'aumônier des ouvriers du barrage de Rossens. Mais c'est aussi le pasteur de la paroisse Saint-Jean à Fribourg. Et encore les Augustins, le hockey et Gottéron. Un verre de pomme à la main, le long de la bande, il encourage, que dis-je, il tance les joueurs locaux. P't-être pas directement un coup de crosse dans les patins, mais sans aucun doute un geste de la main pour retenir l'adversaire par le maillot... Antijeu ? Que non ! L'exécution de la volonté divine.

Ses canons de la volonté divine sur terre, à lui, ont fait tonner, parfois avec bruit, ceux de l'autorité ecclésiastique. Mais toujours il obéira. « Je ne veux pas boquer dans mon coin », me confiait-il, l'été 1975, alors qu'il quittait sa paroisse en Vieille-Ville...

Le curé Noël est parti. Le matin du 1^{er} août. Sacré patriote ! Il ne reviendra plus. C'est un peu comme si la cathédrale Saint-Nicolas s'effondrait. Adieu, M'sieur le chanoine ! Au revoir, curé Noël, à vendredi. Pour ton dernier enterrement.

L'hommage d'Alain Morisod au chanoine Pierre Noël

Alain Morisod était très connu à l'époque pour ses bals de campagne. Il a joué lors d'un bal à la grande salle de Vuissens. Par la suite il a désiré donner des concerts dans des églises. Non sans difficultés ! Il les décrit dans son livre « La vie, c'est comme une boîte de chocolat », Editions La Sarine, 2009.

Le plus difficile ne fut pas de convaincre les représentants du culte, assez réceptifs à mon projet novateur, mais plutôt les Conseils de paroisse, farouches gardiens du temple et souvent... plus royalistes que le roi !

Je trouvai cependant un providentiel allié en la personne du curé Noël, en charge de la paroisse Saint-Jean, dans la Basse-Ville de Fribourg. Il incarnait la bonté même, la vraie charité, et avait une ouverture d'esprit peu commune pour l'époque. Avec sa bonne bouille, ses gros yeux malicieux, son large sourire, sa soutane à l'ancienne, son tempérament généreusement latin et ses souliers qui couinaient à chaque pas, il faisait penser à Don Camillo. La ressemblance était même flagrante. Et si vous lui disiez votre nom, d'un coup il pouvait vous dire votre lieu d'origine de manière quasi infaillible. Il était d'une grande

érudition. Il lui arrivait souvent de nous donner une petite médaille pieuse, dont ses poches semblaient remplies. « Tiens, Alain, prends saint Christophe, lui aussi il est fortiche ! » Je me souviens d'une fin de repas où il nous avait confié sa vision du paradis. Sa description était si touchante, si évidente, que je me surprends encore à envier sa foi inébranlable.

Autre signe particulier du curé Noël : il était grand supporter du HC Gottéron et du FC Fribourg. Le public l'avait même vu, un dimanche, envahir à lui tout seul la pelouse du stade de football, en étant armé de son parapluie et menaçant un arbitre dont la décision lui paraissait injustifiée. Il tempêtait beaucoup contre les arbitres, en suivant ses équipes, mais uniquement quand leurs décisions pénalisaient le camp fribourgeois, ça va de soi !

Je l'avais rencontré lors du mariage d'Arlette Zola avec Charly Monney et le courant avait immédiatement passé entre nous. Il fut naturellement le seul à nous accueillir spontanément dans son église. La première eut lieu le 26 février 1974, devant un public clairsemé et sceptique, car la formule devait certainement dérouter les habitués de nos bals. Grâce à un choix musical qui nous ressemblait, tout en respectant la solennité du lieu (et son acoustique approximative...), l'accueil fut surprenant et chaleureux. Comme on dit chez nous, le public fut « déçu en bien ». Sauf peut-être le critique musical dépêché sur place par *La Liberté*, le quotidien fribourgeois, et qui titra le lendemain sur cinq colonnes : « Pitié Seigneur, ils ne savent pas ce qu'ils font ! »

La lecture de cet article me plongea en plein désarroi. Mais c'est encore le curé Noël qui vint à la rescousse, en adressant au rédacteur en chef une lettre ouverte bien sentie et qui nous servit en quelque sorte de viatique pour la suite de l'aventure. Quel homme extraordinaire ! La chance d'avoir pu le côtoyer aura eu une incidence positive sur ma vie. Et j'ai toujours pensé que si on avait prélevé son cœur, lorsqu'il nous a quittés, on aurait facilement pu greffer dix personnes, tant le sien était grand.

« On le prête aux autres »

Extrait du livre de Jean Steinauer et al., « Le Sauvage, histoire et légende d'une auberge de Fribourg », St-Paul 2002

Ses paroissiens devinrent rapidement des amis qui lui pardonnaient ses retards et la longueur de ses sermons, assure le rédacteur de sa notice nécrologique. Et ses absences, aurait-il pu ajouter, car le curé Noël est assez rarement dans sa paroisse. De son propre aveu, il visite plus de 150 malades par semaine, ce qui l'emmène dans tous les hôpitaux, asiles et cliniques de la ville. Il suit les enterrements dans tout le canton, car nul ne refuserait de le transporter entre Vully et Moléson. (...)

Certes, quelques esprits chagrins se plaignent parfois à l'évêché : « Il n'est jamais là quand on le voudrait. » On fait suivre le message à l'intéressé, sans grande illusion. (Détail amusant : en lui confiant la cure de Saint-Jean, on n'avait accordé au curé Noël, contre la tradition, que le titre de chanoine honoraire de la cathédrale ; c'était précisément pour le dispenser des offices à Saint-Nicolas, et lui permettre de consacrer tout son temps à ses ouailles.) Les fidèles, dans leur ensemble, et le Conseil de paroisse, loin de reprocher son

absentéisme au curé, en tirent plutôt fierté : « On le prête aux autres », font-ils remarquer. Avec Pierre Noël, la Planche a trouvé son meilleur article d'exportation depuis Hans Fries.

« Gruyère » contre « Liberté », en 1901 ; le candidat Soussens

En 2000, le journal « La Gruyère » - dont le rédacteur en chef était Patrice Borcard - a publié « Histoires du Sud, Emotions et passions dans "La Gruyère" au XX^e siècle ». L'auteur est l'historien et journaliste Jean Steinauer.

1901. Il y a un homme à battre, ou abattre, et toute la Gruyère veut le voir tomber. Champ de tir : une élection partielle au Grand Conseil, dans la Sarine. La cible est à Fribourg. C'est le candidat conservateur Mamert Soussens, patron de « La Liberté », et derrière lui le conseiller d'Etat Georges Python, l'homme fort du canton.

Pourquoi les politiciens de tous bords, en Gruyère, sont-ils excités par cet événement lointain ? Parce que l'élection partielle de ce mois de janvier 1901 va servir de test pour les élections générales, à la fin de l'année, où le régime de Georges Python - la « République chrétienne » - pourrait enfin sombrer, après vingt ans de pouvoir sans partage. Ce régime a des ennemis : les radicaux et les libéraux fidèles aux idées de 1848, et que l'on trouve surtout à Bulle et à Fribourg. Il a aussi des adversaires. En Gruyère, ce sont les conservateurs indépendants, entrés en dissidence ; on les appelle « fribourgeoisistes » parce qu'ils ont pour journal *Le Fribourgeois*. Dans la capitale et ses alentours, ce sont les conservateurs modérés, aussi dits « publicards » en référence au journal *Le Bien public*.

L'opposition au régime est donc composite. Au Grand Conseil, elle fournit déjà la députation de la Gruyère et du Lac. Dans la Sarine, la majorité pythonienne tient peut-être à 300 voix, sur quelque 6000 électeurs. Rétrospectivement, l'historien Pierre-Philippe Bugnard s'emballe quand il résume la situation : « Il suffirait que 150 électeurs basculent pour que l'opposition arrache la Sarine et devienne majoritaire au Grand Conseil. Le gouvernement tomberait aussitôt, puisqu'il est élu par le Grand Conseil. Un scandale financier éclaterait au grand jour, car le canton est endetté à l'étranger jusqu'à l'os, mais c'est encore un secret. Bref, tout le système pythonien s'écroulerait, et l'Université elle-même, ce couronnement du régime, disparaîtrait dans le désastre. »

Les enjeux du scrutin

Cet enjeu massif, mais lointain, en commande un autre, immédiat. Pour Python, il s'agit de verrouiller la Sarine - ville de Fribourg et campagne confondues - dont les 23 sièges sont acquis au régime. Car le système électoral fait élire des députations homogènes dans chaque district, si bien qu'il faut l'occasion d'une partielle pour que la minorité puisse placer l'un des siens. Pour remplacer le défunt député conservateur Frédéric de Gendre, gentleman farmer à Villarsel-sur-Marly (c'est l'oncle du jeune Gonzague de Reynold, qui amorce discrètement une carrière littéraire), Python impose un candidat de choc : Jean-Mamert Soussens, 64 ans, rédacteur en chef de *La Liberté* depuis trente ans.

Un candidat diabolisé

Drôle de type. Né dans un bled du Gers, au sud-ouest de la France, lettreux passé par le séminaire pour faire plaisir à ses parents, il a travaillé comme typo à Lausanne puis comme rédacteur-imprimeur-administrateur du *Courrier de la Glâne* et de *L'Ami du Peuple* à Romont. Drafté par le chanoine Schorderet, monté à Fribourg, il a déployé des talents de polémiste, mais aussi de patron de presse. Il a mis en route, par exemple, la Maison parisienne de l'Œuvre de Saint-Paul. Dans la troïka Schorderet-Python-Soussens, qui devait conduire Fribourg vers le « règne social de Jésus-Christ », comme disait le chanoine, ce Français au verbe vif et à l'allure professorale - barbichette et lorgnon - a tenu un rôle d'idéologue et de censeur. Le pape l'a fait chevalier de Saint-Sylvestre. Python veut maintenant le faire député. Il lui reste deux années à vivre. (Soussens mourra en effet en 1903.)

Il est malaisé de faire un juste portrait de Soussens, tant le personnage, haï par beaucoup de monde et plus largement craint encore, a été diabolisé. Ce rédacteur en chef d'un quotidien promptement surnommé *La Menteuse*, les opposants l'ont aussi vite proclamé « Père du mensonge ». Pour l'élection partielle de 1901, ils noircissent le trait à plaisir. *Le Fribourgeois* et *La Gruyère* dénoncent avec ensemble « l'exécuteur des basses œuvres du gouvernement », qui « depuis trente années vilipende sans trêve ni merci ses adversaires et n'a épargné ni artisan, ni industriel, ni fonctionnaire, ni magistrat, ni prêtre, ni évêque, dès qu'ils n'ont pas plié sous la férule de son journal ». Soussens ? C'est le diviseur, le fauteur permanent d'intrigues qui ont (...) désuni les familles, divisé le canton, faussé la démocratie et introduit le despotisme », c'est « l'homme néfaste qui fit le malheur du pays » en accomplissant « son œuvre de désagrégation ». On le compare au machiavélique Bismarck, sans doute pour mieux impressionner une population francophile et catholique, encore ébranlée par la guerre de 70 et traumatisée par le Kulturkampf.

Et puis, c'est l'étranger, l'intrus. Naturalisé Fribourgeois, Soussens ? Allons donc ! Il a été fait « bourgeois, par souscription publique, de Remaufens, commune dans laquelle il n'a jamais habité », ricane *La Gruyère*. *Le Fribourgeois*, lui, fait dans l'insinuation : « Ce personnage étranger au passé mystérieux » n'a « jamais demandé condamnation des journaux (...) qui émettaient des doutes sur les circonstances ayant amené son immigration chez nous » ; « on savait pourtant d'où venait le personnage et nous avons le droit de nous demander comment il était venu ».

Un recours inutile

Le match électoral se déroule, conformément aux usages du temps, avec force coups tordus. Les libéraux-radicaux de la capitale opposent à Soussens le jeune Isaac Fraisse, fils d'un architecte connu, lui-même d'origine française. Mais quelques centaines de voix conservatrices, dans la société patricienne de la ville et dans la zone de Praroman-Le Mouret, se portent sur un non-candidat, le fils du défunt député de Gendre, et il y a ballottage au soir du 13 janvier. Les radicaux de la ville, où Fraisse l'emporte nettement, exultent. On tire le canon. Le district de la Gruyère, spectateur intéressé, applaudit bruyamment. Mais la machine pythonienne mobilise les électeurs sarinois et Soussens gagne le second tour, le 17 janvier. Amertume et colère dans la presse gruérienne, qui crie à la

magouille et annonce bientôt le dépôt d'un recours par les radicaux de la capitale. *Le Fribourgeois* épouse leur cause : « Nous savons par expérience, dans la Gruyère, comment les libertards conduisent les élections. C'est la connaissance parfaite des moyens employés qui nous fait croire au bien-fondé des recourants. » L'opposition argumente sur la corruption électorale : bourrage des urnes, fraudes en tout genre et pots-de-vin ; sur les pressions gouvernementales subies notamment par les fonctionnaires et les autorités des communes ; enfin, sur les méthodes autoritaires utilisées par les conservateurs pour encadrer l'électorat.

Rien ne sert de recourir, il faudrait le faire à point, c'est-à-dire auprès d'une autorité indépendante. Comme c'est le Grand Conseil qui tranche, sur la base d'un rapport établi par le gouvernement, autant dire Georges Python lui-même, la cause est jugée d'avance. « Si l'on chargeait le voleur de rechercher les auteurs du vol, commente *La Gruyère* sur un ton désabusé, celui-ci resterait éternellement impuni. » L'élection de Mamert Soussens, qui siège depuis janvier, est validée à la mi-mai.

A la fin de l'année, les « fribourgeoisistes » seront défaits aux élections générales, le régime pythonien aura gagné douze années de tranquillité, et les radicaux le monopole de l'opposition en Gruyère. Les trois termes - Gruérien, radical, opposant - deviendront presque équivalents dans le Sud du canton, jusqu'à ce que les ouvriers, puis les paysans, organisent leurs propres partis, le socialiste et l'agrarien. Mais cela, comme on dit, c'est une autre histoire.

L'exaltation religieuse ; résister en latin

Deuxième texte tiré de « Histoires du Sud », de Jean Steinauer, édité par le journal « La Gruyère » en 2000.

La nouvelle liturgie ? Dans le décanat gruérien de la Part-Dieu, on résiste sur les tribunes. Le dimanche 18 janvier 1970, l'abbé Gabriel Bullet - il sera évêque l'année suivante - et le musicien Bernard Chenaux, venus à Bulle en missionnaires, sont chahutés par une assemblée de choristes attachés au plain-chant et à la polyphonie classique, en latin.

Les doyens de la Gruyère ont convoqué curés, présidents, directeurs et chantres de toutes les céciliennes à une leçon de choses. Il s'agit de leur montrer « comment répondre aux ordres reçus » pour chanter la messe en français, dans une liturgie « réajustée au temps présent », avec musique de même. Dans la grande salle des Halles, l'abbé Bullet exposera le sujet et le chef Chenaux - à la Commission diocésaine de musique sacrée, il assiste l'abbé Pierre Kaelin dans son entreprise d'aggiornamento musical - exercera l'assistance aux chants de la messe qui sera célébrée, par manière de démonstration, dans l'après-midi à l'église bulloise de Saint-Pierre-aux-Liens. Mais l'assemblée se passe mal. Hourvari, sifflets, lazzis, envolées en patois, on ne s'entend plus. « L'affreuse salade... », déplore Michel Gremaud dans *La Gruyère*, à quoi riposte un lecteur qui dénonce la présence d'une claque organisée, « tout un groupe bullois (...) venu manifestement dans le but de faire de la polémique et de chahuter la rencontre » en agitant des cloches par exemple. A la messe, en revanche, les Bullois se signalent par un absentéisme ostensible.

Le rayonnement de Corboz

On dit : les Bullois, par commodité de langage. En fait, c'est dans le décanat de la Part-Dieu qu'on fait de la résistance, dix paroisses en plus du chef-lieu : La Tour-de-Trême, Vuadens, Vaulruz, Sâles, Riaz, Morlon, Echarlens, Vuippens, Sorens et Avry-devant-Pont. Les chefs de chœur et les chantres de ces paroisses n'ont certes pas le monopole de l'attachement au grégorien, et l'on trouve aussi des oppositions à la nouvelle liturgie ailleurs dans le canton, voire le diocèse. Mais les autres décanats se sont alignés sur les nouvelles directives, tandis qu'à la Part-Dieu massif est le rejet, compact le front du refus. Parmi les facteurs d'explication, sans doute faut-il évoquer l'exceptionnel rayonnement du maître de chapelle bullois André Corboz. Atteint dans sa santé, il est alors privé des moyens physiques de monter au front. Il n'est pas moins présent au cœur du débat, parce qu'en matière musicale comme sur le plan humain, il reste la référence des chefs qu'il a côtoyés ou formés, de Roger Karth à Michel Corpataux.

La résistance va mobiliser les tribunes du décanat durant toute la décennie 1970. En fait, elle se prolongera longtemps dans les années suivantes, et elle avait commencé dès la mise en œuvre des réformes liturgiques consécutives à Vatican II, elles-mêmes déjà préfigurées, sinon anticipées, sur le plan musical, à l'orée des années 1960. Mais la période la plus chaude est encadrée par deux dates repères : entre 1967 et 1981, les céciliennes de la Part-Dieu n'organisent aucune fête décanale. C'est une forme de grève protestataire à l'adresse de l'autorité diocésaine. Si fête il y avait, il faudrait y exécuter un programme qu'on récuse, sous l'autorité de personnes et d'instances que l'on conteste, à commencer par l'abbé Kaelin et ses acolytes de la Commission diocésaine de musique sacrée.

L'instituteur et le curé

Les acteurs ? Dans le camp des opposants à la nouvelle liturgie, on trouve principalement des laïcs : maîtres de chapelle, choristes et notables ou conseillers paroissiaux. En face, le clergé, enthousiaste ou simplement obéissant. Naturellement, on trouve au moins un prêtre qui peste devant les innovations, et quelques chantres séduits par l'idée de faire du neuf, mais, en gros, les camps sont tranchés. Risquons une explication d'ordre sociologique. Sous le conflit du chef de chœur et du prêtre, on devine parfois la sourde révolte de l'instituteur contre le curé : longtemps, dans les villages, l'autorité du second s'est appesantie sur le premier. Perce également la revendication du normalien contre le collégien, l'éducation musicale des futurs instituteurs étant particulièrement poussée.

« Doué ou pas doué, raconte un maître, après cinq ans d'Ecole normale, tu sortais pianiste, organiste et choriste ! »¹ Par comparaison, l'éducation musicale à Saint-Michel n'était guère prise au sérieux, et les années de séminaire n'y remédiaient pas automatiquement. Il était évident, dès lors, que des régents dûment formés comme chefs de chœur supporteraient avec impatience le zèle réformateur - sur le plan musical - de curés dont la grâce d'état, ou l'autorité de la fonction, ou la fréquentation d'une « semaine liturgique », étaient censées garantir les connaissances artistiques et les compétences techniques.

Les armes des résistants sont d'abord défensives. On supprime la fête décanale des céciliennes, on boycotte les cantiques en faveur chez les réformistes - ils sont imprimés sur

des fiches, ça remplace les partitions de naguère -, on mobilise ses réseaux pour combattre l'influence de ces « iconoclastes » auprès de la hiérarchie. On passe à l'offensive en s'efforçant de chanter quand même du grégorien et des polyphonies latines aux messes paroissiales, quitte à négocier avec le curé des concessions sur l'heure ou le programme - il y a dans les sacristies des empoignades féroces. On vitupère la « canzonetta », les « musiquettes kitsch », à propos desquelles on colporte un mot assassin : « Il faut trois minutes pour les composer, deux pour les apprendre, une pour les exécuter et - Dieu merci - trente secondes seulement pour les oublier. »

Les motivations des résistants, qui sont d'ordre psychologique et pédagogique, esthétique et spirituel, sont un peu difficiles à démêler, mais la référence au grégorien en fait l'unité.

¹*Nuançons ! Ne sortaient de l'Ecole normale avec toutes ces qualités musicales que les bons musiciens. Tous n'étaient pas capables de tenir l'orgue et de diriger un chœur. Certains, imperméables à tout don musical, étaient contraints d'être directeur de chant et/ou organiste. Activités traumatisantes qui leur gâchaient la vie ! JMB*

Le plain-chant, le latin

Les chefs de chœur ont été formés à cette discipline, ils l'ont enseignée parfois longuement, et l'abandon du plain-chant les blesse : tout ce qu'ils avaient fait jusqu'alors n'aurait donc plus de valeur ? Certes, le plain-chant n'est pas facile, mais quelle base pour la technique vocale et pour la culture musicale en général ! D'ailleurs, quel chef digne de ce nom accepterait de bon cœur une baisse des exigences ? Les maîtres de chapelle sont également sensibles à la valeur patrimoniale du grégorien, « à l'unité que lui ont conférée trois ou quatre siècles d'incubation, à l'ambiance spirituelle lumineuse qui en émane » pour reprendre les mots de Marcel Delley, chef de chœur jusqu'en 1968 et proche ami d'André Corboz. Ils ont été élevés avec lui dans l'Eglise, avec ou sans majuscule. Ils ne se résignent pas à le réserver aux salles de concert.

Quant au latin, ils n'ont jamais constaté que son utilisation dans la liturgie gênait les choristes ou les fidèles. Le latin liturgique était devenu « un objet familier », comme dit l'historienne Françoise Waquet : des termes comme *Gloria*, *Miserere*, *Veni Creator*, *Magnificat* ou *De profundis* étaient intelligibles par quiconque, non seulement parce que la répétition les avait ancrés dans toutes les têtes, mais parce que leur vigueur expressive était encore décuplée avec le plain-chant.

Naturellement, d'autres points de vue, qui sont d'ordre théologique, mais aussi politique ou idéologique, ont pu entrer en jeu. La résistance des chefs de chœur de la Part-Dieu s'inscrit dans un conflit, disons : dans un champ de tensions, infiniment plus large que la Gruyère, le canton de Fribourg ou le diocèse romand. La chronologie est assez suggestive. En 1970 meurt Gonzague de Reynold, l'un des fondateurs et le plus en vue des porte-drapeaux du mouvement *Una Voce helvetica*, désormais centré sur la Suisse romande, mais soumis à de fortes tendances scissionnistes. En 1970 aussi Mgr Lefebvre - qui est encore un opposant « de l'intérieur » aux yeux de l'Eglise catholique - fonde à Fribourg la Fraternité saint Pie X. Les radicalisations et les reclassements des années suivantes sont en germe, déjà, dans le climat bullois de la décennie qui commence, mais il s'agit d'une autre histoire.

La contestation politique : Robert Colliard – Jean-Marie Musy

Troisième texte tiré de « Histoires du Sud », de Jean Steinauer, édité par le journal « La Gruyère » en 2000.

1939. Le conservateur Jean-Marie Musy évincé au Conseil national par l'agrarien Robert Colliard, c'est la surprise d'un automne où les soucis de la mob n'ont pu réprimer les passions politiques. Les électeurs en gris-vert ont fait la différence entre deux bagarreurs étrangement ressemblants sous des airs contrastés.

Musy est un Gruérien pur fruit. Les radicaux de Bulle eux-mêmes sont fiers de ce conservateur, qui a mis fin dans son parti comme au Conseil d'Etat au règne de leur bête noire Georges Python, et qui est devenu la gloire du canton en accédant au Conseil fédéral, en 1919. Colliard, Châtelois pur sucre, est une célébrité nationale depuis qu'il a chanté le *Ranz des vaches* à la Fête des vigneron, en 1927. Dans le Sud du canton, où il a créé le Parti agrarien, ce notable qui a repris de sa mère le café-restaurant du Tivoli reste le champion charismatique des intérêts paysans.

Assumer ses origines

Musy aussi est fils de cafetier ; à Albeuve, son père tenait l'auberge de l'Ange. Mais sa femme n'aime pas qu'on le rappelle : Julietta Musy, née de Meyer, est fille d'un officier anobli par le pape. Jean-Marie a fait carrière dans la politique et la haute finance, il a présidé la Confédération, la famille mène une vie mondaine du meilleur ton et les fistons pratiquent des sports de gentlemen, l'équitation, le bob, la course automobile. Jean-Marie lui-même n'est pas snob, tous les témoignages l'attestent. Il cultive sans effort une popularité complice auprès des montagnards du Sud, comme lui chasseurs infatigables et parfois braconniers. Mais il y a du « bourgeois gentilhomme » dans cet ambitieux, qui applique sa volonté et ses talents à grimper dans la société comme en politique : mariage patricien, relations brillantes. Son train de vie est fastueux et tant pis si les gazettes socialistes ricanent sur les ardoises que Madame daigne laisser chez ses fournisseurs. Depuis son retrait du Conseil fédéral, il habite un château, à Middel.

Robert Colliard, lui, assume avec rondeur, avec vigueur, avec bonheur ses origines et son appartenance paysannes. Il associera toujours du bétail à son nom. Un slogan le dépeint tout entier : « Paysan, ta blouse est ton drapeau ! ». Son rire est aussi célèbre, et non moins puissant que son chant ; les deux lui viennent facilement aux lèvres ; on ne fait pas de chichis au Tivoli, où le patron en personne préfigure le juke-box. A Berne, Robert ira manger des tripes à la Grande Cave, en échangeant des witz avec des agrariens bernois qui lui ressemblent : ils ont fait de la gym « aux nationaux », ils ont été sous-offs dans les dragons, ils fument des cigares qui puent et ils votent à droite, toute.

Ici commencent les ressemblances entre le havane et le brissago, entre Musy et Colliard. Foncièrement, ce sont des hommes d'ordre et d'autorité. Ils adhèrent sans réserve aux valeurs conservatrices - la religion, la famille, le village, le militaire... - et comptent sur la paysannerie pour maintenir la société sur son axe. Aucune divergence, dès lors, sur la politique de soutien à l'agriculture. Si Robert Colliard, déçu par la tiédeur des radicaux à ce

chapitre, a créé son propre parti, c'est faute de pouvoir décemment militer chez les *tépelets*. Mais seuls des antécédents familiaux s'y opposaient. Nul obstacle idéologique.

Cet ancrage à droite n'a pas empêché Colliard de faire alliance, à l'enseigne de la « Défense de l'agriculture et du travail » (DAT), avec un personnage atypique, le Gruérien Laurent Ruffieux, qui prône un agrarisme de gauche dans une phraséologie anticapitaliste. L'attelage ne tiendra pas longtemps. Pragmatique, le Châtelais, ou simplement opportuniste ? C'est plutôt, nous paraît-il, l'impatient besoin d'en découdre qui l'a poussé vers cet étrange colistier. Comme Jean-Marie Musy, Robert Colliard a un tempérament contestataire, c'est un bagarreur né. Comme lui, plus encore peut-être, car il s'est dépensé tôt dans les ronds de sciure des fêtes alpestres, il éprouve une joie physique à lutter et à vaincre. Comme lui, il aime la joute oratoire, le feu du discours, la chaleur des cantines, d'autant plus qu'il dispose de l'arme absolue, l'arme vocale. Selon sa sœur Véréne, quand Robert chantait dans l'arène des Vignerons à Vevey, sans micro naturellement, on l'entendait jusqu'au Mont-Pèlerin...

« Les semeurs d'ivraie »

L'élection de 1939 aurait pu, aurait dû être tacite au gré des deux partis qui occupaient les sièges fribourgeois du Conseil national (cinq conservateurs, deux radicaux) et ne demandaient pas mieux que reconduire sans frais leurs sortants, à la faveur d'une sorte de trêve politique pour cause de mob. Quand la patrie est sous les armes, n'est-ce pas, on ne devrait pas se quereller pour le pouvoir. Mais le dépôt des candidatures agrariennes oblige les « grands » à faire campagne. Les attaques de *La Gruyère* et de *La Liberté* convergent dès lors sur la liste DAT, dont les candidats font quasiment figures de traîtres au pays.

Nombre d'électeurs étant mobilisés, le vote militaire va compter énormément, et le quotidien de Fribourg sermonne le soldat : « Tu ne donneras pas ta voix à ceux qui font la mauvaise besogne de semeurs d'ivraie derrière ton dos, pendant que tu fais face aux périls du dehors pour protéger les champs de la patrie. » Les conservateurs qui déploient cette éloquence rustique savent bien que le danger, pour eux, est dans la défection d'une partie de l'électorat paysan. Ils dénoncent avec ardeur « le socialisme à masque agraire » de Laurent Ruffieux pour embarrasser Robert Colliard.

« Frau Nationalrat »

Celui-ci mène une campagne d'autant plus efficace qu'elle est discrète, en activant tous ses réseaux : les chanteurs, les lutteurs, les laitiers, les dragons, ça fait du monde. Au souvenir de son fils Maurice, alors jeune officier du génie, la propagande à la troupe ne connaissait pas de répit : « Nos amis châtelais disséminés dans les bataillons distribuaient des tracts pour mon père. L'isolement de la troupe a joué pour nous. A la maison, les jeunes soldats auraient subi l'influence de leurs parents conservateurs ou radicaux. Au cantonnement, ils se laissaient plus facilement convaincre. »

Le scrutin clos, la chancellerie de Fribourg fait ses comptes et proclame les résultats. Cinq conservateurs et deux radicaux sont élus, rien ne change. Musy a perdu 5600 suffrages depuis l'élection de 1935, un cinquième de son capital électoral ; il sort en dernière position, ce qui ne doit pas chagriner la tête de liste Maxime Quartenoud ; il est élu à la raclette, c'est-

à-dire à la deuxième répartition, à la faveur du plus fort reste, mais enfin il est élu. Provisoirement.

Car le canton de Fribourg interprète la loi sur la proportionnelle à sa manière, qui n'est pas celle des autorités fédérales. Selon la pratique de celles-ci, le septième siège devrait revenir à Robert Colliard, premier de la liste DAT. L'intéressé, qui ne le soupçonne pas, s'est déjà fait une raison.

Mais voici, raconte Maurice Colliard, qu'un journaliste alémanique téléphone à Châtel. C'est Alice, la seconde femme de Robert, qui décroche. « Guten Tag, Frau Nationalrat ! » Elle répond quelque chose comme : « Vous n'êtes pas gentil de vous moquer », mais le type insiste, il explique... La *National Zeitung* de Bâle attache le grelot, les agrariens fribourgeois déposent un recours à Berne. Musy comprend que le match est perdu, il jette l'éponge. « Je vous informe, écrit-il de Middel à la chancellerie cantonale, que je n'accepterai en aucun cas de siéger au Conseil national. » Robert Colliard est proclamé élu. Comme le nouveau Parlement est déjà entré en fonction, il est assermenté en solo devant le Conseil national. Pour un homme habitué à se produire devant dix mille auditeurs, ça ne doit pas être intimidant.

Musy quitte la scène politique, ulcéré. La presse rapportera cette anecdote. Un habitant de Châtel, blessé dans un accident d'auto par un diplomate sud-américain, demande à l'ancien président de la Confédération de faire jouer ses relations pour régler l'affaire à l'amiable. La réponse de Musy ne se fait pas attendre : « Adressez-vous donc à Colliard ! »

(Note. Dans mon enfance, j'allais parfois rendre visite à un oncle et une tante, fermiers du château de Middel. A cette époque, Jean-Marie Musy habitait le château. Le fait qu'il ait manifesté de la sympathie pour le régime hitlérien était connu et provoquait même des affabulations. Je me souviens avoir entendu dire qu'Hitler n'était pas mort et qu'il était hébergé au château de Middel...)

Histoire vivante : La Suisse, havre de paix pour les enfants

Article de Pascal Fleury paru dans « La Liberté » du 22 novembre 2013.

Seconde Guerre mondiale. Entre 1940 et 1945, plus de 180 000 enfants ont été accueillis dans notre pays. Septante ans après, cette générosité marque encore les mémoires. Plusieurs enfants de l'époque se souviennent.

« C'était au début de l'été 1940. J'avais 13 ans lorsque nous avons été évacués de Lorraine lors de l'offensive allemande. Dans la camionnette de mon oncle, nous étions seize enfants dont un bébé. Les adultes, dont ma mère et deux tantes, suivaient à vélo, mais ont été refoulés avant la frontière suisse. On a été reçus d'abord à Romont pour une nuit, puis on nous a répartis dans des familles. Je me suis retrouvée chez les Aubry, à Sommentier. »

A 87 ans, Séraphine Durduret née Cao, qui vit aujourd'hui à Mondelange en Moselle, n'a rien

oublié de son séjour en Suisse : « A mon arrivée, je pleurais tellement que Madame Aubry ne savait plus quoi faire. Elle m'a offert des cerises, mais je voulais mes parents. Le lendemain, je me suis calmée, j'ai compris que j'étais chez des gens bien. »

Séraphine fait partie des milliers d'enfants qui ont été accueillis en Suisse, dès 1940 et jusqu'en 1945, d'abord sous la coordination du Cartel suisse de secours aux enfants victimes de la guerre - qui comprenait 17 institutions caritatives - puis dès 1942, du Secours aux enfants de la Croix-Rouge suisse (CRS), créé sous l'impulsion du médecin genevois Hugo Oltramare.

« De grands yeux noirs »

A Sommentier, la jeune Séraphine débarque dans une famille de trois enfants. Dont Marie-Jeanne, qui avait alors environ 4 ans : « Mes souvenirs sont un peu flous », raconte la septuagénaire. « Je revois surtout ses grands yeux noirs, de type italien. » A Sommentier, dans le chalet partiellement couvert de bardeaux, les parents tenaient la poste. « Maman était au guichet. On avait l'un des deux seuls téléphones du village. Nous, les enfants, devions courir apporter les messages. »

Séraphine donne aussi des coups de main : « Mon père m'avait recommandé d'être toujours serviable. Je promenais mes petites sœurs d'adoption, j'apportais des télégrammes aux gens, je faisais les foin, je cueillais les myrtilles en forêt. On a fêté la bénichon au village. J'étais vraiment comme à la maison, même si la police surveillait mes allées et venues. » Car c'était la guerre... Marie-Jeanne se souvient : « Quand la nuit tombait, on camouflait les fenêtres avec du papier goudronné. Les paysans venaient écouter les nouvelles sur notre poste de radio. Papa, qui était aussi secrétaire communal, s'occupait des tickets de rationnement. Mais, avec nos parents, on se sentait en sécurité. »

Après quelques mois de bonheur dans ce paradis fribourgeois, Séraphine doit rentrer en France. Ballottée de Savoie jusqu'en Lorraine occupée, elle ne retrouve sa mère qu'après quinze mois. Elle doit travailler avec elle pour les Allemands. « J'étais en cuisine. Je devais servir ces Messieurs », se rappelle-t-elle. Sans rancune : « Du côté allemand, j'ai aussi trouvé des gens chaleureux. Mon courrier était censuré, mais j'ai pu correspondre avec ma famille suisse. »

Plus de 70 ans après ces événements, Séraphine est toujours en contact avec la famille Aubry. Comme le confirme Françoise, la sœur cadette de Marie-Jeanne : « Elle est restée très attachée à notre mère, aujourd'hui décédée. Elle lui écrivait aux fêtes et anniversaires, lui confectionnait des napperons. Elle l'appelait « sa petite maman de Suisse ». Nous continuons de nous téléphoner régulièrement. »

Par trains entiers

Dès 1942, avec la création du Secours aux enfants de la CRS, et grâce à la générosité des Suisses qui versaient le fameux « Sou hebdomadaire », les enfants peuvent débarquer par trains entiers. Venant surtout de France, ils sont reçus dans des familles, des centres d'hébergement, des homes ou des sanatoriums.

Dans une étude¹ détaillée, Serge Nessi, ancien délégué général au CICR, relève la qualité de l'accueil. Ainsi, à propos de l'arrivée du premier convoi de Paris, le 25 mars 1942, avec 647 enfants du Nord de la France, il livre ce témoignage d'un accompagnateur du train : « En approchant de Genève, nous n'en croyions plus nos yeux : tous les talus, les ponts chevauchant les voies, étaient noirs de monde agitant de petits drapeaux. (...) Le train entra en gare dans un délire de chants et d'acclamations. (...) Un enfant me dit : « On dirait qu'on est des rois ! »

Jusqu'à la fin 1942, plus de quarante convois vont se succéder. A l'arrivée, les anecdotes sont parfois cocasses. Comme cette petite citadine, qui refuse de sortir du train parce qu'elle a peur des vaches ! Ou ce garçon qui s'agrippe à son carton réclamé par les douaniers : il transportait un coq vivant, le « seul ami » qui lui restait.

Les enfants envoyés en Suisse pour se refaire une santé ne séjournent en général que trois mois. Mais il y a aussi tous ces enfants réfugiés, pour qui notre pays devient une seconde patrie. C'est le cas du juif Yitzchak Mayer, âgé de 8 ans, qui deviendra plus tard ambassadeur d'Israël en Suisse. Après l'arrestation de son père à Marseille, qui sera déporté vers Auschwitz, il a connu une incroyable odyssee jusqu'à la frontière helvétique, avec sa mère enceinte et son petit frère de 6 ans. Ils sont arrivés par les montagnes du Jura, bravant la neige en ce mois de mars 1943.

Acte d'humanité

« A notre entrée en Suisse, confie-t-il, nous avons été séparés de notre mère, conduite à Lausanne pour accoucher deux semaines plus tard. Mon frère et moi avons été pris en charge par la communauté juive et transférés à Eglisau, au bord du Rhin. Nous avons été accueillis par Fräulein Frieda, une femme pieuse, la soixantaine, non mariée, qui nous a prodigué beaucoup d'amour. Ma reconnaissance va au village d'Eglisau tout entier, qui s'était engagé pour les enfants réfugiés. Pour la première fois, j'ai pu aller à l'école, dans la classe de l'instituteur Heinrich Himmler (sic), et jamais mes camarades ne m'ont traité de juif ! J'ai pu vivre enfin comme un enfant ! Aller cueillir les cerises, aider les vignerons... Cet acte d'humanité vécu à Eglisau s'oppose totalement à l'image donnée de la Suisse pendant l'affaire des fonds en déshérence, dans les années 1990, quand j'étais ambassadeur à Berne. »

Reconnaissance

A presque 80 ans, Yitzchak Mayer, qui publie cette semaine un récit autobiographique² de son enfance meurtrie, ne tarit pas d'éloges pour cette Suisse d'accueil, même s'il y a subi parfois quelques remarques antisémites. « Quand je suis devenu consul général d'Israël, le village d'Eglisau a organisé une réception en mon honneur. J'y ai retrouvé mon instituteur et d'autres amis. Je leur ai alors témoigné mon éternelle reconnaissance. Et leur ai confié que deux grands fleuves coulent dans mon cœur : le Jourdain et le Rhin. »

¹ « La Croix-Rouge suisse au secours des enfants, 1942-1945 », Serge Nessi, Editions Slatkine, 2011.

² « La lettre muette », Yitzchak Mayer, Editions Alphil, 2013.

Les petits carrés de chocolat

L'accueil des enfants s'est poursuivi en Suisse bien au-delà de la guerre. Après la capitulation du Reich, il s'agissait surtout d'Allemands, d'Autrichiens et de Hongrois. Si bien que jusqu'à la fin des grands convois, en 1955, plus de 180 000 enfants ont séjourné dans notre pays. A ces statistiques de la Croix-Rouge suisse, il faut ajouter de nombreux enfants non recensés, qui ont bénéficié d'amitiés suisses.

C'est le cas de jeunes Allemands de Lörrach, près de Bâle, qui ont pu « se refaire une santé » dans la famille Cochand, à Yverdon. « Avant la guerre, ma maman avait logé dans la famille Ebner à Lörrach, lors d'un stage linguistique. Après le conflit, notre famille a accueilli leurs enfants. D'autres enfants de Lörrach et de Sankt Pölten en Autriche ont aussi séjourné chez nous », raconte le pasteur et enseignant retraité Daniel Cochand.

« La famille Cochand nous a rendu visite en Allemagne dès 1946 », précise Adelheid Dorn-Ebner, jeune octogénaire qui vit aujourd'hui à Sarnen. « Elle nous envoyait des paquets de victuailles et d'habits. Mon frère aîné, qui avait été embrigadé par les Jeunesses hitlériennes pour installer des canons de défense DCA, a fait plusieurs séjours à Yverdon. Une fois, il y est même allé à vélo. » Pour sa part, Adelheid a trouvé une place de jeune fille au pair à Yverdon grâce à ses amis vaudois. Les deux familles sont restées très liées jusqu'à aujourd'hui.

Daniel Cochand garde un souvenir poignant de l'époque : « De temps en temps, ma maman nous donnait un carré de chocolat. Un jour, quand l'un de ces enfants est reparti pour l'Allemagne, on a découvert qu'il avait mis de côté tous ses morceaux de chocolat, qu'il les avait emballés dans du papier d'argent et les avait rangés dans une boîte pour les partager avec ses frères et sœurs... »

Retrouvailles après 70 ans

Si une partie des familles qui ont accueilli des enfants pendant la Seconde Guerre mondiale ont pu garder contact avec leurs protégés, dans de nombreux cas, elles ont perdu leurs traces dans le tourbillon du conflit. Les enfants eux-mêmes, souvent petits et ballottés pendant la guerre, n'ont pas conservé de souvenirs suffisamment précis pour retrouver leurs hôtes suisses. C'est alors que le Service de recherches de la Croix-Rouge suisse, à Berne, peut faire des miracles.

« L'an dernier, nous avons reçu 55 demandes de recherches relatives à la Seconde Guerre mondiale, dont 26 ont un lien direct avec l'action du Secours aux enfants de la Croix-Rouge suisse », affirme sa responsable, Jeanne Rüsch. Qui précise : « Pour vingt demandes, il s'agissait d'enfants souhaitant retrouver leur famille d'accueil. Et pour les six demandes restantes, de familles souhaitant retrouver l'enfant accueilli. En 2012, nous avons effectué onze recherches pour rétablir le contact. Sept ont eu un résultat positif, trois négatif et une est encore en cours. » Ce nombre étonnant de requêtes tardives, de personnes aujourd'hui à la retraite, peut s'expliquer par le temps qu'elles ont désormais à disposition pour raviver le passé, par le désir de raconter aux petits-enfants, par un projet de voyage en Suisse, ou simplement par l'envie de dire merci.

Pour enquêter, le Service de recherches consulte d'abord les Archives fédérales, où sont répertoriées les fiches personnelles de tous ces enfants, avec le nom et l'adresse de leur famille d'accueil. Suivent les investigations auprès des registres des habitants. Les enquêtes peuvent prendre une année. Ce fut le cas par exemple pour rechercher la petite Erika, originaire de Vienne, qui avait séjourné en 1950 et 1951 à Herzogenbuchsee alors qu'elle avait environ 9 ans. La « fillette » septuagénaire a été retrouvée en juillet dernier à Cologne, en Allemagne, grâce aux efforts conjugués de trois sociétés nationales de la Croix-Rouge !

Les zones d'ombre de la générosité suisse

Article de Pascal Fleury paru dans « La Liberté » du 6 décembre 2013.

1939 - 1945. La Suisse a accueilli des milliers d'enfants pendant la guerre. Mais elle en a aussi internés et expulsés de nombreux autres. Deux témoignages directs révèlent que même les enfants d'origine suisse risquaient le pire.

Pendant la Seconde Guerre mondiale, la Suisse a été un havre de paix pour des milliers d'enfants, accueillis dans des familles, des homes ou des sanatoriums (lire « Histoire Vivante » du 22 novembre).

Mais tous les enfants réfugiés dans notre pays n'ont pas eu droit à un accueil si chaleureux. Ainsi, nombre d'entre eux ont été internés pendant des mois, séparés cruellement de leurs parents, dormant parfois sur la paille dans des locaux glacés. D'autres ont été simplement expulsés vers l'enfer des pays en guerre. Deux témoignages de première main révèlent que même des enfants d'origine familiale suisse ou nés dans notre pays se sont retrouvés parfois à la merci d'une administration obtuse et dépourvue d'états d'âme.

Genevoise internée

L'histoire de la famille franco-suisse Bourgeat, entrée clandestinement à Genève le 16 août 1944 pour fuir les représailles allemandes, est particulièrement parlante. Chantal Boivin-Bourgeat, aujourd'hui retraitée à Orsonnens, raconte. « J'avais alors deux ans. Ma mère Madeleine était Genevoise de naissance. Pourtant, lorsque nous nous sommes présentés à la police, nous avons été arrêtés. Mon frère de 11 ans a été envoyé au Centre Henri-Dunant, tandis que ma mère et moi avons été internées dans la région de Grange-Canal (GE), puis au Signal à Lausanne et enfin au Grand-Hôtel des Avants, au-dessus de Montreux. On s'est retrouvées parmi 850 internés, surtout des juifs hongrois ». Le récit de son enfance meurtrie, Chantal Boivin le connaît précisément grâce aux notes laissées par feu sa mère Madeleine : « Les enfants étaient placés la nuit tous ensemble, surveillés par des infirmières. Ce fut terrible pour ma Chantal, elle fit des accès de fièvre, 40 C°, jusqu'à ce que j'obtienne de la garder avec moi. Lorsqu'on allait en promenade, les soldats marchaient à nos côtés pour nous surveiller. Comme réfugiée, j'avais le droit de toucher 5 francs par mois d'argent de poche, mais souvent je n'ai rien reçu. »

Sauvée par le vicaire général

La famille Bourgeat, qui tenait avant la guerre un hôtel-restaurant renommé à Saint-Cloud, près de Paris, avait d'abord fui vers la Haute-Savoie. Logée à Massongy, elle était constamment surveillée par les Allemands. « Mon père, qu'on voyait peu, était un ancien légionnaire, peut-être membre des Forces françaises de l'intérieur, les FFI », explique Chantal Boivin. Le passage à Genève, sans le père ni le grand-père, a été décidé à la suite d'inspections de police. « Nous étions dans la crainte perpétuelle », écrit Madeleine Bourgeat dans ses mémoires. Réfugiée en Suisse, Madeleine va passer plusieurs mois en détention avec sa fille, dans ce camp des Avants « aux vitres brisées », où l'« on gelait sans chauffage ». Il faudra l'intervention d'un ami de la famille, le vicaire général de Genève Henri Petit, auprès du directeur de la Division de la police du Département fédéral de justice et police, le fameux Heinrich Rothmund, pour que la mère et la fille soient finalement libérées et qu'une autorisation de séjour régulière leur soit fournie. « Connaissant vos sentiments d'humanité, avait écrit le prélat, j'ose vous prier respectueusement de faire toute diligence [...] pour que cessent d'affreuses souffrances morales. » Jusqu'à la fin du conflit, Madeleine logea alors au Petit-Saconnex, dans une « chambre sans fenêtre », chez une « méchante scientifique impossible à vivre », qui lui prit ses cartes de rationnement « et jamais ne lui donna ce qui revenait à Chantal ». La famille Bourgeat put ensuite reprendre la Brasserie internationale à la place du Cirque. Dès l'âge de cinq ans, la petite Chantal fut placée à l'internat.

Expulsion en Hollande

L'histoire de la famille van Schilt, et de ses sept enfants nés en Suisse, est encore plus affligeante. Racontée dans un récent ouvrage¹ par l'une des filles de la fratrie, Adrienne van Schilt-Aebischer - ci-après Adrienne Aebischer -, aujourd'hui octogénaire, elle reflète à l'extrême le cynisme et l'esprit raciste dont pouvaient faire preuve certaines autorités de l'époque. Dans cette famille établie à Charmoille en Ajoie, le père Adrien van Schilt, de nationalité hollandaise, travaillait comme chauffeur dans un commerce de bois. Il peinait à nouer les deux bouts, avec son épouse jurassienne Marie et leurs nombreux enfants. Se trouvant dans l'incapacité de payer une facture de 700 francs de l'hôpital de Berne, où l'une de ses filles avait été soignée, il était méprisé par les « notables » du village, qui ne voulaient surtout pas lui porter assistance. Une nuit d'août 1942, alors que le mari est absent, le maire, l'instituteur, le curé et la bonne Sœur Marie-Ange - que les enfants surnomment Marie-Diable - frappent à la porte. La maman enceinte et les sept enfants n'ont que quelques minutes pour faire leurs bagages et embarquer dans un car, direction Bâle, où les attend le père sur le quai de la gare, encadré par deux gendarmes. La famille est aussitôt expulsée par train vers la Hollande. Le père sera ensuite déporté en Allemagne comme mécanicien. Il mourra au camp du Struthof, en juillet 1944, tué « pour l'exemple ».

Sous les bombes

En plus de la pauvreté, les petits Jurassiens, seuls avec leur mère, doivent alors subir le mépris des Hollandais, les bombardements et la famine. « Il s'agissait bien de survie, car la faim nous tenaillait du matin au soir. De petits escargots noirs et le pain mendié aux paysans nous ont sûrement sauvé la vie », se souvient Adrienne, précisant que pendant plus de deux

ans, les enfants ne grandirent pas d'un centimètre. Son frère Joseph, qui avait oublié de mettre ses souliers au départ de Suisse, dut marcher pieds nus été comme hiver. Un autre petit frère tomba malade et mourut après quelques semaines. En été 1944, mère et enfants peuvent rentrer au pays.

Mais à Bâle, c'est à nouveau le drame : même pour une Suissesse d'origine et des enfants nés en Suisse, la frontière reste fermée. La famille est refoulée à Fribourg-en-Brisgau, où la mère doit travailler dans un hôpital. Surviennent de terribles bombardements, qui anéantissent la ville. Les van Schilt survivent tous « miraculeusement », puis réussissent à passer clandestinement en Suisse à Thayngen (SH), en traversant une petite rivière grâce à la complicité d'un soldat allemand. Mis en quarantaine, les enfants sont ensuite séparés et baladés de camp de réfugiés en foyers d'accueil.

« Mesure humanitaire »

Le 4 décembre 1945, la Préfecture de Porrentruy stipule, dans une ordonnance, que « c'est à tort que la famille Adrien van Schilt a été rapatriée en Hollande, et qu'il y a lieu de réparer l'injustice commise ». Elle ordonne à la commune de Charmoille d'admettre au rang de ses habitants Marie van Schilt et ses deux plus jeunes enfants, « cela par mesure humanitaire ». « Ma mère a pu habiter dans la maison du grand-père et se remarier », nous confie Adrienne, qui habite aujourd'hui La Neuveville. « Depuis cette époque, je n'ai plus jamais vécu avec mes frères et sœurs, ni avec ma mère. La famille où j'ai été placée ne voulait pas que j'aie leur rendre visite. Elle ne voulait pas que je me souvienne du passé. » Adrienne n'a finalement obtenu la nationalité suisse qu'en 1955, par mariage.

¹ « Mais oui, souviens-toi du Hollandais », Adrienne Aebischer, Editions Alphil, 2013

A replacer dans le contexte de l'époque

Selon le *Rapport sur les réfugiés de 1957 (Rapport Ludwig)*, 59 785 enfants étrangers ont été pris en charge par le Comité suisse d'aide aux enfants d'émigrés ou par le Secours aux enfants de la Croix-Rouge suisse pendant la Seconde Guerre mondiale. Il s'agissait soit d'enfants qui avaient fui une région où sévissait la guerre, soit d'enfants amenés par des transports organisés pour leur permettre de se refaire une santé pendant trois mois en Suisse. Après un temps de « quarantaine », et parfois un séjour dans des camps d'accueil et de tri pour réfugiés, gérés par l'armée, ces enfants étaient placés le plus souvent dans des familles d'accueil.

Au printemps 1944, par exemple, 2500 enfants ont pu profiter de l'hospitalité d'une famille, selon le Rapport final de la Commission indépendante d'experts *Suisse-Seconde Guerre mondiale*, de 2002. Comment se fait-il alors, dans ce contexte de tradition humanitaire helvétique, que des enfants d'origine suisse par leur mère ou eux-mêmes nés dans notre pays aient pu être détenus plusieurs mois dans des camps insalubres, voire même être expulsés sous les bombes ? La réponse est à chercher dans la législation restrictive de l'époque, même si elle n'excuse pas l'attitude terriblement sinistre de certaines autorités en place.

Ainsi, rappelle Henry Spira, auteur de la postface du livre d'Adrienne Aebischer (cité en note), jusqu'en 1946 les citoyens suisses qui épousaient un ressortissant étranger perdaient automatiquement leur nationalité helvétique. Ce fut le cas de Madeleine Bourgeat, pourtant native de Genève. Et celui de Marie van Schilt, née en Ajoie. Par filiation, leurs enfants sont devenus des étrangers. Même nés en Ajoie, les sept enfants van Schilt étaient hollandais. Etant dans l'indigence, cette famille a été extradée dans sa patrie, à l'instar des Suisses miséreux, renvoyés à l'époque dans leur commune d'origine.

Ce n'est qu'à la fin 1945 que le Département fédéral de justice et police a donné des instructions pour que les Suissesses devenues étrangères par mariage et leurs enfants ne soient pas refoulés. PFY

Premier intermède patois : la *tsoutheviye*

Aloys Brodard était bien connu dans notre région. Il fut « le régent de Matran » durant de longues années au XX^e siècle. Je suis tombé sur un article qu'il a écrit dans « L'Ami du patois », vol. 14, 1986, sur le cauchemar qui, nuitamment, survient, étouffe, paralyse, appelé en patois la « tsoutheviye ». (Dans mon enfance, ce mot se prononçait « tsaueviye ». En patois, le y se prononce ill, comme dans fille, et le th comme /s/, ou aussi comme le th anglais : prononcer le son /s/ en sortant le bout de la langue et en l'appuyant contre les dents du haut...)

Essentiel du texte d'Aloys Brodard, avec adjonction de quelques précisions :

Tsoutheviye, voici un vocable bien mystérieux recouvrant un phénomène cauchemardesque enrobé de superstition... Bien peu en ont entendu parler ou en connaissent la signification. Nos ancêtres en relevaient l'importance et le mystère. La *tsoutheviye* apparaît dans les papiers découpés de Johann Jacob Hauswirth (1809-1871), l'imagier du Pays-d'Enhaut, né dans le Saanental. C'est que, à cette époque, la *tsoutheviye* hantait l'esprit des gens. On personnifiait le cauchemar qui devenait un être mystérieux, une sorcière invisible mais bien présente.

Regardons-y d'un peu plus près et essayons de démystifier cet être insaisissable. Selon une vieille personne fribourgeoise, la *tsoutheviye* est le nom d'un cauchemar au cours duquel on est oppressé, paralysé, incapable de réagir. Chacun a éprouvé au cours d'une nuit ou l'autre cette sensation d'incapacité d'agir, de détresse, d'impuissance à faire quelque chose¹.

Une maman rapportait que son enfant pleurait durant la nuit à heure plus ou moins fixe. C'était, disait-elle, la *tsoutheviye*, maléfice dont une personne malveillante était l'auteur. On allait même chercher du « bénit » au couvent des capucins de Fribourg pour conjurer le mal. Il est à noter que cette personne malveillante était presque toujours une femme, car on parlait le plus souvent de sorcière, et non de sorcier ! D'ailleurs, en patois, les vocables injurieux désignant la femme sont trois fois plus nombreux que pour les hommes, indice d'une mentalité qui tenait la femme pour un être inférieur à l'homme, et cette mentalité n'a pas disparu depuis bien longtemps.

Revenons à la *tsoutheviye*, contre laquelle, pour s'en défendre, on plaçait dans une famille une baïonnette sur l'édredon. La *tsoutheviye* survenait-elle, elle s'appuyait sur l'édredon pour opprimer le dormeur et touchait la baïonnette qui la brûlait atrocement et la faisait fuir, paraît-il !

Aloys Brodard cite le poète provençal Frédéric Mistral (1830-1914), dans *Mireille*, chant VI dont il donne une traduction :

*Voyez-vous le Cauchemar ? Par le tuyau des cheminées,
Il descend furtivement sur la poitrine moite de l'endormi qui se renverse.
Muet, il s'y accroupit, l'opprime
Comme une tour, et enchevêtre
Dans son esprit des songes qui font horreur, et des affres douloureuses.*

Il cite aussi le poète patoisant gruérien Louis Bornet (1818-1880) qui, dans son *Glossaire*, donne comme définition de la *tsoutheviye* : le cauchemar. Traduction du patois :

*Entrez ici, lui dit la vieille,
Vous n'y verrez pas ma fille ; elle est morte d'un cauchemar.
Je vous raconterai Le bon Dieu est bien dur.*

Les NEF de 1904 et la « tsoutheviye »

Dans les Nouvelles Etrennes fribourgeoises (NEF), l'article est intitulé « Chaussevieille », à la française.

L'étymologie réserve de nombreuses surprises. Pour les profanes, ce mot a tout l'air de vouloir dire simplement *vieilles culottes* (tsôthè viye). Eh bien, pas du tout. D'ailleurs quel rapport y aurait-il bien entre des inexpressibles² usagées et la vieille sorcière qui vient effrayer à la Noël les petits diabolins désobéissants ? Les vieilles défroques dont s'affuble cette espèce de loup-garou³ expliquent-elles suffisamment le terme ? On serait tenté d'y croire au premier abord. Selon Gilles Ménage⁴, de son temps, les Lyonnais appelaient le cauchemar du nom de *cachevieille*, la vieille qui presse, du vieux verbe français *caucher*, presser, fouler. Dans bien des localités vaudoises, on prononce *chauchevieille*, de là à *chaussevieille* la transition est facile à saisir.

Le vieux mot *caucher* se retrouve précisément dans cauchemar, cette oppression causée, selon les anciennes croyances, par la présence d'un être surnaturel qui pèse sur la poitrine de la personne endormie. *Mar* est proprement un démon dans les idiomes germaniques ; on le retrouve dans le mot composé *Nacht-mar*, démon de nuit.

¹ Cf. *La figure mythique du cauchemar*, interne

² Ce mot, tiré de l'anglais, signifie culottes, pantalons

³ Le loup-garou est un personnage légendaire maléfique qui se métamorphose en loup.

⁴ Voir sur internet le *Dictionnaire étymologique de la langue française*, de Gilles Ménage, 1750, p. 324

Les cauchemars de la Chauchevieille, par Gilbert Salem

24 Heures du 24 décembre 2013, *Si j'étais un rossignol*, par Gilbert Salem.

La peur enfantine est un charmant mystère. Elle inspira des contes hantés par des loups (encore eux), des lutins à pompon et des ogresses à bedaine dans un paysage brumeux de Forêt-Noire, d'odeurs de biscôme à l'anis étoilé. Des monstres que la magie de Noël amadouait, rendait presque attendrissants ! Les enfants adoraient.

Aujourd'hui, ils présentent autant les chimères de films étasuniens à gros budget, mais sans saveur pâtissière : humanoïdes géants en acrylonitrile, zombies verdâtres et filamenteux. Voire un visqueux python interstellaire aux dents de devant écartées. Un peu comme ceux de la veuve Fauchaire, la prétendue guérisseuse à cheveux jaunes qui squatte une guitoune¹ isolée de votre village broyard. A son passage, les chiens de Cugnens-sur-Mérine n'aboient pas ; ils gémissent d'angoisse - une rumeur dit qu'elle apprécie leur chair en goulache. Et quand vos marmots embusqués sur la berge surprennent son sourire aux sangsues qu'elle a capturées dans son épuisette, eux ne sourient plus. Ses menus chicots noirs terrifient plus que les incisives démesurées de n'importe quel reptile de SF² : ça ne cisaille point les chairs d'enfant ni en mâche. Pire : ça ricane, c'est moins rigolo qu'au cinéma.

Les aïeules de la commune ont décrété que la Fauchaire est une réincarnation de la Chauchevieille. Une sorcière originaire du Pays-d'Enhaut qui faisait tourner le lait des vaches, embrouillait la laine des filandières et étouffait les braves gens en s'asseyant pesamment sur leur poitrine durant les nuits d'hiver. Bref, une méchante créature, qui n'amusait personne ; aujourd'hui encore, les Ormonans n'aiment guère l'évoquer. Sauf à Genève, où, chaque début décembre, une communauté damounaise³ la fiance traditionnellement au Père Fouettard, dans un défilé carnavalesque, au débouché duquel leurs nez crochus en carton flamberont ensemble à la Jonction dans un bûcher de joie.

Notre chablaisienne Chauchevieille aurait des cousines françaises : une certaine Chauchi-Vieilli en Isère, une Cauquevieille à Lyon. Et ce serait du prénom de la Picarde Cauquemare que dérive le mot cauchemar : « Un rêve pénible, vécu comme une perte de respiration. » Notons que son équivalent anglais « nightmare » a le même suffixe.

¹ guitoune : abri, maisonnette, guérite, tente

² SF, science-fiction

³ les Damounais sont les habitants de Château-d'Oex

Un extrait de Wikipédia sur le cauchemar

Un cauchemar fut longtemps considéré, dans plusieurs traditions populaires, comme une créature s'asseyant durant la nuit sur le torse de sa victime, l'empêchant de respirer correctement.

Le terme cauchemar dérive de *cauquemaire*, utilisé au XV^e siècle. Il est formé de caucher et de mare.

Caucher dérive de *cauchier*, presser, qui est un probable croisement entre l'ancien français *chauchier*, fouler aux pieds, presser et le latin *calcare*, talonner, fouler aux pieds.

Mare provient du mot picard *mare*, emprunté au moyen néerlandais *mare*, fantôme, avec le même sens en allemand et en anglais. La *mara* ou *mare* est un type de spectre femelle malveillant dans le folklore scandinave.

Cauchemar a eu une orthographe différente en fonction des localités et des époques : cochemare (1694), cochemar (1718), cauchemare, cauquemare (Picardie), cauquevieille (Lyon), chauchi-vieilli (Isère), chauche-vieille (Rhône), chaouche-vielio (Languedoc), cauquemare, quauquemaire (sorcière), cochemar.

Quant au coquemar - mot employé dans certains de nos villages pour désigner la distilleuse ambulante - il semble que son étymologie n'ait rien de commun avec celle de cauchemar. Le coquemar est un pot pour faire bouillir l'eau, une bouilloire. Par analogie, le gros récipient de la distilleuse où bouillait le contenu du tonneau a été assimilé à un coquemar.

Second intermède patois : *le mahyè, le mijèrèrè*

par Aloys Brodard, dans « L'ami du patois », No 42, 1983

« Le pouro bouébo chè betâ a katenâ, le vintro li faji mô, bramavè, chè roubatâvè din chon yi. La dona irè in pochyin. La vejena l'a de : « Pouro Pyéro, l'a le mahyè ou bin le mijèrèrè ! » (Joseph Yerly « Le Tsandèlê dè loton »).

Traduction : « Le pauvre enfant s'est mis à divaguer, le ventre lui faisait mal, il hurlait, il se retournait (roubatait !) dans son lit. La maman était en souci. La voisine a dit : « Pauvre Pierre, c'est une occlusion intestinale ou bien une appendicite ! » (Joseph Yerly, « Le chandelier de laiton »)

Mahyè, mijèrèrè : ces deux mots évoquent une maladie qui était la terreur des anciens : appendicite, péritonite, occlusion intestinale... On ne faisait guère la distinction : kan lè bui chon nyâ (quand les boyaux sont noués).

Note. Dans son « Dictionnaire du patois fribourgeois », Francis Brodard fait une distinction : l'occlusion intestinale est le mahyè et l'appendicite le mijèrèrè.

Revenons à Aloys Brodard :

Mijèrèrè : la péritonite. On appelait ainsi cette maladie autrefois parce que la personne qui en était atteinte s'en allait sans rémission vers la mort. On ne savait pas opérer. Encore récemment, au début de ce siècle (le 20^e), l'appendicite donnait un pourcentage élevé de mortalité. Les malades n'avaient pas renoncé à l'ancienne coutume de prendre un purgatif, une bonne dose d'huile de ricin pour soigner tout désordre digestif et ils attendaient parfois vingt-quatre heures et plus, avant de faire appel au médecin, ne s'y décidant que lorsque la

douleur devenait intolérable et que la membrane tapissant les parois et les viscères abdominaux était enflammée et couverte de pus provenant d'une perforation de l'appendice.

La mort s'en suivait, d'où le nom de *mijérèrè*. Miserere est le premier mot du psaume que l'on chantait autrefois en entrant à l'église avec le corps du défunt. Le prêtre, précédant le cercueil, accompagné du chantre, entonnait : *Miserere mei Deus, secundum magnam misericordiam tua...*, ayez pitié de moi, ô Dieu, selon votre grande miséricorde. On disait du défunt qui avait ressenti avant de mourir d'atroces souffrances abdominales : *L'a jou le mijérèrè, lè jou rèyâ de dou dzoua*. (Il a eu le miserere, il a été « liquidé » en deux jours.)

Un dimanche... au milieu du siècle

Dans le premier volume de « Episodes de la vie fribourgeoise », j'ai présenté Armand Maillard en trois lignes : Armand Maillard (1931-2010), né à Hennens, fut tour à tour instituteur, professeur à l'Ecole secondaire de Romont, inspecteur scolaire et enfin chef du Service cantonal de l'enseignement primaire.

J'ajoute aujourd'hui que je l'ai spécialement bien connu : dès notre jeunesse à l'école secondaire de Romont, le pensionnat Saint-Charles, puis à l'Ecole normale où nous appartenions à la même volée, puis à l'Université, commencée et finie le même jour en vue de l'obtention du « brevet moyen » qui était à l'époque le diplôme de maître de l'enseignement secondaire. Nous avons été inspecteurs scolaires - c'est comme cela qu'on les appelait - lui dans la Glâne, moi dans la Sarine. Il est devenu chef de service à la direction de l'Instruction publique et moi directeur de l'Ecole normale. Il habitait comme moi Avry-sur-Matran.

Armand décrit de façon exacte - colorée et parfois parfumée ! - un dimanche d'autrefois surchargé de pratiques religieuses. Il habitait Hennens, et moi Onnens. Les cérémonies dominicales étaient exactement les mêmes, de « la matinale » aux Vêpres, de la communion à jeun au catéchisme « debout dans l'allée », du sermon capucinal au pain bénit...

Ce récit d'un dimanche campagnard d'autrefois est tiré de « C'était au milieu du siècle », Editions La Sarine, 1997.

La communion toutes les demi-heures

Quand j'étais enfant, le dimanche c'était un va-et-vient presque ininterrompu entre le village et l'église paroissiale de Billens. Quand je descendais à l'église, je croisais mon frère qui en revenait ; quand j'en revenais, je rencontrais mes sœurs qui y descendaient ; quand elles remontaient, elles voyaient, elles, leur mère qui descendait à la « matinale » (voir ci-après). A la bonne saison, il n'y avait là aucun problème sérieux. Lorsqu'il pleuvait ou, en hiver, lorsqu'il gelait à pierre fendre, ce n'était pas toujours, il est vrai, une partie de plaisir, surtout pour les personnes âgées ou celles qui souffraient de rhumatismes, de « ni d'agache » (nids de pie, en français : cors au pied), ou d'ongles incarnés.

Il fallait d'abord aller communier et cela exigeait que l'on soit à jeun depuis la veille au soir. La distribution de la communion ne se faisait pas, comme aujourd'hui, durant l'Office. Elle se faisait avant la messe matinale, de six heures à sept heures et demie, toutes les demi-heures, ainsi qu'au terme de celle-ci. Les enfants des écoles devaient donc se rendre très tôt à l'église, car « la matinale » ne devait en aucun cas être leur messe. Si, par malheur, parce qu'en retard, ils n'avaient pas eu le temps de réciter entièrement les actes avant la communion, ils devaient attendre à genoux la distribution suivante. Bien entendu, à la froide saison, l'église n'était pas chauffée à ces heures-là. Il n'était donc pas rare que de petits garçons et de petites filles s'évanouissent dans les bancs. On les transportait alors sous le porche et l'air vif les ressuscitait. Comme des salades que l'on ravive sous un jet d'eau froide.

Les actes - avant et après - étaient des prières qui devaient être apprises par cœur avant la cérémonie de la première communion. L'une d'entre elles me revient en mémoire : *Qui suis-je, ô mon Dieu, pour oser m'approcher de votre Sainte Table ? Je ne suis que cendre et poussière, une créature rebelle à vos ordres, un pécheur... Cependant, vous voyez mon cœur, mes regrets, ma douleur. Je regrette de tout mon cœur les péchés que j'ai commis ; je suis fermement résolu à ne plus les commettre et à en faire pénitence.* Autant dire qu'à sept ou huit ans, peu d'enfants avaient vraiment conscience de ce qu'ils récitaient devant la Table Sainte !

La « matinale » et la grand-messe

La messe matinale était réservée essentiellement aux mamans, aux femmes qui tenaient le ménage. Elle avait lieu chaque dimanche à sept heures et demie. C'était une messe basse, ce qui permettait à la plupart d'entre elles de réciter pieusement le chapelet.

La grand-messe, c'était à neuf heures et demie. Elle était annoncée par une triple sonnerie de cloches : on sonnait *le premier*, puis quelques minutes plus tard, *le deuxième* et enfin *le dernier*. A ce moment-là, les gens entraient à l'église. D'abord les garçons, en rangs de deux, puis les filles de même. Il aurait presque fallu *un quatrième* pour les retardataires habituels ou ataviques ! Le côté droit de la nef était réservé aux hommes ; le côté gauche aux femmes. Dans mon jeune âge, il y avait encore un bedeau, François à Dzatieltaz, qui veillait à ce que chacun trouve une place. Il y avait les habitués des escaliers de la tribune, ceux qui préféraient les bancs le long de l'allée latérale, ceux qui s'entassaient à l'entrée sous les cloches, ceux enfin qui préféraient suivre la messe sous le porche ou même à distance respectable, sur le cimetière ou au café de l'Union. Dzatieltaz avait bien peu à faire, si ce n'est de trouver parfois une place à une vieille, tout essoufflée, qui n'avait pas de montre. En réalité, il n'avait « de la belle ouvrage » que certains jours d'enterrement où l'église était toujours trop petite, vu le nombre de ceux qui voulaient être vus compatissants.

La messe était célébrée en latin. Le prêtre avait les omoplates tournées vers le peuple, ce qui permettait aux hommes les plus fatigués de piquer un somme sans être inquiétés. Du fond de l'église s'exhalaient fréquemment des fragrances méphitiques de bouc, de corne brûlée, de suint, de queue et de tétine de vache, de pissat de jument, de fond de grange et de courtine qui se mêlaient à la fumée de l'encens et des cierges. La cécilienne (chœur d'hommes) dirigée par l'instituteur chantait le graduel, accompagnée par l'orgue, et dialoguait, de temps à autre, avec le prêtre dans un langage aussi solennel que secret.

L'assistance était passive, ce qui ne veut pas dire qu'on aurait entendu voler une mouche durant le Saint-Sacrifice. Au contraire, les enfants chuchotaient ; souvent les hommes parlaient de leurs affaires sous le couvert des harmonies de l'orgue ou des envolées de la cécilienne et se laissaient parfois surprendre par une finale impromptue. Alors tout à coup, des têtes se tournaient avec des regards réprobateurs ! Un jour, un curé qui avait l'oreille exercée me disait qu'il avait fort bien entendu, durant un Office, deux paysans qui étaient en train de miser une vache : huit cents... huit cent cinquante... huit cent nonante. Il s'était alors retourné et avait crié : « mille ! », à la stupéfaction des fidèles.

Lorsque le curé montait en chaire pour son sermon, toute l'assistance le suivait des yeux et se demandait ce qu'il allait dire aujourd'hui. Pourtant le thème était presque toujours connu. Il y avait toute une logique des séries : une série de sermons sur les trois vertus théologales... une sur les sept péchés capitaux... une sur les dix commandements... une sur les commandements de l'Eglise. On pouvait donc deviner, sans grand risque d'erreurs, le sujet qui allait être traité. La manière de le faire, c'était une autre paire de manches car la vie de la paroisse était un fonds inépuisable dans lequel le curé pouvait puiser à loisir pour illustrer son propos sous des formes plus ou moins allusives.

Le confesseur « étranger »

Pour certaines fêtes, les bons paroissiens avaient droit à un confesseur *étranger* qui, à vrai dire, n'était ni un Français, ni un Belge, ni un Valdotain, et encore moins un Africain ; c'était un capucin bien de chez nous, la plupart du temps connu de tous, et qui venait du couvent tout proche de Romont. Non seulement les fidèles pouvaient en toute discrétion lui confesser leurs plus gros péchés, les abominations, ceux qu'on disait honteux, le samedi après-midi, mais ils avaient la chance encore, lorsqu'il montait en chaire, le dimanche, de pouvoir se repentir sincèrement de leurs fautes à la description torridement réaliste qui leur était faite des feux de l'enfer. Ils l'avaient échappé belle ! pouvaient-ils se dire dans le tréfonds de leur conscience ébranlée.

Je pense ici au Révérend Père Calixte - un Nathan, embrasé par le juste courroux, apostrophant le roi David, un Savonarole des temps modernes - dont la fureur faisait vaciller la flamme de la rangée de cierges montant la garde sur l'autel principal et cliqueter les dentiers mal ajustés des vieilles publicaines tapies dans la pénombre de l'arrière-nef. Un jour, cet enragé avait tellement vociféré et gesticulé du haut de sa chaire que le bout de sa corde était passé brusquement par-dessus bord. On crut que le molosse, par je ne sais quel miracle, avait réussi à se détacher et qu'il allait bondir, crocs luisants et gencives baveuses, sur les pauvres fidèles pour les déchiqueter ! On frisa la panique !

Le catéchisme à la messe ou aux vêpres

Les sermons étaient remplacés parfois par une interrogation orale de catéchisme - cela se passait la plupart du temps aux vêpres mais également durant la messe - destinée aux enfants des écoles. L'enfant interrogé devant toute l'assistance devait se lever ou parfois même aller se placer dans l'allée centrale. Le curé posait les questions tirées du catéchisme diocésain et l'enfant devait, à haute et intelligible voix, débiter la réponse.

- Quels sont les péchés contre les sixième et neuvième commandements ?

Les péchés contre les sixième et neuvième commandements sont les lectures dangereuses, les mauvaises compagnies, les spectacles immoraux, les bals inconvenants, les exhibitions dévergondées sur les plages... (Que Dieu me pardonne ! la liste doit être incomplète... depuis le temps, j'ai oublié...) A nos oreilles de sept ou huit ans, c'eût été un miracle que nous ayons su ce que recouvraient des termes comme *exhibitions*, comme *dévergondées*, nous qui n'avions jamais vu une plage ! Peu importe ! Nous savions notre catéchisme... et notre curé était fier, et de son enseignement et de notre apparent christianisme.

Pain bénit, toilette des dames et ite missa est...

Il y avait un moment très attendu : celui où les servants de messe passaient le corbillon dans lequel étaient entassés des cubes de pain bénit. Normalement chacun se devait de n'en prendre qu'un seul. Chez les garçons, c'était rarement le cas... Ils se servaient largement au point que Mlle Strebel, l'institutrice, devait parfois sortir de son banc pour sauver le petit panier et ce qui restait de son contenu. Ah ! les goinfres ! disait-elle.

Que je dise encore que les femmes se devaient de porter un chapeau, qu'elles ne pouvaient se permettre d'approcher de la Table Sainte les bras nus ou, pis encore, avec une blouse dont le décolleté plongeait de quelques centimètres au-dessous de la pomme d'Adam. Et puis, il y avait aussi les jambes de ces dames, de ces demoiselles ! Quels soucis n'ont-elles pas créés à notre brave curé ? On se demande pourquoi le Créateur, dans sa trop grande bonté, avait osé aller si loin, si profond ou si haut ! Etait-ce pour damner des curés ? Priez donc, Messieurs les abbés, le *Notre Père*... pour qu'il ne vous laisse pas succomber à la tentation !

La messe se terminait très souvent par les prières pour les fruits de la terre (même en février), puis par la bénédiction et la procession du Saint-Sacrement, placé sous le dais et porté par quatre conseillers paroissiaux. C'était alors près d'onze heures. Après *l'ite missa est* les paroissiens se déversaient sur le cimetière ou sur la place publique où le facteur Grandjean faisait l'ultime distribution du courrier de la semaine. A l'époque, les PTT avaient une distribution bijournalière et tous les jours de la semaine... depuis lors, quel progrès ! Les enfants et les femmes rentraient à la maison, tandis que la plupart des hommes faisaient une escale plus ou moins prolongée au café de l'Union - celle qui fait la force - derrière trois ou trois fois trois décis de blanc.

Les vêpres

A quatorze heures, les femmes et les enfants - quelques hommes aussi - reprenaient le chemin de l'église pour assister aux vêpres. A la tribune, l'instituteur et deux ou trois chantres parmi les plus fidèles, les plus pieux. Les psaumes n'avaient rien de très mélodieux et, pour nous, les enfants qui ne comprenions pas un mot à ce charabia, l'heure était particulièrement longue. Je comptais les strophes. Le *Dixit Dominus Domino meo* en avait 10, le *Confitebor tibi Domine* 12 ; le *Beatus vir qui timet Dominum* heureusement que 9 ; le *Laudate pueri Dominum*, 10 ; mais l'*In exitu Israël de Aegypto* se rattrapait largement avec ses 29 strophes ; c'était avant d'aborder le *Magnificat* qui était, lui, magnifique, parce qu'il

annonçait le début de la fin, précédant le *Tantum ergo* et le *O Salutaris* synonymes de salut, de délivrance ! Mais, pour la servante du curé que l'on surnommait *La Trottinette*, le dimanche n'était point encore terminé. Elle qui avait communie de grand matin, qui avait assisté à « la matinale », à la grand-messe, puis aux vêpres, elle sortait de l'église presque en courant pour, en courant toujours, prendre part à un dernier office au monastère de la Fille-Dieu, distant de trois kilomètres. Il y avait, voyez-vous, de saintes femmes qui avaient de bonnes jambes !

La foi quand même...

N'allez surtout pas croire, après tout cela, que nous étions des enfants impies, que nous n'avions pas la foi, que nous ne priions jamais. C'est tout le contraire. Il y avait aussi des moments de grâce, des moments durant lesquels nous avions le cœur pur, des instants où nos prières avaient la ferveur des enfants de Dieu. Je me souviens qu'un jour, après m'être confessé, j'avais trouvé la pénitence bien trop légère eu égard à mes fautes qui me paraissaient impardonnables. J'étais rentré à la maison en faisant plusieurs longues haltes où, à genoux dans le fumier, je demandais à Dieu la grâce de sa miséricorde. Je me souviens aussi de messes de minuit tout auréolées d'étoiles, imprégnées d'un bonheur céleste, de musiques d'anges, d'échos de *vieux moûtiers*, de visions de *bœuf et d'âne gris*, de *lumière dans mon cœur*. Non, non ! J'étais croyant et, en dépit de tout cela, je le suis resté !

On bi modzon

Armand Maillard, dans « C'était au milieu du siècle », nous parle de la réaction de la population d'Hennens à l'Anschluss, l'annexion de l'Autriche par l'Allemagne de Hitler en 1938. En patois - et ce nom est couramment usité dans le canton de Fribourg - un modzon est une jeune génisse. Au sens figuré, modzon signifie grossier.

Dans un village, le café est ordinairement le lieu de rencontre le plus important. C'est là que les gens - les hommes surtout - se donnent rendez-vous, discutent de leurs problèmes et traitent des affaires. Quand il n'y a pas de bistrot, comme c'était le cas à Hennens, c'est à l'école que les rencontres officielles avaient lieu : séances du Conseil communal, assemblées, votations, élections et, bien sûr, périodiquement, la vente du lait.

Mais c'était, en fait, à la laiterie que les gens se côtoyaient deux fois par jour ; c'est là que les contacts se nouaient, que les billets se transmettaient, que les transactions relatives aux travaux se décidaient. C'est même là que le facteur, à la mauvaise saison, déposait le courrier destiné aux fermes les plus éloignées. C'est là encore qu'on venait téléphoner, appeler une sage-femme, un médecin, un vétérinaire. Jusqu'en 1940, date où il sera transféré à l'école, c'était à la laiterie, que se trouvait le seul téléphone du village. C'est par là enfin que la vie du monde arrivait en catimini jusque dans les campagnes les plus reculées. Car le laitier était avant la guerre le seul aussi à posséder une voiture et un poste de radio.

Rassemblement à la laiterie

C'était au mois de mars 1938. Je n'avais donc pas encore sept ans et j'étais en deuxième année d'école. Maman m'avait envoyé à la laiterie chercher du fromage maigre - le fromage vert - pour le souper. La laiterie était pleine comme un œuf. Je me demandais ce qui pouvait bien s'y passer. D'habitude, on n'y rencontrait simultanément que quelques *couleurs* (un couleur est celui qui vient « couler », c'est-à-dire amener son lait à la laiterie). Et il y avait là des paysans qu'on ne voyait que rarement. Les uns étaient assis sur leurs *boilles*, d'autres debout ou encore appuyés à la chaudière ou contre les presses à fromage. Tous l'air grave, dans une atmosphère moite, attendant un événement qui peut-être allait bouleverser leurs vies. Par la gueule de la chaudière, on voyait rougeoyer le brasier et l'immense cuve de cuivre dégageait une vapeur sucrée.

Louisa, la femme du laitier, avait fait savoir par de grands garçons que, ce soir-là, il y aurait un discours important du Führer à la radio. Les paysans savaient tous qui était Hitler et comprenaient très bien, même si c'était encore de manière confuse, qu'il était une menace pour la paix. La veille, je crois, le 12 mars, c'était l'Anschluss, l'annexion de l'Autriche au grand Reich allemand, celui qui devait durer mille ans. Et ce soir-là, si j'ai bonne mémoire, la radio devait retransmettre le discours d'Hitler au Reichstag réuni sous la présidence de Goering. Le Führer devait expliquer son coup de force aux vieilles démocraties ahuries ! Personne parmi ces paysans ne comprenait ou ne parlait l'allemand. Mais, paraît-il, on entendrait la voix du Führer et son discours serait traduit simultanément en français. C'est pour entendre ces déclarations que tant de monde attendait. Le poste de radio - une caisse cubique dont le sommet était arrondi, avec une demi-lune à l'avant dans laquelle s'animait une longue aiguille - avait été placé sur une table, derrière la chaudière, sur le passage qui conduisait à la cuisine.

Tout à coup la musique s'interrompt et la voix du speaker annonça l'événement :

- Bonsoir, Mesdames, Mesdemoiselles et Messieurs. Dans quelques instants, vous allez entendre le discours d'Adolf Hitler, suite à l'invasion de l'Autriche par les troupes allemandes. Un pays voisin vient d'être rayé de la carte. L'heure est grave. Le chancelier autrichien Schuschnigg a démissionné et a été immédiatement arrêté par la police nazie.
- Ah! le salaud, s'écria Henri ...

Le poste grésillait comme s'il voulait protester contre le nouvel emplacement qu'on lui avait assigné ou, peut-être aussi, contre les insanités qu'il allait devoir transmettre. Maintenant, malgré les parasites, on entendait clairement la voix enflammée d'Hitler, féroce, mordante, martelante, sarcastique. Un fauve rugissant qui faisait courir le frisson ! Vociférations, imprécations, on le sentait, c'était au monde entier que le Führer s'adressait. Et il voulait l'intimider !

Eux, les paysans, savaient

Les paysans étaient là, Cyrille, Louis, Romain, Maurice, Emile et beaucoup d'autres. Ils étaient blêmes de stupeur. Mais on voyait les poings se serrer dans les poches de salopette,

et, dans le regard, une détermination à ne pas se laisser faire. Gustave, l'ancien légionnaire, était là aussi. Il s'écria :

- Ah! le beau salaud ! Qu'il vienne seulement et je lui réserve un chien de ma chienne !

La femme du laitier, Louisa, pleurait à chaudes larmes, s'essuyant les yeux avec le revers de son tablier à carreaux :

- Ma to para ! (Mais tout de même !) gémissait-elle.

Les paysans, eux, n'avaient pas encore de commentaires à faire. Cependant l'un d'eux lâcha :

- L'è ouna pouta bithe ! (C'est une sale bête !)

Alors un autre surenchérit et s'écria :

- L'è vretombiamin on bi modzon ! (C'est véritablement un beau modzon !)

- Chi i cha propadji lè dzanyè ! poursuivit un troisième (Celui-ci, il sait propager les mensonges !)

- Ma l'é l'infê ! Kemin le mondo va, l'è à krêre ke le dyabyo chin mèthè. (Mais c'est l'enfer ! A voir le monde aller, c'est à croire que le diable s'en mêle), conclut philosophiquement Pierre à Rose.

Tous étaient tendus ; la peur au ventre, mais résolus à se défendre coûte que coûte si les Boches arrivaient. Je me suis souvenu de cette scène. Plus tard, lorsque j'ai appris que, durant la guerre, un bon nombre d'intellectuels, de banquiers, d'industriels, d'hommes d'affaires de chez nous sympathisaient avec le régime nazi ou même l'appuyaient sans réserve, je me suis dit que ces paysans-là, sans instruction, avaient parfaitement compris de quel côté allait venir la barbarie ! Raison pour laquelle je suis resté plein d'admiration à leur égard. Eux, ils savaient !

Grolley, 1939-1945

Les pages qui suivent sont tirées de l'ouvrage « Histoire et histoires de Grolley », édité par le Groupe historique de Grolley et la commune de Grolley. Cette publication de 286 pages - dont j'ai été chargé de la relecture et de la rédaction de la préface - a paru en 2011. Le groupe de rédacteurs était formé de Rachel Cuennet, Pauline Dumont, Gabriel Cuennet, Emile Schroeter et Christophe Schuwey.

Les années 30

Plus de soixante ans ont passé. Les souvenirs s'emmêlent, s'estompent, s'évanouissent. Mais d'autres restent encore bien présents dans les mémoires.

Pour rappel, en 1935, ce fut la guerre d'Abyssinie ; puis, en 1936, celle d'Espagne. En mars 1938, l'Allemagne envahissait l'Autriche et l'annexait, sans un coup de feu, simplement en montrant sa force. En octobre de la même année, elle prenait la partie allemande de la Tchécoslovaquie, le territoire des Sudètes, toujours sans utiliser sa force militaire. Le 15 mars 1939, l'armée allemande entrait à Prague, s'emparait du reste de la Tchécoslovaquie, au mépris des traités anciens et des accords signés quelques mois plus tôt à Munich. Mais ce n'était pas encore la guerre. Des faits plutôt anecdotiques étaient évoqués : le parapluie d'Arthur Neville Chamberlain, l'un des interlocuteurs de Munich, l'accueil réservé à Edouard

Daladier lorsqu'il rentrait en France avec la paix dans sa poche... Il y avait le personnage inquiétant d'Adolf Hitler, le maître de l'Allemagne, ses troupes brunes fanatiques, les SA (abréviation de Sturmabteilung, section d'assaut), ses troupes noires, plus fanatiques encore, les SS (abréviation de Schutzstaffel, escadron de protection).

C'est sur un fond de chansons et d'inquiétude refoulée que débute le bel été de 1939. Sur la route et dans les trains, toute la Suisse allait visiter l'Exposition nationale de Zurich, que ce soit en course d'école, de contemporains, ou en famille. On cueillait aussi des lauriers au Tir fédéral de Lucerne. On allait admirer, à Genève, les chefs-d'œuvre du Prado commentés par Alphonse XIII, roi d'Espagne exilé sur les bords du Léman. On partait en vacances. Dans les gares, de belles affiches proclamaient : « Va, découvre ton pays ! »

Mais bientôt, d'autres affiches apparurent... Le 29 août, elles étaient rouges et mobilisaient les troupes chargées de couvrir la frontière. Le 2 septembre, elles étaient blanches. C'était la Mobilisation générale. Auparavant, le 30 août, l'Assemblée fédérale avait donné les pleins pouvoirs au Conseil fédéral et élu le général Henri Guisan, commandant en chef de l'armée suisse.

En quelques jours, cent mille soldats romands parmi cinq cent mille militaires suisses allaient obéir aux ordres de marche. La mobilisation des troupes de couverture des frontières, le 29 août 1939, puis la mobilisation générale, le 2 septembre, se déroulèrent sans bavures.

Le 3 septembre, la France et l'Angleterre déclaraient la guerre à l'Allemagne. La deuxième guerre mondiale débutait comme avait fini la première, avec des armements semblables, mais plus nombreux et un peu plus perfectionnés. Elle s'est terminée par la bombe atomique !

La mobilisation à Grolley

Comme en 1870 et en 1914 ! Mais les citoyens-soldats de 1939, avertis cette fois par la radio, n'ont pas attendu le crieur pour se mettre en train. Ils roulent déjà vers leur place de mobilisation. La majorité des soldats de Grolley est incorporée dans le Régiment d'infanterie de montagne 7. L'obligation de servir a été portée à 60 ans. Les hommes de plus de 48 ans passent en principe dans les services complémentaires.

Le temps de la mobilisation fut curieusement plus difficile pour la population civile que pour la majorité des mobilisés, bien que ces derniers aient connu des moments très pénibles. Interrogés, des militaires ont affirmé : « *La mobilisation, c'était un temps d'inactivité. On faisait des jeux de sociétés, on jouait aux cartes. Certains sont devenus alcooliques ; c'est vrai que chauffer le cacao à quatre heures du matin avec du bois mouillé, c'est moins agréable que de boire un petit verre.... Les soldats n'avaient pas de vrai travail ; ils devaient rester là parce qu'on ne savait pas ce qui pouvait arriver ! A l'armée on était bien nourris et on passait son temps comme on pouvait. Les femmes ont eu un mal fou pour effectuer tous les travaux, pour élever et nourrir les enfants, travailler dehors, c'était dur, très dur.* »

Rationnement et plan Wahlen

En 1939, le pays se prépare au conflit et à ses conséquences. Dès le début de la mobilisation, l'économie de guerre se met en place pour assurer l'approvisionnement de la population civile. Le rationnement des biens de consommation et d'équipement qui risquent de faire défaut en cas de guerre est au point bien avant le jour où son application soit nécessaire.

Chaque famille reçoit, en fonction de sa taille, les « cartes avec coupons » qui lui permettront d'acquérir les denrées rationnées : le pain, le fromage, le beurre, les graisses et l'huile, les œufs, la confiture, le café, le thé et le cacao, la viande, le sucre, les pâtes, la farine et les légumineuses, ainsi que le savon, les textiles, les chaussures et le combustible. Ces coupons sont précieusement conservés, si parcimonieusement utilisés qu'aujourd'hui encore il n'est pas rare d'en retrouver au fond d'un tiroir de commode, gardés... parce qu'on ne sait jamais !

Que l'on soit invité chez des amis ou que l'on mange au restaurant, il faut donner un coupon de repas. De mois en mois, les rations varient. Les quantités accordées sont inscrites sur les cartes. A Grolley, la gestion du « rationnement » est assurée par M. Volery, ancien instituteur. Malgré les restrictions qui tiennent compte des besoins réels de chaque famille, certaines parties de la population vivent mieux que d'autres. Avec les mois et les années qui passent, un important réseau de « marché noir » s'est mis en place... (...)

Mètre carré par mètre carré, à la bêche et à la charrue, le peuple suisse a procédé à l'extension des cultures. Motte par motte, sillon après sillon, il a réalisé l'irréalisable, le Plan Wahlen, du nom de l'ingénieur agronome et futur conseiller fédéral qui l'a imaginé. Le seigle a mûri jusqu'à la limite des glaciers. La pomme de terre a fleuri jusque dans les mayens et dans les villes. On a planté, semé, récolté sur les balcons et les préaux. Tout le monde a joué le jeu : paysans et citadins, femmes et enfants, ouvriers et gratte-papier. En 1945, l'ensemble de terres labourées et des nouvelles cultures couvrait 500 000 ha soit 315 000 ha de plus qu'en 1939. Il y avait aussi la récupération des métaux pour venir en aide à l'industrie suisse qui manquait de matières premières. Les ménagères ne jetaient pratiquement rien : tout était récupéré. Les communes n'ont installé des déchetteries que beaucoup plus tard !

Témoignage de « mémoires vivantes »

Nous relatons ci-après des témoignages et anecdotes de Grolleysans qui ont vécu la dernière mobilisation.

Sdt fus Gabriel Singy, 1917, de Corsalettes, à la cp fus mont 1/16

Le 2 septembre 1939, j'ai gagné mon lieu de mobilisation, Yverdon, après avoir pris le train à Grolley. C'est le syndic de Corsalettes, Ernest Singy, qui avait reçu le télégramme pour placarder l'affiche blanche de mobilisation qui a averti les soldats de son village. Depuis Yverdon - notre place de rassemblement de corps - notre compagnie s'est dirigée, à pied, vers Essertines.

Après un mois, la compagnie s'est déplacée à Montcherand sur Orbe, toujours à pied ; à l'époque, tous les déplacements s'effectuaient à pied avec le « paquetage complet », ou en train pour les longs trajets. On allait aider les paysans de l'endroit à travailler dans les champs, à récolter les betteraves et aussi à faire la vendange pour le Château de Montcherand.

La première relève a duré du 2 septembre 1939 au 5 février 1941. Par la suite, de nombreuses semaines de service se sont suivies jusqu'en 1945, fin de la mobilisation. En mars 1942, notre unité a participé à dix jours de manœuvres durant lesquelles trois corps d'armée étaient engagés. L'hiver était très rude, et je distribuais le courrier à vélo, avec 40 cm de neige et une température de moins 25°. Durant le trajet, j'avais découvert sur le bord de la route un soldat motocycliste qui était gelé et mort. Sur les dix jours de manœuvres, je n'ai eu qu'une fois le repas de midi, le reste du temps, on trouvait sa nourriture chez les paysans. Durant cette saison sibérienne, j'avais eu les deux pieds gelés et avais été évacué à l'hôpital militaire de La Lenk. Mes deux pieds étaient condamnés par les médecins ! Grâce à des bains de pieds intensifs avec des plantes et racines diverses, j'ai réussi à guérir. Le médecin militaire était plus que surpris de ma guérison aussi rapide. Notre compagnie s'était déplacée à la fin des manœuvres, à pied, de Saignelégier, dans les Franches Montagnes, jusqu'à Gurmels (Cormondes). Rendez-vous compte de l'étape que ça faisait !

En 1945, notre unité était stationnée à Münchenstein près de Bâle. Un dimanche, au moment où j'assistais à la messe à l'église du village, un intense bombardement des troupes alliées (Américains) a eu lieu sur la gare aux marchandises pour détruire un convoi en partance pour l'Allemagne. Il n'y a pas eu de morts ni de blessés, mais notre frayeur était grande.

En mai 1945, c'était la fin du service actif et de la mobilisation ; j'avais passé plus de 700 jours sous les drapeaux. En tout, 875 jours sont inscrits dans mon livret de service.

Alice Pittet, 1922, née Barras à Grolley

J'avais 17 ans lorsque la mobilisation de 1939 a été décrétée. Durant ces cinq années de mobilisation, la jeunesse était privée de beaucoup de loisirs : pas de soirées, pas de fêtes, pas de danses. Aller au cinéma à Fribourg était quasiment impossible vu que le dernier train partait de Fribourg à 19 h. Les jeunes qui s'y rendaient quand même rentraient à pied. Il n'y avait que deux autos à Grolley, une chez le laitier, M. Rytz et la deuxième chez Mme Lucie Jaquet qui faisait le commerce d'œufs, de volailles et de légumes. Et l'essence était rare.

Chez nous, on cultivait cinq jardins pour assurer notre ravitaillement en légumes et la conservation de carottes en hiver. On fabriquait de la choucroute aux choux et aux raves. Les œufs de nos poules étaient mis en conserve dans une grande toupine (grand récipient en grès). Dans le village, beaucoup de chevaux militaires étaient stationnés et appartenaient aux escadrons vaudois 1, 2, 3, et 4. Les remises étaient transformées en écuries. Le 10 mai 1940, la situation internationale étant très grave, l'Escadron 3 partit au galop pour aller prendre ses nouveaux stationnements de mobilisation à la frontière, du côté de Bâle et Schaffhouse. Tout le monde pleurait, priait, et on craignait pour la vie des soldats. La nuit, l'obscurcissement était complet à cause de l'aviation ennemie ; de grands rideaux noirs

colmataient les fenêtres. Le soir, on priait le chapelet, on cousait ou on tricotait. On n'avait ni TV, ni radio. Les mauvaises nouvelles ne nous parvenaient pas ou beaucoup plus tard. On a tout de même été moins malheureux que ceux qui ont vécu les horreurs de la guerre.

Les vangles

Vangle est un mot patois qui désigne un rôdeur, un trimardeur. Le trimard, c'est le chemin, la route où pérégrinent les trimardeurs. Voici quelques extraits du délicieux « Sur le trimard », de Pierre Gremaud, Editions gruériennes, 2002. Les marginaux qu'il y présente - il avait une grande tendresse pour ces hors norme - sont nés aux alentours de 1900.

Patrick Pugin rappelle la personnalité de Pierre Gremaud dans « La Liberté » du 7 juin 2013, lors de son décès : « Ecrivain, journaliste, auteur de pièces de théâtre, acteur, metteur en scène, chansonnier... Autodidacte, l'homme était un touche-à-tout aux talents multiples. Cette belle plume laissera son empreinte dans le petit monde artistique gruérien. » Il était le fils d'Henri Gremaud, qui fut conservateur du Musée gruérien et le frère de Michel, ancien rédacteur en chef de « La Gruyère ».

Pierre Gremaud écrit en dernière page de « Sur le trimard » :

« Un soir, accoudé au zinc d'un bistrot, je parlais avec le peintre Jean-Lou Tinguely des frasques du trimardeur Grand Maître. Les anecdotes et les personnages s'enchaînaient : Biscuit, Mistigri, Tutu de Morlon, Coup dur... Et Jean-Lou me dit, sur ce ton sans appel qui lui était coutumier : « Tu dois écrire sur le trimard. Avant que ça disparaisse. » Le 11 février 2002, Jean-Lou Tinguely, ce trimardeur de l'art, accrochait ses charrettes qu'il avait si souvent peintes au Chariot des étoiles. Ce bouquin lui est dédié. Dédicace posthume ? Elle s'adresse aussi bien aux défunts trimardeurs. Avant que leurs silhouettes, flammes vacillantes, soient soufflées par la nuit. »
Pierre Gremaud

*

Les vangles. Ce mot a des allures de courant d'air. Il désigne en patois les vagabonds. Or, les vangles qui hantaient les campagnes pouvaient être au féminin. Des figures souvent émouvantes de pauvresses, de mendiante. *La ketaletta*, c'était la raccommodeuse de vaisselle. Ainsi gagnait-elle des petits sous, à l'époque où l'on réparait encore la vaisselle cassée. Cette autre, surnommée *Titine*, allait vendre tant bien que mal des balais que confectionnait son mari. Une autre encore portait un surnom étonnant : *L'Africaine*. Tout bonnement parce qu'elle venait du village des Friques. On la voyait passer avec une poussette, surmontée d'un haut fardeau de bois mort. Si certaines, comme Philomène, se dépatouillaient en vendant des petits fruits, d'autres venaient quémander un bout de lard ou des légumes. Ou encore, elles venaient systématiquement le vendredi. Jour de gâteau.

*

Une constante, chez les trimardeurs : ils parlaient fort peu d'eux-mêmes. Ainsi, on ne sut jamais si *Le légionnaire* avait vraiment fait la légion. Par contre, on reconnaissait à cet homme toujours courtois une grande dextérité. Du pain qu'on lui donnait, il gardait la mie. Et il confectionnait des petites figurines, qu'il colorait ensuite avec de la craie. Ou encore, il

taillait des morceaux de bois pour en faire de petits sabots, qu'il décorait ensuite avec des fleurs.

*

Pour taire leur véritable condition, certains n'hésitaient pas à inventer : « Maintenant, il faut que je rentre chez nous ! Parce qu'on a beaucoup de vaches », disait un certain *Papelon*, du Châtelard. « Chez nous », c'était au pénitencier. Le bougre s'arrangeait pour commettre quelque larcin et se faire mettre « en cabane ». Il passait ainsi l'hiver au chaud, à soigner les vaches. Exemple « a contrario » de cette discrétion : *Sioui*. Certes, il n'était pas loquace sur lui-même. Mais sur ses semblables, un émule de Monsieur Pipelet ! Ce qui lui avait valu un double surnom : *Sioui*, dit *La Radio*. Il suffisait qu'on lui demande ? Tyè novi ? (quoi de neuf ?) pour qu'il se lance dans un flot de paroles. La Blanchette avait vêlé, la Julie avait un fiancé, le Lucien avait des problèmes d'argent et se battait comme un beau diable pour trouver des liquidités, vu qu'il avait décidé de refaire son toit... Une vraie gazette pour colporter les nouvelles de ce petit monde. Mais quant à parler de sa propre personne, c'était silence radio !

*



Mœurs du temps. Les roulants faisaient partie de la famille. Ils étaient « intégrés », même si leurs passages étaient généralement de courte durée. Pour dormir, on mettait à leur disposition un « cachet » de paille. On leur prêtait des sacs de jute comme draps de dessous, et une couverture de cheval comme drap de dessus. Dans certaines fermes, ils étaient accueillis à la table, le matin venu, pour partager le bol de café. Ce qui n'allait pas sans grimaces, parfois.

Le regard des enfants est, à cet égard, significatif. Combien se souviennent d'avoir eu l'appétit coupé par la présence de ce curieux individu. Salivant, bavant, se mouchant dans ses doigts. Ou crachant sa « chique » dans un endroit retiré, en croyant que cela passerait inaperçu. Mais tout finit par se savoir. Dans une ferme, un gosse revenait régulièrement avec des poux. Une vraie calamité. On finit par découvrir la cause. L'enfant allait jouer dans une remise, où un trimardeur de passage déposait régulièrement son baluchon. C'est là qu'il écopait de la vermine. On prit les choses en douceur. Comme le trimardeur était « que juste », ou « pas tout à fait à lui », on lui offrit des habits. Pour les vêtements « pouilleux », il fallut un traitement de choc. Le froid de l'hiver n'y faisant rien, on dut les brûler.

*

Tout est bon, pour se faire des petits sous. Dans les environs de Treyvaux, un certain Dzojè (Joseph) avait mis au point une méthode bien à lui. L'œil et l'oreille toujours aux aguets, il repérait les endroits où se préparait une fête. Ou bien, il écoutait les potins : « Yolande et Victor vont se fiancer, ça va être la nouba ! » Nanti du précieux renseignement, Dzojè attendait que les feux de la fête soient bien éteints et se présentait, nonchalant : « Je viens récupérer le vide. » Et d'aller troquer les bouteilles contre de l'argent sonnante. Son gousset

se remplissait en fonction du gosier des fêtards. Futé, le Dzojè avait pourtant une réputation de grand naïf. Pour le piquer, on lui demandait - question courante à la campagne : « T'es à qui, toi ? ». Et Dzojè répondait invariablement : « Mè ? Chu a mè tantè ! » Autrement dit : « Moi ? Je suis à mes tantes ! » Le surnom lui resta : *Dzojè a Mètantè*. C'est que le brave Joseph avait été élevé par trois femmes. L'une d'elles était sa mère. Sut-il jamais laquelle ?

*

Qui n'a pas ses manies ? Chez les trimardeurs, ces originaux, les tics étaient d'autant plus manifestes. *Dzojè a Mètantè*, par exemple, entrait dans les fermes en observant tout un cérémonial. Il sortait un mouchoir pour épousseter un endroit bien délimité sur la banquette. Il y posait alors... sa hotte. Et ce n'est qu'après avoir épousseté une nouvelle fois qu'il posait son séant.

*

Gougel était un maniaque du lard. Il en grillait des morceaux sur le coin du fourneau. Tous les billets qu'il arrivait à s'approprier, il les cousait dans sa veste. Un vrai trésor ambulant ! Léon, dit *Béoutz*, cirait ses souliers avec de la graisse à traire. On lui doit une recette inédite : la truite entière. Entendez qu'il engloutissait le poisson avec les arêtes. Le dimanche, il avait pour particularité de se rendre à la messe. Et pourquoi ? Pour regarder les jolies femmes ...

Jean-Lou Tinguely, 1937 - 2002, peintre hors norme

Pierre Gremaud, dans « La Gruyère » du 24 novembre 2007, présente l'exposition des œuvres de son ami Jean-Lou Tinguely auquel il a dédié « Sur le trimard ».

Le peintre marginal célébré

Une centaine de tableaux ! C'est, grosso modo, le quart de la production de Jean-Lou Tinguely que présente le Musée gruérien. Hommage, cinq ans après sa mort, à l'artiste qui travailla toujours à contre-courant. L'œuvre, dans son ensemble, tient remarquablement dans le tournoiement actuel de l'art. Un catalogue paraît à l'occasion de cette rétrospective, qui reprend une expression chère à Jean-Lou : « Je conçois le tableau comme un acte poétique de célébration du réel ».

Etrange destinée. Entre le jour de sa naissance, le 24 décembre 1937 (veille de Noël !) et celui de sa mort, le 12 février 2002 (un mardi-gras !), Jean-Lou Tinguely n'aura cessé de jouer des contre-temps. Et celui qui allait devenir un peintre de première grandeur, et encore un mélomane averti, connaissait le poids de ce mot. Les exemples de « rubato » sont foison. A 17 ans, il entame un apprentissage de dessinateur en bâtiment chez un architecte bullois, mais il claqué la porte. Tout jeune, il tâte de la bande dessinée, mais il tourne casaque. Ses formations de décorateur, aux Arts et Métiers de Vevey, puis de maquettiste, à Berne, lui paraissent un leurre. La « révélation » de la peinture s'affirmant, il pose sa candidature à la Société des peintres, sculpteurs et architectes. La section fribourgeoise l'accepte, mais il est recalé par le jury fédéral : la deuxième tentative sera la bonne, à l'âge de 29 ans. L'horizon s'éclaire. Sa première grande exposition au Musée d'art et d'histoire de Fribourg (Jean-Lou a juste 30 ans) est un succès. Mais également une scission !

Que la vie est difficile pour Jean-Lou !

On est en plein débat entre l'art figuratif et l'informel. Pour certains critiques, exposer des paysages « léchés » relève de la provocation. Pour d'autres, c'est complètement « ringard »... A 36 ans, Jean-Lou décroche une bourse fédérale des beaux-arts : une deuxième demande est refusée. A 41 ans, écoeuré par l'ambiance de Fribourg, il prend ses cliques et ses claques et s'installe en Bourgogne. C'est également l'époque de son mariage avec Mary-Jane Schupbach, qui lui donnera trois garçons. Les paysages de la région de Vézelay sont un enchantement. Il y vit deux ans. Mais, comme un fait exprès, une nouvelle législation entre en vigueur. Pour lui qui a une clientèle suisse, les tracasseries douanières sont si contraignantes qu'il jette l'éponge. Retour en Suisse avec sa famille, à Bramois.



L'âge d'or, avec de grandes expositions assorties de commandes, va se ternir. Le marché de l'art, qui fut florissant, bat de l'aile. Farouche, Jean-Lou refuse de baisser ses prix - il a toujours compté ses heures avec minutie. Il peine toujours plus à subvenir aux besoins de ses « trois pinsons ». C'est le retour des vaches maigres. Et le retour à Bulle, à l'âge de 59 ans. Il ne lui en reste que six à vivre. Significative, encore, cette tentative d'exposer aux Etats-Unis. L'artiste « ficelle » un volumineux dossier. Qui lui sera retourné pour un simple motif : tableaux trop chers... Et il n'est pas jusqu'à son nom qui posait problème. Ainsi qu'il nous le confiait, un marchand d'art était d'accord de l'exposer. Mais à condition qu'il prenne un pseudonyme. Parce que Tinguely, n'est-ce pas, c'est le célèbre sculpteur des machines ! Et cela prête à confusion... Inutile de dire que les tractations se bouclèrent sur un nict catégorique.

Rectitude de sillon

Etait-elle donc mauvaise, cette étoile de Noël du 24 décembre 1937 ? Ce serait compter sans l'énergie peu commune de Jean-Lou Tinguely. Tout à son œuvre, l'artiste allait tracer sa voie avec une rectitude de sillon. Et les splendeurs, au bout du champ, au bout de la sueur, étaient ses ravissements. Jour après jour recommencés. Aussi, on ne saurait dresser le portrait noir d'un artiste maudit. Jean-Lou Tinguely avait le verbe haut, étincelant. Fêru de musique, il pouvait aussi bien citer de longs passages d'auteurs. Il avait lu, par exemple, l'intégrale du Journal littéraire de Paul Léautaud : une somme qu'il avait reprise depuis la première page, à la fin de sa vie... Et les nourritures terrestres ne figuraient pas que sur ses toiles. Bon vivant, Jean-Lou ! Mais tout à coup, au-dessus de la table du bistrot, le sourcil se dressait : « La peinture doit être sèche ! » Et de filer dare-dare rejoindre son atelier : la toile du silence dans le halo d'un quatuor à cordes.

Ce parcours, le Musée gruérien le relate par une centaine d'œuvres, exposées au rez et au sous-sol. Le fil rouge est à la fois chronologique et thématique. Depuis les dessins d'enfant (tout de mouvement) aux œuvres maîtresses (où seule la matière parle). Depuis les paysages évanescents au détaillisme, avec une touche si précise qu'elle en devient presque féroce. Depuis les perspectives tronquées qui amplifient l'espace au cadre intime des natures mortes. Et puis, point d'orgue émouvant, les pinceaux de l'artiste et ses fioles d'huile siccative. Et, sur le chevalet de tous les jours, la dernière toile, inachevée. Avec, en fond, la salle à boire. La dernière embrasure de bistrot que Jean-Lou n'avait pas franchie...

Recherches tous azimuts

Cet hommage résulte des recherches fouillées menées par Béatrice Lovis, commissaire de l'exposition. Elle signe également le texte du catalogue, avec un appareil critique. Béatrice Lovis trouve une jolie formule pour désigner Jean-Lou Tinguely : **le « maître à la charrette »** - comme on parle du maître à l'œillet. En fin d'ouvrage, elle rompt une lance en sa faveur : que les futurs dictionnaires de l'art suisse lui accordent enfin la place qu'il mérite. Dans ce même Musée gruérien, lors de sa grande exposition de 1986, Jean-Lou disait lors du vernissage : « L'artiste est un marginal, car on le marginalise »...

La critique d'art Laurence Chauvy exprime son opinion sur Jean-Lou Tinguely : *Une centaine d'œuvres rendent hommage à un peintre fribourgeois resté à l'écart des courants de son époque et qui a dépeint le réel avec une minutie presque miraculeuse. Teintées donc de réalisme magique, ces peintures raffinées évoquent tel paysage de la Broye ou tel bistrot, mais toujours un pan d'ombre qui divise le paysage ou un éclat de lumière sauvent ces représentations de la banalité. Les natures mortes aussi semblent empreintes de préciosité et de nostalgie. Jean-Lou Tinguely a vécu de 1937 à 2002.*

Quand le « Bon Dieu » quittait le village



Le Père Didier Bondallaz
7 mars 1908 - 7 septembre 1977

En 1966 et 1967, le Père Didier Bondallaz, capucin natif de Cheiry, a écrit plusieurs articles dans « Le Journal d'Estavayer ». L'un d'entre eux figure dans le premier volume de « Episodes de la vie fribourgeoise » sous le titre « La création insolite de l'école ménagère de Surpierre ». Le Père Didier signait ses textes des pseudonymes Arthur Nicole ou Jérémie Die. A plusieurs reprises, il a évoqué des péripéties dont le héros était le curé-doyen Nicolas Charrière. Celui-ci, un Gruérien de Cerniat - cousin de Mgr François Charrière - était connu, et craint, pour sa sévérité. Il exerça son ministère à Surpierre de 1885 à 1944, soit durant 58 ans. Il eut plus de 40 vicaires... Il paraît que les séminaristes de dernière année disaient : « De la cure de Surpierre, préservez-nous Seigneur. » Dans l'histoire authentique reproduite ci-après, le lecteur traduira « chérie » par Cheiry, « ce village où l'on fait les évêques » par Cerniat, « sur la pierre » par Surpierre,

« huit-sens » par Vuissens... Et l'étudiant dont il est question n'est autre que Arthur Bondallaz, le futur Père Didier.

Le Père Didier a dû mettre fin à sa collaboration au « Journal d'Estavayer » à cause du curé-doyen de Surpierre Paul Crausaz... qui ne supportait pas ces récits où l'un de ses prédécesseurs n'avait pas un rôle digne du plus grand respect. Ma foi ! le sens de l'humour ne s'acquiert pas.

Ne chicanons pas sur les dates, mais d'après le très vieil oncle Gustin, ça devait être en septembre 1895, ou dix ans plus tard. Dans le village évoquant un baiser donné à sa chérie, comme dans toute la Broye fribourgeoise, c'était la Bénichon. Les jeunes gens et les jeunes filles - celles-ci dûment tirées au sort - chacun avec sa chacune, avaient pris leurs trois leçons de danse en commun, entre chien et loup, dans un endroit écarté. Ils étaient « fin » prêts.

Or, ce deuxième dimanche de septembre coïncidait avec la « Patronale » : la Nativité de la Vierge Marie. Le curé - un de la montagne de par d'en-haut, de ce village où l'on fait des évêques - avait tonné en chaire le dimanche précédent, interdisant très sévèrement tout bal dans les villages de sa paroisse. Et il y en avait plusieurs avec une auberge.

Les jeunes de mon village qui avaient tant travaillé tout l'été se sentaient des fourmis plein les pieds et ils étaient résolus de désobéir au maître et seigneur tout puissant de la paroisse : le révérend curé-doyen. Secrètement, ils tinrent conseil, décidèrent qu'ils assisteraient aux Vêpres in corpore, garçons et filles, et qu'à trois heures s'ouvriraient les danses par le cortège traditionnel : le drapeau, les musiciens et la jeunesse derrière, chacun avec sa chacune. Et ils danseraient ! Ainsi dit, ainsi fait. Il n'y a pas que les Gruériens qui soient têtus ! A trois heures, en avant la musique !

Le révérend doyen, dans son presbytère bâti sur la pierre, avait eu vent de l'affaire. Comment ? Nul ne le sut jamais. Les vêpres chantées, avec un autre curé doté de « huit-sens » et d'un capucin valaisan bas sur pattes, il grimpe le raide chemin vers la forêt, le traverse au triple galop et le voilà de l'autre côté... Et il voit, tout au fond du vallon, sur la route, entre les deux rangées de maisons, la farandole et la danse qui tournique, endiablée. Lunette braquée, il les compte : personne ne manque ; même des vieux et des vieilles qui ont retrouvé leurs jambes de vingt ans !

Alors, comme un lion piqué par un frelon, il dévale le chemin en pente - toujours suivi de son capucin trébuchant et du curé hilare - happe au passage un étudiant qui écoute la musique et reluque les filles à distance ; il l'agrippe, le saisit, l'entraîne à la chapelle, lui montre la corde de la cloche qui pend à l'entrée du chœur : « Sonnez ! » Et la cloche s'agite, jette l'effroi parmi les danseurs... qui persévèrent. Damnés Broyards ! Le vénéré doyen revêtu du surplis, voile huméral sur les épaules, ouvre le tabernacle, saisit le ciboire, l'enveloppe dévotement et, suivi du capucin, regagne à pas lents le presbytère bâti sur la pierre. La chapelle est maintenant déserte, le tabernacle vide... le « Bon Dieu » est parti du village.

Ce que l'histoire ne dit pas ce sont les réactions des jeunes et des moins jeunes. Si ce n'est que le grand flandrin d'étudiant fut rossé d'importance et pleura comme un veau... Et qu'un mois plus tard, le Conseil communal demandait audience à Monseigneur l'évêque de

Fribourg, lui racontait l'affaire et le suppliait de lui rendre le « Bon Dieu ». C'est ce que fit le doyen, apaisé et obéissant, pour son peuple repentant.

Arthur Nicole

La Bénichon, du four banal au micro-ondes

Anne-Marie Yerly-Quartenoud, de Treyvaux, décrit la bénichon dans « Présences. L'esprit de la fête populaire », Edition de l'Alliance culturelle romande, cahier No 35, 1988.

Un lexique avec le sens des mots en caractères italiques dans le texte d'Anne-Marie Yerly rendra service aux non-Fribourgeois et aux nouvelles générations qui ne sont plus familiarisées avec le vocabulaire de jadis...

Le creux du feu : en patois *krà-dou-fu*, foyer

De moitié : qui est propriété de deux ménages

Le potager : la cuisinière

La papette : une pâte claire

Chupier : brûler

Bris : les doigts brisés, les doigts douloureux

D'immenses balançoires sont encore aujourd'hui montées dans les granges. Elles sont faites d'une grande planche retenue par des chaînes. On y tient aisément à douze.

La goutte : de l'eau-de-vie

Le lécher : un concentré des céréales en farine

Des canards : des morceaux de sucre trempés dans l'eau-de-vie

Bien son droit : en bonne quantité

Le vin cuit : du jus de poires cuit très longtemps, qui donne une sorte de savoureux liquide épais, appelé raisinée dans le canton de Vaud (jus de poires et/ou de pommes)

La cugnarde : de la marmelade de poires aux épices ; la cugnarde, en certaines régions, n'est faite qu'avec des coings

La krapa : le cœur du fruit

La dépense : l'endroit frais orienté au nord où l'on entrepose le lait et les aliments, appelé aussi chambrette ; c'est l'ancêtre du frigo.

Le papet à la bèya, ou à la faya : le brouet (le hachis) fait avec les abats de la brebis

La borne : cheminée de ferme aménagée en fumoir

« Ils » se font rares, en parlant des poires : du patois on pre (poire est masculin en patois) ; certains continuent à dire encore un poire.

Se les jeter contre : du patois, s'en débarrasser, jeter à la tête des autres

Quand nous : *kan no*, en même temps que nous

Lè frèjè : pâtisseries fragiles, qui s'émiettent

Les bugnes : les boursouflures

Un bokon : un monticule de pâte de la grosseur d'un œuf

Lè mio chon méyà : les miens sont les meilleurs

Le pèyo : la chambre familiale, la chambre chaude, où il y avait le fourneau en molasse

Texte d'Anne-Marie Yerly :

Elle était la marraine de l'aîné de chacun de ses enfants. Pour tous, elle est restée Marraine. Epouse, mère, ménagère, elle a vécu quatre-vingt-six ans dans l'ombre de son *creux du feu*. Ses voyages : tous les jours, dix minutes de marche à pied... la Messe, et retour aux casseroles. Amen. Première image pour moi des préparatifs de Bénichon ; je la revois devant le grand brasier qu'elle allumait dans l'une des deux cheminées de sa cuisine exceptionnellement, car elle avait déjà un *potager* depuis son mariage en 1905.

C'était le jour des bricelets. Sa *papette*, sucre, farine, crème, kirsch et eau, attendait auprès d'elle. Les fers posés sur deux trépieds chauffaient sur la braise. Ces fers à long manche que dans certaines familles l'on possédait *de moitié* et que l'on rapportait sitôt après ; ces fers ornés de motifs divers, naïfs, qui gaufrèrent si joliment le bricelet et ajoutaient encore à sa saveur. Elle attrapait une poignée d'un fer, levait sec. Paf ! une cuillère de *papette*. A l'autre. Revenant au premier, elle le tournait puis comme il arrivait à point, l'ouvrait et d'un coup précis de sa spatule le faisait voler vers son tablier immaculé.

Je ne vous avais pas dit qu'elle était installée sur un tabouret très bas, les manches retroussées très haut. C'est d'ailleurs la seule fois de l'année où l'on apercevait ses bras nus. Vite, elle remettait de la pâte. Et, avant que le premier ne refroidisse, le roulait délicatement sur lui-même. Aussitôt, son jumeau demandait à naître... Il ne s'agit pas de le laisser *chupier*.

Après deux ou trois heures, le dos voûté, le visage en feu, les doigts *bris*, Marraine terminait sa journée. Dans des boîtes en fer blanc, sagement alignés côte à côte, quelques centaines de bricelets attendaient le deuxième dimanche d'octobre.

Sermon et menu

De savants chercheurs ont écrit l'histoire de la Bénichon. Je n'ai à vous offrir que mes souvenirs d'enfance, et ma façon à moi de la célébrer aujourd'hui. Façon qui varie à peu de détails près de celle de Marraine. C'est pourquoi mon texte zigzague entre le passé et le présent.

L'aspect religieux de ma Bénichon se résume au sermon que nous faisait notre bon curé : « *Mes bien chers frères* ». Suivaient quelques réflexions sur la liturgie du jour, pas longues. Puis « *Nous fêtons aujourd'hui la Bénichon. Les ménagères sont occupées à leur fourneau. Les hommes sont paraît-il pressés. Aussi, le sermon sera-t-il abrégé et nous chanterons les Vêpres à la fin de la messe. Le mot Bénichon nous vient de bénédiction ; nous remercierons donc le Seigneur pour les bonnes récoltes et le beau temps qu'il nous a accordés* (si le temps avait été mauvais... il nous recommandait aussi de remercier !) *Je ne saurais trop mettre en garde les parents responsables de leurs enfants, grands et petits. Ces derniers profiteront de leur après-midi pour se livrer aux joies de la « balançoire ». Il leur est formellement interdit de passer ou de stationner aux abords du pont de danse. Ils y seraient gravement exposés aux mauvais exemples. Pour les jeunes gens et les jeunes filles, la danse est permise. Mais à condition que ce divertissement se passe honnêtement et modérément. Les hommes se conduiront raisonnablement aux tables du cabaret. Tout abus de boisson entraîne l'homme à des dérèglements ...* » Je vous fais grâce de la suite qui durait autant qu'un sermon ordinaire.

A la maison, Marraine ayant assisté à la Messe matinale repassait en sa tête les détails de son menu :

La soupe aux choux

Le jambon, le saucisson et la langue

Les choux et pommes de terre

Le ragoût de mouton (ou cabri)

Les poires à botsi

La purée de pommes de terre

Une salade (betteraves rouges - scarole)

Le gigot

Les haricots verts

Dessert : crème double, meringues, beignets, pains d'anis, croquets, bricelets, cuquettes

En guise de pain, de la cuchaule. Puis le cortège des vins : blancs et rouges du Vully et des Faverges. La *goutte*, le café, les liqueurs. Vers quatre heures et demie, on aura terminé... peut-être. Aujourd'hui, le menu n'a pas changé. A deux ou trois détails près. La cuchaule est servie pour l'apéritif : je fais de petites tartines avec de la moutarde et du beurre sur la cuchaule... Avec un petit Faverges bien frais, c'est fameux !

La bénichon se prépare toute l'année. Hé oui, le jambon ne se fait pas en un jour. Le mouton ou le cabri sera choisi au printemps. On va le soigner, le dorloter. On lui réservera la meilleure herbe, celle qui n'est pas « purinée ». On le mettra à la chaîne en été à l'ombre du verger. Puis, vers la fin de sa modeste vie, il aura droit à sa ratlon quotidienne de *lécher*. Si c'est un malin, il aura une fois ou deux cassé sa chaîne et fait une descente au jardin potager, pour goûter aux choux et aux carottes... qui l'assaisonneront.

Chaque automne, on met des fruits au tonneau pour l'eau-de-vie. Pommes, poires, cerises ou pruneaux. La *goutte* devra vieillir dans de bonnes conditions. Marraine en avait une réserve respectable à la « chambre noire ». Quand arrivait le moment, elle passait en revue son armée de bonbonnes. Elle mirait, humait, tournait, étiquetait, elle avait de ces petits airs de Père Gaucher qui nous ravissaient. Il fallait choisir au goût de chacun ; un tel préférait la pomme, un cousin la cerise, une de ses belles-filles suçotait des *canards*, mais *bien son droit*... Côté légumes, le jardin nous donne tout. Et le verger. Fin septembre mûrissent les poires à botsi, petites, rondes, dorées à joues roses. Sitôt cueillies, sitôt préparées. On passera les moins belles au pressoir pour le *vin cuit*. On en cuira d'autres en *cugnarde*. Aux plus belles on ôtera la *krapa*, puis elles vont cuire doucement à petit feu, rendant un jus sublime au goût de caramel. Pour les conserver jusqu'à la bénichon, Marraine les mettait dans une terrine, recouvertes de leur jus, puis au frais à la *dépense* où elles se gardaient longtemps.

L'épicier du village ne fait pas d'affaires mirobolantes au temps de bénichon. La terre nous donne tout. Quelques sachets d'épices, du sel, du carbonate (pour 10 ct. il y en a assez pour les croquets), un peu de safran pour les cuchaules, du café, du sucre.

Deux mots de cette fameuse moutarde et de cette délicieuse cuchaule. La cuchaule est une brioche faite de farine, de lait et de beurre, sucrée et dorée ; on la cuisait au four après la

fournée de pain habituelle. Du temps de Marraine, nous ne la mangions pas si fraîche... Maintenant, j'ai un congélateur!

Ça sent la Bénichon

Marraine faisait, comme moi, la moutarde environ une semaine avant. Elle mettait tremper dans du vin blanc pour 50 ct. de farine de moutarde, faisait cuire de l'eau avec des épices, cannelle, anis étoilé, girofle et sucre candi. Ajoutait de la farine, du *vin cuit*, puis la moutarde. Quand nous tartinions notre moutarde, Marraine disait : « Ne mets pas de beurre, il y en a déjà dans la cuchaule ». Economie d'un autre âge... c'est quand même meilleur avec du beurre !

On avait tué le cabri le mercredi. Les hommes aidaient le boucher, vers la fontaine. Ils ont découpé les gigots. Détaillé le reste en ragoût. Marraine prenait les abats, les bas morceaux et la tête, hachait et faisait bouillir le tout en une mixture dont le secret s'en est allé avec elle. C'était le *papet à la Béya* qu'on mangeait la veille de la Bénichon. Un hachis grisâtre et gluant où flottaient des raisins secs. Merci chère grand-mère d'avoir oublié de donner la recette à maman !

Aujourd'hui, à l'heure du micro-ondes, pour moi rien n'a changé. Réserve de goutte passée en revue. Choix d'un agneau chez un éleveur ; il me le préparera et je le mettrai au congélateur, comme les poires à botsi. En hiver, j'achète un jambon frais, le frotte d'ail-sel-poivre, en saumure quelque temps, puis il fumera dans la *borne* chez ma sœur, qui a eu l'idée géniale d'adapter sa *borne* au chauffage central à bois. Nos jambons, aérés, surveillés, retournés arrivent à point au bout de quelques mois. Puis ils vont attendre le jour J à la chambre froide collective du village.

Gros souci pour les poires à botsi. *Ils* se font rares maintenant. Aussi, dès la fin août, je guigne les vergers voisins. Je n'en ai pas ! Et ça murmure dans les chaumières :

- Va faire un tour au marché de Fribourg. Par en bas, y'en a des beaux !

- Rien de ça ! On va bien se débrouiller sans descendre à Fribourg.

On ruse, on espionne. Une année, c'est une belle-sœur qui en trouve. Elle fait la distribution, on partage chrétiennement. Une autre fois, par la sœur de la cousine à l'oncle Machin, on en obtient quelques kilos. Il y a aussi les années fastes... on se les *jette contre*.

Vers la fin septembre... ça sent la Bénichon. Il faut que la maison soit rangée. On va recevoir. Il y a tant d'émigrés *dzodzets* du côté de Genève. Ils adorent ça. Ils débarquent en force, parlent pointu et mangent épais. Les cousins de Fribourg ne fêtent pas la Bénichon *quand nous*, les revoilà. Ils s'en iront le soir de la fête, avec dans la poche, quelques tranches de jambon pour le lendemain. Notez, je ne me plains pas, plus on est, plus l'ambiance est chaleureuse. D'ailleurs, on ne se met pas à table à trois devant un menu de Bénichon, à moins de douze, ça ne vaut pas la peine.

Quelque trois semaines avant, on va commencer les « bonbons », *lè Frêjè*. Je ferai la pâte à croquets selon la recette de Jeanne, ma voisine, qui la tient d'une autre Jeanne, qui ne les rate jamais. La pâte à pains d'anis me vient de ma belle-mère, elle dit que c'est la meilleure. La *papette* à bricelets me fait souvent des misères, mais si je les ratais, je serais déshonorée,

et perdrais l'estime d'un certain beau-frère de Fribourg... qui en « engrange » des quantités impressionnantes. Il vaut la peine de s'arrêter au chapitre des beignets, que nous appelons « bugnets » en raison des *bugnes* qui les caractérisent.

L'art du beignet

Il importe d'être deux ou trois pour la « journée bugnets » le mercredi. La veille, l'une fera la pâte (crème, œufs, sucre, kirsch, farine) qui reposera la nuit. Armées de nos rouleaux à pâte - qui ne servent pas à d'autre usage ! - mes filles et moi, sitôt le dîner expédié, nous nous mettons à l'œuvre. Terrain des opérations : une cuisine spacieuse, un vaste plan de travail, et une hotte aspirante, gros avantage sur le bon vieux temps, « rapport » aux odeurs et dépôts graisseux. Le matin, on a détaillé la pâte en *bokons* qui ont reposé au frais. Sur les tables, nous étendons des torchons propres où sècheront nos futurs bugnets. Voici comment l'on procède pour ces fameux beignets dits « au genou ». Etendre la pâte le plus possible au rouleau. Puis, sur le genou ou sur les mains, étirer doucement sans trouser ni déchirer, jusqu'à l'obtention d'une fine toile. Lorsque le beignet aura atteint le diamètre d'environ 40 à 50 cm, le déposer délicatement sur le linge où il attendra la cuisson. Le moment de cuire est venu. Nous avons sorti les fameuses vieilles baguettes de bois qui nous viennent de la grand-maman du Mouret. Le beurre fondu est chaud dans la poêle à frire, il y en a presque à ras-bord. Avec les baguettes on guidera le beignet, le tournera, le plissera, le gaufrera... on lui fera de belles *bugnes*. Doré, odorant, saupoudré de sucre fin, on le déposera dans un grand bidon de fer-blanc. Vers trois heures, un autre beau-frère vient chaque année goûter le premier beignet ! Depuis 26 ans, il n'y a jamais manqué. Nous buvons avec lui un petit café et les commentaires vont bon train. Il compare, critique. En 1985, nous en avons retrouvé encore un vieux de l'année précédente. Mine de rien nous le lui avons servi comme d'habitude : « Mais... c'est pas le même beurre. Enfin, il a un goût ! ». Nous ne l'avons pas laissé *chupier* plus longtemps. Malgré ça, il reste fidèle. C'est ainsi que se créent ces petites traditions de famille qui n'ont l'air de rien, que les savants appellent culture, et que nous appelons amitié.

Pour les meringues et les cuchaules, c'est aujourd'hui un jeu d'enfant. Four électrique, chaleur tournante et régulière. Un plaisir.

Les petits à-côtés cocasses de l'avant-bénichon n'ont pas changé non plus. Si vous passez dans l'endroit, en cette semaine « sainte », vous pourrez voir, aux heures des petits cafés, passer d'une maison à l'autre des ménagères en chaussons, le coin du tablier rabattu sous le bras, pressées, portant sur leur cœur comme un saint sacrement, qui une assiette, qui une boîte ou un cornet : on va faire goûter ses bonbons ! Et autour d'une tasse de noir on discute ferme : « Trop de sel. Pas assez de carbonate, un petit peu dur, trop tendre ». Malgré l'amitié, le voisinage, la parenté, chacune a son petit secret bien gardé : *Lè mio chon méyà* !

Nos traditions se perdent ? Un bien grand mot. Je dirais plutôt qu'elles ont changé de « véhicule ». Nous avons vu les moyens dont disposait Mairaine : foyer à bois, four banal, procédés employés depuis des siècles. Alors qu'en deux générations, tout a évolué. Nos enfants sauront-ils encore ce que veut dire casser la glace pour avoir de l'eau, porter le bois, faire du feu la nuit pour réchauffer un biberon, sortir les cendres, cuire « aux cochons » et laver le linge à la fontaine par temps de bise... sans culotte. Accoucher du onzième et faire le

dîner aux dix autres en une matinée ? Ces traditions-là, on a tout de même rudement bien fait de les laisser tomber.

Mais les autres ont traversé les épreuves. Elles en sortent renouvelées. Nous avons su garder, Dieu merci, en pays de Fribourg, le sens de la Fête. N'en cherchez pas des preuves autour des ponts de danse qui ne sont plus guère érigés en plein air ; mais au cœur de nos cuisines, autour des tables de nos *pèyo* ou dans les bonnes auberges... et dans les yeux des enfants, hurlant de peur et de joie sur les balançoires des ponts de granges. Ou, vers la fin du repas, quand le cousin de Lausanne, un peu pompette, retrouvera dans un chant ou dans un compliment ces chers vieux mots patois qui ont si bien gardé le goût des choses.

Nos grands-mères, nos mères avaient le sens de l'accueil, du geste qui invite, de la chaise avancée, du plat garni que l'on tend. Elles ont régalié des générations de gourmands. Elles nous ont transmis leurs secrets, à nous de les garder pour gâter à notre tour ceux que nous aimons. A nous de conserver à travers ses traditions, l'amour de notre coin de terre. A nous le soin de ne jamais perdre la clef des champs.

Anne-Marie Yerly-Quartenoud

Quelques « affaires broyades » au tournant du XIX^e au XX^e siècle

« De Weck Maurice, sa famille, son monde (1870-1939) » est une publication de la Société d'histoire du canton de Fribourg parue en 2011. Un livre de 335 pages qui fourmille de renseignements sur les familles - les souvenirs de Maurice de Weck font état de 83 mariages étalés sur quatre générations -, sur la vie en général. A été choisi un passage où Maurice de Weck décrit quelques « affaires » dont il s'est occupé lorsqu'il était préfet de la Broye, de 1899 à 1907.

Maurice de Weck est l'un des onze enfants de Louis de Weck-Reynold (1823-1880), qui ajouta Reynold à son nom au lendemain de son mariage avec Othile de Reynold. Celle-ci était la tante de Gonzague de Reynold. Louis de Weck-Reynold fit une brillante carrière politique à Fribourg et à Berne. Il fut conseiller d'Etat directeur des Finances de 1861 à 1880, conseiller aux Etats de 1863 à 1866, puis conseiller national de 1866 à sa mort en 1880. Un haut fait de son activité politique : grâce à sa persévérance et à ses relations, la ligne de chemin de fer Berne-Lausanne a passé par Fribourg.

Les sans-logis

Je vais indiquer les affaires, plus ou moins intéressantes, dont j'ai eu à m'occuper à la préfecture de la Broye.

Une famille pauvre de Montbovon habitait, depuis quelque temps, dans une caverne située dans un endroit sauvage, au bord de l'Arbogne, commune de Montagny-les-Monts, sans que personne ne le sache. Quand on découvrit cette famille, je la rapatriai, car elle se trouvait dans une grande misère. Le fait d'habiter une caverne étant assez rare, j'ai voulu me rendre compte par moi-même de cette installation. La caverne était assez vaste, divisée en deux ou trois chambres mais, à part quelques ustensiles de cuisine, cette famille, composée des

parents et de trois ou quatre enfants, ne possédait point de mobilier. Ils couchaient sur des paillasses et sur des feuilles sèches.

Il y avait aussi un ermite qui logeait dans une grotte entre Forel et Autavaux. C'était un simple d'esprit qui venait souvent demander la charité à Estavayer. La prière était son occupation principale.

Il y avait alors des bandes de *Heimatlos* (dits *bohémiens*) qui circulaient dans la vallée de la Broye. Ces bandes comprenaient entre vingt et trente personnes, hommes, femmes et enfants. Ils avaient toujours beaucoup d'enfants. Ils n'étaient pas méchants mais commettaient quelques larcins dans les fermes où ils passaient. Ils n'avaient pas de papiers, de sorte qu'on ne pouvait pas les rapatrier. On se contentait de les conduire à la frontière du canton, mais ils revenaient au bout de quelque temps et c'était toujours à recommencer. Les gendarmes conduisirent un soir une de ces bandes qui devait passer la nuit dans les prisons de la Préfecture. On voulut placer les hommes et les femmes dans des prisons séparées, mais les gendarmes ne purent y arriver. Ils ne voulurent pas se séparer et poussaient des cris terribles. Il fallut les laisser ensemble pour éviter une bagarre, dans laquelle les gendarmes, qui étaient moins nombreux, auraient pu avoir le dessous. Ils avaient un assez beau type, très bronzé avec des cheveux noirs. Ils avaient avec eux des chars recouverts de bâches, pour transporter les femmes et les enfants, dans lesquels ils se reposaient la nuit. On ne connaissait pas leur pays d'origine.

Enfin une plage équipée

Estavayer ne possédait pas de bains au bord du lac. Je constituai une société pour construire et exploiter des cabines de bain au port. Nous trouvâmes assez facilement les vingt mille francs nécessaires pour cette construction, que nous avons placée contre le môle ouest du port. Cette plage convenait très bien par son peu de profondeur (1 m à 1,30 m) et par son fond de sable fin et résistant. Tout le monde fut satisfait, surtout les dames qui n'étaient plus obligées de se déshabiller en public au bord du môle. J'ai aussi fondé, avec quelques messieurs, la Société de développement d'Estavayer, pour embellir un peu cette jolie ville et la faire mieux connaître au dehors.

On aime « la goutte » à Portalban

Au point de vue pénal, j'ai aussi eu quelques affaires intéressantes. Peu après mon installation à la Préfecture, le gendarme de Portalban m'appelle par téléphone. C'est un dimanche après-midi. Il y a une rixe et des blessés. Je partis immédiatement. Mon arrivée dans ce village, perdu sur la grève du lac, me fit une triste impression. Ces pêcheurs ont une vie pénible et boivent plus qu'il ne faut. Lorsque j'entrai dans l'auberge, où avait eu lieu la bagarre, je ne fus pas peu surpris de voir que tous ces gens ne buvaient pas de vin, mais de l'eau-de-vie dans des verres à vin. Ces hommes avaient des airs sinistres devant leurs verres de schnaps. Il y avait eu échange de coups de couteau pour des motifs futiles, dont la principale cause était l'absorption d'eau-de-vie dans de trop grandes proportions. Au fond, il y avait plus de bruit que de mal, mais cette première enquête m'a laissé un souvenir pénible de la population de Portalban.

« Mège » et délit de mœurs à Vuissens

Peu après, j'eus à m'occuper d'une affaire plus délicate : une jeune fille de Vuissens souffrant d'une phlébite, sa famille, au lieu de s'adresser à un médecin, fit venir le *mège* de la contrée, M. Alphonse Fasel, syndic de Vuissens, qui lui prescrivit des frictions de pommade mercurielle (*Mège, mèdeze, mage : guérisseur ; pommade mercurielle, à base de mercure et de saindoux*). La jeune fille mourut et on accusa M. Fasel d'être la cause de sa mort en faisant faire des frictions avec cette pommade. Je reçus un rapport du gendarme de Vuissens à ce sujet, pour exercice illégal de la médecine par M. Fasel. J'ouvris une enquête et on entendit plusieurs personnes, entre autres le docteur Louis Thurler qui déposa en faveur de M. Fasel, ce qui est assez extraordinaire pour un médecin concernant un *mège*. On ne put prouver que la mort était due à la pommade mercurielle, mais M. Fasel dut payer une amende assez forte pour exercice illégal de la médecine.

A ce propos, M. Joseph-Germain Rosset, curé de Vuissens, qui était très mal avec M. Fasel, prit sa défense et fit des démarches pour qu'on étouffât l'affaire. Je fus très étonné de ce changement des sentiments de M. le curé, mais je le compris lorsque j'appris que M. Fasel lui avait remis une forte somme pour l'église, à la condition que M. le curé plaide en sa faveur auprès des autorités civiles et judiciaires. Cette affaire était d'autant plus ennuyeuse que M. Fasel était un bon et fidèle conservateur, qui avait assez d'influence dans la contrée. Il était très apprécié comme *mège* et avait une nombreuse clientèle. Après cette affaire, il fit plus attention, mais continua quand même à s'occuper de médecine. M. Fasel était assesseur, puis juge de paix de Surpierre. Il était célibataire et d'une conduite irréprochable.

Au point de vue mœurs, il y avait une jeune fille à Vuissens, qui vivait seule avec son père. Elle eut trois à quatre enfants illégitimes et l'on ne sut jamais qui la rendait enceinte. On accusait son père dans la contrée, mais sans en avoir de preuves. M. le curé Rosset demandait qu'on agisse contre le père, mais on ne pouvait agir que sur plainte de la fille, à moins qu'il n'y ait eu scandale public mais, pour cela, il fallait les prendre sur le fait. En attendant, on ne pouvait rien faire. Il y eut, à Estavayer, un vieillard qui abusa des enfants. Il fut pris et condamné.

Incendies : omerta de la population

Je fis plusieurs enquêtes pour incendies, mais il était très difficile de trouver la cause exacte et certaine d'un incendie. Comme il ne reste rien et que, le plus souvent à la campagne, les gens ont peur et ne veulent pas se compromettre, il est presque impossible d'en établir les causes. Il faut presque toujours se contenter de présomptions. Il y eut, à Gletterens, un cas extraordinaire. Pendant un fort orage, la foudre tomba sur une grange inhabitée qui fut complètement réduite, je ne dirais pas en cendres mais en miettes, vu qu'il n'y eut pas d'incendie. Ce cas était intéressant au point de vue de l'assurance qui ne donna aucune indemnité, vu qu'il n'y avait pas eu d'incendie.

Le mécanicien braconnier

Quant à la loi sur la chasse, j'eus un cas assez drôle. Je me promenais un jour avec Pauline, sur la route cantonale Estavayer-Payerne. La route longe, à cet endroit, la ligne de chemin de

fer qui se trouve en déblai. Nous entendons, tout à coup, un coup de fusil sur la ligne et nous voyons un lièvre filer au haut du talus du chemin de fer, suivi bientôt par un homme armé d'un fusil de chasse. Voici ce qui s'était passé. Un train de ballast se trouvait sur la voie. Le mécanicien de la machine, ayant aperçu le lièvre, tira sur lui mais le manqua. Vous pouvez juger de sa tête, en se trouvant nez à nez avec le préfet, en dehors du temps de chasse. C'était un braconnier vu qu'il avait un fusil sur sa locomotive. Je ne lui dis rien sur le moment même, mais je le convoquai au bureau où il ne put faire autrement que d'avouer son délit. On lui confisqua son fusil et il dut payer une amende. Il n'eut vraiment pas de chance. Une autre fois, les gendarmes trouvèrent un chevreuil mortellement blessé dans le bois d'Aumont, mais on ne put trouver le braconnier.

Décès tragiques

Chose assez extraordinaire, pendant les huit ans que je fus à Estavayer, personne ne se noya dans les eaux fribourgeoises du lac. Par contre, j'eus à m'occuper de plusieurs cas de morts violentes. Il y eut dans le district plusieurs pendants. Un pauvre homme, qui ne jouissait pas de toutes ses facultés, fut trouvé pendu à une croix au bord de la route, à Montagny-la-Ville. Il avait, avant de se pendre, fixé un parapluie ouvert sur le bras de la croix. Il avait un chapelet autour de son poignet et un livre de prières dans sa poche. Un autre se pendit à la porte d'une chapelle, près d'Estavayer. Un troisième se pendit dans les prisons de la préfecture.

Il y eut deux hommes tués par le chemin de fer, l'un à Cousset et l'autre à Cheyres. On trouva, dans une forêt près de Seiry, le squelette d'un homme disparu depuis deux ans. Une partie des os, dispersés ça et là, avaient dû être rongés par les renards, corbeaux, etc. Une jeune fille, de Seiry également, se noya volontairement dans un étang. Un domestique de ferme, à Mannens, fut accusé d'avoir empoisonné un enfant, en mettant du phosphore ou du soufre dans son lait. Ni l'enquête, ni l'autopsie ne purent établir la preuve de cette accusation.

Une vieille femme, qui habitait seule une petite maison, à Vallon, fut assassinée un soir. On découvrit le crime le lendemain. Elle avait dû être étranglée dans son lit. La chambre était dans un grand désordre. On avait ouvert et fouillé les meubles. Le vol devait être le mobile du crime. J'arrivai immédiatement avec le docteur Louis Thurler pour commencer l'enquête et faire l'autopsie.

C'est à cette occasion que je dus inviter M. le curé Jean-Baptiste Maradan à quitter la chambre où se faisait l'autopsie. J'entendis plusieurs personnes et, entre autres, M. le député Louis Baechler, syndic de Vallon. C'était un témoin important, car il connaissait parfaitement toute la population de la contrée ; aussi me donna-t-il une indication précieuse qui me mit sur la trace du coupable, que je fis arrêter le jour suivant. C'était un jeune homme de bonne famille de Gletterens, fils de M. Auguste Dubey, juge suppléant au Tribunal de la Broye et syndic de sa commune. Il avait agi seul. Gletterens se trouve à une distance de vingt à trente minutes de Vallon. Il avait quitté la maison vers 8 h 30 et était rentré vers 10 h 30. Il n'avait pas fait longtemps pour réaliser son forfait. Je l'interrogeai longuement, mais il niait et protestait contre son arrestation. Je le maintins en prison et

transmis l'affaire au président du Tribunal, qui continua l'enquête. Il finit enfin par avouer être l'auteur du crime. Je ne m'étais pas trompé en le faisant arrêter.

Il puisait de l'argent dans les sacs du Crédit

J'eus encore une autre affaire très pénible. M. J. Dumont, lieutenant de préfet, vint un jour se constituer prisonnier, avouant qu'il avait commis des vols importants à la banque du Crédit agricole de la Broye, dont il était le caissier. Je fus bien étonné et bien émotionné aussi par cette révélation, car j'étais loin de penser à une chose pareille concernant M. Dumont. Après qu'il m'eut raconté toute l'affaire, il me demanda une dernière faveur avant d'entrer en prison, c'était de le laisser aller prendre un dernier verre au café de la Gerbe d'or où il allait chaque jour. Je ne crus pas devoir lui refuser ce dernier plaisir et le laissai aller. Je le fis toutefois surveiller discrètement par le sergent de gendarmerie Murith. Tout se passa bien et il revint peu après. Cette affaire me fit beaucoup de peine, vu qu'il s'agissait de mon lieutenant de préfet et que M. Dumont avait de nombreux enfants.

Voici comment il s'y prenait pour commettre ces vols qui remontaient à plusieurs années. Les réserves de la banque se trouvaient dans un caveau, dont Dumont avait la clé. De petits sacs contenaient tous la même somme d'argent, de sorte que les vérificateurs, connaissant le contenu des sacs, vérifiaient simplement leur nombre et non leur contenu. Dumont, sachant cela, vidait un certain nombre de sacs de l'argent qu'ils contenaient et les remplissait de maculature de papier. Comme les vérificateurs ne touchaient pas aux sacs, le tour était joué. Il devait y avoir une vérification lorsque Dumont s'est constitué prisonnier. Craignait-il que son stratagème fût découvert ou fut-il poussé par le remords ? Je l'ignore. Le pauvre Dumont fut condamné à plusieurs années de prison et mourut avant d'avoir terminé sa peine. Sa famille quitta Estavayer.

Le directeur de l'Hospice voit brûler Planfayon

Je remplis aussi, à Estavayer, les fonctions de directeur de l'Hospice de la Broye, après la mort de M. le doyen François Nuoffer. Je m'occupais de toute l'administration de l'Hospice, sauf de la comptabilité qui était tenue par un employé spécial. J'avais beaucoup à faire avec les Sœurs qui tenaient la maison et soignaient les malades. Elles étaient très dévouées et très gentilles. L'Hospice possédait deux domaines : l'un près d'Estavayer, qu'il exploitait lui-même, l'autre à Franex, où il y avait un fermier.

Je m'occupais du domaine d'Estavayer avec l'huissier Ballaman comme chef d'exploitation. Ce travail était assez nouveau pour moi, mais cela marchait assez bien. On élevait de nombreux porcs et une femme s'en occupait spécialement. Je fis l'achat d'un superbe taureau rouge et blanc, primé en première classe, dont j'étais très fier. J'achetai aussi un beau cheval gris, mais je réussis moins bien, car il devint poussif au bout de peu de temps. J'avais été *mis dedans* par le vendeur, un paysan de Cormanon. Je cherchais un fermier pour le domaine de Franex. J'allai, un jour, en voir un à Alterswyl.

Comme je dînais à l'auberge, on nous dit que le village de Planfayon, non loin de là, brûlait. Je m'y rendis aussitôt et je vis là le plus grand incendie de ma vie. Il faisait très chaud - c'était en juillet - et l'incendie se propageait, avivé par un fort vent du Sud. Impossible de circuler

dans le village où une vingtaine de maisons brûlaient. C'était un spectacle terrifiant. J'admirai là la population de la Singine. Tout le monde restait calme et l'on n'entendait aucun cri. Le feu se propagea rapidement à presque tout le village, parce que les maisons étaient construites en bois et couvertes en anseilles (bardeaux). Le feu avait commencé dans une boulangerie à la sortie du village du côté de Plasselb. C'était en mai 1906.

Georges Ducotterd : une campagne électorale venimeuse

Il me semble que les empoignades vitriolées entre partis politiques, assez courantes jadis, affichent aujourd'hui moins de violence. Ou peut-être davantage d'hypocrisie...

En 1952, l'élection de l'agrarien Georges Ducotterd - auparavant membre du parti conservateur - fut précédée d'une campagne qui a tonné dans le landerneau. Il s'agissait d'une élection complémentaire. Le radical Louis Dupraz, avocat renommé de Fribourg, avait été élu au gouvernement cantonal en 1951. Mais, n'ayant pas obtenu la direction des Finances, il démissionne en janvier de l'année suivante. Les conservateurs, qui disposent pourtant déjà de cinq sièges au Conseil d'Etat, souhaitent conquérir le sixième laissé vacant par Dupraz.

Ducotterd, candidat inattendu...



C'était compter sans Georges Ducotterd, ingénieur agronome EPFZ, âgé de 50 ans, chef de service du Département cantonal de l'agriculture, bras droit du conseiller d'Etat conservateur Maxime Quartenoud. Ducotterd, à son crédit, jouit d'un passé estimable. Il a exercé durant cinq ans la fonction de collaborateur à l'Office fédéral de statistique avant d'être nommé professeur à l'Ecole d'agriculture de Grangeneuve de 1936 à 1942. En 1938, il a fondé l'Union suisse des planteurs de tabac. Il a créé le marché-concours intercantonal du petit bétail. Il est rédacteur du *Paysan fribourgeois*. Et Maxime Quartenoud le choisit comme chef de service en 1942. Ducotterd signe de nombreux articles. Il est en outre l'auteur, avec Robert Loup, directeur de l'Ecole secondaire d'Estavayer-le-Lac, d'un

ouvrage intitulé *Terre! Terre !* Editions de la renaissance rurale, 1939. C'est le récit historique de l'émigration suisse au Brésil en 1819.

Mais... avant l'élection complémentaire au Conseil d'Etat, il quitte la cathédrale conservatrice pour rejoindre la chapelle agrarienne. **Un traître, un déserteur !** C'est le titre donné par Anne Chenaux à l'article qu'elle a signé dans les *Annales fribourgeoises* de 2006 relatant cette élection disputée.

La presse, les affiches, les tracts : le monde de l'écrit commente, insulte, vante, juge ou déjuge. Un tract, parmi d'autres, soulève davantage d'indignation que d'approbation : une caricature qui montre Georges Ducotterd, la tête dans les nuages, avec à ses pieds une montagne divisée en zones abritant ses échecs. L'auteur serait Bernard Schorderet - artiste renommé - poussé par son frère Jacques, *tépelet* notoire, administrateur de l'Office cantonal des assurances sociales. (En 1960, sa gestion le conduira au tribunal.)

En parcourant la presse

Difficile de résumer la multitude d'articles parus dans la presse fribourgeoise et suisse. Je me suis restreint à parcourir, à la Bibliothèque cantonale, *La Liberté*, conservatrice, *La Gruyère*, radicale et *Travail*, socialiste. D'autre part, j'ai consulté le DHS, Wikipédia, l'article d'Anne Chenaux dans les *Annales fribourgeoises* de 2006 mentionné ci-dessus, et *Le Conseil d'Etat fribourgeois*, de Georges Andrey et al., Editions La Sarine 2012.

Je ne cite que de brefs extraits de ces publications. Je m'abstiens de tout commentaire ; j'en laisse le soin aux lecteurs...

Communiqué de « La Liberté » du 5 février 1952

Le comité cantonal du parti conservateur s'est réuni hier après midi. Il a pris connaissance d'une lettre du parti agraire demandant de lui accorder le siège laissé vacant par la démission de M. Dupraz et pour lequel il présente M. Georges Ducotterd. A l'unanimité, le comité a décidé de revendiquer ce siège et d'opposer à M. Ducotterd un candidat conservateur. La politique agraire tend à substituer à la mystique d'une politique chrétienne et démocratique une mystique de classe capable de diviser profondément le pays et d'aboutir à la création d'une multitude de partis économiques. Elle présente un gros danger pour notre canton et porte atteinte à la vocation de Fribourg. Elle sera dès lors énergiquement combattue par le parti conservateur. Différentes candidatures ont été présentées. Le comité cantonal se réunira samedi matin pour arrêter définitivement le choix du candidat qui sera présenté l'après-midi à l'assemblée des délégués.

Les délégués ont choisi le préfet de la Sarine Marcel Renevey. Voici son curriculum vitae :

Marcel Renevey

Originaire de Prez-vers-Noréaz et Mannens, il est né en 1891. Il obtient son brevet d'instituteur à l'Ecole normale d'Hauterive en 1911. Il enseigne durant cinq ans à Progens, puis, de 1916 à 1919 à Semsales. Il interrompt son activité pour des raisons de santé. En 1923, il devient substitut du conservateur du registre foncier et contrôleur des routes de la Veveyse. Deux ans plus tard, il remplace le conservateur. Au Conseil communal de Châtel, il dirige le dicastère des finances. En 1932, il accède à la préfecture de la Veveyse. A sa demande, en 1938, il vient à Fribourg où lui est confiée la tâche de receveur d'Etat du district de la Sarine. Il seconde souvent l'abbé Bovet dans la direction chorale. Officier, il a totalisé durant les deux mobilisations 1800 jours de service. C'est en 1951, soit une année avant d'être candidat au Conseil d'Etat, que Marcel Renevey est devenu préfet de la Sarine.

Propos de Marcel Renevey lors de l'assemblée cantonale du 11 février

Si j'ai cru ne pas pouvoir refuser à mon parti une candidature au Conseil d'Etat, c'est que, dans les circonstances que nous traversons, nul ne peut se dérober à son devoir civique. La bataille qui s'annonce sera difficile. Nous devons faire peut-être front à une coalition des trois partis minoritaires. Des circulaires adressées aux organisations laitières paysannes prouvent que M. Ducotterd se targue de faire l'union des paysans en dehors des partis. Par quoi commence-t-il pour cela ? Par renier son parti, par entrer dans un nouveau parti, dont il devient le candidat afin de jeter le trouble et la confusion dans nos milieux campagnards. Le peuple le jugera. Le parti conservateur se doit, quant à lui, d'aller vigoureusement à la lutte pour reconquérir le sixième siège au Conseil d'Etat. Il peut l'emporter grâce au travail des districts et des comités locaux, à sa discipline et à son enthousiasme. Je n'ai pas d'autre programme que celui du parti conservateur, mais je puis assurer le peuple fribourgeois que, s'il m'accorde sa confiance, je mettrai toute ma conscience de magistrat à servir son honneur. Je demande à la divine Providence de bénir le canton de Fribourg et d'éclairer sa route.

Divers articles qui ont marqué la campagne

« La Liberté » du 19 février, contre une politique « économique »

M. Ducotterd a cru à la possibilité de réaliser l'unité paysanne sur sa personne et au-dessus des partis politiques. Une telle affirmation ne témoignait certes guère en faveur de sa modestie. Proclamer cette croyance après s'être inféodé au parti agraire au point d'en assumer le secrétariat et un coûteux service de presse, c'est par surcroît pécher gravement contre la logique. Qu'il le veuille ou non, M. Ducotterd est le candidat d'une dissidence groupant sous son drapeau une faible minorité d'agriculteurs qui, en s'abritant derrière la nouvelle dénomination de « parti paysan » s'arrogent indûment - et fort maladroitement - le monopole de la représentation des milieux agricoles sur plan politique. Et, quelle que soit l'issue du scrutin du 2 mars, il est patent que, loin de favoriser un rapprochement, cette candidature n'aura fait qu'accentuer une division de notre paysannerie.

Si le parti conservateur qui groupe l'incontestable majorité des paysans fribourgeois s'est dressé contre une candidature agrarienne, c'est cependant, ainsi que notre journal l'a relevé, pour des raisons qui dépassent de cent coudées l'agronome aux ondoyantes convictions politiques qui entend s'imposer aux suffrages du corps électoral. Si, dans un canton essentiellement agricole, un parti agraire n'a apparemment pas de raison d'être, les partis économiques constituent, en effet, comme tels, une erreur qui doit être énergiquement combattue par tous les citoyens clairvoyants. (...)

Telle est la raison fondamentale pour laquelle le parti conservateur, fidèle à sa mission, combat pour l'élection complémentaire du 2 mars la candidature agrarienne, en lui opposant celle d'une personnalité affable, désintéressée, douée d'un solide bon sens et ayant largement fait ses preuves. M. Marcel Renevey connaît parfaitement les besoins de nos populations rurales au service desquelles il s'est constamment dévoué sans ostentation et qui lui témoignent en retour une affectueuse sympathie. Il n'a jamais brigué les honneurs.

Sa carrière est garante de l'activité fructueuse qu'il sera en mesure d'exercer si, par son vote, le peuple fribourgeois a la sagesse de le faire accéder au Conseil d'Etat.

« La Liberté » du 23 février, Hubert Gremaud encense Marcel Renevey

Hubert Gremaud, instituteur à Bossonnens et écrivain estimé à son époque, est un ancien collègue veveysan du candidat Renevey.

Le candidat du parti conservateur au Conseil d'Etat, avant d'accéder à la magistrature, a passé par l'enseignement primaire, où il a fait preuve d'aptitudes telles que bien des portes s'ouvrirent ensuite devant lui avec une facilité pleinement justifiée. De fait, à l'Ecole normale déjà, et spécialement dans la classe de IV^e année où le soussigné l'a connu, il se détachait nettement parmi ses camarades, en raison de sa prestance à la fois ferme et souple, de sa voix bien timbrée que l'on appréciait dans les productions chorales, de son entregent qui le faisait aimer d'un chacun. Ces dons naturels devaient évidemment faire de lui un éducateur émérite, par sa compréhension des enfants, l'aisance avec laquelle il établissait une discipline souple et tenace, la précision de sa méthode, sa puissance de travail et son exactitude à remplir toutes les tâches qui lui incombait. Aussi, appelé d'abord, en 1911, à la petite école mixte de Progens, il s'y distingua si bien que, peu d'années après, il était appelé au poste plus important, mais plus délicat aussi, de maître à l'école supérieure des garçons de Semsales. D'emblée, il amena sa classe à un niveau très élevé, tandis qu'il se faisait apprécier encore en sa qualité d'organiste et de directeur de la Cécilienne paroissiale, charge accessoire à ce que l'on prétend, mais primordiale, en fait, dans une paroisse rurale. Ce furent des circonstances fortuites qui l'amènèrent à orienter sa carrière dans une autre direction.

Mais les expériences faites par M. Renevey dans l'enseignement primaire ne devaient pas rester sans valeur ni sans fruits appréciables. En effet, lorsqu'il accéda à la charge de préfet du district de la Veveyse, nul ne s'en réjouit autant que les maîtres et maîtresses du district. Car M. Renevey ne fut pas pour eux un parvenu hautain et autoritaire, mais un ami compréhensif et agissant. Pour avoir connu les difficultés inhérentes à l'éducation populaire, il se fit le soutien aussi discret que ferme et constant du corps enseignant, en qui, en sa qualité de magistrat, il voyait une force des plus essentielles et des plus agissantes du corps social.

Le pays a besoin d'hommes clairvoyants et consciencieux pour exercer les droits et les devoirs de la souveraineté populaire, pour assurer à une région une économie saine et solide ; or, M. Renevey savait que les instituteurs et les institutrices sont les meilleurs agents de cette formation foncière des citoyens. Il se plaisait à les voir à l'œuvre dans leurs classes, à assister à leurs conférences, à les saluer et à les encourager en toute occasion. Aussi son départ du district a-t-il suscité des regrets unanimes parmi les membres du corps enseignant, dont il s'était acquis le respect et la reconnaissance. Nul doute que ces qualités feront de lui un très digne membre de notre gouvernement cantonal. Personne autant que ses anciens collègues et amis ne souhaite l'y voir accéder par une belle élection.

« La Gruyère » du 23 février : « Bas les masques ! » par Gérard Glasson (GG)

Décidément, le hasard fait bien les choses. A moins qu'en l'occurrence, le petit malin ne soit tout bonnement le Conseil d'Etat ! Cette campagne électorale, destinée à repourvoir d'une garniture le septième fauteuil du gouvernement, va se terminer durant la semaine de Carnaval. Une ambiance de mascarade et de pantalonnade lui conviendra parfaitement. Car jamais la politique fribourgeoise n'a atteint ce degré de farce. Pour s'en convaincre, il suffit de parcourir la presse conservatrice. Quel charivari, mes frères ! M. Georges Ducotterd, candidat agraire, se fait drôlement sonner les cloches. En lisant *La Liberté*, par exemple, il doit songer à la belle époque où ce journal très officiel louait en termes dithyrambiques ses initiatives hardies. La foire d'élevage de printemps qu'il avait organisée, mais c'était un triomphe. La crème des paysans de bureau s'y bousculaient. Le directeur de l'Agriculture trouvait des phrases ronflantes pour défendre devant les députés les dépenses effectuées en cette circonstance.

Aujourd'hui, patatras ! M. Ducotterd a gravement desservi son chef hiérarchique *par des entreprises coûteuses qu'enfanta un esprit de suffisance se refusant à tenir compte tant de la réalité que des conseils des praticiens.* (*Liberté* du 21 février). Le même personnage - relève-t-on dans un titre - est un transfuge. Alors, bien sûr, tout s'explique. Au temps où il était du bon bord, le pelé, le galeux d'à présent était un grand type. C'était le bras droit de M. Quartenoud. C'était le monsieur qu'on passait à la brosse à reluire. Maintenant, c'est un apostat. Comme les chats au cinquième jour, il a ouvert les yeux. Crime impardonnable ! Ingratitude sans nom ! La prose de la feuille majoritaire n'a plus rien à envier aux éruptions des gazettes de Moscou. Elle incite les citoyens conservateurs à vomir cet hérétique, ce titiste, ce déviationniste, ce traître, cette vipère lubrique. Les mots sont peut-être moins imagés. Mais l'idée y est. Comme les communistes, nos KK sont plus impitoyables pour un des leurs qui a lâché la colonne que pour un adversaire. Les purs ne tolèrent point des moins purs.

Et l'on rigole doucement lorsqu'on voit *La Liberté* célébrer la mystique paysanne dont M. Ducotterd serait le destructeur. Il n'y a que le parti conservateur - n'est-ce pas ? - qui puisse grouper les masses agricoles dans son sein. Et pourquoi ? Parce que son régime bienfaisant saigne aux quatre veines un peuple de modestes terriens pour développer une université ruineuse. Parce qu'il lui arrive de puiser dans les caisses d'assurances du bétail, fruit de l'épargne campagnarde, pour renflouer le budget cantonal. Parce que ses finances en déconfiture ont besoin de l'impôt sur le cheptel et les immeubles ruraux jusqu'au dernier centime. Ah ! la mystique paysanne de la plupart de ces messieurs de Fribourg, on la connaît. Elle n'a qu'une devise : « *Porte-monnaie et bouche cousue !* »

Point n'est question ici de dénier à *La Liberté* et au *Fribourgeois* le droit de soutenir la candidature conservatrice. Mais, pour cela, ils devraient parler de M. Marcel Renevey. Ils devraient énumérer ses *réalisations* (!?) Ils devraient expliquer pourquoi on l'a préféré à M. Henri Noël. Car cet avocat bullois a tout de même derrière lui une carrière de parlementaire fort convenable et des titres professionnels qui dépassent le cadre d'un banal rond-de-cuir émigrant d'une école primaire à un bureau de registre foncier, de l'officine d'un receveur à une préfecture. M. Renevey possède d'indéniables qualités personnelles. Mais sont-elles

entrées en ligne de compte lors de sa pénible désignation par les *comitards* conservateurs ? N'a-t-on pas misé uniquement sur sa popularité électorale ?

Si le scrutin avait été tacite, aurait-on préféré M. Renevey à M. Noël ? Hum ! Après cela, à quoi sert-il de pondre des cantiques sur la mission de Fribourg ? Pourquoi évoquer une *mystique* ? Le régime *tépelet* est tout bonnement dans la mistoufle. Et il utilise le sympathique M. Renevey comme une vulgaire bouée de sauvetage. Les grimaces et les palinodies conservatrices sont, certes, de saison en cette semaine carnavalesque. Mais quand viendra le Carême - lequel dure toute l'année dans le piteux ménage cantonal - ne faudra-t-il pas crier aux pierrots de *La Liberté* et d'ailleurs : *Bas les masques* !

« La Liberté » du 25 février : parti agraire et finances publiques

L'élection d'un membre du gouvernement est toujours dans notre vie politique un acte important. Aussi l'électeur dont on sollicite le suffrage doit-il considérer les principes, le programme dont le candidat se prévaut et ensuite seulement sa personnalité.

Notre politique cantonale est actuellement dominée par des préoccupations d'ordre financier. Il n'est dès lors pas indifférent de savoir quelle est à cet égard la politique du parti agraire qu'inspire désormais M. Ducotterd, devenu - le rapprochement n'est pas sans saveur - l'obligé du chef socialiste fribourgeois le plus à gauche.

Il est, semble-t-il, assez facile de s'en rendre compte. Les chefs agraires s'efforcent de tirer des caisses de l'Etat le maximum possible de subsides. C'est incontestablement leur droit. Mais lorsque l'on fait aussi largement appel aux deniers publics, peut-être devrait-on aussi comprendre la nécessité pour le fisc de demander aux contribuables un effort plus considérable, en rapport avec l'ensemble de leurs moyens, bétail y compris. Et c'est cet illogisme que nous reprochons aux chefs agraires lorsque nous les voyons démagogiquement exploiter le mécontentement du citoyen face à sa feuille d'impôt et reprocher leur attitude aux députés, paysans authentiques, qui, mus par leur sens du devoir, ont, au mépris de leur popularité, accepté une nouvelle loi d'impôt dont la nécessité n'est contestée par personne.

La politique ayant la faveur de M. Ducotterd est celle d'un interventionnisme coûteux, parfois plus spectaculaire qu'efficace, s'accordant parfaitement avec la politique de ses alliés socialistes. Ceux-ci ont, par contre, la logique pour eux puisqu'ils sont partisans d'une fiscalité vorace dont leurs adhérents ne supportent guère le poids. Comme le déclarait au Grand Conseil leur mandataire le plus autorisé, ils entendent prendre l'argent là où il se trouve.

La mission d'un homme de gouvernement n'est pas celle d'un pur technicien. Il doit voir, dans leur ensemble, les problèmes que pose la gestion de l'Etat, en mesurer toutes les incidences, faire preuve de sens pratique et d'équilibre, être un bon administrateur. Or, si nous ne dénions pas au candidat agrarien ses connaissances scientifiques, ni non plus d'ailleurs la générosité de ses vues, il a par contre apporté surabondamment la preuve qu'il n'est guère un administrateur. Les citoyens soucieux d'une gestion prudente de la chose publique feront donc bien de voter pour la personnalité qui est l'antithèse de M. Ducotterd,

celle dont la modestie, le bon sens, le désintéressement et le savoir-faire sont unanimement appréciés par tous ceux qui la virent à l'œuvre au cours d'une carrière riche de mérites : M. Marcel Renevey.

« La Liberté » du 27 février : le personnel de M. Ducotterd prend sa défense

Les huit fonctionnaires et employés se trouvant sous les ordres de M. Ducotterd au Département de l'Agriculture nous font part de leur protestation contre l'article en patois paru dans notre dernière page *Terre et Paysan*. Ils tiennent à affirmer en effet qu'il est faux de prétendre *qu'ils désirent le voir partir pour de bon tellement il est détestable avec son orgueil et ses manières*. Ils déclarent *qu'au contraire ils se font un plaisir de travailler avec M. Ducotterd dans le meilleur esprit d'équipe*.

Nos lecteurs prendront acte de cette déclaration en opposition avec les réflexions plusieurs fois entendues dans le public dont notre correspondant bénévole affirme s'être fait en toute bonne foi l'écho. (...)

« La Liberté » du 27 février : attaque du député Louis Barras

En termes énergiques, M. le député Barras a souligné la nécessité de dissiper la confusion qu'a fait naître dans certains esprits la candidature de M. Ducotterd. Il déclara ainsi en substance :

L'attitude de M. Ducotterd depuis un certain temps démontre qu'il n'est plus digne de la confiance que l'on devrait porter à un homme qui veut prétendre participer au gouvernement.

L'électeur répondra comme il se doit, face au comportement des plus équivoques du candidat du parti agraire : non content d'être infidèle à ses amis, il a renié ses principes ; il prétend réaliser sur sa personne l'unité paysanne en recherchant l'alliance des milieux qui ont maintes fois manifesté leur opposition à la paysannerie ; il ramène du Vatican la bénédiction papale et, jouant tous ses atouts pour satisfaire une ambition personnelle, il sollicite la « bénédiction » socialiste. Avec regret, on doit constater que cette attitude n'a pour effet que de diviser le monde paysan. Les citoyens de la campagne ne peuvent que désapprouver cette attitude en faisant confiance au candidat du parti conservateur dont l'éloge n'est plus à faire, tant sont incontestables ses mérites.

« La Liberté » du 28 février lance un appel

Le Parti agraire propose un candidat qui est un transfuge du Parti conservateur et qui s'efforce d'égaler l'opinion en créant des équivoques. Il cherche à faire croire qu'il continue à se réclamer des mêmes principes de politique chrétienne que le Parti conservateur. S'il entend se réclamer des principes qui sont les nôtres, pourquoi a-t-il déserté le drapeau conservateur pour la bannière agraire ? Le désir de réaliser à tout prix ses ambitions personnelles serait alors la seule explication de sa conduite.

Si M. Ducotterd se réclame vraiment des principes chrétiens en politique, comment peut-il faire alliance avec le Parti socialiste, parti qui poursuit ouvertement une politique laïque, qui a combattu et combat l'école chrétienne sous toutes ses formes, et qui est aussi le parti qui a montré le moins de compréhension pour les intérêts de notre classe agricole. On ne trompe pas ainsi les électeurs.

Le Parti conservateur vous présente en M. Renevey un candidat que d'authentiques agriculteurs ont eu l'occasion d'apprécier pour ses qualités éminentes de magistrat populaire, parfaitement au courant des besoins de notre paysannerie et qui a donné des preuves de son bon jugement, de son dévouement à la chose publique, comme de sa fidélité réelle à nos principes. Sans autre ambition que celle de servir son pays et son parti, M. Marcel Renevey a accepté de se mettre à la disposition de notre parti. Il faut qu'il soit brillamment élu dimanche.

« Travail » du 28 février : « Naïveté ou mauvaise foi »

Il n'est pas aisé de faire acte d'indépendance dans notre canton, et ceux qui, comme M. Ducotterd, refusent de se prostituer au régime conservateur en savent quelque chose. Candidat du bon bord, c'eût été l'homme idéal, doué de toutes les qualités humaines et en mesure d'assurer à lui seul le salut du pays tout entier. Candidat agraire, ce n'est plus qu'un orgueilleux, dépourvu de l'intelligence la plus élémentaire, désireux de ne satisfaire que son ambition personnelle.

On ne peut faire mieux que de cracher toutes les injures possibles et imaginables à la face de cet homme dont le seul péché est d'avoir mis son nom et sa personne à disposition d'un parti minoritaire qui entend se défendre parce qu'il en a un urgent besoin : le Parti agraire. Cette attitude scandaleuse à l'adresse d'un homme sans reproche ne porte plus, et les effets désirés vont à l'encontre de ce qui est recherché par nos « aimables, dignes et démocrates » conservateurs.

On agite de nouveau aux yeux de la paysannerie l'épouvantail socialiste, dans le but évident de faire reculer les campagnards qui, de plus en plus désireux de se libérer du joug des partis bourgeois, serrent les rangs autour du Parti agraire. Et la pieuse *Liberté* (quelle liberté !) résonne ces jours de mise en garde contre l'alliance faite avec le Parti socialiste qui pousse de toutes ses forces à l'étatisation des moyens de production et à la suppression de la propriété privée. D'ici quelques jours, à n'en pas douter, l'organe de Saint-Paul, s'adressant toujours aux mêmes paysans, les abjurera de ne pas tomber dans le piège de l'exploitation collective et, avec des images dignes de l'enfer, lancera une dernière mise en garde contre ces réalisations diaboliques qui ont nom de sovkhoses ou de kolkhoses.

Et tout cela parce que notre parti a assuré de son appui le candidat des travailleurs de la terre. Or, que dit notre programme socialiste en ce qui concerne l'agriculture ? Il est bon que nos paysans qui l'ignorent et qui se laissent prendre aux sornettes conservatrices, le sachent. Voici :

L'ordre socialiste de l'économie assure un revenu équitable et constant tant à l'agriculteur qu'à l'ouvrier agricole. Il décharge les entreprises agricoles de leurs obligations excessives en

matière d'intérêt. Il fait bénéficier toutes les exploitations des progrès obtenus dans le domaine des recherches agricoles, en vue d'améliorer les méthodes de travail et de culture. Il accroît la demande des produits agricoles en organisant rationnellement leur écoulement et pourvoit à une juste politique des prix. La propriété paysanne, instrument de travail, est garantie.

Puis suivent toutes les dispositions envisagées pour désendetter la propriété agricole, pour assurer la défense du sol, le droit successoral, etc. etc.

Comment les paysans se trouveraient-ils mal à l'aise à nos côtés, lorsque de telles revendications en leur faveur sont inscrites en lettres de feu dans notre programme. « La Suisse nouvelle » ? Les racontars de *La Liberté* ne sont qu'un tissu de mensonges et de mauvaise foi.

René Mauroux

« La Gruyère » du 1^{er} mars, dernière prise de position de GG (Civis)

Les procédés scandaleux utilisés à l'égard de M. Ducotterd ont un avantage. C'est de grouper les honnêtes gens, quelles que soient leurs convictions, dans une unanime réprobation. Il faut souhaiter que cette indignation se reflète dans les résultats du scrutin. Les pronostics sont plutôt favorables à M. Renevey.

C'est une raison péremptoire pour ceux qui n'admettent pas la comédie des dirigeants majoritaires d'aller aux urnes et de voter pour M. Ducotterd. M. Quartenoud simule de lâcher son ami. Il sera le premier à l'accueillir, les bras ouverts, s'il franchit le cap des tempêtes. Cette gymnastique, approuvée par les Excellences conservatrices, doit inspirer de salutaires réflexions à tous les Fribourgeois. Les paysans surtout doivent comprendre qu'ils sont les victimes de cette politicaille contorsionniste. Assez de grimaces ! Assez d'entourloupettes !

Après l'expérience Dupraz, les ordures lancées sur M. Ducotterd prouvent que le régime ne respecte plus que ses créatures et sa tyrannie. Le salut de notre petite république exige qu'un nouveau pas soit fait vers l'indépendance. M. Ducotterd n'est plus le candidat d'un parti, ni même celui des minorités. C'est un nouvel espoir de soulever la chape de plomb qui écrase le Pays de Fribourg. Se réalisera-t-il ? A chacun de répondre ! *Civis*

« La Liberté » du 3 mars, après l'élection de Georges Ducotterd

Du long article de Roger Pochon, rédacteur en chef depuis l'année précédente, voici un bref extrait.

Avant de souhaiter la paix, Roger Pochon répète les reproches faits à M. Ducotterd : son passage au parti agraire à la veille de la vacance gouvernementale, certains échecs coûteux de ses initiatives économiques, l'appui qu'il quémанда auprès du parti socialiste malgré les principes dont il se proclamait, son attitude apparemment peu compréhensible à l'égard de son chef direct, M. Quartenoud, et l'équivoque qui plana jusqu'au scrutin...

Il s'agit cependant de tourner la page et de regarder vers l'avenir. A M. Ducotterd incombent désormais des responsabilités gouvernementales. Puisse-t-il faire œuvre bonne au Conseil d'Etat grâce à un sens plus avisé du réel et travailler notamment avec ses collègues dans un parfait esprit d'équipe ! En une période si difficile - et l'élection d'hier atteste une fois de plus combien profond est le malaise du monde agricole -, il n'est pas permis de gaspiller les forces. L'union de tous, citadins et campagnards, est nécessaire pour des efforts constructifs. Le plus immédiat sera celui de faire triompher le 30 mars en votation populaire le statut de l'agriculture. Il s'agit de défendre les légitimes intérêts de ceux qui, sans recevoir une part vraiment équitable de notre revenu national, travaillent afin d'assurer le pain quotidien de tous les membres de la famille helvétique; de garantir à notre paysannerie la juste rémunération de son labeur, condition essentielle de la paix sociale à laquelle nous devons tous tendre. Alors seulement le malaise, les préventions s'évanouiront et les esprits, un instant désorientés, se rendront compte du véritable rôle des partis historiques.

Essayons donc les uns et les autres d'oublier nos heurts, de dissiper les malentendus afin d'unir nos efforts en n'ayant en vue que l'intérêt général.

« La Gruyère » du 4 mars : « La gifle », par GG

Quelle gifle, mes frères! Le parti conservateur et ses faux prophètes ont reçu, dimanche, la correction qu'ils méritaient. Depuis l'élection de M. Pierre Glasson, en 1946, jamais le régime n'a subi pareille défaite. Jusqu'à ces jours derniers, on n'attendait pas la victoire de M. Georges Ducotterd. Les augures lui prédisaient un échec honnête. Et l'on se demandait ce qu'il adviendrait de ce haut fonctionnaire couvert d'ordures et d'insultes par ses petits maîtres. La campagne sauvage menée contre le candidat agrarien lui a donné son meilleur atout. Le peuple fribourgeois a le sens de la logique et de la propreté. Il n'admet point qu'un homme dont les qualités étaient précédemment reconnues, soit traîné dans la boue simplement parce qu'il a vu clair et changé d'étiquette politique. (...) Les citoyens ont en outre été indignés par la prose de la presse et des tracts majoritaires. Ils ont compris que l'esprit chrétien affiché dans cette littérature n'était qu'une tromperie grossière. En fait, certains journaux *tépelets* se sont conduits en vulgaires goujats. S'il devient chef du Département militaire, Ducotterd pourra leur décerner les galons d'appointé... Sauf le respect qu'on doit aux dits galons ! Ces plumitifs ont bigrement facilité son succès. Il y a des procédés de propagande qui agissent à la façon du boomerang. Tant pis pour les maladroits qui en usent.

Et que devient le malchanceux M. Marcel Renevey dans cette aventure ? Comme on l'écrivait ici-même samedi, cet irréprochable fonctionnaire de l'Etat aurait dû éviter d'être le Guignol d'une farce plutôt dégoûtante. A quelques années de la retraite, il s'est aliéné des sympathies réelles. Il est la victime de ceux qui l'ont embarqué dans cette galère. Ses *supporters*, d'ailleurs, se sont mépris sur son degré de popularité. Les 12 048 voix réunies sur son nom constituent un résultat bien mince.

« Travail » du 6 mars : « En dessous de tout »

Jamais l'on n'aura vu, durant une campagne électorale, un pareil acharnement à vouloir démolir un homme politique comme ce fut le cas pour le candidat agraire, M. Ducotterd. Le

Parti conservateur, défenseur patenté de la foi chrétienne, ambassadeur de l'amour du prochain à travers le monde, a, par les moyens qu'il utilisa face à un adversaire politique, fourni la preuve qu'il a perdu le sens de la dignité la plus élémentaire.

Je n'en suis pas à ma première campagne électorale et je me suis amusé à collectionner, depuis plus de 20 ans, les tracts et les proclamations des différents partis politiques du pays. Je n'en ai trouvé aucun qui atteigne le degré de virulence, de mesquinerie et de malhonnêteté de ceux diffusés durant cette dernière semaine électorale par les conservateurs. De tels moyens sentent terriblement la peur.

Rien d'autre ne peut expliquer un tel déchaînement de la part d'un parti politique. La peur de devoir bientôt rendre des comptes sur les cent ans d'activité conservatrice. La candidature agraire aura eu le mérite de faire une brèche de plus dans la cuirasse déjà bien fêlée d'une majorité qui, quoi qu'on en dise, a ses jours comptés.

Encore quelques coups d'estoc de cette espèce et les minorités politiques, à leur tour, pourront prendre en main la direction du pays. Avant que l'on soit obligé de rougir d'être Fribourgeois.

Signé : x

En conclusion

Avec un taux de participation de 52 %, Georges Ducotterd a été élu avec 14 130 voix (majorité absolue : 13 134) contre 12 048 à Marcel Renevey. Maurice Jaquet, de Grolley, n'a récolté que 90 suffrages. Ducotterd a obtenu 54 % des suffrages et la majorité dans cinq districts. La Sarine et la Singine lui échappent. Il devient directeur des Affaires militaires, des Forêts et des Vignes. (Il est capitaine à l'armée.)

En 1956, Georges Ducotterd est de nouveau nommé au Conseil d'Etat, au deuxième tour. La suppléance de la Direction de l'Intérieur, de l'Agriculture, de l'Industrie et du Commerce lui sera retirée à la mort de Maxime Quartenoud en 1956. Cette décision a suscité un profond mécontentement du PAI¹ et une large incompréhension dans l'opinion publique. En 1961, son élection est tacite avec celle d'Emile Zehnder une fois les cinq conservateurs réélus. Il est le seul élu au premier tour en 1966. Après la démission de Paul Torche, il dirige également l'Agriculture d'avril à décembre 1966, mais il conserve la Direction des Affaires militaires, des Forêts et des Vignes jusqu'à sa retraite en 1971. En 1976, Georges Ducotterd - qui a été très attaché au vignoble fribourgeois des Faverges - publie *Les Faverges en Lavaux, vignoble millénaire*, Lausanne, Editions du Grand-Pont.

¹PAI : Parti des paysans, artisans et indépendants, ou Parti agrarien, dénomination qui a précédé celle d'UDC, Union démocratique du centre, apparue en 1971

1919 – 1936 : autopsie de l'huître conservatrice

Louis Ruffieux, dans « La Liberté » du 6 décembre 2001, consacre un article au mémoire de licence de Nathalie Balmat. Cette importante recherche s'intitule « Le parti conservateur-

catholique à Fribourg durant l'entre-deux-guerres (1919-1936) ». Le mémoire a été présenté à l'Université de Fribourg en 2001.

Nathalie Balmat - aujourd'hui Nathalie Dupré-Balmat - a été désignée en 2012 en qualité d'archiviste de l'évêché de Fribourg. Elle a toujours vécu dans l'enclave de Surpierre.

Article de Louis Ruffieux :

En ce temps-là, davantage qu'un prosaïque programme politique, le **Parti conservateur-catholique cantonal (PCF)** poursuivait une mission : « veiller à ce que la vie de l'Etat soit réglée d'après la loi du Christ ». C'était l'époque où Fribourg s'érigeait en « rempart de l'ordre, de la paix et de la sûreté en Suisse. » Pour préserver « l'îlot conservateur au milieu d'une Suisse grignotée par le matérialisme et le laïcisme, le PCF - ne pas confondre avec le parti communiste français, quoique, question organisation... - déploiera une machine de guerre dont on ne se lasse pas de (re)découvrir les rouages et les stratèges. En consacrant son mémoire de licence au PCF entre 1919 et 1936, sous la direction du professeur Francis Python, Nathalie Balmat, de Villeneuve, touche à un pan encore peu exploré de l'histoire cantonale.

Grandeur et déclin de la « République chrétienne » et de son guide Georges Python, luttes intestines au sein de la « République des camarades » (selon le mot du radical *Indépendant*), échec d'une loi corporatiste, scandales financiers, phobie endémique de la bolchévisation, guérilla permanente contre le vieil ennemi radical puis contre son « avorton » politique, le nouveau Parti agrarien : comme toutes les croisades, celle du PCF n'échappa pas aux terribles contingences humaines...

Comme la mante religieuse

Il fallait une organisation bétonnée, des réseaux serrés garants de la discipline électorale, une élite cooptée, un clergé béni-oui-oui, une presse servile (*La Liberté* surtout), une propagande lancinante, un encadrement sévère des masses rurales, une manière d'assimiler les minorités qui renvoie à la méthode appliquée par la mante religieuse à son mâle. Fort de tout cela et scellé comme une huître au « roc des principes chrétiens », le PCF résista aux violentes vagues de la crise économique et sociale de l'entre-deux-guerres.

Sur la balance politique, entre 1921 et 1936, le parti monolithique « pèse » entre 87 et 90 des 118 sièges du Grand Conseil. Nathalie Balmat situe à 1931 déjà (90 députés) le « début du chant du cygne ». Jamais le parti ne retrouvera une telle puissance, c'est vrai. Mais le cygne chantera encore longtemps, et fort, jusqu'en 1966 (perte de sa majorité absolue au parlement). Et on l'entend très distinctement aujourd'hui encore...

Le mémoire de l'historienne s'avère intéressant quand il démontre les contorsions du PCF autour de l'introduction du système proportionnel. Instaurée en 1919 à l'échelon fédéral, la représentation proportionnelle offre aux conservateurs la reconnaissance à laquelle ils aspirent depuis la domination libérale-radical née de la guerre du Sonderbund. Jean-Marie Musy s'assoit dans le deuxième fauteuil conservateur du Conseil fédéral le 11 décembre

1919. Mais à Fribourg, sur un canevas inverse - les radicaux sont condamnés à expier le péché originel de leur régime dur de 1848 -, comment introduire la proportionnelle sans effriter le régime tout-puissant ? Simple : en dressant une barrière assez élevée pour que les minorités s'y cassent le nez. Ce fut le quorum¹ à 15%. Il faudra le marteau piqueur du Tribunal fédéral, bien plus lard, pour le descendre.

L'obstacle est si haut qu'il contraint à la mendicité des radicaux affaiblis. En 1921, c'est la première élection du Grand Conseil à la proportionnelle et le Conseil d'Etat est élu par le peuple pour la première fois aussi. L'unique liste comprend six conservateurs et le sortant radical Victor Buchs (choisi par le PCF). Or, le minoritaire Victor Buchs sort en tête, tandis que Georges Python hérite de la lanterne rouge... A l'évidence, les radicaux ne cultivent pas la même discipline électorale que les conservateurs, fort fâchés en cette occurrence... et en d'autres. Le rapport d'amour-haine entre les deux partenaires sera d'ailleurs une constante du XX^e siècle (et ça continue). Les intérêts électoraux rythment leurs rapprochements auxquels contribue le combat contre « l'hydre socialiste ».

Le « microbe agraire »

La phobie du PS (qui devient le deuxième parti national en 1925), le choix « entre l'esprit de Moscou et le Christ » s'inscrit en fil rouge de cette période. L'industrialisation, susceptible de grossir les rangs du prolétariat, n'est pas soluble dans la doctrine conservatrice. Le régime chouchoute les paysans et petits artisans. Aux idées subversives qui infiltrent malgré tout « la citadelle catholique imprenable », le PCF répond par la doctrine sociale de l'Eglise nourrie au lait des encycliques *Rerum Novarum* et *Quadragesimo Anno*. Mais le ciel étant plus abondant en pluie qu'en pain, le parti « universel » peine de plus en plus à canaliser les aspirations populaires. C'est ainsi à fortes doses d'antibiotiques qu'il combat l'apparition du « microbe agraire » (création du Parti agrarien en Veveyse).

L'histoire étant faite de pâte humaine, Nathalie Balmat narre les petites intrigues et grandes inimitiés de la famille conservatrice orpheline de son « père » Georges Python en 1927 : bataille de clans, querelle des anciens et des modernes et, au crépuscule des années 1930, « prémices d'une division du noyau dur du parti en deux ailes : l'une, réactionnaire, représentée par Joseph Piller et l'autre, progressiste, incarnée par Maxime Quartenoud. » On comprend mieux la mise à l'écart de Louis Python (fils de Georges) au profit d'un Joseph Piller fort gourmand, les jeux de coudes de Jean-Marie Musy, qui revient au Conseil national après son départ du Conseil fédéral en marchant sur l'élus gruérien Joseph Delatena, la scission radicale après l'élection au Conseil d'Etat du modéré Richard Corboz à la place de Léonard Rouvenaz (1936).

Enfin, la pérennité de certains paramètres fait sourire le citoyen de 2011 : le rôle dévolu à la Jeunesse conservatrice pour remettre la locomotive des grands sur les rails, l'attitude de l'amant radical souvent cocufié, le vote trop singinois des Singinois, les conflits régionalistes, l'adaptabilité du parti majoritaire... L'histoire se répète, quand elle ne bégaye pas. LR

¹ Pour qu'un parti puisse participer à la répartition des sièges, il faut que le total des suffrages de listes exprimés en sa faveur atteigne un certain pourcentage du total général des suffrages.

1999 : tu sauras l'allemand, mon fils

Comme je suis resté en première ligne durant la bataille contre l'enseignement en allemand de quelques branches scolaires, mon point de vue assorti de celui de quelques « coreligionnaires » aura la part belle... Aussi, ce chapitre sera-t-il subjectif. Notre but principal dans cette lutte parfois homérique était de préserver l'enseignement de la langue maternelle et notre identité. Je resterai dans le giron francophone et n'aborderai pas la présentation des convictions des Alémaniques qui étaient à l'opposé de celles exprimées dans les districts francophones.

Les articles de loi incriminés

Une bourrasque a soufflé quelques mois après l'acceptation quasi unanime par le Grand Conseil d'une modification de la loi du 23 mai 1985 sur l'école enfantine, l'école primaire et l'école du cycle d'orientation. Le vote du législatif cantonal a eu lieu le **18 novembre 1999**. Un oui presque unanime à ces deux nouveaux articles de loi, un oui partagé hors Hôtel de Ville par tout ce que le pays compte d'autorités cantonales et fédérales : Conseil d'Etat, députés, préfets, conseillers nationaux...

Art. 3 let. f (nouveau)

L'école contribue à développer l'apprentissage de la langue partenaire et des langues étrangères chez l'enfant.

Art. 7 al. 3 et 4 (nouveau)

*Afin de favoriser l'apprentissage de la deuxième langue officielle (dite aussi langue partenaire), **une partie de l'enseignement est donnée dans cette langue**, selon diverses modalités, dans tous les cercles scolaires.*

Les communes et l'Etat collaborent au développement de l'apprentissage de la langue partenaire et des langues étrangères, notamment en encourageant la réalisation de modèles expérimentaux. Au besoin, cette collaboration fait l'objet d'une convention soumise à la ratification du Département.

Le message du Conseil d'Etat censé forger l'opinion, qui porte la date du 6 juillet 1999, comptait 41 pages !

Encouragés et renseignés par nos prises de position dans les médias, de nombreux citoyens fribourgeois ont compris et suivi nos points de vue. La votation par le peuple a été précédée d'une campagne de presse intense et houleuse.

10 - 15 - 50 % ?

La loi votée par nos députés précisait qu'« une partie » de l'enseignement serait donnée dans la langue dite partenaire. Quelle partie ? Il était question de 10 à 15 %. Mais cette « partie » de l'enseignement en allemand pouvait être bien plus importante. L'IRDP - l'Institut romand de recherche et de documentation pédagogique - avançait un 50%. En

mars 2000, le DECS valaisan - Département de l'éducation, de la culture et du sport - a publié un projet de concept cantonal de l'enseignement des langues. Une filière bilingue y est présentée où l'enseignement de l'allemand est prévu à un minimum de 40-50 %. Un rapport de l'IRDP précise au sujet des expériences valaisannes que les enfants soumis à un enseignement bilingue - dont le succès est relevé, bien sûr ! - appartiennent pour une part à des familles bilingues, à des milieux favorisés, et qu'un large éventail d'appuis a été mis en place...

Les francophones ont dit non

Un référendum contre la modification de la loi scolaire est lancé par Alfons Gratwohl, syndic de Surpierre. Plus de 10 000 signatures ont été réunies et déposées à la chancellerie en février 2000. La votation populaire a eu lieu le 24 septembre 2000. **Et la loi a été rejetée** par le 50,41 % de l'électorat, soit par 36 064 non contre 35 482 oui.

Que n'a-t-on pas entendu sur cette mince victoire ! Certains s'en gaussaient. Et l'objectivité ? On a trop souvent omis de comparer les résultats des districts francophones à ceux des districts de la Singine, du Lac et de la ville de Fribourg en partie alémanique. Un rempart de röstis !

Districts	NON à la loi	Districts et ville de Fribourg	Non à la loi
Sarine-Campagne	57,04 %	Ville de Fribourg	48,08 %
Gruyère	64,36 %	Singine	27,17 %
Glâne	65,20 %	Lac	29,71 %
Broye	62,14 %		
Veveyse	53,46 %		

Un de mes nombreux articles ou rapports :

Sur le fond du problème - améliorer l'enseignement des langues étrangères à l'école - tout le monde est d'accord. C'est la manière qui dérange.

Alfons Gratwohl, le syndic bilingue de Surpierre qui a lancé le référendum avançait un argument économique - réalisation tout à fait trop onéreuse - et non pas linguistique. On l'a aussi entendu sur les ondes affirmer que le corps enseignant avait peur d'exprimer ouvertement son désaccord. Exact ! Sauf exceptions. Antoine Müller, instituteur à Surpierre, en a donné un exemple à la télévision. C'est vrai qu'il faut se sentir indépendant pour dire non à toute la nomenclature politique avec, en tête, le directeur de l'Instruction publique Augustin Macheret.

Au cours de mes entretiens, je n'ai jamais rencontré un enseignant d'école primaire qui se soit dit capable de s'exprimer entièrement en allemand dans quelque branche que ce soit. Car l'une des principales pierres d'achoppement de la nouvelle loi est bien là, dans le fait qu'il s'agirait non seulement d'améliorer l'enseignement de l'allemand, mais d'enseigner dans cette langue une partie du programme officiel.

Je laisse de côté l'aspect fausse évaluation des coûts de « l'opération bilinguisme », que le syndic-ingénieur agronome de Surpierre relève avec pertinence. Je me bornerai à un point de vue pédagogique, dicté par plus de 40 ans passés au service de l'école soit à enseigner, soit à visiter des classes différentes dans lesquelles je suis entré plus de 1500 fois, soit comme inspecteur, soit en qualité de professeur de méthodologie à l'Ecole normale lors de la visite de stagiaires.

Un droit intangible

Nos enfants, tous nos enfants, doivent pouvoir suivre l'enseignement de toutes les branches dans leur langue maternelle. De quel droit les laisserait-on dans l'ignorance d'un vocabulaire, d'une terminologie et d'une pensée indispensables à leur culture et à la suite de leurs études, que ce soit en histoire, en géographie, en éducation religieuse ou dans une quelconque autre branche ?

Pourquoi aussi ne tenir aucun compte des enfants à la compréhension plus lente, en augmentant encore - et comment ! - leurs difficultés ? Et a-t-on songé à tous ces enfants allophones qui seraient confrontés à une deuxième langue étrangère ? Que fait-on enfin de l'interdisciplinarité, tant prêchée naguère, dont l'une des fonctions est de faire concourir les diverses branches du programme à une meilleure connaissance de la langue maternelle ?

Enseignants compétents ?

Et les maîtres ? Pour enseigner une branche totalement en allemand, il faut posséder cette langue à fond. Combien sont-ils, dans le canton, les enseignants nés dans une famille bilingue, ou ayant vécu au moins une année dans un milieu totalement germanophone ? Un ou deux pour cent ? Utopie de vouloir les rendre tous bilingues, capables d'enseigner une partie du programme dans la langue dite « partenaire » !

Finie l'homogénéité !

Dans tout le canton, que l'on soit à Nierlet, à Tatroz, à Grangettes ou à Villars-sur-Glâne, les enfants ont droit à un enseignement d'une qualité égale et d'un contenu homogène. Ce qui, de toute évidence, ne sera pas le cas avec la nouvelle loi, les communes ayant la possibilité d'initiatives dans le domaine de l'enseignement de la seconde langue. Tous ces arguments valent aussi pour les maîtres et les enfants de la partie alémanique du canton. A une nuance près, et non des moindres. L'allemand que l'on apprend à l'école n'est pas en usage en dehors d'une certaine « officialité ». Tandis que le français utilisé en classe est aussi parlé dans la vie de tous les jours. Mais c'est là un sujet tabou.

D'autres voies

Pourquoi donc nos députés ont-ils presque tous voté oui ? Je les comprends. La plupart ne sont pas bilingues et c'est tout à leur honneur de souhaiter que les générations futures soient mieux formées qu'eux-mêmes à la pratique des langues étrangères. Et les mécanismes de la psychologie des foules, décrits au début du siècle par le Dr Gustave Le Bon, ont probablement bien joué lors des séances du Grand Conseil où il était question de

bilinguisme. Je garde néanmoins ma confiance dans le bon sens des députés. Ils devraient être prêts à éviter les écueils et les injustices. Que des gens d'école leur suggèrent les « comment ». Des voies sont à rechercher : méthodes actives avec les moyens informatiques modernes, cours d'allemand donnés dans les classes par les maîtres les plus à l'aise dans cette langue, ou par des enseignants germanophones itinérants, une dixième année de scolarité dans une région ou un pays germanophone, amélioration de la formation des maîtres, cours organisés par districts destinés aux enseignants qui souhaitent approfondir l'allemand... Sans priver les élèves de leur droit intangible à l'égalité de traitement et à l'enseignement de tout le programme en français. Sauf les leçons d'allemand, bien sûr !

Immersion : on nous en rebat les oreilles. Mais c'est quoi ?

L'immersion, ce n'est pas « un moment en allemand pendant l'école ». C'est vivre dans un milieu germanophone, avec tout un environnement en allemand. Seul un séjour linguistique peut être qualifié d'immersion. Comme l'affirmait naguère un collègue, recevoir l'enseignement de quelques branches en allemand - avec d'innombrables compréhensions approximatives et des trous noirs - c'est un bain de pied plutôt qu'une authentique immersion.

Quant à la « *fantastique capacité des petits enfants d'assimiler spontanément tout ce qu'on leur apprend* », ne doit-elle pas être mise à profit en premier lieu pour l'appréhension de la langue maternelle, et ensuite seulement pour sensibiliser les bambins à l'existence d'autres langues et d'autres cultures ? N'existe-t-il pas de multiples moyens pour ce faire, autres qu'un empiètement sur le territoire de la langue maternelle ?

Jeter un regard sur les grilles horaires de naguère et d'aujourd'hui devrait interpellé les décideurs. Les heures accordées au français ont sensiblement fondu au « soleil » des réformes. Et combien se plaignent du niveau actuel ! Des 15 h de langue maternelle en 1876, on est passé à 10,5 unités de 50 minutes en 1973 et à 7 unités actuellement dans les premières classes. Faudra-t-il se contenter à l'avenir d'une approche superficielle de la langue maternelle, complétée par une couche d'allemand et/ou une glaçure d'anglais ? Ou, au contraire, faut-il donner à la langue maternelle la place qu'elle mérite, afin qu'elle permette de lire, d'écrire, de s'exprimer, de penser, de juger avec justesse et clairvoyance.

Encore deux rappels :

- Le premier plan d'études pour l'enseignement primaire de Suisse romande insiste : *Sur un plan général, l'enseignement **de la langue maternelle - laquelle sert de véhicule à la pensée dans toutes les disciplines** - favorise le développement des structures mentales de l'enfant. Enfin, et ce n'est pas le moindre mérite, il lui permet de découvrir, d'apprécier et d'accepter certaines valeurs morales et esthétiques.*

- Les élèves de l'Ecole normale d'Hauterive - c'était au début du 20^e siècle - apprenaient déjà que « *le fil conducteur de tout l'enseignement primaire dans chacune des diverses branches du programme doit être avant tout l'étude de la langue maternelle, parce qu'une foule d'occasions d'acquérir telle ou telle connaissance linguistique ne se trouvent qu'en géographie, en histoire, en éléments des sciences naturelles et même en arithmétique* ».

Bobards et approximations

La direction de l'Instruction publique a envoyé des inspecteurs scolaires au Luxembourg pour constater les bienfaits du plurilinguisme ; des pays étrangers ont été cités comme avant-gardistes dans ce domaine. J'ai contrôlé l'authenticité des exemples avancés. C'était en 2000. Peut-être les pratiques ne sont-elles plus exactement semblables aujourd'hui.

Opinion sur l'immersion.

Le document européen intitulé *L'apprentissage des langues vivantes en milieu scolaire dans la communauté européenne* ne formule pas que des compliments sur l'immersion. Elle n'est pas adaptée, lit-on, à tous les enfants et à toutes les situations. Cet ouvrage assure que l'environnement linguistique a une grande importance. Or, chez nous, dès que l'on sort de la salle de classe, le hochdeutsch disparaît pour faire place au schwyzertütsch. Je suis certain que les résultats médiocres de l'enseignement de l'allemand dans nos écoles sont directement liés à ce phénomène.

L'apprentissage précoce

Il aurait d'irremplaçables vertus. On ne peut pas accepter sans réserves cette affirmation. Plusieurs chercheurs sont cités dans le document européen dont il vient d'être question. Je lis en page 34 les résultats d'une expérience conduite par quatre chercheurs : *Les élèves les plus âgés semblent apprendre plus efficacement la seconde langue*. L'enthousiasme de Rachel Cohen - prosélyte des apprentissages précoces - doit être tempéré, apprend-on dans le même ouvrage. Elle se réfère à une école où les enfants et les moyens disponibles sont exceptionnels. Il s'agit de l'Ecole internationale de Paris.

La langue dite « partenaire »

Laquelle est-elle dès qu'on s'éloigne de Fribourg ? Etes-vous certains que ce soit l'allemand, et pas l'anglais ? J'habite Avry-sur-Matran. A Avry-Centre, il y a le Garden Center, Baby Care qui était naguère Mother Care, Pony Shop, Interdiscount, Sun Store, Mister Minit, Modia jeans. La radio diffuse chaque jour un nombre considérable de chansons anglo-américaines. Des mots anglais envahissent notre langue par dizaines. Dites-moi quelle est la langue dite partenaire ? Si vous hésitez, passez un moment sur Internet. Des cantons alémaniques choisissent l'anglais et non le français comme seconde langue. Peut-on balayer cet état de fait d'un revers de la main ? Je ne veux pas remplacer l'allemand par l'anglais. Je souhaite simplement une réflexion approfondie.

Au Luxembourg

A l'école primaire luxembourgeoise, les enfants sont en présence de trois langues. Du long témoignage obtenu d'une institutrice en fonction dans la Principauté, il ressort que les branches principales sont données en allemand. Des leçons de français apparaissent en deuxième année, mais aucune branche n'est enseignée en français. Le luxembourgeois, qui s'apparente à l'allemand, est parlé lors des ACM et de l'éducation physique. L'institutrice luxembourgeoise ajoute : *cette situation de plurilinguisme est responsable de beaucoup*

d'échecs scolaires. Une bonne partie des élèves doit redoubler l'une ou l'autre classe à cause de cette situation.

En Autriche

Le 50% de l'enseignement est donné en français, a affirmé haut et fort un professeur de l'Ecole normale. Voici un extrait de la réponse officielle reçue du Stadtschulrat de Vienne le 17 mars 2000. En 1983, l'enseignement de l'anglais a été généralisé dans toute l'Autriche. En 1998-99, après une longue expérimentation, une langue étrangère est obligatoirement enseignée dès la première primaire. C'est l'anglais la plupart du temps. En première et deuxième années, il s'agit de courtes séances de sensibilisation de 15 minutes par jour. C'est l'enseignant de la classe qui intervient pendant les leçons d'éveil, de musique, de sports, d'arts plastiques. A partir de la troisième, une heure par semaine est consacrée à l'enseignement d'une langue étrangère.

En Alsace

Que s'y passe-t-il ? Internet m'a conduit à l'école de Mulhausen. Un élève s'exprime : *nous apprenons l'allemand depuis le CE 2, tous les jours de la semaine pendant une demi-heure. Nous travaillons à partir d'une histoire.* Je suis allé aussi à l'école de Haguenau. Depuis la rentrée passée, les élèves ont le choix de la deuxième langue, l'anglais ou l'allemand. L'allemand est doté de deux heures hebdomadaires.

Dans la vallée d'Aoste

Les Valdotains bénéficient d'un enseignement bilingue, mais dans des conditions fondamentalement différentes de celles que nous connaissons dans notre canton. Les francophones de la vallée d'Aoste ont obtenu, dans un passé récent, que le 50% de l'enseignement soit donné en français, pour sauver leur langue assaillie de toutes parts par l'italien.

Construire sur l'épave

C'est le titre de la conclusion signée par Louis Ruffieux dans « La Liberté », au lendemain de l'échec de ce qui était appelé la « loi Macheret ».

L'immersion finit en noyade. Lesté de trop de pierres - la « stone » lâchée récemment par le collègue zurichois de M. Macheret a pesé de tout son poids - le projet de la loi scolaire rejoint le cimetière des grandes idées au souffle un peu court.

Ce rejet, fût-il mince, confirme des décalages importants : entre les communautés linguistiques ; entre le monde politique quasi unanime sur cette question et la majorité des citoyens ; enfin entre d'une part une « conception générale » reluisante sur papier glacé et, d'autre part, les contingences quotidiennes vécues par les enseignants, les parents et les enfants.

Affirmer que le projet a cédé sous la pression d'arguments « passésistes » voire « défaitistes », imputer ce ratage à un quarteron de généraux séditionnels à la retraite, serait un brin léger. Primo, toute réforme scolaire lancée sans l'appui du corps enseignant est vouée à l'échec, et ce n'est pas une spécificité française. Secundo, quand la réforme touche de surcroît à la langue, donc à l'identité culturelle, affleure une charge émotionnelle doublée de dynamite : il faut déminer avant de lancer la cavalerie. Tertio, les députés - et les « concepteurs de l'apprentissage de la langue partenaire » - devraient davantage accompagner leurs enfants dans leur pensum scolaire vespéral : ils verraient à quel point l'entonnoir déborde déjà, sans rasade de géographie ou de maths dans l'autre langue.

Le projet séduisait surtout les apôtres d'un prétendu modernisme nourri à la seule mamelle de l'économie. Les mêmes pleurent chroniquement sur les faiblesses orthographiques des jeunes professionnels.

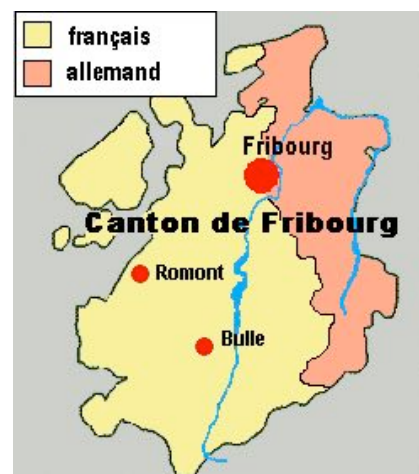
Son mérite aura pourtant été de provoquer un intense débat. Le directeur de l'Instruction publique y a fait le constat de l'échec de l'enseignement actuel de la deuxième langue. L'heure n'est donc pas au repos du guerrier vaincu. Même sans immersion partielle codifiée dans une loi, de considérables progrès sont réalisables dans l'enseignement, grâce à de nouvelles méthodes d'apprentissage et à une véritable formation continue des maîtres. Rien n'empêche l'Instruction publique de poursuivre sur ce plan-là, elle qui promettait des enseignants bilingues d'ici à huit ans. Et pourquoi ne pas explorer la voie d'une réelle immersion en fin de cursus scolaire ?

Des épaves peuvent inspirer des chefs-d'œuvre. Le naufrage de la loi scolaire n'est certes pas celui du Titanic (en termes de dégâts). Mais il faut profiter de la houle provoquée pour gagner des rivages moins glorieux et utopiques, plus efficaces sans doute.

Cultures fribourgeoises vues par Nicolas Morard

*L'ancien archiviste de l'Etat de Fribourg, quelques années après la votation, met les choses au point quant à l'identité des deux cultures qui cohabitent dans le canton de Fribourg. Ce qui n'empêchera pas la conseillère d'Etat Isabelle Chassot d'affirmer deux ans plus tard à la RSR - émission de 7 h du 22 décembre 2007 - que « la réalité se trouve dans le **mélange** des cultures ». Non Madame ! Dans le **respect** des différentes cultures.*

Quoi de plus agaçant, pour l'historien, que de voir la politique se saisir du passé pour défendre une cause, qu'elle soit bonne ou mauvaise. Il en va du bilinguisme comme du reste. Appliqué à la réalité fribourgeoise, aucun terme n'est plus ambigu dans la forme, plus équivoque dans le fond.



Vérité historique : la culture était romane

Et d'abord, ces Alémanes, ces Burgondes, le français, l'allemand, ça va, ça vient, on ne sait jamais où ça commence, ni où ça finit. Or l'origine ethnique de tel détenteur du pouvoir ne signifie rien quant à la langue de ses sujets. D'ailleurs, en souriant, rappelons que Berchtold de Zaehringen, fondateur de Fribourg, avait une mère wallonne. Sans pousser le bouchon trop loin, on peut penser que sa langue maternelle fut davantage romane que germanique ! Mais je viens de le dire, ce n'est pas cela qui importe.

Une chose est certaine. Au plus fort de la domination des Habsbourg, Fribourg, l'Autrichien, étalait sans complexe sa francophonie, pour le plus grand bonheur des philologues romanistes d'aujourd'hui. Que des lois, des comptabilités entières soient rédigées en français, textes destinés à être dits, lus, compris par tout un chacun, voilà qui en dit long sur l'appartenance culturelle d'un peuple. Qui d'autre Fribourg avait-il intérêt à séduire en recourant au français, les baillis autrichiens peut-être ? La marque d'origine de la communauté politique fribourgeoise, à ses débuts, est authentiquement et spontanément romane dans son expression.

Voilà une première vérité qu'on tait complaisamment. Ce qui ne veut pas dire qu'une fraction germanique forte n'ait pas existé à Fribourg, dynamique, agissante (vers 1480, fifty-fifty), mais elle n'a jamais été majoritaire, loin de là, comme d'aucuns se plaisent à le croire, le laisser ou faire accroire, et à le répéter. Population qui variait d'ailleurs dans sa composition, au gré des quartiers, des métiers pratiqués...

Il n'empêche, c'est vérité d'évangile, les encyclopédies, les atlas répètent à satiété que Fribourg médiéval est partie intégrante de l'univers germanophone, oubliant que le Saint Empire comprenait des populations mêlées, de langues et de cultures diverses.

L'opportunisme de 1481

Une autre certitude, complémentaire de la première, est que l'adoption de l'allemand comme langue officielle « pendant trois siècles » ne fut en rien le signe d'une adhésion culturelle, ni d'un choix ratifiant une tendance devenue réalité. L'opportunisme, en 1481, dictait à Fribourg, unique canton confédéré relevant alors du domaine francophone, de passer à l'allemand. Ne s'agissait-il pas alors de se faire comprendre ? Ce qui n'alla pas sans mal d'ailleurs : quel appauvrissement de cette langue - nouvelle - syntaxique et sémantique, dans les textes administratifs, les comptes des trésoriers pour ne citer qu'eux, vers 1500 !

Bien sûr, à force de suçoter le « thiois » (*le parler germanique*) du bout des lèvres, dans les jésuitières d'Ingolstadt ou d'Innsbruck (et Pierre Canisius, sous ce rapport, n'a pas rendu grand service à la langue de Racine, alors que Calvin...), les fils de famille ont fini par écrire l'allemand à peu près sans fautes. (Ce qui n'empêchait pas les Montenach, Reynold de tenir leur correspondance privée ou d'affaires en français.)

Mais reconnaissons que la pratique indistincte de deux langues n'a pas contribué beaucoup à l'enrichissement culturel du canton, qui n'a pas laissé sa trace, comme d'autres cantons de la Suisse romande, dans l'histoire des lettres.

Une fois pour toutes, qu'on se comprenne bien. Il ne s'agit pas de méconnaître, lui refusant sa juste place, une fraction nullement négligeable, tant s'en faut, quoique néanmoins minoritaire, du peuple fribourgeois. La population fribourgeoise francophone, et j'en suis un écho fidèle, entend simplement faire valoir qu'elle n'admettra jamais relever indifféremment de deux langues et de deux cultures dont l'histoire et la tradition lui ont appris que l'une, bien plus que l'autre, l'a marquée de façon décisive et indélébile. La majorité doit en être consciente, sans arrogance ni prétention, et la minorité de même, dont les devoirs et les droits sont également réels.

La Liberté, lundi 21 mars 2005

En 2006, on reparle d'immersion

Au sujet de «l'immersion», je suis frappé des réponses faites en 2006 au journaliste de *La Liberté* par la plupart des candidats au Conseil d'Etat ou au Grand Conseil. A part deux candidats au Conseil d'Etat qui ont relevé le refus de la loi par le peuple, tous ont sauté allègrement par-dessus le refus populaire. Ils et elles ont besoin des voix de la Singine et du Lac... Aux candidats qui se sont déclarés pour l'immersion, il aurait fallu demander comment ils en voyaient concrètement l'application. L'immersion proposée en 2000 n'a d'ailleurs absolument rien à voir avec une véritable immersion ; celle-ci ne peut se faire que dans un pays germanophone s'il s'agit de l'allemand, faut-il encore le rappeler ? A tous ces candidats qui rêvent d'immersion, il faudrait redire que :

- La langue maternelle, la première qui a droit à l'attention soutenue des autorités, s'apprend dans toutes les branches ; le leitmotiv de l'école de jadis, pour l'apprentissage de la langue maternelle, était avec raison l'interdisciplinarité. De quel droit priverait-on des enfants du vocabulaire de l'histoire, ou de la géo, ou du sport, en leur enseignant ces branches en allemand ? Un inspecteur de la Singine me signalait naguère les graves lacunes que les petits Singinois avaient en hochdeutsch. Et il faudrait leur enseigner la géo, ou l'histoire ou les maths en français...

- Pourquoi la DIP devenue DICS n'a-t-elle jamais effectué jadis et naguère un contrôle strict de la qualité de l'enseignement de l'allemand ? La dotation horaire dans la scolarité obligatoire est importante : deux heures par semaine dès la 3^e P et plus du double dès le début du CO. Et pourquoi n'insiste-t-on pas aussi sur les moyens aptes à développer le goût des langues étrangères et la curiosité des enfants à leur égard. Les moyens de sensibilisation aux langues sont nombreux, sans porter atteinte à la connaissance du français.

- Une immersion obligatoire renforcerait-elle la motivation et l'intérêt pour l'allemand ? Imagine-t-on des enfants aux capacités intellectuelles limitées suivre des cours entièrement en allemand ? Prend-on les enseignants pour des imbéciles ? On parle d'intégration - classes hétérogènes, avec les enfants qui devraient être en classes spéciales - et il faudrait donner à cette classe hétérogène un 20 % des cours en allemand. Un 20 % qui évoluerait en un 50 %. (Cf. les propositions de l'IRDP)

- Les candidats politiques « immersionnistes » peuvent-ils imaginer des maîtres francophones, omnipraticiens, enseigner les sciences naturelles - par exemple - en

allemand ? Cela suppose une maîtrise absolue de cette langue. Or, même la HEP, malgré sa fixation sur le bilinguisme, ne réussira pas le miracle de former des gens vraiment bilingues. Comme en Alsace ou au Canada, il faudra confier l'enseignement de la seconde langue à un second maître. Bonjour les coûts et l'organisation !

- Dans le canton de Fribourg - qui n'est pas du tout un canton bilingue mais un canton où cohabitent deux langues - certaines personnes ont un besoin quotidien de la seconde langue, par exemple dans l'administration, le commerce, l'industrie, divers bureaux... Et surtout à Fribourg et dans les régions proches de l'Alémanie. Mais pas partout !

- Que l'on donne un excellent enseignement de l'allemand durant les heures fixées à cet effet. **Que l'on favorise une dixième année linguistique.** Et que les Alémaniques parlent l'allemand et non une langue que l'on n'entend jamais dans la vie quotidienne. JMB

Emile Aebischer, dit Yoki

*Ce texte de Michel Eltschinger - reproduit avec son autorisation - est tiré du remarquable ouvrage qu'a publié en décembre 2013 le maître verrier de Villars-sur-Glâne. Remarquable car il y présente les nombreux artistes - certains mondialement connus - dont il fut le réalisateur des vitraux. Citons par exemple les noms de Yoki, Albert Chavaz, Théodore Strawinski, Jean-François Comment, Sergio de Castro, Teddy Aeby, Alfred Manessier, Jean Bazaine, Elvire Jan, Jean Le Moal, Jean Bertholle, Bernard Schorderet et tant d'autres. Tous les admirateurs de vitraux trouveront passionnante la lecture de cet ouvrage. Ils y découvriront aussi de remarquables illustrations. Son titre : « **Les amitiés de couleur, soixante ans d'art verrier** » @Michel Eltschinger. L'ouvrage est en vente au domicile de l'auteur, route de Matran 4, à Villars-sur-Glâne.*

J'ai fait la connaissance de Yoki en 1953 et le dernier travail que nous ayons réalisé ensemble date de 2011, soit une collaboration de près de soixante ans.

Il avait pris ses habitudes chez Fleckner pour faire réaliser ses vitraux et j'ai eu le bonheur de le rencontrer dès le début de mon apprentissage. Il fut pour moi un frère, presque un père quand mes parents ont quitté Fribourg pour Genève en 1957, pas une semaine sans que nous nous voyions. Il était rayonnant de culture, d'une sorte d'aptitude au bonheur ; un artiste de lumière, un habitué de la grâce, simple pourtant, et généreux comme l'était Chavaz. Un jour, très jeune, je me suis rendu à son atelier à la Grand-Rue, en ville de Fribourg. Il y avait là en tout et pour tout deux tableaux. Il m'a dit : « Tu peux en choisir un ». Encore aujourd'hui, ce tableau est accroché à un mur de mon appartement. On y voit tout le nécessaire de l'artiste, le chevalet, la bouteille d'essence, les pinceaux, la palette du peintre.

La première œuvre d'envergure que j'aie réalisée avec lui était destinée à l'abbaye de Sept-Fons, dans l'Allier. Elle donna lieu, en 1955, à mon premier grand voyage à l'étranger. Yoki, Fleckner mon patron, Joseph Keller maître verrier et Michel Studer qui venait de terminer son apprentissage furent mes compagnons de voyage, et compagnons de travail : la pose d'une grande verrière constituait l'une des étapes de cette mémorable expédition.

Mémorable à plus d'un titre : j'ai découvert le monastère trappiste de Sept-Fons, et avec Yoki j'y ai servi la messe, fonction dont je n'ai pas dû trop mal m'acquitter vu qu'en mes jeunes années j'avais été enfant de chœur à l'église Saint-Pierre et chez les franciscains. Une fois *La Vierge à l'enfant* bien en place dans le chœur de l'abbaye, nouveau départ en direction d'Artigues pour la pose de deux vitraux dans une chapelle au cœur des vignes du Bordelais. Le curé de l'endroit, chez qui nous logions et qui n'avait pas de servante de cure, se faisait une fête de nous servir des huîtres au petit déjeuner : coutume locale peu prisée de Joseph Keller qui me glissait en aparté « ... chier, pas de café au lait ».

Un autre voyage avec Yoki m'a laissé un vif souvenir. C'était à l'abbaye cistercienne d'Aiguebelle, dans la Drôme, au-dessus de Montélimar. Nous sommes partis de Fribourg un mardi de Pâques et avons fait étape à l'usine de Saint-Just pour acheter des dalles de verre. Faute de connaître les dimensions de la fenêtre, Yoki s'était limité à réaliser une maquette. Nous arrivons sur place. Mesures prises, la fenêtre fait 5 mètres de haut sur 80 centimètres de large. Nous nous mettons à l'ouvrage avec ardeur : Yoki s'active à la réalisation des gabarits, tandis que, dans le jardin, au fur et à mesure, je taille les dalles. Et un moine, discrètement, assure le ravitaillement, une bouteille sous la bure. Le samedi, mission accomplie : le vitrail est posé !

Sept-Fons, Artigues, Aiguebelle... Beaucoup d'autres destinations ont suivi. Avec Yoki, je suis allé à La Léchère en Haute-Savoie, au monastère de Sénanque dans le Vaucluse, puis en Allemagne, en Italie deux fois, à l'usine de Saint-Just souvent, sans compter les déplacements pour des conférences un peu partout, dans tous les cantons de Suisse romande. Chaque itinéraire comprenait plusieurs visites d'églises. Ces suppléments culturels, qui ponctuaient aussi les excursions en famille, excédaient parfois son fils Patrick, au point que son père lui disait : « Si tu n'es pas sage, je te montre encore une église. »

Il y eut même le Tchad. Des vitraux de Yoki chatoient jusque dans le Sud-Ouest tchadien, en la chapelle des clarisses de Donia. Mais nous n'avons pas fait le voyage. Les huit compositions circulaires de Yoki célébrant les beautés de la Création, les arbres, les fleurs, le vent, d'un diamètre de 50 centimètres chacune, en dalle de verre, ont été acheminées par containers et posées par des maçons du lieu. La chapelle a été saccagée à deux reprises. Une première fois, par une bande de malfrats en goguette ; une seconde fois par un incendie : un ouvrier qui travaillait au fer à souder à proximité du toit de chaume a mis le feu à l'ensemble. Les vitraux ont été endommagés, il a fallu les refaire à neuf. Une photographie en noir et blanc témoigne de l'épisode tchadien : elle montre les Sœurs clarisses, au jour de la consécration de leur chapelle, portant les disques de verre au-dessus de leur tête, comme des auréoles.

Il y eut aussi New York. C'était à l'invitation de Madame de Weck, galeriste à la fois américaine et suisse. Il s'agissait d'y présenter trente vitraux - dont *L'Eveil* de Yoki - exposés chez moi l'année précédente. Furent du voyage les « Chanteurs de l'Atelier », une partie d'entre eux du moins, et d'autres amis, dont Robert Mauron, un ami d'enfance. De même ma compagne Françoise. Et Yoki.

De tout ce que je dois à Yoki, il resterait beaucoup à dire. Ainsi, c'est par lui que j'ai connu la technique des graffiti. On peut en voir à Stavia (Estavayer-le-Lac), au tea-rom du Platy à Fribourg, commandés par le carrossier d'en face, M. Boschung, lui aussi un homme haut en couleur qui voulait « quelque chose de Yoki ».



Nous avons travaillé ensemble une dernière fois pour l'église du Châtelard, près de Romont. L'église, qui comptait déjà des vitraux de Yoki, avait subi la grêle. Deux œils-de-bœuf du XIX^e siècle avaient été complètement détruits. Sur ma proposition, plutôt que de procéder à une restauration incertaine, la paroisse fait appel à Yoki. L'âge, la fatigue le font hésiter, mais il accepte, ne tarde pas à retrouver le coup d'œil et la sûreté de la main, éprouve finalement grand plaisir à réaliser ce travail dont le fruit enchante la paroisse.

Yoki a peint sur chevalet jusque dans les derniers mois de sa vie à son atelier du Moulin de Courtaney.

Le voyage en Israël

1967. Yoki reçoit commande de quatorze vitraux pour la coupole de la basilique de l'Annonciation à Nazareth. Quatorze grandes fenêtres en dalle de verre.

En 1967, je suis toujours ouvrier verrier dans l'entreprise Fleckner. Nous projetons de faire livrer le verre par la fabrique Saint-Just et de réaliser les vitraux sur place. Mais là, première embrouille : Israël refuse de nous délivrer un permis de travail. Ce ne sera pas le seul embarras. Il m'en est resté une rancune tenace à l'égard des Israéliens, leur administration, leurs fonctionnaires, leurs règlements, leurs ordres et leurs contre-ordres.

Mais, voyons la suite. Faute de permis de travail en Israël, nous réalisons les panneaux en Suisse. Nous sommes à l'œuvre en ce mois de juin quand éclate la guerre des Six-Jours. Faut-il interrompre les travaux ? Dans l'incertitude, nous continuons et arrivons au bout de nos peines quelque deux mois plus tard. Début septembre, nous partons, Monsieur Fleckner, ses trois filles - qui sont encore des fillettes - et moi. Yoki ne pouvait pas faire le voyage. Il a vu la basilique de l'Annonciation plus tard, tous vitraux posés.

Première étape du voyage par la route, jusqu'à Venise. Les vitraux sont chargés sur une remorque à quatre roues. Tandis que nous roulons sur l'autoroute qui relie Varèse à Venise, nous devons nous faire dépanner plusieurs fois, la faute aux chambres à air. Les pneus, bien résistants, tiennent bon, mais les chambres à air ne supportent pas les quatre tonnes de verre auxquelles s'ajoute le poids de la remorque. Nous finissons par arriver à Venise. Impossible de charger : la Régate historique de Venise a toujours lieu début septembre.

Seules peuvent approcher du port les embarcations légères qui participent à la fête. Une aubaine pour moi ! Deux jours de vacances à flâner dans cette ville de légende où je n'étais évidemment jamais allé !

Nous arrivons à Haïfa après quatre jours de mer. Les ouvriers du port s'activent au déchargement. Mais, brusquement, trop brusquement, la remorque se couche sur le flanc à la sortie du bateau et il s'en faut de peu que notre précieux chargement ne passe à la mer. Par bonheur, nous taillons - à la marteline - les dalles de verre ; nous ne les scions pas. Taillées, elles ont tenu le coup, sciées elles n'auraient pas résisté. Il nous avait été spécifié que la marchandise, étant destinée à la basilique, ne serait pas contrôlée. Les consignes ont changé : le chargement doit être visité. Allons bon ! La remorque reste deux jours en carafe à la douane pour les contrôles d'usage. Enfin nous partons. Une quarantaine de kilomètres séparent Haïfa de Nazareth.

Les vitraux doivent prendre place dans une coupole de vingt mètres de haut. Il faut les acheminer par les escaliers d'une maison voisine, puis traverser un pont improvisé entre les deux bâtiments. J'ai travaillé deux jours durant avec le concours d'ouvriers arabes. En principe, leur journée de travail se termine à deux heures de l'après-midi. Ils m'offrent spontanément de travailler jusqu'à six heures pour me permettre de finir plus vite et d'avoir le temps de visiter le pays avant de prendre le bateau du retour. C'est ainsi que, sous la conduite d'un religieux italien - un guide parfait - nous avons le loisir de visiter les Lieux Saints de Jérusalem, Cana, Bethléem.

Avant la guerre des Six-Jours, on ne pouvait pas aller à Bethléem. Après, on pouvait. Sous la conduite de notre guide, nous nous rendons à l'hôpital Caritas des enfants de Bethléem et dans une grotte où vit une famille arabe très pauvre, une grotte aussi humble peut-être que celle de Joseph et Marie. La mère, dont la fille se marie le lendemain, a préparé des gâteaux et insiste pour que nous les goûtions. Nous hésitons, ils sont si pauvres. Mais le père intervient : « Ne refusez pas, ce serait une offense pour elle. » Alors nous acceptons. Un vrai régal les gâteaux du mariage ! Nous ne repartons pas sans laisser un peu d'argent. C'est qu'il leur faut confectionner de nouveaux gâteaux pour la noce du lendemain.

Avant le départ, la bureaucratie israélienne - ou l'agence de voyages, ou quelque compagnie de transport, je ne sais - me réserve encore un tour à sa façon. Alors que la famille Fleckner monte à bord sans encombre, un employé m'informe qu'il n'y a pas de cabine pour moi. J'exhibe mon titre de transport parfaitement en règle. Rien n'y fait. Une longue discussion s'engage. Subitement tout s'arrange : il y a une cabine pour moi. Je ne l'ai su qu'après, l'imprévisible s'était produit. Un homme du pays, embarqué pour aller rendre visite à sa fille en Europe, venait de mourir d'émotion. Qui sait comment les choses se seraient terminées sans ce coup du sort... Enfin j'ai pu rentrer : pas fâché de quitter la Terre promise.

La vie difficile d'autrefois

Mme Marguerite Ducrest, sœur de Michel Eltschinger, raconte avec simplicité et humour la vie combien difficile d'autrefois dans un foyer modeste. Elle s'adresse à son frère Michel. Son témoignage figure parmi de nombreux autres dans l'ouvrage de son frère « Les amitiés de couleur ».

Dans une réserve au fond du bois de Prez-vers-Noréaz vivaient sept sauvageons. Bien sûr il y avait papa. Mais, chaque matin, il enfourchait sa vieille bécane avec sa gamelle de misère pour se rendre à son travail sur les chantiers à Fribourg. Maman aussi était là, mais très occupée à coudre pour l'armée, un travail que chaque semaine elle acheminait à l'Arsenal avec son petit char à main, d'abord à pied jusqu'à la gare de Rosé, puis en train pour se rendre à Fribourg. Le 17 décembre 1938 naît Michel (de l'hébreu «ce qui est semblable à Dieu»). Etais-ce là ta prédestination à embellir les églises ?

Mes souvenirs sont un peu flous, mais je revois maman marchant dans la neige, rentrer dans cette immense cuisine que papa avait chauffée avec tant d'ardeur. Il n'y avait hélas qu'un petit fourneau qui luttait sans cesse contre les courants d'air. Comme nous étions seuls à Noël, un voisin nous avait offert un joli petit cochon vivant que nous gardions bien précieusement dans la cuisine de peur qu'il ne meure de froid. Le Père Noël a dû le mettre sur ton berceau comme porte-bonheur.

Malheureusement pour toi et pour nous, il n'est resté aucune photo souvenir, par exemple aucune de l'Arbogne, une rivière parfois de très mauvaise humeur qui venait jusque dans notre cave - une cave où « il n'y avait pas de bouteilles » mais qui nous procurait bien du plaisir, surtout à Joseph. Il y a eu aussi la mobilisation de papa. Je me souviens de son signe de la main avant d'entrer dans le bois. Nous étions trop jeunes pour comprendre, mais cette femme forte qu'était notre mère a dû faire preuve d'un courage incroyable.

Hiver 1940-1941. Nous quittons le moulin, l'Arbogne, le fameux dortoir des sept frères où les lits étaient faits de feuilles séchées, et c'est en traîneau que nous nous dirigeons vers la ville, très exactement à la rue de Morat. Joseph a fait tout le voyage avec des douves de tonneaux aux pieds. Une fois de plus, c'est encore dans un taudis que nous pénétrons, mais tant pis, nous étions à la ville ! Il a fallu nous adapter à la civilisation : à Prez, lorsque quelqu'un descendait au moulin, nous allions tous nous cacher sous le lit des parents. A Fribourg il fallait dire bonjour à tout le monde, même lorsque nous étions aux *Trois Tours* ou au *Knopf*.¹

En l'absence de papa, c'était Marius le chef, et la seule médaille qu'il aurait pu gagner dans sa vie, c'est celle de roi des « schlagueurs »². Joseph, lui, allait se faire chouchouter chez les Sœurs du couvent de la Visitation, où chaque matin il servait la messe avant d'aller à l'école. Jean, quant à lui, pensait plutôt à la table, et quelle joie il éprouvait à nous servir petits fromages, petites pièces³, gâteaux, chocolats, etc. Si maman avait des doutes sur la provenance de ces bonnes choses et avalait un peu de travers, nous, nous étions heureux de ces ravitaillements, la question ne se posait pas... C'est aussi à la rue de Morat que, hélas, la poliomyélite est venue frapper Henri et Germain. Encore un lourd fardeau pour maman. Heureusement que Dieu lui avait donné de bonnes épaules.

Comme environnement, nous avons la Visitation et les Capucins, où de temps en temps nous allions à la soupe (pas toi, tu étais trop petit, veinard!). Il y avait aussi l'Ecole ménagère, l'Ecole de piano (le Conservatoire) qui nous permettait de rêver, et surtout ces satanés abattoirs. Les cris de ces pauvres animaux nous sont longtemps restés collés aux tympans et l'odeur du sang nous empoisonnait les sinus. Hélas, c'était le passage obligé pour aller à l'école. C'est aussi à la rue de Morat que le petit Jésus a garni nos galoches de mandarines et de branches de chocolat. Ah oui ! Il ne faut pas que j'oublie l'oncle Victor qui habitait la

même maison et nous cuisinait de temps en temps un ragoût de viande... Et c'est comme ça que disparaissaient tous nos chats...

Nous allons reprendre le petit char de l'arsenal, comme disait maman, et faire en 1943 maints trajets jusqu'à notre domicile de la rue du Temple. Les habitants du quartier pensaient avoir affaire à une bande de gavroches s'adonnant à la récupération. A partir d'ici, quelques souvenirs doivent se profiler dans ta mémoire. Ce nouveau taudis, et il y en aura d'autres, se composait d'une seule pièce, soit une grande chambre et malheureusement pas de cuisine ; WC et eau courante se trouvaient sous les escaliers. Pour faire la popote, on disposait sur ta couchette une planche surmontée d'une cuisinière à une plaque ainsi que la marmite. Pour le reste, une grande table, la machine à coudre « Helvetia » à pied ainsi que des cartons de toutes sortes. Finalement, c'est toi qui avais le plus d'espace dans ta couchette modèle standard 70 x 140 centimètres. Heureusement nous n'avons passé ici qu'un seul été : la ville de Fribourg avait d'autres taudis à nous faire tester, par exemple celui de la rue du Progrès, près de la carrière à Civelli.

Thérèse vint au monde le 16 janvier 1944. Notre brave docteur de Weck n'attendait que le retour de maternité de maman pour me faire monter à Leysin le 13 février 1944. Je vous ai retrouvés une année après à la route de Bertigny. Maintenant que la petite sœur était là, tu perdais tes deux sobriquets : le « gâtyn » et le « chintyn »⁴, que chaque famille fribourgeoise donnait au dernier venu. La maison se vidait peu à peu, Marius en Suisse allemande, Joseph dans un hôtel du canton de Vaud ; quant à Jean, il continuait ses ravitaillements à la maison en fermant les portes doucement partout où il passait...

Bertigny était le nec plus ultra des taudis, et c'est de là que, malgré tout, nous sont restés les plus beaux souvenirs d'enfance. Un petit plan de ce nouveau logis : une cuisine très grande, en dessus une terrasse de la même grandeur ; ce qui fait que par temps de pluie le plafond ouvrait ses vannes et nous nos parapluies lorsque nous étions à table. L'étanchéité était comme le reste, à bout. Sur les tuyaux à gaz les souris faisaient de l'équilibrisme. Un bûcher où les aînés devaient se familiariser avec scie et hache. Une grande et profonde cave voûtée, nuit noire, bruits troublants, des fantômes ? Ils revenaient chercher des prières, paraît-il. Trois grandes chambres, un dortoir garçons, la pièce des parents et celle où nous nous tenions tous. Dehors une belle cour où tout le monde jouait aux « polètzes »⁵. Deux grands jardins dont l'un se composait d'un clavier et d'un poulailler. Malgré la « zone »⁶, nous étions très heureux.

Tu es parti à ton tour pour une année à Leysin. C'était en 1947. Je t'y ai rejoint pour quelques mois. Quand nous sommes redescendus, la vie avait quelque peu changé. Les grands travaillaient : le « schlagueur » à la verrerie de Pérolles, et Joseph comme apprenti carreleur et mordu de courses de vélo (c'était du temps de Monsieur Guérig au Vélo-Club). Henri avait monté son petit atelier de photographe amateur. Dommage qu'il n'ait jamais pu filmer l'invasion des « cucards »⁷.

Ensuite nous sommes partis au « Quartier nègre »⁸, au Jura. Rien à dire, on s'y plaisait tous, surtout toi. Ton premier flirt, l'église : mais elle pouvait attendre son prêtre !⁹

Un petit passage au Café du Moléson, aux Daillettes, puis ce fut Planafaye (des domiciles successifs). Et Claudine, Michelle, Daniel¹⁰ sont entrés dans la vie comme toi en apprentissage, en 1953. C'est toi aussi qui as pris le relais au Vélo-Club, avec lequel tu dois bien compter quarante ans de complicité.

C'est donc en 1953 que tu as embrassé une carrière qui n'est pas près de se terminer : je n'étais plus à Fribourg. Les nouvelles étaient donc sporadiques, mais je crois pouvoir dire, sans sous-estimer ton travail, que Monsieur Yoki s'est trouvé sur ta route au moment où tu avais besoin d'une présence, lorsqu'en 1957 tu t'es trouvé seul, les parents étant partis pour Genève. A aucun moment Monsieur Yoki n'a relâché sa bienveillance. Est-ce aller un peu loin de penser que ta bonne conduite était aussi due à ce couple admirable que formaient monsieur Yoki et son épouse Joan ?

Au Platy tu m'as présenté ce joyeux boute-en-train qu'était Milo, que j'ai retrouvé en 1982 à la route de Matran lors de ton installation. En vivant de temps en temps chez toi, en voyant tous ces copains s'affairer à la remise en état de la ferme, je crois que tu cherchais moins à te faire des amis qu'à être un ami. C'est aussi un art de recevoir son petit monde avec fraternité. J'ai observé la belle ambiance qui anime l'atelier et je te souhaite de passer longtemps encore ces grandes soirées pleines de rires, de chants, de musique.

¹ Les grands magasins de l'époque, de part et d'autre de la rue de Romont. *Les Trois Tours* étaient à l'emplacement du *Manor* actuel.

² Du verbe allemand schlagen, frapper, battre. Une « schlaguée », une « dégelée », une rossée

³ Une pâtisserie ; une « pièce sèche » coûtait 15 ct. et une « tranche d'étudiant » 10 ct.

⁴ Termes patois signifiant gâté, préféré

⁵ Les « polètzes », les billes. Dans certaines régions, les billes sont appelées « nyus ».

⁶ La « zone » désignait à l'époque un secteur réservé aux déshérités, aux fauchés.

⁷ Les « cucards » sont les hannetons. Selon les régions du canton, le nom est masculin ou féminin.

⁸ C'était un quartier de baraques en bois, aujourd'hui disparu.

⁹ Michel, enfant, avait projeté devenir prêtre. Projet qui ne l'a pas habité bien longtemps, mais suffisamment pour que Marius (le schlagueur) appelle son petit frère « le curé ».

¹⁰ Deux nièces et un neveu de Michel

Caisse-maladie : mémoire courte

Lettre de lecteur, « La Liberté » du 21 décembre 2013, sur la disparition de la Mutualité scolaire

Il est bien connu que les citoyens oublient vite les fautes de leurs élus. Cette faiblesse entrave l'autocritique et laisse monter la médiocrité à la tête de la République. En matière d'assurance-maladie, notre canton avait un fleuron : **la Mutualité scolaire créée en 1919**. Des esprits visionnaires avaient construit un outil d'aide à la jeunesse et aux familles. Cette mutuelle, avec un faible soutien de l'Etat, avait les primes les plus basses de Suisse. Dans les années 1990, en raison de l'harmonisation fédérale, sans réfléchir et sans chercher une solution, notre gouvernement a décidé de fusiller cette institution qui donnait totale satisfaction aux parents, aux enfants, aux écoles, aux clubs sportifs et associations de loisirs.

Sur pression de quelques députés proches des assurances dites privées, le Grand Conseil a refusé le développement de la Mutualité en ne permettant pas aux jeunes de rester affiliés après la fin de leur scolarité. Il était plus simple en 1993 de détruire le travail accompli, de récupérer quelques biens et réserves, au lieu d'accompagner le changement de société.

La Mutualité scolaire a été liquidée le 22 septembre 1993 et enterrée le 1^{er} janvier 1994. Malheureusement, ces vingt dernières années, ce n'est pas la seule bétise commise par les élus du peuple. Il est temps de sortir de la passivité pour résister au système qui ne sanctionne jamais les fautes des élus et autres grands managers. Espérons que le futur hymne national aura des accents de réveille-matin afin de nous éviter la douche froide qui se prépare en Europe.

Narcisse Niclass, Nierlet-les-Bois

Quelques notes sur la Mutualité scolaire

Ce courrier de lecteur appelle de ma part quelques commentaires. J'ai bien connu jadis « la Mutualité ». Lorsque j'étais instituteur, dès 1951, les élèves me versaient mensuellement les cotisations. Aucune comparaison avec les cotisations actuelles ! Elles s'élevaient, me semble-t-il, de 1,50 fr. à 2,50 fr. par mois et elles étaient dégressives selon le nombre d'enfants de la même famille. Je donnais également une « feuille de Mutualité » à l'enfant qui allait voir un médecin. Le montant mensuel des cotisations était envoyé au caissier régional - un instituteur lui aussi - qui les transmettait à la Caisse centrale à Fribourg.

La Mutualité a été une institution bénéfique à tous points de vue. Elle a permis aux enfants d'être mieux soignés en cas de maladie. A l'aube du XX^e siècle, les Fribourgeois ne faisaient appel au médecin que dans des situations graves. Les conditions de vie étaient difficiles pour la majorité de la population.

Patricia Chappuis a rédigé un mémoire de master à l'Université de Franche-Comté, en collaboration avec l'Université de Fribourg, sur *Les premiers développements de la Mutualité scolaire à Fribourg : 1902 à 1948*. Cette recherche publiée durant l'année universitaire 2006-2007 décrit la genèse et l'évolution de l'institution. Extraits :

L'organisation en 1902 d'une première mutuelle, « La Jeunesse Prévoyante », réunissant les écoliers d'un quartier populaire en Basse-Ville, relève de l'inédit. Cette toute première section de la Mutualité scolaire a été fondée à Fribourg sous l'impulsion de quelques volontaires encore étudiants à l'Université de Fribourg. Un cercle de professeurs français engagés dans le mouvement du *Sillon* diffusent les idées développées par Marc Sangnier, présentées sur son site internet.

Le 13 juin 1911, le Parlement suisse a adopté la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMA). Cette adoption fut confirmée par le peuple le 4 février 1912. La LAMA donnait le pouvoir aux seuls cantons, non à la Confédération, de déclarer l'assurance-maladie obligatoire pour toute la population ou une partie d'entre elle seulement. Les cantons pouvaient déléguer cette compétence aux communes.

C'est sur cette base que, le 9 mai 1912, les députés fribourgeois Jules Zimmermann et Léon Genoud ont déposé une motion priant les instances politiques *de voir s'il ne serait pas*

possible de rendre obligatoire en tout ou en partie l'assurance-maladie pour la population peu aisée du canton et de propager l'assurance des enfants par le système des mutualités scolaires. Trois ans plus tard, le 11 mai 1915, c'était au tour du député Paul Joye, engagé dans la fondation de la première mutualité scolaire à Fribourg en 1902, d'intervenir dans le même sens. Mais il faudra attendre 1919 pour que le Grand Conseil adopte la loi sur l'assurance-maladie obligatoire pour les écoliers.

Chaque enfant fréquentant les bancs de l'école obligatoire était censé être assuré à partir de l'entrée en vigueur de cette loi, soit dès le 1^{er} janvier 1921. De nombreuses communes fribourgeoises ne disposaient pas d'un Cercle de Mutualité scolaire organisé et prêt à entrer en fonction. La loi leur a accordé trois ans à partir du 1^{er} janvier 1921 pour mettre sur pied un tel Cercle. Bien souvent aussi, les difficultés matérielles ont représenté un écueil important pour bien des parents. Quant aux communes, certaines craignaient devoir payer un montant trop important pour des familles comptant beaucoup d'enfants. Elles rechignaient à mettre sur pied l'organisation de la Mutualité.

Peu à peu, néanmoins, elle s'étendra heureusement à tout le canton. Des adjonctions à l'assurance de base ont été créées au fil des années : l'assurance contre la tuberculose, les soins dentaires avec la venue d'un « car dentaire » près de chaque école (en 1957 création du Service dentaire scolaire), l'ouverture d'un aërium (préventorium) aux Sciernes d'Albeuve... L'assurance-maladie pour l'ensemble de la population n'a été rendue obligatoire dans le canton de Fribourg qu'en 1982. La Mutualité a été à l'avant-garde.

Guerre 1914-1918, une navigation sans boussole

Hans-Ulrich Jost, « L'Hebdo », numéro spécial, 19 décembre 2013

Né en 1940, Hans-Ulrich Jost a obtenu son doctorat en histoire et sociologie à l'université de Berne en 1970. De 1981 à 2005, il est professeur ordinaire d'histoire contemporaine et suisse à la Faculté des Lettres de l'Université de Lausanne. Il a été pilote d'aviation de l'armée suisse. Le 27 août 1970 son avion, un Mirage, s'est écrasé ; il s'en est sorti en utilisant son siège éjectable.

S'il ne s'agit pas d'une tranche de la vie fribourgeoise, la guerre 1914-1918 a néanmoins profondément marqué le canton de Fribourg. Et le Fribourg romand a souffert des restrictions, comme il a été excédé par l'élection du général Ulrich Wille par les Chambres fédérales, par « l'Affaire des colonels », ou enfin par le drill prussien imposé à nos soldats.

Trois documents méconnus éclairent l'état d'esprit des élites helvétiques face au conflit. Entre alignement servile et opportunisme.

« Aujourd'hui, ce qui a commencé à l'époque (1870) est en train de se parachever : la suprématie de l'Allemagne, c'est-à-dire de l'être allemand, sur le monde entier. De tout mon cœur, je suis du côté de l'Allemagne. » L'homme qui écrit ces lignes à l'intention de son épouse, le 1^{er} septembre 1914, se nomme **Ulrich Wille (1848-1925)**, élu général de l'armée

suisse à peine un mois plus tôt. Entre-temps la neutralité de la Belgique avait été violée, et ses troupes écrasées par l'armée allemande avec une brutalité sans précédent.

Le commandant de corps Wille n'avait jamais caché son profond attachement à l'Empire allemand et à sa culture. Comment expliquer dès lors son accession à la tête de l'armée d'un pays qui se déclare officiellement neutre ? Un fait pour le moins déroutant. Mais de loin pas le seul qui contribue à brouiller les repères avant et pendant la Première Guerre mondiale, lorsque la politique étrangère et la neutralité de la Suisse se retrouvèrent au sens propre déboussolées.

Election houleuse

En tout cas, ce qui s'est joué à Berne le 3 août 1914, jour de l'élection du futur général, tient d'une pièce de théâtre peu digne d'un Etat démocratique. Tout d'abord le choix de Wille, dont on connaissait aussi l'admiration pour le militarisme prussien et que l'on savait rongé par une ambition démesurée, fut contesté par une large majorité de l'Assemblée fédérale qui lui préférait le chef de l'état-major général **Theophil Sprecher von Bernegg**. Si bien que, dans l'après-midi, chaque fraction du Parlement s'était prononcée en faveur de l'aristocrate grison. Mais l'affaire ne fut pas réglée pour autant. Car, influencé par le conseiller fédéral germanophile Arthur Hoffmann qui manigançait sans vergogne au profit de Wille, le gouvernement tentait de gagner du temps en différant d'heure en heure le moment décisif de l'élection. *(Pourquoi cette photo de von Bernegg ? Tout simplement parce que je suis passé à plusieurs reprises devant le mémorial qui lui est dédié dans sa commune de Maienfeld. Et c'est en écrivant ce texte que j'ai découvert sa carrière...)*



Von Bernegg

Menaces détestables

Mettre en lumière tous les agissements litigieux des acteurs politiques et militaires présents à Berne ce 3 août 1914 exigerait un long exposé. Toujours est-il que la démarche la plus dramatique se déroule peu après 18 heures à la résidence même de Sprecher von Bernegg où, débarqué sans prévenir, Wille tente de forcer son rival à retirer sa candidature. Et il n'hésite pas pour ce faire à user des moyens les plus détestables. Comme la menace de démissionner de l'armée en cas d'échec et de lancer contre lui, le futur général Sprecher, une campagne impitoyable. Puis tirant sans pudeur sur la corde sentimentale, il dit ne pas oser se présenter devant les « dames » de la maison - à savoir son épouse et ses deux filles - si le grade de général lui échappe ! Ajoutons que Mme Wille, la comtesse Clara von Bismarck, attend beaucoup de la carrière militaire de son mari, elle dont le père participa comme jeune officier à la grande bataille de Leipzig en 1813 avant d'accéder au rang de général des troupes wurtembergeoises.

Rejoindre l'armée allemande

Photo du général Ulrich Wille



Wille a tout tenté pour s'imposer. Selon la rumeur, il aurait même menacé de rejoindre l'armée allemande comme volontaire si Sprecher l'emportait. Il n'en demeure pas moins que céder au chantage de ce candidat belliqueux, dont la cote reposait pour l'essentiel sur les officiers germanophiles et quelques petits cercles très influents, aurait provoqué une grave crise militaro-politique. Mais Sprecher retira sa candidature et l'Assemblée fédérale accepta, par faiblesse et par opportunisme.

Parmi les bruits de coulisses, circulait également l'idée que l'empereur allemand ne respecterait la neutralité de la Suisse que si Wille est à la tête de l'armée du pays. Une fable que ce dernier a lui-même propagée sur fond d'un événement daté de

1912. Cette année-là, en effet, Wille avait réussi à impressionner Guillaume II lors de sa visite d'Etat en Suisse, couronnée par une grande manœuvre (Kaisermanöver) dont il était le commandant. « Parbleu, aurait dit le Kaiser, les Belges ne sont pas autant habiles ! » Un propos de va-t-en-guerre non attesté, mais repris et véhiculé comme la preuve que les armées du Reich attaqueront la France par la Belgique et non par la Suisse si Wille est élu général.

L'aile gauche du front

Un autre argument en faveur de Wille, mais invoqué à mi-voix seulement, consistait à ce que l'armée suisse assure tacitement l'aile gauche du front allemand. Et de fait, les troupes helvétiques seront positionnées en priorité dans le Jura, avec des effectifs moins importants aux frontières sud et à l'est. Par ailleurs et depuis quelques années déjà, l'état-major général (EMG) préparait des accords pour entrer en guerre aux côtés de l'Allemagne et de l'Autriche en cas de conflit.

Quant à Wille, il relèvera cette option en juin 1915 dans une lettre adressée à son allié le conseiller fédéral Hoffmann. Et là, tout en critiquant les mesures prises par la France et la Grande-Bretagne pour empêcher l'approvisionnement de l'Allemagne par la Suisse, il précise que pour « défendre l'indépendance du pays, le moment d'entrer en guerre [aux côtés de l'Allemagne] semble opportun ».

Arrêté secret

Mis à part les dégâts politiques que suscitera la révélation de cette démarche, la neutralité helvétique en prenait un sérieux coup. Ce fut d'autant plus grave que son maintien avait

déjà été mis en cause par le Conseil fédéral dans un arrêté secret du 25 octobre 1912. Si une guerre européenne se déclarait, peut-on y lire, la Suisse serait forcée de se rapprocher assez rapidement de l'un des belligérants. Car l'existence du pays comme « îlot neutre au milieu de la tempête » est très peu probable, conclut le Conseil fédéral, et ce rapprochement sera nécessaire pour assurer son approvisionnement.

Dès le début des hostilités, en août 1914, certains diplomates suisses mentionnent ouvertement ce cas de figure. En même temps, les officiers de l'EMG fréquentent régulièrement les attachés militaires de l'Allemagne et de l'Autriche. De surcroît, le chef et un collaborateur des Services de renseignement en transmettent les bulletins secrets à leurs collègues allemands et autrichiens. Et lorsque ces transactions seront divulguées, Wille qui en avait toléré la pratique tente de les dissimuler. Sauf que l'affaire se terminera en 1916 devant un tribunal militaire, tout en provoquant un véritable scandale public et de sérieuses répercussions à l'étranger.

Certes, l'EMG avait aussi des contacts avec des représentants militaires français. A ceci près que ces rencontres, organisées sur demande de la France, ne gagnèrent en importance qu'à partir de 1916. Et comme il s'agissait avant tout de répliquer aux critiques relatives à la neutralité helvétique, la complicité qui régnait entre officiers suisses et allemands ne fut jamais à l'ordre du jour.

Drill insensé

Dire que l'ambiance dans l'armée au cours de ces années de guerre fut exécrable tient de l'euphémisme. Le général Wille chicanait le chef de l'EMG Sprecher, des officiers se regroupaient en camps opposés autour des deux protagonistes, et les soldats subissaient des exercices de drill insensés. A cela s'ajoutait une rapide dégradation des conditions de vie de la population, dont un sixième tombera au-dessous du seuil de pauvreté. Sans oublier le fossé qui s'est creusé entre Alémaniques et Romands, les premiers défendant largement la cause de l'Allemagne, et les seconds acquis à celle de la France.

Quant à la neutralité du pays, sa crédibilité n'était plus au-dessus des soupçons. Avec un général qui voit l'avenir de la Suisse aux côtés d'une Allemagne victorieuse et un gouvernement prêt à s'entendre avec l'un des belligérants pour des raisons économiques, il manquait à l'évidence les signes d'une politique ferme et intelligible.

Une source d'enrichissement

De son côté Adolf Jöhr (1878-1953), secrétaire général de la Banque nationale suisse (BNS) et futur président du Crédit Suisse, avait ouvert la voie à une autre alternative dans un ouvrage paru en 1912. « Si la Suisse réussit à conserver sa neutralité, augure-t-il, on peut s'attendre (...) à ce que des montants importants de valeurs fuient les territoires frontaliers pour chercher refuge dans les banques suisses, ce qui devrait provoquer une jolie croissance des revenus qui en découlent. »

Le secrétaire de la BNS avait donc compris qu'un conflit européen peut signifier une source d'enrichissement pour la Suisse. A la condition, toutefois, de combiner une neutralité

formelle avec des prestations intéressantes pour les belligérants. Ce qui supposait, pour réussir une telle opération, non seulement d'accueillir les fonds étrangers fuyant les risques et les impôts de guerre, mais aussi de mettre sur le marché des produits qui répondent aux besoins spécifiques des pays impliqués dans le conflit. Suivant cette logique, une grande partie de l'industrie s'oriente vers la fabrication de matériel à usage militaire, alors que les banques élargissent leurs activités en accordant des crédits considérables aux belligérants. De sorte que la Suisse se transforme rapidement en arsenal et banquier des pays en guerre.

Double jeu

Au cours de cette atroce Première Guerre mondiale, la Suisse expérimente ainsi un double jeu en matière de politique étrangère. Formellement, à savoir du point de vue rhétorique, la neutralité du pays se proclame sur tous les tons. En même temps, tout est mis en œuvre pour que se développent au mieux le commerce et les affaires avec les belligérants. Certes, la Suisse ne pouvant se passer plus de deux mois d'importations importantes de céréales et de charbon, des négociations s'imposaient. Il n'en demeure pas moins que les exportations massives de matériel de guerre ont permis à une petite élite d'industriels et de financiers helvétiques d'accumuler d'imposantes fortunes. Ces « profiteurs de guerre », dit au demeurant, menaient une vie mondaine dont le luxe contrastait avec la misère des populations dans le besoin.

Dans le cadre des relations internationales, ce comportement pour le moins ambigu de la part d'un pays neutre ne passe pas inaperçu. Car cette guerre du XX^e siècle, on le réalise très vite, n'est pas seulement l'affaire des militaires mais autant, si ce n'est plus, une question de mobilisation économique qui se joue dans les usines et sur les marchés financiers.

Neutralité aussi ancestrale que fallacieuse

Afin de brouiller l'image désormais amochée de la neutralité, des historiens et hommes politiques suisses entreprennent d'ailleurs d'en bricoler une version aussi ancestrale que fallacieuse. En prétendant par exemple que son principe remonterait au XVI^e siècle, ils passent sous silence les multiples alliances militaires des Confédérés avec les puissances étrangères. De même que l'envoi de dizaines de milliers de mercenaires helvétiques sur les champs de bataille des rois et princes de toute l'Europe, et cela jusqu'à la fin du XVIII^e siècle. Un marché dont profitaient les notables des cantons, qui en tiraient de juteux bénéfices.

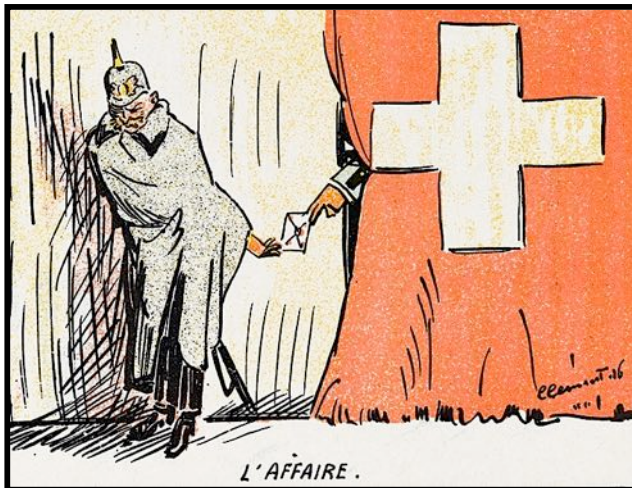
Au lendemain du conflit, comme le supputait Adolph Jöhr, la place financière suisse a gagné en importance et en crédibilité, grâce notamment à la pratique du secret bancaire et à la stabilité politique du pays. Au point que, en raison de la hauteur des impôts prélevés pour éponger les dettes de guerre, les fonds extérieurs continuent d'affluer. De quoi permettre aux banquiers helvétiques de se spécialiser dans un domaine plein d'avenir : la gestion de la fortune internationale.

La situation d'Ulrich Wille s'avère, quant à elle, moins confortable. Ayant investi des sommes importantes dans les emprunts de guerre allemands, il a perdu une partie de sa fortune personnelle. Et si quelques hauts gradés s'obstineront encore longtemps à faire l'éloge de « leur » général, le simple soldat se souviendra surtout de la discipline prussienne imposée

par le chef de l'armée. Une armée qui n'a pas participé à la guerre, mais dont les troupes seront engagées pour mater le mouvement ouvrier lors de la grève générale du 12 novembre 1918, soit un mois avant que le général ne prenne sa retraite...

L' « Affaire des colonels »

Cachée derrière un rideau aux couleurs de la Suisse, une main transmet un pli confidentiel à un officier allemand, reconnaissable à son casque à pointe. Charles Clément¹ représente ici l'attaché militaire Busso von Bismarck (1876-1943), petit neveu de l'ancien chancelier Otto.



Cette caricature dénonce la collusion entre les services secrets suisses et austro-allemands. Dès le début du conflit, les deux colonels responsables du Service de renseignement helvétique, Friedrich von Wattenwyl et Karl Egli, échangent des informations confidentielles avec les attachés militaires des Empires centraux². Si le procédé est usuel entre les services de renseignement militaire, l'unilatéralité des échanges pose problème dans un pays qui se déclare militairement neutre.

A la fin de l'année 1915, le procédé est dénoncé par un employé subalterne chargé de traduire des dépêches russes. Relayée par des politiciens romands et des diplomates de l'Entente, l'affaire des colonels éclate dans la presse le 14 janvier 1916, faisant trembler les murs du Palais fédéral tout au long de l'année. En Suisse romande, elle donne naissance à une imposante production de cartes postales satiriques.

L'affaire des colonels est celle qui a le plus marqué les esprits suisses durant la guerre. Elle révèle au grand jour ce que beaucoup soupçonnaient en Suisse romande : la partialité de certains hauts officiers en faveur des Empires centraux. Les sentiments germanophiles des deux colonels Karl Egli et Friedrich von Wattenwyl étaient connus des sphères du pouvoir. L'opinion est surchauffée avant tout par l'attitude complaisante de la hiérarchie militaire à l'égard des deux accusés.

Dans un premier temps, le général Ulrich Wille et le chef de l'état-major Theophil Sprecher von Bernegg sont persuadés de pouvoir régler l'affaire à l'interne, en éloignant les colonels de leurs fonctions. Egli est même promu commandant des fortifications de Hauenstein, l'une des principales places défensives. Mais la pression de l'opinion, relayée par le Conseil fédéral, contraint l'état-major à ouvrir une procédure disciplinaire. Le 29 février 1916, les deux colonels sont acquittés de la charge de trahison. Ils sont finalement condamnés à vingt jours d'arrêt et à la dégradation militaire. Cette peine disciplinaire indigne un peu plus la presse latine.

L'affaire des colonels est le principal marqueur du « fossé » symbolique qui coupe les élites alémaniques et latines durant la guerre. Elle constitue l'un des thèmes favoris des satiristes

romands. Certains représentent les « obsèques de la neutralité ». D'autres remplacent la statue de Guillaume Tell par celle des « nouveaux héros » Egli et Wattenwyl, montant un âne. L'affaire inspire tout spécialement le peintre lausannois Charles Clément, l'un des auteurs de la revue *L'Arbalète*. Dénonçant la politique helvétique de neutralité, ces cartes postales ont toutes été censurées par les autorités.

¹ Charles Clément (1889-1972) est un peintre vaudois renommé et polyvalent : peintures murales, vitraux dans huit églises dont la cathédrale de Lausanne et l'église St-Etienne de Moudon, huiles, aquarelles, dessins humoristiques, etc.

² Les belligérants de la guerre 14-18 étaient

a) les Empires centraux ou Triple Alliance ou Triplice, initialement constitués de l'Allemagne, de l'Autriche-Hongrie, et des empires qu'elles contrôlaient. L'Empire ottoman les rejoignit en octobre 1914, suivi un an plus tard du Royaume de Bulgarie.

b) la Triple-Entente composée de la France, de l'Angleterre, de la Russie ; plusieurs Etats se joignirent à cette coalition, dont la Belgique, envahie par l'Allemagne, qui fit appel à la France et à l'Angleterre garantes de son indépendance ; le Japon rejoignit la coalition en août 1914, l'Italie en avril 1915, le Portugal en mars 1916 et les États-Unis en avril 1917.

« L’Affaire » dans le DHS

Dès le début de la Première Guerre mondiale, en vertu d'un accord entre l'état-major général suisse et ceux des puissances centrales, des membres du haut commandement suisse, les colonels Friedrich Moritz von Wattenwyl et Karl Egli, transmettent aux attachés militaires allemands et austro-hongrois le bulletin journalier de l'état-major général et des dépêches diplomatiques décryptées par le service suisse du chiffre, informations de valeur et de confidentialité inégales.

Le Conseil fédéral apprend ces faits en décembre 1915. Le général Ulrich Wille mute les deux colonels, espérant liquider discrètement l'affaire. Mais, sous la pression de parlementaires, de la presse et de l'opinion publique, le Conseil fédéral ordonne le 11 janvier 1916 une enquête administrative. Le 18, Wille accepte contre son gré la comparution des deux officiers devant un tribunal militaire; bien qu'il admette leur culpabilité, il refuse leur condamnation, nuisible à l'image de l'armée. Le lendemain, le Conseil fédéral décide de les soumettre à une procédure judiciaire complète. Le 28 février, le tribunal militaire divisionnaire V à Zurich les déclare non coupables sur le plan pénal et les renvoie à l'autorité militaire pour une mesure disciplinaire. Wille les condamne à vingt jours d'arrêt de rigueur. Le Conseil fédéral les suspend de leur fonction.

En Suisse romande, la clémence du jugement et des sanctions suscite une grande déception dont la presse se fait l'écho. Les milieux bourgeois romands se montrent conciliants, mais leur confiance est ébranlée, alors qu'en Suisse alémanique l'affaire est minimisée. Par contre, les socialistes sont unanimes pour critiquer l'armée et le gouvernement. L'affaire engendre une crise de confiance d'ampleur nationale. Dans la population, elle renforce le sentiment de l'existence de fossés séparant régions et milieux. Les intellectuels et les politiciens engagent un débat sur la valeur de la neutralité, débat qu'aggrave l'issue incertaine du conflit. Mettant en doute l'impartialité des cercles dirigeants de l'armée,

l'affaire confirme aussi les profondes divergences opposant, à Berne, le Conseil fédéral et le général.

Commandement à la prussienne, par Denis Moine

Né en 1932 à Porrentruy, diplômé de l'Ecole normale des instituteurs de Porrentruy en 1951, Denis Moine enseigne à Lajoux avant d'être appelé à la direction de Pro Jura en 1965 et d'être engagé l'année suivante comme premier correspondant jurassien de la Radio-Télévision suisse romande, fonction qu'il occupe jusqu'en 1993. Parallèlement, il a collaboré à divers journaux, en particulier au journal « Le Démocrate ».

*Dans le « Quotidien jurassien » du 29 septembre 2003, il se reporte aux années **1912-1913**.*

Guerre dans les Balkans, l'Allemagne, la France en plein réarmement. Le Conseil fédéral suisse et les hautes sphères militaires se préparent à un conflit qui pourrait éclater aux frontières du pays. Aux manœuvres d'automne 1913, qui se déroulent dans le Jura, les chefs de haut grade donnent un tour de vis. Discipline de fer, punitions pour la moindre incartade, les soldats jurassiens se souviendront de ce mauvais temps. Le 29 septembre 1913, dans le Jura, Adrien Kohler dénonce sous le titre « A la prussienne » l'arrogance, la dureté de certains officiers. L'uniforme, le galon, le sabre ne s'utilisent pas à faire de bons chefs. Les études qu'on exige des candidats à un grade militaire feront de cet homme un savant tacticien et un stratège de premier ordre. Un chef ? Non. Le chef n'est digne de ce nom que s'il unit à la connaissance des armes les sentiments d'humanité, s'il sait par esprit de droiture et d'équité gagner les cœurs qui battent sous les tuniques, relever les courages abattus, soulever l'enthousiasme de ses soldats par les attentions qu'il leur témoigne. Il y en a, chez nous, de ces chefs-là, mais on ne les trouve trop souvent que dans les rangs subalternes. En dira-t-on autant de ceux qui tiennent entre leurs mains toute notre organisation militaire ? Les traîneurs de sabre s'ingénient depuis quelque temps à introduire chez nous des usages qui révoltent soldats et citoyens.

Ces importations étrangères - prussiennes pour les appeler par leur nom - créent à l'Armée plus d'ennemis qu'en avaient fait naître les théories antimilitaristes. Le mécontentement est grand parmi les soldats citoyens, qui reprochent la sévérité et les punitions exagérées pour des peccadilles. Qu'on y prenne garde ! Nos milices savent ce qu'elles doivent au pays, elles sont prêtes à tous les sacrifices, elles lutteront avec courage et ardeur, sans défaillance, mais il leur faut des chefs. Nous n'en manquons pas. Mais il y a chef et chef comme il y a fagot et fagot...»

Constitutions de notre canton, préfectures et droits populaires

1798-1802. Suite à l'invasion française, la Suisse devient une République, dite République helvétique. Le pouvoir est centralisé. Suppression des bailliages où les baillis, représentants de LL.EE., Leurs Excellences (aristocrates) de Fribourg monopolisaient le pouvoir. Les districts de Payerne et d'Avenches appartiennent au canton de Fribourg.

En 1803, c'est l'Acte de Médiation. Le canton comprend **cinq districts** : Fribourg, Romont, Morat, Bulle, Estavayer, divisés chacun en quatre quartiers. Le pouvoir législatif est exercé par un Grand Conseil de 60 députés. Le pouvoir exécutif est l'apanage d'un Petit Conseil de 15 membres, alors que le pouvoir judiciaire est exercé par un Tribunal d'Appel de 13 juges. Les députés au Grand Conseil sont nommés par les quartiers, selon un mode censitaire (peuvent voter ceux qui paient un impôt). Pour être électeur dans un quartier, il faut :

- être bourgeois ou fils de bourgeois d'une commune du canton ;
- habiter le territoire du quartier depuis un an ;
- être âgé de 30 ans si l'on est célibataire, de 20 ans, si l'on est marié ;
- posséder une propriété foncière ou une créance hypothécaire de 500 livres.

En 1814, Restauration. LL.EE. reviennent au pouvoir. Le canton est divisé en **12 préfectures** : Fribourg, Morat, Bulle, Estavayer, Romont, Gruyères, Corbières, Châtel, Rue, Farvagny, Surpierre, Montagny. Le peuple fribourgeois est complètement écarté de la vie politique.

Le peuple manifeste son désaccord avec le pouvoir monopolisé par LL.EE. lors de la Journée des bâtons, le 2 décembre 1830.

En 1831, Régénération. Il y a **12 districts**, les mêmes que sous la Restauration. Celui de Montagny change de nom et devient district de Dompière. N'ont pas le droit de vote les moins de 25 ans, les ecclésiastiques, les non-bourgeois, les militaires au service étranger, les domestiques, les interdits, les malades mentaux, les insolubles, les pauvres recevant une bourse et les personnes flétries par un jugement. **La constitution de 1831 crée définitivement les communes.**

La constitution radicale de 1848 institue les sept districts actuels. Le corps électoral est formé des Fribourgeois **laïcs**. Sont privés du droit de vote : les insolubles, les pauvres recevant une bourse communale, les condamnés flétris par un jugement et les interdits d'auberge. La constitution jette les bases d'une administration moderne. Mesures contre l'Eglise : suppression de couvents, biens de l'Eglise placés sous administration civile. L'évêque Mgr Marilley est expulsé (exil à Divonne).

Constitution de 1857. Régime libéral-conservateur. La constitution est expurgée des articles anticléricaux de 1848. Sont citoyens actifs les Fribourgeois laïcs de plus de 20 ans, domiciliés dans le canton et jouissant de leurs droits civils et politiques, ainsi que les Suisses domiciliés depuis plus d'un an dans le canton. L'évêque et le clergé ont demandé à ne pas être citoyens actifs. (En 1873, cette exception pour les ecclésiastiques sera supprimée.) L'article 26 crée six catégories de personnes sans droit de vote : ceux qui ne remplissent pas les conditions d'âge et de domicile, les personnes flétries par un jugement, les insolubles, les interdits civilement, les assistés dans l'année précédant la consultation populaire, les interdits d'auberge et les aliénés.

Le 21 février 1954 le droit de vote des assistés sera accepté par 13 600 oui contre 7084 non.
Le 30 janvier 1921 marque d'importantes innovations : adoption des droits d'initiative et de référendum législatifs, élection des conseillers d'Etat par le peuple et non plus par le Grand Conseil, élection du Grand Conseil à la proportionnelle, incompatibilité du mandat de député

avec celui de conseiller d'Etat. Les conseillers d'Etat pouvaient auparavant être députés : étrange notion de la séparation des pouvoirs exécutif et législatif !

Le 9 février 1971, les femmes obtiennent les droits de vote et d'éligibilité.

Le 5 mars 1972, une révision constitutionnelle permet d'étendre les droits civiques : les conseillers aux Etats et les préfets seront élus par le peuple. Ces élections étaient jusqu'alors réservées au Grand Conseil.

En 2004, une nouvelle constitution remplace celle de 1857 :

<http://www.admin.ch/ch/f/rs/1/131.219.fr.pdf>

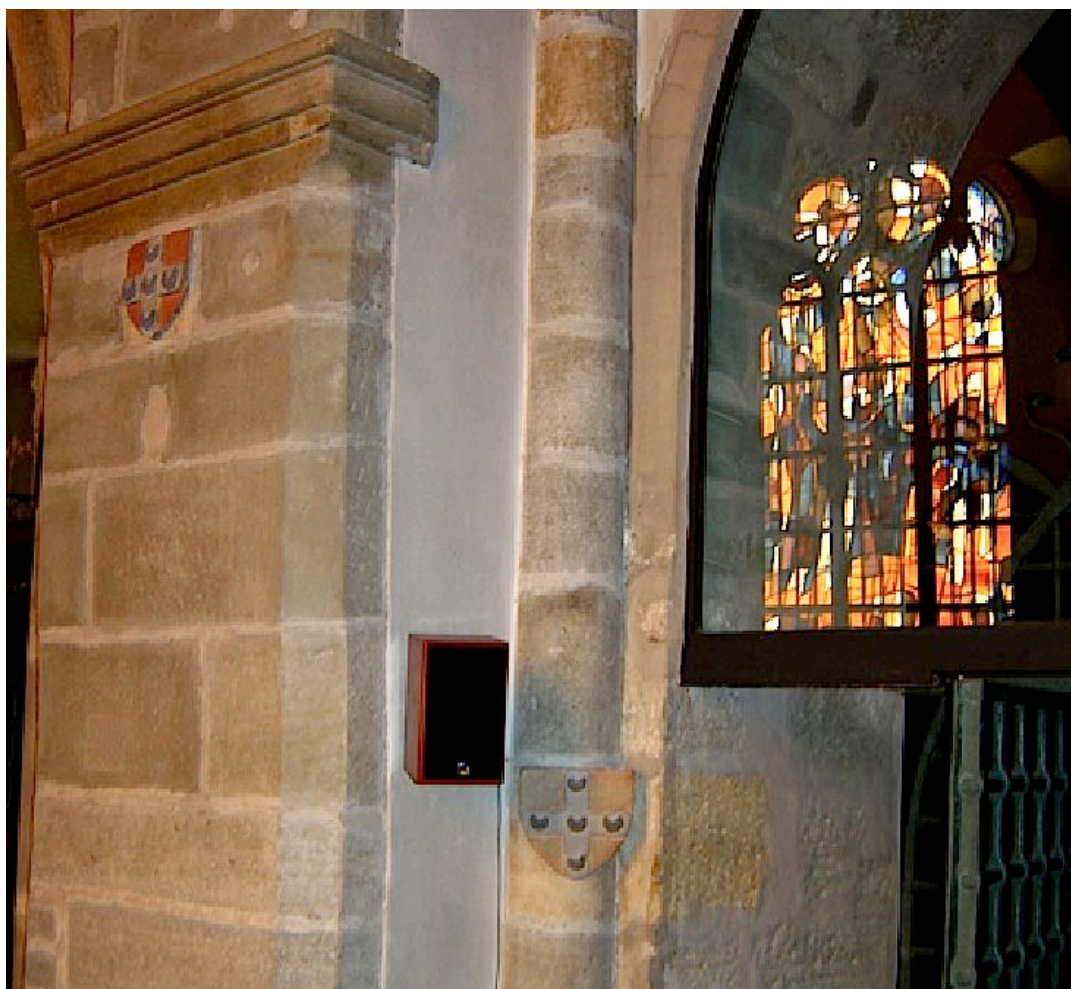
Estavayer-le-Lac, bref aperçu de son histoire

- Au 13^e siècle, les seigneurs d'Estavayer sont divisés en trois branches. Ils exercent la seigneurie en commun. Chaque branche a son château : **1) Motte-Châtel** (ancienne école secondaire) **2) une maison forte près de la tour de Savoie** (dans le parc des Dominicaines) **3) le château des chenaux**, tirant son nom des puissants fossés qui le protégeaient ; **il deviendra le château de Chenaux** (actuelle préfecture).
- Les sires d'Estavayer sont vassaux de l'évêque de Lausanne, **puis prêtent hommage en 1244 aux comtes de Savoie**, ce qui rapproche la ville du Pays de Vaud savoyard. La Maison de **Savoie est donc suzeraine** des seigneurs d'Estavayer. Le suzerain est le seigneur placé au-dessus de tous les seigneurs qui sont ses vassaux ; des fiefs - propriétés territoriales - sont attribués aux vassaux.
- Guillaume IV d'Estavayer vend sa part de seigneurie, en 1349, à Isabelle de Chalon, dame de Vaud et veuve de Louis de Savoie.
- En 1402, Humbert de Savoie le Bâtard, reçoit cette part de la seigneurie. **Estavayer devint le centre administratif d'une châtellenie savoyarde (un châtelain y résidait) et envoya de 1403 à 1535 des représentants aux Etats de Vaud, qui se tenaient en général à Moudon.**
- La maison forte ne suffit pas à Humbert le Bâtard. Il achète en 1432 la seigneurie de Chenaux. Il en fait une puissante forteresse. En 1454, Jacques d'Estavayer rachète la seigneurie. Il n'en jouit guère. **Lors des guerres de Bourgogne**, dès le début des hostilités contre Charles le Téméraire, **les Suisses attaquent son alliée, la Savoie, et s'emparent des seigneuries vassales**. Après Illens et Romont, Bernois et Fribourgeois prennent d'assaut Estavayer, le 27 octobre 1475. Ils pénètrent par la Tour de la Trahison abandonnée et massacrent Claude d'Estavayer et sa garnison, retranchés dans le château de Chenaux. La Ville est pillée et l'incendie ravage le château. Le Pays de Vaud sera provisoirement rendu à la Savoie en 1478.
- **En 1488, Jean d'Estavayer cède son château de Chenaux endetté à Fribourg**. Les deux autres châteaux sont abandonnés. Délaissés, ils disparaîtront en grande partie.
- **En 1536, le château de Chenaux et les deux tiers de son fief deviennent un bailliage** propriété de Fribourg. Le bailli s'installera au château jusqu'en 1798.
- Après l'extinction du dernier sire, Laurent d'Estavayer (1632), Fribourg a acquis le dernier tiers de la seigneurie et s'est retrouvé **seul seigneur du lieu en 1635**.

Humbert le Bâtard

Prisonnier pendant plusieurs années dans les geôles turques après une guerre « contre les infidèles », Humbert acquit à son retour plusieurs seigneuries de la Broye. **En 1421, il s'établissait à Estavayer** : la cité lui doit des trésors architecturaux. En particulier l'agrandissement du château, la construction de la Maison de la Dîme (actuel musée) et la réfection du monastère des Dominicaines. Le chœur de l'église de ce couvent contient des représentations des **armes de Humbert**. De ses pérégrinations en terres ottomanes, Humbert était revenu avec une curieuse devise, « **Allah-hac** », **Dieu est grand**. **Son blason - une croix de Savoie chargée de cinq croissants - évoque cette devise.**

En avance sur les idées de son temps, le Bâtard s'est patiemment taillé une « principauté » à la mesure de son talent politique, profitant au mieux des dissensions entre seigneurs locaux. Cerlier, Grandcour, Montagny, Cudrefin, puis Estavayer (1420), La Molière, Font... Il crée une sorte d'empire économique et fiscal que le titre de comte de Romont - héréditaire - couronnera vers la fin de sa vie.



Eglise du monastère des Dominicaines à Estavayer-le-Lac ; deux blasons de Humbert le Bâtard avec les cinq croissants